LA

SÉPULTURE CHRÉTIENNE

EN FRANCE

D'APRÈS LES MONUMENTS

DU XIe AU XVIe SIÈCLE

AVEC DE BELLES GRAVURES SUR ACIER

PAR

ARTHUR MURCIER

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

Quando interrogaverint vos, dicentes :
Quid sibi volunt isti lapides ?
Respondebitis eis : Positi sunt lapides
isti in monumentum usque in æternum.
Jos. c. IV, v. 6, 7.

PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 23

1855

complet des 7 planches

LA

SÉPULTURE CHRÉTIENNE

EN FRANCE

Paris. — Typographie d'Adrien Delcambre et Cie, rue Breda, 15.

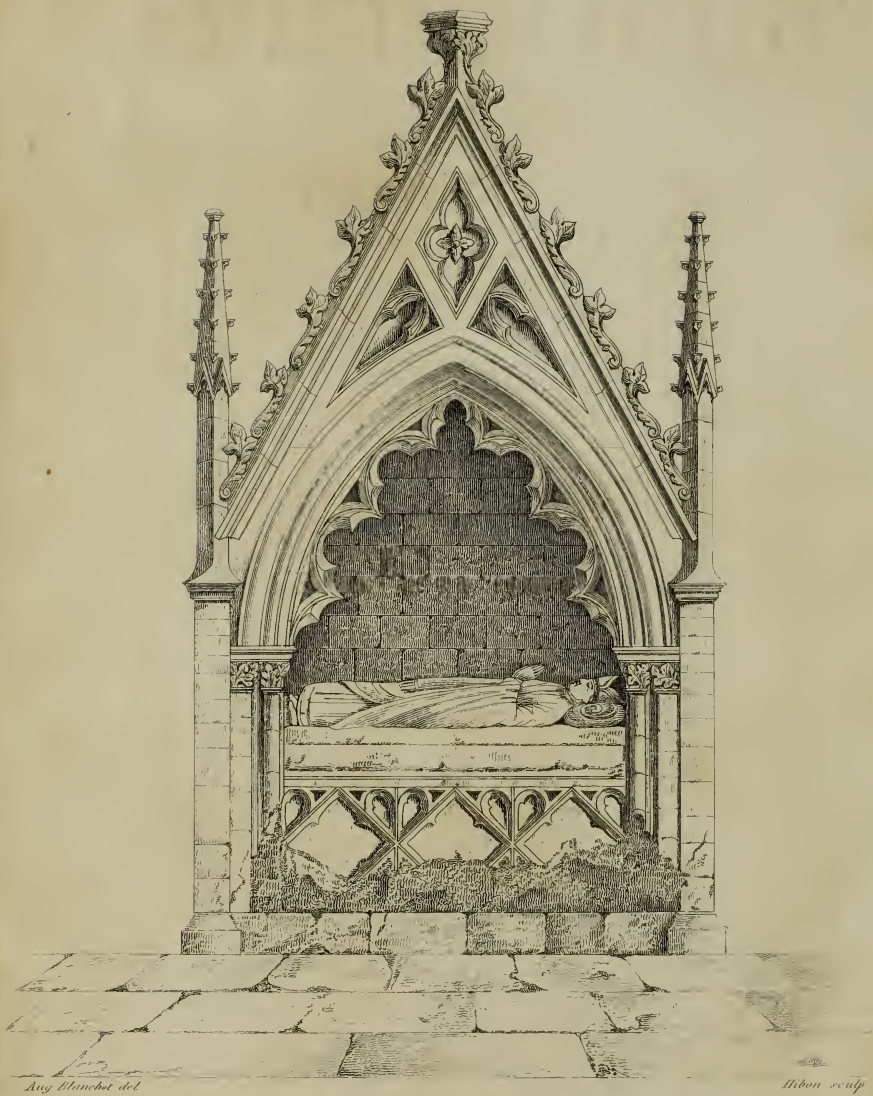

Aug Blanchet del. Hibon sculp.

TOMBEAU DU XVE SIÈCLE.

Imp. H. Marquerie r. boulot 24 Paris

LA SÉPULTURE CHRÉTIENNE EN FRANCE D'APRÈS LES MONUMENTS

DU XIe AU XVIe SIÈCLE

AVEC DE BELLES GRAVURES SUR ACIER

PAR

ARTHUR MURCIER

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

Quando interrogaverint vos, dicentes :
Quid sibi volunt isti lapides ?
Respondebitis eis : Positi sunt lapides
isti in monumentum usque in æternum.
Jos. c. IV, v. 6, 7.

PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 23

1855

AVANT-PROPOS.

Avant d'aborder l'étude de la sépulture chrétienne dans la France du moyen âge, j'indiquerai sommairement les pratiques plus anciennes de l'inhumation et de l'ustion des morts chez les Hébreux, les Égyptiens, les Grecs et les Romains, peuples que leur civilisation a le plus rapprochés sur ce point. Les usages funèbres des autres nations sont remplis de singularités et de bizarreries où l'impiété le dispute souvent au ridicule ; on s'étonne que des hommes en qui l'idée du respect pour la tombe devait exister instinctivement, aient méconnu ou étouffé ce sentiment au point de témoigner aux restes de leurs semblables tant d'indifférence ou de mépris. Une appréciation plus juste

de la dignité humaine honore la nation juive, dont la piété à l'égard des morts est racontée, en maint endroit de la Bible, d'une façon si noble et si attendrissante. C'est là, et dans un amour plus profond encore de l'humanité, que la charité chrétienne s'est inspirée pour tous les soins que nous lui verrons prodiguer à la dépouille de ceux dont la croix protége le sommeil, en attendant que leur chair ressuscite à l'appel du souverain Juge.

Les Hébreux ont, les premiers, enterré leurs morts hors des villes. Les sarcophages dont ils se servaient étaient ordinairement des caveaux taillés dans le roc et disposés de telle sorte que chacun pouvait recevoir plusieurs morts, dans des compartiments distincts. C'est là qu'on renfermait le corps des simples citoyens. Les familles riches se réservaient un terrain compris dans leurs propriétés, et les rois étaient inhumés à Jérusalem, sur la montagne de Sion. Il y avait un cimetière particulier destiné aux étrangers. On bâtissait parfois des oratoires et même des synagogues auprès des tombeaux des personnes remarquables par leur piété, et l'on y priait en commun. Tous ces tombeaux étaient creusés dans la pierre ou maçonnés et reblanchis une fois par an.

La cérémonie de l'ensevelissement était simple. Le corps lavé, on le revêtait d'un suaire sur lequel, en certains cas, on répandait des liqueurs odorantes. Nous lisons dans les Paralipomènes et dans Jérémie que l'incinération eut parfois lieu, mais seulement à l'égard des rois. Ce n'était

pas une coutume, comme plusieurs savants l'ont cru, et il ne faut pas prendre pour l'ustion de la totalité du corps, l'usage reçu chez les Juifs de brûler des parfums sur les cadavres.

« Les Égyptiens, dit Vicq-d'Azyr, desquels les autres peuples ont appris tout ce qui polit et adoucit les mœurs, inventèrent l'art d'embaumer les corps, de les dessécher, de les saler, de les revêtir de cire, de miel, de poudre de cèdre et de toute autre matière capable d'empêcher l'action de l'air sur les humeurs stagnantes, de préserver le corps de la corruption et de le rendre propre à être conservé sans danger au milieu des vivants. Dans l'origine, les corps ainsi embaumés se conservaient loin des villes et se gardaient dans des vaisseaux de verre ou de terre faits exprès. Ils étaient alors placés dans quelque cavité isolée, ou dans le sable desséché, ou dans un tuf impénétrable à l'eau. Mais ces premiers usages dégénérèrent, et bientôt les maisons furent remplies de ces vases; on les conserva comme le dépôt le plus précieux des familles, et le gage le plus sacré de la foi publique (1). »

(1) *OEuvr. compl.*, t. VI, art. *Danger des sépult.*

« Près des pyramides est la vaste plaine des *Momies*. Les sépulcres des anciens Égyptiens y subsistent encore à présent; mais les entrées en ont été remplies de sable. Plusieurs ont été ouvertes, mais il en reste encore un nombre infini de cachées, et il faut les chercher dans les plaines à perte de vue. Les Arabes de Sacchara n'ont pas d'autre commerce dans leur désert, que de chercher des momies pour les vendre aux étrangers qui viennent au Caire. (*Savari.*)

« Lorsqu'on a déblayé le sable, on rencontre une petite ouverture

Ajoutons que cet usage n'existait guère que dans la classe tenant le milieu entre ces puissants et fastueux personnages qui faisaient élever des pyramides sur leur tombe, et le peuple dont les restes étaient confiés à la terre.

Chez les Grecs, où la méthode de l'incinération fut si longtemps pratiquée, il est certain que, dans le principe, on ne connut que l'inhumation. Pausanias nous a laissé une énumération fort longue des principaux tombeaux élevés en Grèce : il dit qu'ils étaient situés en pleine campagne ou sur le bord de la mer, au pied ou sur le faîte des montagnes.

carrée, qui descend perpendiculairement, et faite de façon qu'on s'y peut introduire en mettant le pied dans les trous qui se trouvent vis-à-vis les uns des autres. C'est ce qui a fait donner à ces tombeaux le nom de puits. Ils sont creusés dans une pierre blanche qui, dans tout ce pays, se trouve sous le sable. Les moins profonds de ces tombeaux descendent à quarante-deux pieds. Quand on est au fond, on y voit des chambres de quinze ou vingt pieds, et, dans ces chambres, des niches carrées. Tous ces espaces ont été taillés dans le roc, en forme de voûtes. Chaque puits a plusieurs appartements et plusieurs grottes qui communiquent ensemble.

« Il y a des chambres dont les murs sont ornés de figures hiéroglyphiques. Les momies sont renfermées dans des cercueils taillés dans le roc, en forme d'hommes qui étendent les bras. On trouve d'autres momies, et c'est le plus grand nombre, dans des coffres de bois, ou dans des toiles enduites de bitume. Ces coffres et ces enveloppes sont chargés d'ornements; plusieurs sont sculptés en forme d'hommes; mais on n'y reconnaît bien que la tête. Le reste du corps, presque tout uni, se termine en piédestal. D'autres cadavres ont les bras pendants et on reconnaît par là les personnes distinguées. Ces momies sont posées sur des pierres autour de la chambre. Il y en a d'autres au milieu, posées simplement sur le pavé, et moins ornées; il paraît que ce sont celles des gens d'une condition inférieure ou des domestiques. Enfin, dans d'autres chambres, les momies sont posées pêle-mêle dans le sable. On

Lorsque, plus tard, on imagina de brûler les morts (1), des urnes de matière, de capacité et d'ornementation variables, reçurent leurs cendres.

On déposait ces vases dans l'enceinte des villes, quelquefois dans les temples, et jusque dans les maisons particulières. Lycurgue pensait que le voisinage des tombeaux familiarisait la jeunesse avec l'idée de la mort. Platon, dans sa République, excepte des terrains destinés à l'inhumation, ceux qui peuvent servir à la culture. Il ne laisse aux cadavres que le sable et toute terre inculte.

Les peuples de la Grèce montraient une grande dévo-

trouve des momies qui sont couchées sur le dos, la tête au nord et les mains sur le ventre. Les bandelettes qui les enveloppent ont plus de mille aunes de longueur, car elles font un grand nombre de circonvolutions autour du corps, en commençant par la tête et finissant aux pieds; mais elles ne passent point sur le visage. Pour que la tête se conservât en entier, il fallait que le visage fût couvert d'une petite enveloppe de toile fine, appliquée de façon qu'on pût reconnaître la forme des yeux, du nez et de la bouche. On a vu des momies qui avaient une longue barbe, des cheveux descendant jusqu'à mi-jambe, et des ongles fort longs, dorés ou peints couleur d'orange. Les momies ont sur la poitrine des figures hiéroglyphiques d'or, d'argent et de terre verte, avec de petites idoles de leurs dieux ou autres statuettes. On leur trouve aussi sous la langue une pièce d'or de la valeur de vingt francs. Cette magnificence témoigne du caractère religieux et solennel des funérailles de l'antique peuple d'Egypte. » SIMON, *Du culte des morts*, p. 122.

(1) Homère nous a laissé de curieux détails sur la manière dont on rendait les honneurs funèbres aux guerriers. Leur corps, lavé, huilé, et couvert de parfums, était déposé en grande pompe sur un bûcher; les cendres du héros étaient ensuite recueillies dans une urne d'or. Pour les simples soldats, tués dans une bataille, on les brûlait, après l'action, et on leur élevait un tombeau commun. C'est ce que firent aussi les Athéniens, après la bataille de Mantinée.

tion à la cérémonie des funérailles. On exposait souvent le corps pendant plusieurs jours, et les parents, les amis, les prêtres offraient des sacrifices et couvraient le lit ou le bûcher de libations, de tresses de cheveux, de présents et de fleurs. Quand le cadavre était consumé, la famille du mort recueillait ses cendres et on les renfermait dans une urne que l'on confiait à la terre, à moins que l'on n'élevât un tombeau, auquel cas, le vase cinéraire occupait la partie supérieure de ce monument. Après un adieu trois fois répété, les assistants se réunissaient dans un repas funèbre où l'on faisait l'éloge de celui qui n'était plus; enfin la mémoire du défunt se conservait, grâce au renouvellement que l'on faisait, chaque année, de ces tristes honneurs.

La privation de la sépulture était l'un des châtiments des grands crimes. Les généraux, pour encourager leurs soldats, leur promettaient une tombe, s'ils mouraient en face de l'ennemi. Violer un tombeau était une infamie justiciable de la colère des dieux, et après le serment sur les autels de la patrie, aucun n'engageait plus que celui qu'on avait prêté sur la cendre de certains morts.

Quant aux Romains, ils adoptèrent aussi d'abord l'inhumation. Ils élevaient des tombeaux à leurs parents et à leurs amis, au sein même de leurs maisons de campagne. Les rois furent presque tous enterrés dans le champ de Mars, et cette faveur fut accordée dans la suite aux citoyens les plus considérables. Les vestales jouissaient du

privilége d'être enterrées dans la ville; on laissa au peuple des tombeaux et des bûchers communs. Trois cents ans après la fondation de Rome, l'incinération et l'inhumation étaient simultanément usitées. Le premier de ces procédés se maintint peu à peu à l'exclusion de l'autre, parce qu'il importait, en temps de guerre, de mettre les mânes des morts à l'abri de toute profanation de l'étranger. Lorsque l'on reconnut que cette combustion nuisait à la salubrité publique, la cérémonie se fit au dehors. La sépulture à l'intérieur de la ville, réservée primitivement aux seules vestales, devint la prérogative des généraux triomphateurs et des prêtres de tout ordre.

Les imprécations sacerdotales prononcées contre les violateurs des tombeaux et les peines qui leur étaient réservées, témoignent de la vénération que les Romains avaient pour les morts.

Insensiblement on se relâcha, et dans cet oubli des soins touchants dont la mort avait été l'objet, les pauvres et les esclaves furent les plus maltraités. Le christianisme vint et réclama pour toute dépouille humaine les hommages dus à une créature douée d'une âme immortelle et faite à l'image de Dieu (1). L'ustion des païens fut

(1) « Le respect des chrétiens pour la dignité de l'homme ne leur permettait pas de jeter pêle-mêle les cadavres dans une fosse commune, ainsi que Rome païenne le faisait dans ses *puticoles* pour les cadavres des pauvres gens. Cet indigne usage était nécessairement exclu de leur pensée : ils eurent à choisir entre deux principaux systèmes de sépulture. Le premier, qui consistait à brûler les corps, était

rejetée et ne tarda pas à disparaître de Rome d'abord, et ensuite de tous les pays où pénétrait la foi chrétienne. On sait que les premiers chrétiens, fuyant la persécution, commencèrent par cacher leurs morts dans le lieu le plus secret de leurs demeures, puis leur cherchèrent un asile dans les souterrains et dans les carrières de Rome. Là ils inhumèrent leurs martyrs et toutes les personnes mortes en odeur de sainteté. Les autres étaient enterrés dans des cimetières que l'on s'étudiait, de la manière la plus ingénieuse, à sauver de l'atteinte des persécuteurs. Pendant plusieurs siècles ces cimetières furent, tantôt à l'intérieur de la ville, tantôt à l'extérieur, selon que les décrets impériaux, qui les excluaient de la proximité des vivants furent plus ou moins observés. La prudence semblait nécessiter cette mesure de l'autorité civile, mais la piété lutta toujours contre ces précautions, tant on tenait à honneur de rapprocher sa tombe de celle des saints (1) !

généralement répandu; mais cette opération destructive ne se conciliait pas avec la vénération pour les restes sacrés des fidèles, qui étaient le *temple de l'Esprit saint*, et les matériaux de la résurrection glorieuse. L'autre usage, qui donnait aux morts une demeure souterraine, avait eu cours chez l'ancien peuple de Dieu. Le christianisme recueillit la tradition de sépulture qui remontait aux patriarches. » GERBET, *Esquisse de Rome chretienne*, t. II, p. 504.

(1) « Pour mieux témoigner la foi à la résurrection, dit l'abbé Fleury, les premiers chrétiens avaient grand soin des sépultures et y faisaient grande dépense, à proportion de leur manière de vivre. Ils ne brûlaient pas les corps, comme les Grecs et les Romains ; ils n'approuvaient pas non plus la curiosité superstitieuse des Egyptiens, qui les gardaient embaumés et exposés à la vue sur des lits, dans

En France, tant que dura l'occupation romaine, on ne connut d'autre mode de sépulture que celui qu'importèrent les conquérants. Ici on brûlait les cadavres, là on les renfermait dans des troncs d'arbre, ou bien on les confiait à la pierre ou au marbre des sarcophages, inhumant avec

leurs maisons. Saint Antoine combattit cette coutume, qui durait encore de son temps.

« Les chrétiens enterraient les corps comme les Juifs. Après les avoir lavés, ils les embaumaient et y employaient plus de parfums, dit Tertullien, que les païens à leurs sacrifices. Ils les enveloppaient de linges très-fins ou d'étoffes de soie ; quelquefois ils les revêtaient d'habits précieux. Ils les laissaient exposés trois jours, ayant grand soin de les garder cependant et de veiller auprès en prières. Ensuite ils les portaient au tombeau, accompagnant le corps avec quantité de cierges et de flambeaux, et chantant des psaumes et des hymnes pour louer Dieu et marquer l'espérance de la résurrection. On priait aussi pour eux ; on offrait le sacrifice, et l'on donnait aux pauvres le festin que l'on nommait agape et d'autres aumônes. On en renouvelait la mémoire au bout de l'an, et on continuait d'année en année, outre la commémoration que l'on en faisait tous les jours au saint sacrifice.

« L'Eglise avait des officiers destinés pour les enterrements, que l'on appelait fossoyeurs (*fossores*, *laborantes copiatæ*), et qui se trouvent quelquefois comptés entre le clergé. On enterrait souvent avec les corps diverses choses pour honorer les défunts ou en conserver la mémoire, comme les marques de leur dignité, les instruments de leur martyre, des fioles ou des éponges pleines de leur sang, les actes de leur martyre, leur épitaphe ou du moins leur nom, des médailles, des feuilles de laurier ou de quelque autre arbre toujours vert, des croix, l'évangile. On observait de poser le corps sur le dos, le visage tourné vers l'Orient. Les païens, pour garder les cendres des morts, bâtissaient des sépulcres magnifiques le long des grands chemins et partout ailleurs dans la campagne ; les chrétiens, au contraire, cachaient les corps, les enterrant simplement ou les rangeant dans des caves, comme étaient auprès de Rome les tombes ou catacombes.

« C'étaient des lieux souterrains, taillés dans le tuf ou pratiqués

eux des liqueurs, des parfums et toute sorte d'ustensiles, les uns, symboles de la profession du défunt, les autres, objets d'utilité ou d'agrément dont la possession lui avait été chère (1). Toutes ces pratiques furent abandonnées ou changèrent de signification à l'avénement du christianisme

dans les veines de sable, dont les chrétiens avaient fait leurs cimetières. On y descend par des escaliers, et on trouve de longues rues qui, des deux côtés, ont deux ou trois rangs de niches profondes où les corps étaient posés ; car on les en a tirés pour la plupart. De distance en distance sont des chambres spacieuses, voûtées et bâties avec la même solidité, et percées de plusieurs niches semblables à celles des rues. La plupart de ces chambres sont peintes de diverses histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme les églises l'étaient, et, en quelques-uns de ces cimetières, il y a des églises souterraines. En plusieurs on a trouvé des coffres de marbre ornés de figures de relief qui représentent les mêmes histoires que les peintures ; c'étaient des sépulcres pour les personnes les plus considérables. Chacun de ces cimetières est comme un grand faubourg sous terre, et quelques-uns ont deux ou trois étages en profondeur ; aussi les chrétiens y trouvaient des retraites assez sûres, dans les temps de persécution, pour garder les reliques des martyrs, pour s'assembler et célébrer les saints offices. Ces anciens cimetières étaient demeurés la plupart inconnus depuis longtemps, les entrées en ayant été comblées, et n'ont été découverts que depuis la fin du siècle dernier. Ces lieux sont nommés quelquefois conciles des martyrs, parce que leurs corps y étaient assemblés, ou arènes (*arenaria*), à cause du terrain sablonneux ; en Afrique, on nommait aussi les cimetières du nom d'aires (*areæ*).

« On a toujours eu grande dévotion à se faire enterrer auprès des martyrs et c'est ce qui a enfin attiré tant de sépulcres dans les églises, quoique l'on ait longtemps gardé la coutume de n'enterrer que hors des villes. La vénération des reliques et la croyance distincte à la résurrection ont effacé parmi les chrétiens l'horreur que les anciens, même les Israélites, avaient des corps morts et des sépulcres. » *Mœurs des chrétiens*, p. 264-266, § 31, *Sépult.*

(1) La sépulture romaine offre, dans notre pays, une différence évi-

dans notre pays. On emprunta aux premiers chrétiens leurs simples et belles pratiques, et si l'on essaya de les modifier, ce fut pour enchérir sur elles.

Quelques mots suffiront à expliquer les divisions de ce livre.

dente avec la sépulture franque. Chaque fois que l'on interroge l'intérieur du sol le plus anciennement ouvert à la dépouille mortelle, on ne rencontre que des os brûlés et dispersés çà et là ou réunis dans des urnes. Ces amphores cinéraires sont les unes en plomb, les autres en verre, un plus grand nombre en terre. Elles renferment, outre les restes du mort, des fioles lacrymatoires, des coupes, des tablettes à écrire, des fibules d'or et de bronze, des épingles, des agrafes et des monnaies. Autour d'elles sont rangées d'autres vases où l'on mettait des parfums. La sépulture est gallo-romaine.

Le Franc, lui, était inhumé entier, quelquefois assis, plus souvent couché sur le dos, dans un coffre de bois ou dans un cercueil de pierre que l'on déposait dans une fosse de craie. Il descend dans la tombe, armé en guerre, le casque sur la tête, la lance dans une main, le bouclier dans l'autre, la hache entre les jambes et le glaive fixé au ceinturon. Son cou, ses oreilles, ses bras, sont chargés de colliers et de bijoux grossiers, fruits de ses conquêtes. Il a déjà la face tournée vers le ciel, les pieds du côté où le soleil se lève.

« D'un côté, dit l'abbé Cochet, ne voit-on pas un peuple tranquille, civilisé, assis sur le sol, jouissant d'une paix profonde; un peuple riche, cultivant les arts, païen dans sa religion, adorant les faux dieux, croyant à Latone, à Caron, aux mânes, aux ombres, à l'élysée, aux jouissances matérielles d'une autre vie; latin dans sa langue, dans ses inscriptions, dans le nom de ses artistes; mais surtout un peuple raffiné dans les arts, idolâtre de la forme, avancé dans sa fabrique et son industrie, ayant des moyens puissants d'exécution, des voies de communication faciles et assurées, des traditions grecques et égyptiennes pour ses bronzes, ses métaux, ses miroirs, sa céramique, sa verrerie et sa peinture.

« L'autre au contraire, grossier dans ses mœurs, commun en ses étoffes, simple dans ses habitudes, étranger aux arts et à l'industrie, ne fabriquant que d'une manière inférieure, ignorant les bons pro-

L'histoire des sépultures chrétiennes en France est un sujet très-vaste, et qu'on ne saurait traiter complétement sans y parler de l'ensevelissement, de l'embaumement, des funérailles, des droits honorifiques, de l'office des morts, des obits, nécrologes et rouleaux funèbres. J'ai dû sacrifier, dans le présent ouvrage, la mention spéciale du cérémonial ecclésiastique et tout ce qui ne se rattache pas directement à la description des monuments de la sépulture. J'envisage mon sujet au seul point de vue archéologique et je ne remonte guère au-delà de l'an mille, époque où se renouvela, chez nous, l'architecture chrétienne. Je m'arrête au XVIe siècle, qui est la dernière limite du moyen âge.

Toutefois, je n'ai pas cru devoir me renfermer si scrupuleusement dans ces bornes, que je ne jette parfois un coup d'œil sur un usage antérieur, quand j'y trouve quelque rapprochement digne d'intérêt, ou sur les temps postérieurs, quand j'ai à conclure. J'ai même fait entrer dans une des divisions du livre, un résumé de la doctrine de l'Église catholique sur l'admission des chrétiens à la

cédés de la métallurgie, de la céramique, de la verrerie et de l'art monétaire, frappant des monnaies informes, recouvertes de figures hideuses, entourées de légendes incomplètes et inintelligibles, ne sachant plus vernir la poterie, ni en varier les formes, n'ayant entre les mains qu'une matière commune, pauvre et grossière ; un peuple guerrier vivant et mourant sous les armes, toujours entouré de ses moyens de défense. Ces couteaux, ces poignards, ces sabres, ces lances, ces haches, ces boucliers sont l'expression vraie des mœurs et des habitudes d'une société barbare où la force brutale dominait le monde moral. Or, ce temps qui est complet parmi nous au VIe siècle, ne finit qu'au Xe, après l'invasion barbare. « *La Normandie souter.*, p. 19. 20.

sépulture dans le lieu saint. Je rencontrais partout son esprit, ses institutions touchantes, une empreinte de sa main sur les moindres pierres de ses temples, et j'ai été moins embarrassé de trouver des documents que de choisir entre tous ceux qui s'offraient à mes yeux.

Je divise cet ouvrage en six parties, qui sont : les *Sarcophages*, les *Tombeaux*, la *sépulture dans l'Église*, la *sépulture dans les Cimetières*, le *Symbolisme* et l'*Épigraphie tumulaire*. Il m'a semblé que je devais d'abord demander à la terre le sarcophage ou cercueil, car avant de songer à élever les monuments commémoratifs, on s'est toujours occupé d'enfouir les corps. Une fois le cercueil découvert, je décris la matière dont il a été fait, la forme qu'il a reçue, les décorations qu'on y a ajoutées, les objets qu'on lui a confiés et son orientation. Je sors ensuite de terre, et ce que j'ai cherché sur le cercueil, je le demande au tombeau. Où étaient les cercueils, où étaient les tombeaux ? Je pénètre dans les cryptes où reposaient les corps des saints, et, remontant dans l'église haute, je passe en revue les mausolées arqués et les mausolées isolés, les tombes levées et les tombes plates qu'ont simultanément reçues le sanctuaire, le chœur, les nefs, les chapelles et le parvis. L'église ne cessa pas d'être le lieu de la sépulture d'honneur ; les simples fidèles reposaient dans les cimetières.

Le désir d'éviter les répétitions m'a porté à séparer le symbolisme et les épitaphes des subdivisions précédentes, bien qu'ils en fassent naturellement partie. J'ai pu réunir

dans l'un et l'autre chapitre assez de faits pour me permettre d'opérer cette distinction. Je laisse alors, une seconde fois de côté la question archéologique, et j'ajoute aux témoignages de la science des monuments les conclusions de la critique historique et littéraire.

Enfin, l'abondance des matériaux presqu'inexplorés jusqu'ici, m'a contraint de me renfermer dans les proportions d'un examen général. Il fallait écarter une foule de petits faits que leur rareté oblige de considérer comme des exceptions. J'en ai pourtant signalé quelques-uns qui m'ont paru curieux. On ne saurait affirmer que ce qui semble une exception n'a pas été d'usage commun en des temps si reculés, et il faut se garder d'être exclusif, dans l'appréhension des démentis que peut toujours apporter la production de quelque document inattendu.

La plus grande partie de mes preuves est tirée des ouvrages des studieux bénédictins, de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf, des travaux de Gaignières et d'un grand nombre de monographies publiées dans ces dernière années. Quant aux dessins, où l'on appréciera le talent de M. Auguste Blanchot, je les ai empruntés, en partie et après de légères modifications, au *Cours d'Antiquités monumentales* de M. de Caumont.

Je ne dois pas moins aux lumineuses observations de MM. Didron, Viollet-le-Duc et de Laborde qui m'ont donné avec une obligeance parfaite toutes les indications qui me manquaient; mais j'adresse des remercîments tout

particuliers à M. l'abbé Cochet, à M. Charles Barthélemy et aux savants professeurs de l'École des Chartes, mes anciens maîtres. J'ai trouvé auprès de tous, outre l'assistance de la science, les conseils d'une amitié dont je me tiendrai toujours pour honoré et reconnaissant.

LIVRE PREMIER.

I

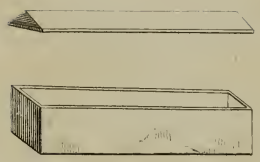

II

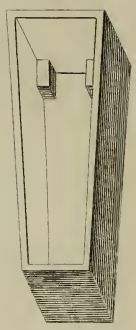

III

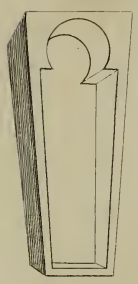

IV

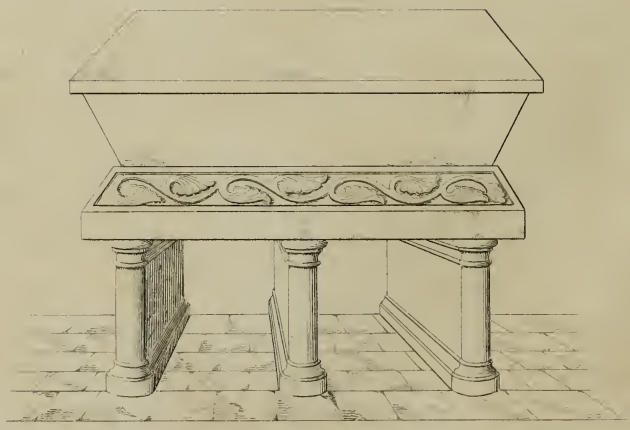

Imp.ᵉ H. Vacquerie, r. Gaulois 24, Paris

DES

SÉPULTURES CHRÉTIENNES

EN FRANCE

DU XIe AU XVIe SIÈCLE.

LIVRE I.

SARCOPHAGES.

—

SOMMAIRE.

Différence entre le sarcophage et le tombeau. — Matière, forme et décoration des sarcophages. — Modes divers d'inhumation. — Quelques mots sur l'ensevelissement des ecclésiastiques et des laïques. — Objets enterres avec le mort. — Croix d'absolution sur la poitrine des morts. — Fosses. — Orientation des sarcophages. — A-t-on enterré dans des pots ?

Il ne faut pas confondre les sépultures cachées avec les sépultures apparentes. Le sarcophage ou cercueil ne doit pas, non plus, être pris pour le tombeau ; le sarcophage est le réceptacle d'un corps. Le tombeau ou mausolée est le monument élevé au-dessus. C'est lui qui frappe la vue, et, pour cette raison, il a reçu plus de modifications et surtout plus d'embellissements que l'autre. Les tombeaux sont aussi moins nombreux : le temps et la main des hommes agissant sur eux plus directement, plus facilement, ils ont subi bien des transformations et des destructions contre lesquelles les cercueils se sont trouvés naturellement plus abrités ; et

puis, le cercueil put être le partage du plus grand nombre. Le tombeau, lui, était comparativement un objet de privilége auquel tous n'avaient pas droit ou qu'ils ne pouvaient se procurer.

Je constate cette division une fois pour toutes ; j'indique aussi d'avance la chronologie que l'on peut réduire à ceci : depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'aux invasions des Normands, le cercueil et le tombeau ne font qu'un. Au xe siècle, époque très-pauvre en monuments, apparents, le cercueil paraît seul. Postérieurement, le cercueil et le mausolée sont distincts.

Le mot *sarcophagus* a, dans la basse latinité, le même sens que *urna*, *capsus*, *capsa*. Le cercueil doit ce nom à l'emploi qu'on fit d'abord, pour le construire, d'une pierre salpêtrée qui rongeait les corps. *Sarcophagus* est devenu *sarqueux*, *sarcueil* et *cercueil*. C'est présentement notre bière. *Urna* eut aussi, au moyen âge, le sens de cercueil, et *loculus* désigne plus particulièrement la fosse. L'emploi du mot *sarcophagus* est très-ancien ; voici quelques textes qui le prouvent :

« Arca in quâ mortuus ponitur, *sarcophagum* vocant (1). »

« Erat ad basilicam Sancti Cassii crypta ubi erat sepulcrum magnum ex marmore, in quo grandævi cujusdam hominis positum corpus videbatur. In hoc sepulcro vivens presbyter sepelitur operiturque lapide quo prius *sarcophagus* fuerat obtectus (2). »

La loi salique dit : « Si quis mortuum hominem aut in offo (*auge*) aut in petrâ quæ vasa *sarcophagi* dicuntur, super alium miserit, MMC. denariis quæ faciunt solidos LXII et dimidium, culpabilis judicetur.

(1) Isid., *Orig.*, lib. viii, cap. 1.

(2) Greg. Tur., *De glor. Martyr.* et Bouquet, *Gallia Christiana*, lib. iv, cap. 12.

Celle des Visigoths : « Si quis mortui *sarcophagum* abstulerit, XII solidos heredibus mortui cogatur solvere. »

La matière le plus anciennement et le plus généralement employée pour la construction des sarcophages est la pierre. Au XIIe siècle, on est revenu à l'usage du plâtre, principalement dans les pays où la pierre était rare. Au XIIIe siècle, les cercueils de plomb tapissant le coffre de bois remplacèrent la pierre et le plâtre, au-moins pour la sépulture des riches; quant au bois seul, si, comme je le crois, il fut employé de tout temps pour la fabrication des bières, ce n'est qu'au XVe siècle qu'on le substitua définitivement à la pierre.

Les cercueils ont été faits de pierre dure ou de pierre tendre, selon que l'une ou l'autre se rencontrait dans telle ou telle localité. La seconde fut toujours la plus recherchée, parce qu'il était plus facile d'y graver les inscriptions. On ne se servit de la première que là où les carrières de pierre tendre avaient été épuisées pour la construction de sarcophages païens et autres monuments, ou quand le calcaire poreux manquait naturellement.

Quelques villes songèrent à tirer parti de leurs carrières au point qu'elles formèrent de vastes entrepôts de sarcophages qui approvisionnaient jusqu'à des pays étrangers. Quarrées-les-Tombes, Saint-Emilian en Bourgogne, Civaux en Poitou, Saint-Aubin-des-Cercueils, Pirou et Saint-Germain-sur-Ay, ont eu des fabriques célèbres en ce genre (1). On cite encore Isangi qui four-

(1) Plusieurs de ces localités n'étaient pas seulement des entrepôts de tombes : il y avait des cimetières. Celui de Civaux servait à plusieurs paroisses voisines de cette ville. On y a compté jusqu'à 6,000 sarcophages, et l'on peut voir dans les savants travaux du P. Routh, de l'abbé Lebeuf et de M. Siauve, que la plus grande partie de ces cercueils contenait des

nissait des cercueils à Avallon. Enfin, les noms de *Sarqueux*, de *Tombes*, portés par quelques petites villes, ne laissent pas de doute sur le genre d'industrie dont je parle. Des magasins analogues offraient déjà, au VIe siècle, à saint Césaire d'Arles, le moyen d'éviter l'achat continuel de cercueils pour les religieuses d'une abbaye que ce prélat avait fondée. Il fit renfermer un grand nombre de sarcophages sous le pavé de l'église, et quand une religieuse mourait, on lui en choisissait un en cet endroit (1).

En Normandie et en Touraine, on s'est beaucoup servi d'une pierre du pays, connue aujourd'hui sous le nom de travertin ou

squelettes de personnes de toute classe. Une autre remarque curieuse, c'est qu'à l'époque où les bières de bois remplacèrent les cercueils de pierre, à Civaux on se servait encore de ces derniers, et cela dura jusqu'au XVIIe siècle, comme le prouve la présence de médailles de cette époque, trouvées à côté des débris humains.

(1) « Ce fut vraisemblablement aux XIe et XIIe siècles, dit M. de Caumont, que l'usage des cercueils de pierre fut le plus général.

» Les cimetières ont dû être, pendant plusieurs siècles, le champ de sépulture de plusieurs paroisses, et c'est à ce monopole qu'il faut attribuer l'accumulation des tombeaux de pierre qu'on y a constatés.

» Il est probable que certaines abbayes avaient des magasins de cercueils de pierre, où les parents, qui apportaient des morts pour les faire inhumer dans le cimetière, pouvaient faire leur choix ; de sorte que la fourniture des cercueils était une industrie pour les établissements religieux ou pour les églises qui étaient en possession de l'exercer. » (*Cours d'antiq. monum.*, t. VI, p. 314 et suiv.)

Cet usage de fabriquer d'avance des sarcophages pour les besoins d'une ou de plusieurs villes exista de très-bonne heure dans le midi de la France. On peut voir de ces cercueils aux musées d'Aix, d'Arles et d'Avignon. Il y en a où les dessins ne sont qu'ébauchés ; ainsi on y distingue, tantôt un corps dont la tête est restée en masse, tantôt un cartouche attendant, soit une inscription tumulaire, soit le tableau de quelque scène biblique ou des figures symboliques. Ces sarcophages sont ordinairement en marbre blanc.

tur, dont je trouve la mention dans un mémoire de la Société des antiquaires de France (1), avec cette remarque :

« Les deux pièces de chaque cercueil sont d'une pierre blanche, légère et poreuse, qui paraît n'être elle-même qu'un mortier de chaux et de sable durcis. Il est probable qu'on donnait à ce mortier assez de consistance et qu'on le moulait ensuite pour en faire un couvercle. Ce dernier, encore humide quand on l'appuyait sur le coffre, le fermait hermétiquement et y adhérait avec force. Il n'existe pas dans le pays de pierre qui ressemble à cette composition. » (*Mémoire de M. Rallier.*)

La porosité de ces pierres est peut-être la raison pour laquelle on trouve souvent dans les sarcophages des trous placés dans la partie inférieure. On les aurait pratiqués à cet endroit pour livrer passage aux matières liquides du cadavre en décomposition et obvier à l'humidité.

En Bretagne on s'est servi de granit ; en Anjou, d'ardoise ; ailleurs, à défaut d'autre pierre, on a employé l'arkôse ou le grès. On trouva même un moyen d'éviter l'emploi des grandes pierres.

« Comme la méthode de creuser les blocs de pierre pour en faire un cercueil dicta celle de creuser un tronc d'arbre pour en faire un semblable, aussi la méthode de composer un cercueil de bois de plusieurs planches ou pièces rapportées, suggéra par la suite d'en faire autant de la pierre : de là vinrent ces cercueils de pierre que l'on forma dans la fosse même avec des *briques* ou de *grandes tuiles* (2). »

La composition des cercueils, soit de briques, soit de fragments de pierre, remonte à une époque très-ancienne. Ces maté-

(1) T. IV, p. 282.

(2) Lebeuf, *Dissert. sur l'Hist. de Paris*, t. I., p. 279.

riaux ont dû remplacer la pierre dans les pays où celle-ci était rare, et quand on voulut économiser sur le prix des sépultures, Nous trouvons cet usage chez les Gallo-Romains et chez les Francs. Il se maintint sous les deux premières races, et ne fut jamais complétement abandonné au moyen âge. Le *Mercure de France* (an 1725) fait mention de sarcophages de briques découverts à Auxerre et à Barsac. Schoepflin (*Alsatia illustrata*, p. 508) en cite pour Strasbourg. M. Théod. Vacquer a donné, en 1847, à la Revue archéologique, un mémoire sur les sépultures découvertes à plusieurs époques dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, à Paris. J'en extrais ce passage où sont mentionnés, entre autres faits curieux, quelques exemples de corps enterrés sans cercueils dans un sol où la dépouille mortelle était en peu de temps consumée, et de sarcophages à pièces multiples. « Au-dessus du sol foulé le plus ancien, celui fait en béton, on a decouvert un assez grand nombre de sépultures. Les corps avaient été ensevelis de deux manières : les uns étaient à nu dans la partie supérieure du terrain originel, qui est un sable très-pur, de couleur assez foncée, et recouvert d'une croûte offrant toute l'apparence d'un béton que les ouvriers nomment *calcin;* les autres étaient renfermés dans des tombes faites d'une maçonnerie particulière. Les premiers nous paraissent les plus anciens, parce que leur gisement est ordinairement plus profond, et que leur orientation n'est pas très-rigoureuse; deux ou trois avaient même les pieds tournés vers le nord.

« Les tombes en construction, au nombre de sept ou huit, étaient posées sur la couche de calcin qui leur procurait une base naturelle ; elles étaient toutes parfaitement orientées, bien qu'inclinant un peu vers le sud-est, comme toutes les tombes ancien-

nes. Quelques-unes étaient faites en petits moellons carrés et en grands fragments de tuiles et de briques romaines, qui, pour la plupart, nous ont paru appartenir aux bas temps, à cause du peu de dureté de leur pâte, de leur couleur rouge vif, et de leur porosité; elles étaient presque toutes couvertes de dépôts séléniteux. Ces matériaux étaient liés avec du mortier de chaux et de sable fin. Ces tombes, plus étroites au pied qu'à la tête, avaient une profondeur de vingt-cinq à vingt-huit centimètres ; leurs parois avaient seize centimètres d'épaisseur, elles étaient découvertes; l'une d'elles cependant était fermée par une grande dalle en plâtre pur, et dont l'intérieur avait été recrépi et consolidé en plâtre; peut-être s'en est-on servi au moyen âge, après lui avoir fait subir cette restauration : ceci est d'autant plus probable que nous avons remarqué que la voie antique n'existait pas au-dessus de cette dernière tombe.

» D'autres tombes étaient construites en briques et en dalles de belle pierre à plâtre, d'autres enfin en pierre à plâtre seulement. Quelques-unes en différaient en ce qu'elles étaient dépourvues de parois latérales, et n'avaient qu'un dosseret construit en moellons, briques et mortier, à la tête, un autre semblable aux pieds, et sous le corps une couche de plâtre de quatre à cinq mètres d'épaisseur.

» Parmi les tombes dont nous venons de parler, mais à une profondeur un peu moins considérable, existaient plusieurs tombes en plâtre en forme d'auges trapézoïdales, dont les parois avaient de huit à onze centimètres d'épaisseur, et étaient fermées par un couvercle, aussi en plâtre, de même épaisseur. Ces sépultures appartiennent au moyen âge.

» Plus loin existaient des tombes en pierre tendre, d'une époque

antérieure aux tombes en plâtre, mais postérieure à celles construites en briques; dans celles-ci encore des tombes de deux époques: celles composées de deux ou trois morceaux, qui sont généralement les plus anciennes, avaient été grossièrement creusées dans des pierres provenant de la démolition d'édifices très-anciens et peut-être de l'époque romaine... Les autres tombes en pierre étaient plus récentes et appartenaient au XIe ou au XIIe siècle; la pierre en est plus dure, mieux taillée et d'un seul morceau.

» Ainsi, de toutes les sépultures découvertes dans cette partie de la rue de la Tixeranderie, les unes, simple inhumation dans le sable ou construites en petits moellons carrés et en briques, remontent à l'époque romaine; d'autres, en pierre, sont mérovingiennes; d'autres enfin, en pierre et en plâtre, appartiennent au moyen âge (1). »

M. de Gerville n'admet pas l'opinion qui assigne exclusivement l'époque romaine comme celle où furent construits les cercueils à plusieurs pièces. Il est vrai que ces sarcophages ont un aspect grossier et que, sous ce rapport, on peut les rapprocher des bières gallo-romaines; mais on a fabriqué dans tous les temps des cercueils d'une aussi pauvre exécution, et on en trouve en Anjou et en Poitou de semblables à ceux dont parle M. Vacquer, dont la date est certainement des XIIe et XIIIe siècles. J'en donne plus loin un exemple, en parlant de la manière dont fut enseveli Nicolas Gellent, évêque d'Angers au XIIIe siècle (2).

(1) *Rev. archéol.*, an 1847, p. 350.

(2) Je n'ai jamais trouvé, dit M. de Gerville, que des fragments assez rares de cercueils en terre cuite, dont l'origine romaine est assez bien constatée par la forme analogue à celle des *tegulæ*. Toutefois l'usage des briques dans les sépultures, soit pour former le coffre même du sarcophage, soit pour le diviser en plusieurs parties au moyen d'une cloison, paraît

J'ai nommé le plâtre. Le mot *plastrum* désigna d'abord une sorte de stuc tenant le milieu entre la pierre calcaire et le plâtre actuel. On en fit très-anciennement des cercueils. « En Normandie, dit M. l'abbé Cochet, les préceptes liturgiques en font mention jusqu'au XIIIe siècle (1). »

Les fouilles que l'on fit, il y a une vingtaine d'années, à Saint-Germain-l'Auxerrois ont donné plusieurs cercueils de plâtre, portant sur le couvercle le monogramme du Christ : ce qui prouve qu'ils remontent au moins au temps des premiers Carlovingiens. Cependant on peut dire, avec M. Théod. Vacquer, que « l'usage de ces sortes de sépultures ne devint général que vers le XIIe siècle. Les tombes en pierre tendre sont immédiatement antérieures. Partout, dans les fouilles dont nous parlons et dans beaucoup d'autres faites à Paris, notamment autour de Sainte-Geneviève, où nous avons trouvé simultanément des tombes en pierre et d'autres en plâtre, celles-ci étaient placées immédiatement sur les premières; nous avons constamment remarqué cette circonstance. A la fin du moyen âge, on a abandonné peu à peu les tombes en plâtre pour d'autres construites en moellons bruts liés avec du plâtre ; enfin est venu l'usage actuel d'enfermer les corps dans des bières en bois (2). »

Bien que les cercueils de plomb soient, en quelque sorte, une innovation du XIIIe siècle, nous les voyons cependant employés de très-bonne heure. Ils existaient chez les Gallo-Romains.

s'être continué fort longtemps. Ainsi on a trouvé des briques à rebord dans le cercueil en pierre du roi Henri II d'Angleterre, à Fontevrault. (Extr. des *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, t. II.)

(1) *La Normandie souterr.*, p. 323.

(2) *Rev. archéol.*, *loc. cit.*

La Normandie est le pays qui paraît avoir renfermé le plus de cercueils en plomb, portant la date de l'occupation romaine dans les Gaules. Le plomb fut mêlé au bois et à la pierre. Dagobert et Nanthilde sa femme reposaient dans un cercueil de bois tapissé de plomb. Depuis le XIIIe siècle, le plomb servit surtout à doubler les cercueils de pierre. Philippe le Bel, ses successeurs et plusieurs princes de son temps gisaient dans des cercueils ainsi construits. Ce métal fut d'un usage général, au XIVe siècle, pour la sépulture des Bourbons. Il forme la matière des boîtes et les espèces de seaux où le cœur et les entrailles de ces princes étaient enterrés séparément.

Le plomb servit encore à recueillir les parties du corps que l'on put sauver du pillage et de la destruction naturelle de certaines sépultures. Dans ce cas, ces réceptacles sont plutôt des boîtes que des cercueils. C'est ainsi que les ossements de la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, sauvés d'une dispersion totale, furent réunis par les soins de l'abbesse Gabrielle de Froullé, après les profanations que ces restes subirent au XVIe siècle. Philippe le Hardi et sa femme Isabelle d'Aragon, dont l'église de Saint-Denis ne reçut que les os, eurent pour cercueils de petits coffres de plomb.

Enfin, on fit de tout temps des cercueils de bois. Les anciens, avant la méthode de l'incinération, renfermaient leurs morts dans des boîtes de cyprès. Chez les Francs, on a la preuve de l'emploi du bois pour les sarcophages dans la loi salique et dans les écrits de Grégoire de Tours. On conçoit qu'il est fort rare de rencontrer en terre, même des débris de ces sarcophages; toutefois la présence des cercueils de bois peut être constatée par une cendre noire à demi carbonisée et par des clous couverts de rouille. Il est plus

rare encore de trouver au milieu de ces débris quelque attribut indiquant le rang élevé du défunt.

Si l'on ajoute que le bois, si abondant en France, fut toujours d'une acquisition facile et peu coûteuse, on aura la conviction que la sépulture dans ces sarcophages dut être communément le partage de la classe pauvre.

La matière qui a servi à la construction des sarcophages une fois connue, passons à la forme.

La forme des sarcophages, du XIe au XIVe siècle, a toujours été celle d'une auge (fig. 1) plus ou moins profonde et un peu plus longue que le corps. La face extérieure en est moins unie que le dedans. Le couvercle est à bords rentrants, ou saillants, ou rabattus. Tantôt plat, tantôt légèrement arrondi, plus souvent prismatique ou à dos d'âne, il a généralement reçu pour ornement soit une épitaphe, soit des dessins symboliques, des arabesques, des rinceaux, des enroulements de feuillage et des figures géométriques indéfinies. Les anciens sarcophages présentent un diamètre différent aux deux extrémités. Au XIIIe siècle, époque où la diminution du sarcophage vers les pieds et le renflement du centre sont moins accusés, on y voit en outre de petits trèfles. Cela dura jusqu'à l'abandon des sarcophages de pierre. Cette sobriété de décoration s'explique aisément quand on pense que le cercueil, enfoui dans la terre, était par le fait soustrait aux regards.

A l'intérieur, on imagina, dès le XIIe siècle, de pratiquer dans le haut du cercueil une brisure circulaire servant d'encadrement à la tête (fig. 2). On procurait un autre appui à cette partie du corps en laissant subsister, au même endroit du cercueil, deux petites arêtes ou coussinets (fig. 3). Ces modifications ne se voient guère au delà du XIIIe siècle. Il faut regarder comme des exceptions très-

rares ces sarcophages de plomb construits vaguement sur la forme du corps humain et s'ouvrant comme le cercueil des momies égyptiennes. Cette particularité, signalée il y a quelques années par M. Grésy dans les *Mémoires de la Sociéte des Antiquaires de France*, ne s'est guère rencontrée que dans nos provinces de l'ouest, et notamment en Normandie.

J'ai dit que les sarcophages avaient un peu plus que la longueur du corps. Cela est si vrai, même pour l'époque antérieure au XIe siècle, que le cercueil de saint Bénigne, dont la longueur dépassait de beaucoup cette dimension, était regardé comme ayant appartenu à un païen : « Quia in magno sarcophago post martyrium conditus fuit, putabant nostri temporis homines ibi aliquem positum fuisse gentilem (1). » Un autre cercueil bien autrement grand était celui d'Angilbert, qui a pu contenir celui d'un petit-fils de Charlemagne : « Cùm Angilberti corpus deforis basilicæ Richarianæ (*Saint-Riquier*) primitùs sepultum quæreret, inventa est in eo quo quondam jacuerat sarcophago lectica lignea coriata domini Nithardi filii ejus, abbatis et comitis, corpus continens sale perfusum (2). »

J'emprunte à M. de Caumont dans la *figure 4*, le dessin d'un sarcophage-mausolée, tels qu'on en construisit au XIe et au XIIe siècle. Ils reposaient d'abord sur une table de pierre, supportée elle-même par des colonnettes ou par des espèces de chantiers. « Ils peuvent offrir, dit notre auteur, un évasement considérable de la base à l'ouverture, de manière à former avec le couvercle prismatique à bouts rabattus la figure d'un prisme pentagonal taillé en biseau. C'est à ce type qu'appartient le tombeau renfermant les

(1) Greg. Tur., *De glor. Mart.*
(2) *Chron. Centullens. apud* Bouquet, tom. VI, p. 229, not. 6.

restes de sainte Radegonde, à Poitiers ,dans la crypte de l'église placée sous l'invocation de cette sainte (1). »

Un des plus beaux sarcophages du XIe siècle que je connaisse, est celui de saint Hilaire de Poitiers, dont la reproduction la plus exacte se trouve dans la collection Gaignières de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford. Il est de ceux qui ont servi à la fois et de cercueil et de mausolée. J'aurai occasion de le décrire ainsi que plusieurs autres dans la suite de cet ouvrage.

Si le XIe et le XIIe siècle nous offrent peu de sarcophages remarquables, on ne peut en dire autant du suivant. M. de Gerville voit une des raisons de leur abondance à cette époque dans la fréquente application des peines canoniques, à savoir : l'interdiction et l'excommunication. Un homme, un prêtre, un personnage puissant et riche encourait ce châtiment, et partant ne pouvait être enterré en terre sainte. Que faire de son corps? On le mettait provisoirement dans un cercueil de pierre ou de plomb; si la sentence était levée, on livrait le corps à la terre, comme la chose arriva pour l'évêque de Bayeux, Pierre de Vilaines (1). Ce prélat était resté débiteur envers la cour de Rome, et mourut excommunié. Son corps demeura 80 ans dans le château de Neuilly, et en 1440, l'évêque Zanon ayant payé la dette de son prédécesseur, P. de Vilaine reçut la sépulture chrétienne.

On imagina toutes sortes de moyens pour éviter cet embarras, qu'entraînait l'interdiction. La terre ne pouvant recevoir les corps, on alla jusqu'à les confier aux arbres. L'archevêque de Rouen, Maurice, voulut s'opposer à ces abus, comme on le voit dans un de ses statuts : « Ne aliquis præsumat corpora sepelire vel in terrâ,

(1) *Cours d'antiq. monum.*, t. VI, p. 366.
(2) *Gallia Christ.*, év. de Bayeux, p. 284.

vel super terram, vel in plastro, vel in trunco, vel in lapide, vel aliquo cumque modo, aut etiam ponere super arbores cœmeterii, etc. (1). »

L'examen de l'intérieur des sarcophages nous offre en premier lieu le corps. Il était toujours placé sur le dos. On connaît cette exception célèbre concernant la sépulture du père de Charlemagne. Si je la cite, c'est que M. de Gerville affirme avoir rencontré en Normandie, notamment à Than, canton de Creuilly (près de Caen) plusieurs exemples de ce genre d'inhumation dans les temps postérieurs. Pépin voulut être inhumé *adens* ou la face contre terre. La Chronique de Saint-Denys nous en donne la raison : « Ensepouturé fu à l'abeie Saint-Denys en France adens, fu couchié en sarcus, une croix dessous la face et le chief tourné devers orient, si dient aucuns que en le mist einsi en sépouture pour les péchiés de son père qui les dismes avoit tollu aux églises. »

La position des mains le long des cuisses a subsisté longtemps chez les Chrétiens d'Occident. Au XIIIe siècle, les Grecs l'ont reproché aux Latins. Je me contente d'indiquer ici le fait. Nous verrons plus loin que ce reproche fait aux Latins, outre qu'il était puéril, n'était pas rigoureusement juste.

Il est certain qu'en principe le cercueil ne dut recevoir qu'un seul corps. On se conformait en cela à l'ordonnance que contient le dix-septième canon du concile de Mâcon (23 octobre, an 588) : « Comperimus multos, necdùm marcidatis mortuorum membris, sepulcra reserare et mortuos suos superimponere, vel aliorum, quod nefas est, mortuis suis religiosa loca usurpare sine voluntate

(1) *Gall. Christ.*, t. XI, col. 374.

scilicet domini sepulcrorum. Ideoque statuimus ut nullus deinceps peragat ; quòd si fecerit, secundum legum decreta, superimposita corpora de eisdem tumulis rejectentur. »

Charlemagne dans ses *Capitulaires* se prononce très-sévèrement aussi contre les usurpateurs de tombeaux.

Voilà la règle ; elle eut ses exceptions. Quand on découvrit, il y a onze ans, la sépulture de saint Eutrope à Saintes, on trouva dans son sarcophage des ossements autres que les siens. D'où venaient-ils ? On interrogea le recueil des Bollandistes, et l'on y apprit que sainte Eustelle avait demandé à être enterrée près du cercueil de saint Eutrope. « C'est sur l'emplacement de ce double tombeau que fut ensuite élevée une basilique. On comprend alors très-bien qu'à l'époque où fut érigée cette basilique, on ait placé dans le cercueil du martyr le chef de sainte Eustelle, le reste de ses reliques étant, selon l'usage, destiné aux diverses églises (1). » Le tombeau de saint Eutrope renfermait aussi des ossements d'enfant nouveau-né. C'est un fait qui se rencontre très-fréquemment. M. Letronne en cite divers exemples et en conclut que la sépulture de saint Eutrope est très-ancienne.

Le corps n'était pas enterré nu ; il était au moins enveloppé dans un suaire. Mais nous allons voir que beaucoup étaient enterrés avec les habits de leur profession.

Bède, dans la *Vie de saint Cudbert*, nous a conservé ce détail : « Qui toto corpore lavato, capite sudario circumdato, oblatis super sanctum pectus positis, vestimenta sacerdotalia indutus sepultus est (2). » La chose existait du temps de Grégoire de Tours,

(1) *Revue archéol.*, ann. 1845 et 1846.
(2) *De vitâ Patrum*, cap. 3.

lequel dit en parlant de l'évêque de Clermont, saint Galles : « Vestitus in ecclesiam defertur . »

Beleth nous apprend, au XIIe siècle, avec quel soin on ensevelissait les morts. Au siècle suivant, Guillaume Durand dit (1) qu'on enterrait les chrétiens avec un suaire, quelques-uns avec leur cilice ; les prêtres et clercs avec les insignes de leur ordre (2). Je le laisserai parler lui-même, alors que je traiterai du symbolisme.

(1) *Ration.*, ch. XXXIX.

(2) « On lavait soigneusement le corps avant de l'ensevelir, chaque mort conservait les insignes de sa dignité. Ainsi l'évêque était enseveli avec ses habits pontificaux. Le Pape Adrien fut porté à sa dernière demeure, revêtu de ses insignes apostoliques, selon l'usage des évêques romains.

« A l'exemple des évêques qu'on inhumait avec leurs habits pontificaux, les prêtres et les autres membres du clergé jouissaient de l'honneur d'être ensevelis avec les insignes de leur ordre.

« Comme les membres du clergé, les laïques étaient aussi inhumés sous les vêtements de leur condition. Les empereurs avec leurs ornements impériaux, les rois avec les insignes de la royauté, les soldats sous leurs habits militaires, et en un mot chacun emportait avec lui ce qui avait distingué pendant sa vie sa dignité ou sa profession.

« Le même usage était suivi pour les femmes; on peut s'en convaincre en lisant ce que raconte Grégoire de Tours, dans son livre *De la Gloire des confesseurs*, cap. 35 , d'un cercueil qui fut brisé dans la basilique de Saint-Vénérand , et où l'on trouva le corps bien conservé d'une jeune fille. — Le vêtement qui recouvrait ses membres inanimés, était intact et nullement putréfié... « Vestimentum quod artus tegebat exanimes inlæsum erat nullâque putredine resolutum. »

« Dans le livre VIII de son *Histoire des Francs*, chap. 21, il dit qu'une parente de l'époux de Boson-Gontran fut inhumée dans la basilique de la ville de Metz avec des parures magnifiques et une grande quantité d'or : « cum grandibus ornamentis, et multo auro. » Cet usage de vêtir les morts se conserva longtemps ; il est encore en vigueur dans les maisons religieuses et dans la plupart des églises, pour les membres du clergé. » (De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. VI, p. 194).

Il était donc d'usage, presque de règle, d'enterrer les personnages ecclésiastiques dans leur costume de cérémonie. Les religieux et les religieuses étaient inhumés avec les habits de leur ordre. On a trouvé à Troyes, il y a quelques années, les restes d'Hervée, 60e évêque de cette ville. Il occupa le siége épiscopal de 1206 à 1235. Ce qu'en rapporte la *Revue archéologique* donnera l'idée de ce que d'autres fouilles dans des cercueils d'évêques ont déjà fait découvrir. On a trouvé dans ce sarcophage divers objets d'art, entre autres des débris de soierie ouvrée, qui composaient le costume d'Hervée, des fragments de broderies circulaires provenant, suivant toute vraisemblance, des gants épiscopaux, entourés de cette légende : *In nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti*, et un agneau auprès d'une croix, avec la formule *Agnus Dei*. On a trouvé aussi plusieurs objets d'orfévrerie : 1° une crosse d'argent doré et émaillé, montée sur une hampe en sapin, n'excédant que de quelques centimètres la longueur d'une canne ordinaire ; cette crosse est composée d'un serpent et d'un lion fort délicatement exécutés ; des chimères, des lézards et des serpents ciselés à jour et en saillie sur la croix de la crosse et dans la partie intérieure, la complètent ; 2° un calice en vermeil ; 3° une patène en même métal ; 4° un anneau d'or pur monté d'un très-beau saphir ; 5° une fiole de verre et beaucoup de galons bien conservés.

Ces objets ont été extraits de la tombe et sont déposés provisoirement à l'évêché (1).

Nicolas Gellent, évêque d'Angers, mourut en 1290. Voici ce que rapporte un contemporain : « Corpus ad tumulum detule-

(1) *Rev. archéol.*, an 1844, p. 558.

runt et posuerunt honorificè in sarcophago de tufello ex diversis peciis constructo, cum mitrâ albâ in quâ fuerat consecratus, et crociâ de stanno seu cupro, et supra pectus ejus calix et patena plumbei cum pane et vino (1). »

J'ai vu au musée de Cluny, dans la salle des tapisseries et ornements, une crosse, un anneau et des parties de vêtements qui ont appartenu à un évêque du XIIe siècle. Ces objets ont été trouvés à Bayonne en 1853.

« Quand on commença, en 1150, à reconstruire l'église abbatiale de Saint-Pierre de Chartres, dit l'abbé Bulteau, on découvrit, en rompant une voûte, le corps du chanoine saint Gilduin. On y trouva ses restes recouverts d'une dalmatique, d'une tunique et d'un cilice (2). »

Parmi les religieux, je citerai encore comme ayant été trouvés ensevelis dans leurs habits religieux : saint Abbon et saint Betton, évêques d'Auxerre, lesquels avaient, en outre, un cilice et des instruments de discipline. L'abbé Lebeuf pense qu'on a trouvé, dans l'église de Saint-Germain d'Auxerre, d'autres corps ainsi inhumés.

La même chose avait lieu pour les religieuses. « Agnès, sœur de saint Louis, fut enterrée à Longchamp avec les habits de sa profession, comme c'était l'usage des personnes de piété (3). »

Boherius, dans ses Commentaires sur la règle de Saint-Benoît, parle de religieuses qui demandaient à être inhumées avec leur voile. Grancolas, qui allègue cette autorité, ajoute qu'une mention

(1) *Spicileg. Acher.*, t. X, p. 251 et 252.
(2) *Descript. de la cathéd. de Chartres*, pag. 281.
(3) Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. II.

analogue existe dans la Vie de saint Bertrulfe, abbé de Renty; et il cite un des statuts de Lanfranc où la cérémonie de l'ensevelissement des moines est ainsi détaillée : « Dum lavatur corpus, camerarius præstó esse debet, habens vestimenta idonea, et fila, et acus ad consuendum; inter lavandum circumcinctus sit stamineâ quâ indutus erat anteà, circa pudendas sui corporis partes : lotus autem vestiatur stamineâ novâ vel noviter lotâ, et cucullâ, et in capite ejus ponatur sudarium in modum capitii de stamineâ factum; huic superinducatur capitium cucullæ, et cum filo in tribus locis connectatur; calcietur caligis supradicto panno factis; manus cucullâ sint coopertæ. Taliter paratum corpus feretro imponatur, et pallio cooperiatur, positoque corpore ubì poni solet, figatur crux ad caput ejus; ponantur duo candelabra cum cereis qui ardeant usquequò ad sepulturam deferatur (1). »

On défendait, continue Grancolas, de se servir des nappes et des ornements des autels pour ensevelir les morts, comme le marque le concile de Clermont en 535 : « Ne pallis vel ministeriis divinis defunctorum corpora obvolvantur, » non plus que des voiles ou rideaux de l'autel : « Ne opertorio Dominici corporis sacerdotis unquam corpus, dum ad tumulum evehitur, obtegatur, ne sacro velamine usibus suis reddito, dum honorantur corpora, altaria polluantur (2). »

J'ajouterai une remarque à ce que j'ai dit des vêtements religieux servant à l'ensevelissement; c'est que la présence de ces insignes recouvrant le corps d'un chrétien, ne suffirait pas à prouver que ce personnage ait appartenu à une communauté. Orderic Vital dit que Guillaume, comte de Flandres, demanda à être en-

(1) *Stat.*, cap. 24.
(2) Grancolas, *Anc. liturgies*, t. II.

terré dans l'habit monastique. On ferait une énumération très-étendue de tous les laïques qui ont exprimé cet humble désir.

« L'usage pour les laïques de l'un et de l'autre sexe, de se faire enterrer en habit religieux, suivant la dévotion d'un chacun, subsistait encore au commencement du XIVe siècle. Arnaud, abbé de Cannes au diocèse de Narbonne, et ses religieux déclarèrent en 1309, par un acte authentique, que tous ceux qui, par leurs dernières dispositions, ordonneraient d'être inhumés dans leur abbaye, avec l'habit monastique, ne seraient pas pour cela tenus de leur rien laisser; et ils nommèrent deux religieux de la maison pour revêtir de cet habit, à l'article de la mort, ceux qui auraient la dévotion de le prendre et d'être reçus pour moines et frères du monastère (2). »

La coutume d'enterrer avec le mort des objets qui ont servi à cet individu vivant, ou qui étaient les attributs de sa profession, est contemporaine des premières sépultures dans les sarcophages.

Nous venons de constater le fait pour les personnes d'église. Si nous passons aux laïques, nous pouvons interroger en premier lieu les tombes des rois et reines de France. Lorsque les tombeaux de Saint-Denis furent ouverts au siècle dernier, on en retira dix couronnes, dont quelques-unes étaient en argent doré, une en vermeil, d'autres en cuivre doré et enrichies de pierreries ; trois mains de justice; dont une en argent doré, une autre en argent, une troisième en ébène; neuf sceptres, en cuivre, en argent doré, en vermeil ou en bois, et enfin des sceaux, des anneaux, des bracelets , des agrafes, des quenouilles et de très-beaux suaires.

(1) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. IV, an 1443, p. 520.

Les princes et autres personnes considérables étaient souvent enterrés avec de somptueux habits, avec des armes, des bijoux ou des livres d'heures.

Quant aux simples fidèles, nous ne voyons nulle part que, du XIe au XVIe siècle, on ait mis dans leurs cercueils tout cet attirail d'ustensiles que contenaient les sarcophages gallo-romains. On enterrait avec ceux-ci une partie des objets qu'ils avaient aimés, ou du moins dont ils s'étaient servis. On leur laissait aussi leurs bijoux (1). Les chrétiens eurent, pour accompagnement dans la tombe, une croix, du charbon, de l'encens, de l'eau bénite, tous objets parlant du respect auquel le corps d'un chrétien a droit, ou d'espérance en une autre vie.

Certaines coutumes des Gaulois, qui les tenaient eux-mêmes, en partie, des Romains, ont passé dans quelques-unes de nos provinces, sous les rois de la troisième race. Les paysans de Civaux ont enterré plusieurs de leurs morts avec des pièces de monnaie. Ailleurs on mettait près du mort un vase plein d'eau lustrale. Nous verrons, au livre du Symbolisme, qu'on enterra un grand nombre de morts avec l'hostie sainte, et d'autres avec des reliques (2). L'habitude de parsemer l'intérieur des sarcophages de plantes vivaces et de fleurs est plus ancienne encore et dura plus longtemps.

M. l'abbé Cochet a prouvé, dans sa *Normandie souterraine*, qu'au moyen âge on enterra souvent les morts avec une croix de plomb placée sur leur poitrine. J'emprunte au savant ecclésiastique ce passage très-curieux de son livre, espérant que le lecteur

(1) V. *la Normandie souterraine*, de M. l'abbé Cochet.

(2) J'ai renvoyé au même endroit ce que j'ai à dire des petits pots à eau bénite et de ceux à encens.

me saura gré de laisser la parole sur ce sujet à l'homme qui l'a le plus étudié et le mieux décrit.

« L'usage de placer les mains en croix sur les corps a commencé de bonne heure en Orient, mais n'a pénétré que très-tard en Occident. Aussi, un auteur grec du XIIIe siècle semblait reprocher aux Latins d'inhumer leurs morts à la manière des païens et de ne pas joindre leurs mains en croix comme les Orientaux : « Mortuos sepeliunt manibus eorum nequaquàm constitutis in modum crucis, sed deorsùm missis circà inferiora instrumenta. » De sorte qu'il n'y a rien à conclure de la position des mains dans les cimetières de la vallée de l'Eaulne.

« Une chose qui parut peut-être aux Latins un motif suffisant pour ne pas former la croix avec les mains sur le corps du défunt, ce fut la coutume généralement pratiquée au XIe, au XIIe et au XIIIe siècle, de placer sur le cadavre une croix en plomb sur laquelle était gravé en creux tantôt le nom du personnage, tantôt une formule d'absolution. Quatre croix de cette dernière espèce ont été trouvées, en 1840, dans le cimetière de l'ancienne paroisse de Bouteilles, et déposées à la bibliothèque de Dieppe. J'en possède également une petite, du même genre, rencontrée en 1846 dans le cimetière de Quiberville, près Dieppe. En 1521, lorsque l'on agrandit la cathédrale de Metz, on trouva sur les ossements de Théodoric II, évêque fondateur de l'église et inhumé en 1046, une croix en plomb de la longueur d'une main, sur laquelle on lisait : *I kal. maij obiit Theodoricus Junior, ecclesiæ Metensis episcopus* (1). Ajoutons que la plus grande partie des croix de Bouteilles étaient également grandes comme la main.

(1) *L'Ami de la Religion*, du 26 juillet 1851, t. CLIII, p. 274.

« Depuis la première publication de ce travail, un archéologue anglais, M. Wylie, a lu une note sur nos croix sépulcrales à la savante société des antiquaires de Londres, qui s'est empressée de lui donner place dans l'*Archæologia*. Outre les croix de Metz, de Bouteilles et de Quiberville, M. Wylie a encore cité deux autres croix en plomb provenant, l'une de la cathédrale de Chichester, l'autre du chapitre de Lincoln. Celle de Chichester fut recueillie dans le tombeau de l'évêque Godefroy qui vivait au temps du Conquérant, et elle renfermait une formule d'absolution commençant par ces mots : *Absolvimus te, Godefride* (1).

« Les croix anglaises diffèrent pour la forme des croix normandes. Les premières sont latines et les secondes sont grecques. Les nôtres ressemblent beaucoup à ces croix de consécration que l'on peignait sur les murs des églises, depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle. Celles de Lincoln et de Chichester, au contraire, reproduisent assez le plan d'une église avec ses transsepts.

« Nos croix de plomb ont du reste tous les caractères des croix de pierre de leur temps. Elles ressemblent à ces croix antéfixes que l'on trouve sur un grand nombre d'églises, notamment à Courcy (Calvados), et à Étretat (Seine-Inférieure). Elles rappellent encore mieux ces belles croix de cimetière, du XIIe siècle, publiées par M. de Caumont soit dans son *Abécédaire* (2), soit dans sa *Statistique monumentale* (3).

« Notre contrée en possède aussi de semblables; la plus belle est celle du cimetière de Wanchy, et l'une des plus authentiques est la croix du carrefour d'Auberville-sur-Yères, mentionnée par

(1) *Archæologia*, vol. XXXV, p. 298-304.
(2) *Abécédaire d'archéologie*, 1re édition, p. 159.
(3) *Statist. monument. du Calvados*, t. II, p. 358.

Eudes Rigaud dans le Registre de ses visites. Enfin la vallée de l'Eaulne nous offre en ce genre des spécimens précieux dans les deux croix de pierre placées sur le chemin d'Envermeu à Bailly, et la vallée de Dieppe nous montre la croix de la *Moinerie*, sur la route de Bouteilles à Arques.

« On a aussi trouvé des croix sépulcrales en plomb ou en argent dans un tombeau de marbre du ve siècle de notre ère, placé dans l'église de Saint-Seurin de Bordeaux (1), et dans le sarcophage découvert en 1840, à Besch, dans la Prusse rhénane, que l'on crut être celui de l'évêque Walo, de Metz, tué par les Normands, le 11 avril 882 (2).

« M. de Gerville cite deux faits qui pourraient faire penser que ces croix étaient un signe de pénitence. Il raconte que Pépin le Bref voulut être inhumé *adens* (la face contre terre), et *une croix dessous* sa figure, pour expier les spoliations que son père avait commises contre les églises. En 1831, il vit à Couvert, près Bayeux, un squelette aussi couché *adens avec une croix au-dessous* et une chaînette au cou (3). Un fait qui achèverait peut-être de confirmer cette donnée, en même temps qu'il confirme l'universalité de l'usage dans la France du XIIe siècle, c'est celui que Mabillon cite dans ses *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît* (4). Ce savant raconte qu'après la mort d'Abeilard, arrivée en 1142, Héloïse écrivit à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, pour obtenir de lui une formule d'absolution qu'elle pût déposer sur la tombe du célèbre

(1) *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 261.
(2) *Public. de la Soc.* etc., *de Luxembourg*, t. VIII, p. 53.
(3) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. II, p. 195.
(4) *Annales ord. S. Benedicti*, t. VI, p. 356. Paris, 1739.

théologien : « Magistris absolutio... ut sepulcro ejus suspendatur (1). »

Hugues Ménard rapporte que l'on trouva dans la sépulture destinée aux abbés de Saint-Front, à Périgueux, une croix de plomb portant cette inscription : « Dominus Deus qui potestatem dedit sanctis Apostolis suis ligandi et absolvendi, ipse te dignetur absolvere, Frater Elia, à cunctis peccatis tuis, et quantùm meæ fragilitati permittitur, sis absolutus ante faciem illius qui vivit et regnat. » Cette croix avait été enfermée dans ce cercueil en 1070, sous le pontificat de Grégoire VII.

L'existence des croix de plomb sur la poitrine des morts témoignait donc tantôt que le défunt avait reçu l'absolution, tantôt simplement que la sépulture était chrétienne. Cette dernière indication avait une formule plus générale. Le linceul où l'on ensevelissait un chrétien était marqué d'une croix ordinairement peinte en rouge, quelquefois cousue après l'étoffe. Dans la toilette du mort, on avait la précaution de disposer le suaire de manière à ce que la croix se trouvât sur la poitrine ou sur la tête. On ne peut révoquer le fait en doute, quand on a eu occasion de voir sur les vitraux des XIIIe et XIVe siècles le sujet de l'ensevelissement si fréquemment reproduit.

Maintenant nous sommes en mesure de répondre au reproche des Grecs qui accusaient les Latins de ne pas croiser les bras de leurs morts sur la poitrine. La qualité de chrétien n'était-elle pas assez clairement indiquée ? Fallait-il joindre ici à la croix d'absolution, et là à la croix du linceul, ce surcroît de démonstration ?

La profondeur des anciennes fosses n'a pas été bien déterminée ;

(1) *La Normandie souterraine*, p. 220 et suiv.

toutefois il résulte des fouilles que l'on a faites en tout temps que le mort était inhumé à quatre ou cinq pieds sous terre, comme aujourd'hui. Les caveaux eux-mêmes présentent généralement cette profondeur. Si l'on observa moins cette pratique à leur égard, c'est que leur clôture au moyen de pierres épaisses offrait un obstacle naturel aux exhalaisons du cadavre.

Quand le sarcophage se trouve plus près du sol, c'est qu'il a été confié à la terre avant que le corps qu'il attendait ne l'occupât; dans ce cas, le jour des funérailles arrivé, on déposait le corps dans le cercueil et on fermait celui-ci, sans se soucier de l'enfouir plus profondément. C'est ce qui arriva à Caen, le jour des funérailles de Guillaume le Conquérant.

On rencontre dans les cathédrales d'Amiens, de Narbonne et de Limoges, à l'abbaye d'Eu, etc., des fosses qui ont été traitées avec un soin tout particulier. On les enduisait de plâtre ou d'un mastic sur lequel on mettait l'épitaphe ou quelque peinture. Le sarcophage est alors placé au milieu et dégagé de cette petite muraille.

Les sarcophages, ainsi que les tombeaux chrétiens, paraissent avoir été orientés d'après une méthode constante. Je la trouve mentionnée pour la première fois dans Beleth, mais elle exista pour sûr antérieurement. Beleth dit : « Ponantur mortui capite versùs Occidentem et pedibus versùs Orientem (1). »

Ecoutons après lui Guillaume Durand : « Debet autem quis sic sepeliri ut capite ad Occidentem posito, pedes dirigat ad Orientem, in quo quasi ipsâ positione orat, et innuit quòd promptus est ut de Occasu festinet ad Ortum (1). »

L'abbé Lebeuf va jusqu'à dire que ce système d'inhumation

(1) *De sepult. Christ.* c , 159.
(2) *Ration.*, ch. XXXVIII.

peut, à peu près infailliblement, désigner une sépulture chrétienne. Le père Routh, qui avait reconnu dans les sarcophages de Civaux la trace d'une construction postérieure au paganisme, n'avait pas assez insisté, suivant le savant et judicieux chanoine d'Auxerre, sur l'orientation de ces monuments. « Il me paraît qu'il aurait fallu observer que tous ces tombeaux de Civaux ont les pieds tournés vers l'Orient. Rien n'était plus démonstratif en faveur de leur christianisme et rien ne prouve mieux que ce lieu était un cimetière de chrétiens : car s'il y avait eu parmi les païens quelques tombeaux ainsi tournés, c'était par hasard. Et il n'y avait point chez eux de règle là-dessus.

« On peut voir ce que Dom Mabillon a écrit sur cette position des anciens tombeaux dans sa lettre sur les *Saints inconnus*...

« Je ne sais s'il y a tout à fait deux cents ans que l'on a commencé en quelques lieux à excepter les évêques et les prêtres de l'usage immémorial de faire regarder l'Orient à tous les corps morts, ou bien l'autel qui représente l'Orient, si c'est dans une église ou oratoire que se trouve la sépulture ; quand je dis regarder l'Orient ou l'autel, j'entends : avoir les pieds étendus du coté de l'Orient, en sorte que le mort ayant la tête élevée sur un coussin regarde du même coté. La pratique de cette situation était si constamment reçue dans nos églises, que les auteurs qui rédigèrent la Chronique de Saint-Denys, se trouvant embarrassés, au sujet de Charles-Martel, de voir que dans la sépulture il eût la tête à l'Orient et les pieds étendus vers l'Occident, ils crurent que cela pouvait venir de ce qu'il avait ravi les biens des églises. Je l'ai déjà dit ailleurs et je le répéterai tant qu'il sera besoin, qu'il ne faut ajouter aucune foi au témoignage de plusieurs tombes que l'on voit dans certains lieux, où des évêques, abbés ou prêtres sont représentés les pieds étendus vers

le couchant ou vers la porte de l'église, parce que sûrement ce sont des tombes que l'on a retournées dans le siècle dernier, ou dans celui-ci, ou bien des tombes rapportées d'ailleurs et que les paveurs ont disposées suivant le rit moderne, qui fait croire qu'on doit tourner les évêques et les prêtres autrement que le reste des fidèles. J'ai vu de ces changements et de ces transports arrivés de mon temps et mes remontrances en ont empêché quelques-uns. La tournure de la partie étroite du côté de l'Orient fait voir que les corps de ceux qui y sont renfermés sont des corps inhumés à l'exemple de celui de J.-C. ou qui regardent du côté où ils attendent la lumière et leur juge (1). »

Lebeuf donne ensuite le texte de Beleth et l'explication que Durand y a ajoutée, puis il continue : « La première des raisons que Durand allègue est conforme aux chants des funérailles usités parmi les chrétiens, qui consistent effectivement en des prières que le clergé chante au nom du mort : et si l'on fait attention au langage que l'on met dans la bouche du défunt, peut-être ne s'avisera-t-on jamais de lui faire tourner le dos au sanctuaire, où est censé être le tribunal du juge (2).

(1) *Dissertation sur l'Histoire de Paris*, t. I, p. 261 et suiv.

(2) « Un curieux de la ville de Bourges m'écrivait, en 1734, que quinze ou seize ans auparavant, en faisant une fosse dans la nef de l'église métropolitaine, on y avait trouvé deux cercueils de pierre qui avaient le petit bout tourné au septentrion ; il jugea de là que ce devaient être les tombeaux de deux diacres, comme si anciennement on avait inhumé les ecclésiastiques ainsi tournés, par une raison aussi faible que celle qui fait inhumer depuis peu, en quelques lieux, les prêtres, les pieds tournés vers le couchant. On pourra me faire une objection : Ces cercueils ont été retournés légèrement pour quelque raison aujourd'hui inconnue, telle que les fondations d'un nouveau pilier qu'ils empêchaient ; car anciennement le respect que l'on portait aux sépulcres faisait souvent qu'on aimait mieux les transporter ou les tourner que de les briser.... (*Ibid.*)

Je ne veux pas quitter le chapitre des sarcophages, sans signaler une curiosité que les archéologues paraissent avoir négligée, sans doute parce qu'elle les embarrassait et que, manquant de texte pour l'expliquer, ils n'ont osé se risquer à se passer de ce secours. Il y a sur le portail nord de Notre-Dame de Reims et sur le portail occidental de la cathédrale d'Amiens, une représentation de la Résurrection générale, où l'on voit des hommes sortant, les uns de cercueils, les autres de pots grands comme les jarres espagnoles, comme des pots à huile d'Aix, comme les *Camucis* où, aujourd'hui encore, selon M. Brongniart, on renferme les corps repliés des chefs de tribu au Brésil. On se demande ce que signifient ces pots, et s'il est possible qu'au moyen âge on les ait fait servir à la sépulture des chrétiens. Je crois l'affirmative insoutenable; sinon, où sont les preuves? Qu'on ait enterré dans des pots, cela n'est pas douteux; mais, pour en trouver des exemples, il faut remonter jusqu'à l'antiquité, jusqu'au temps où l'on pratiquait l'incinération. On dit : Mais si les architectes du moyen âge avaient voulu faire allusion à ce procédé, ils se fussent contentés de figurer de simples urnes, de la grandeur et de la forme de celles que les anciens nous ont laissées. Il est vrai que les pots des portails de Reims, d'Amiens, d'Autun, etc., ont la forme de ceux du XIIIe siècle, comme on peut s'en convaincre en examinant les vitraux de ce temps, où sont représentés des marchands d'huile; mais les architectes gothiques se rappelaient-ils bien la forme des urnes antiques; et s'ils l'ont connue, n'ont-ils pas pu la modifier pour les besoins de la décoration? Ils savaient assurément qu'à une certaine époque on brûla les corps; à défaut du témoignage des livres, ils avaient le résultat des fouilles quotidiennes. Les découvertes d'ossements

enterrés dans des pots n'ont pu rester inconnues. On s'inquiétait peu de savoir à quel peuple appartenaient ces débris ; il suffisait qn'on pût constater là un usage d'une existence certaine. Les sculpteurs, ayant à figurer la Résurrection générale, ont recueilli cette indication et ils ont rappelé au spectateur, qu'au jour du jugement dernier tous les corps ressusciteront, et ceux dont les restes ont été confiés aux urnes cinéraires, c'est-à-dire les païens, et ceux qui ont été enterrés dans des cercueils, c'est-à-dire les chrétiens. Ces artistes ont eu souvent, du reste, l'idée de marquer la distinction des races : ainsi celle des nègres se re connaît, dans les tableaux du jugement dernier, à la chevelure crépue et aux grosses lèvres des hommes de cette espèce.

Je me résume : la présence de grands pots servant de cercueils et figurés sur un grand nombre de portails à côté de sarcophages allongés, a servi à rappeler le temps de l'ustion des corps et ne prouve nullement l'habitude, adoptée au moyen âge, de renfermer dans des jarres des corps entiers. Ces pots ont reçu de la main des sculpteurs une dimension beaucoup plus grande que celle des urnes des païens, parce que la vue de ces dernières eût produit un effet insuffisant ; on préféra donner à ces vases la forme de ceux du XIIIe siècle, sacrifiant aussi peu à la vérité historique que lorsqu'on donnait aux personnages de la Bible, les costumes et les attributs européens.

LIVRE DEUXIÈME.

V

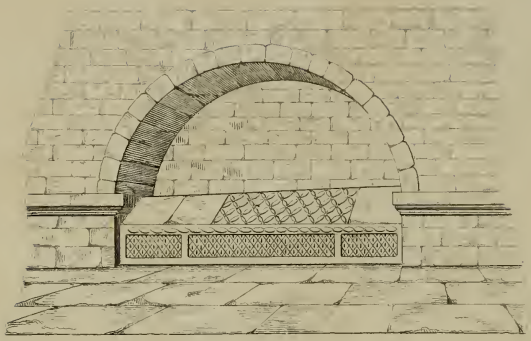

VI

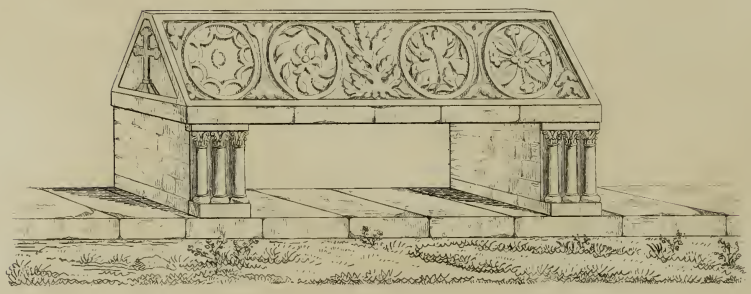

VII

Imp.r H. Marquerie, r. boulot, 24

LIVRE II.

TOMBEAUX.

—

SOMMAIRE.

Matière, forme et décoration des tombeaux. — Tombeaux levés, isolés et arqués ; tombeaux remarquables des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. — Gisants et priants. — Pierres tombales ou tombeaux plats. — Tombes émaillées. — Tombes en mosaïque. — Violation des sépultures.

Nous venons de fouiller le sol et d'y trouver les éléments de l'histoire de l'inhumation aux XIe et XVIe siècles. Sortons maintenant de terre, quittons le mort, son suaire et son cercueil, et considérons les monuments indicateurs de sa sépulture : à savoir les tombeaux ou mausolées.

Sepulcrum, *tumulus*, *bustum* ont toujours désigné le tombeau. *Tumba* est un synonyme ajouté, au moyen âge, à ces mots de la bonne latinité. *Bustum* (bûcher) a été emprunté au rit de l'incinération. *Bisomum* est le réceptacle de deux corps. Les conciles, en défendant d'enterrer deux individus dans le même cercueil, ont fait tomber le mot en désuétude. Nous nous servons encore du mot de *Mausolée* dont l'origine est célèbre. Il doit être pris surtout dans le sens de tombeau d'apparat. Enfin, on entend par le mot générique de *sépulture*, l'ensemble du cercueil et du tombeau.

Les plus anciens tombeaux sont en pierre et en marbre. Ils sont

en même temps sarcophages, comme nous l'avons vu. Les tombeaux sont, par excellence, les monuments de la sépulture *apparente;* les cercueils en sont les monuments *cachés.*

Les mesures que l'Église et la royauté prirent au IXe siècle pour empêcher la sépulture dans le lieu saint, et la main violatrice et rapace des Normands (1), ont rendu les mausolées très-rares jusqu'au XIe siècle. A cette époque, on était revenu insensiblement à l'usage de se faire enterrer dans l'église, et ceux qui étudient les tombeaux romans et les tombeaux gothiques en trouveront un assez grand nombre pour opérer entre eux une distinction sûre et précise.

Nous allons passer en revue un certain nombre des uns et des autres, réservant le plus de détails à l'examen de ceux des XIIIe, XIVe et XVe siècles, qui sont les plus remarquables.

Les tombeaux de l'époque romane et du commencement de l'époque gothique sont simples, et quant à la matière et quant à la forme. Les plus précieux sont en marbre, la généralité en pierre. Cette pierre, comme je l'ai dit en parlant des sarcophages,

(1) « Dans le cours de leurs règnes et de leurs ravages, les Normands violèrent et détruisirent un grand nombre de tombeaux ; partout on cherchait à sauver les restes des personnages vénérés, en les transportant au loin dans des retraites ignorées : les exemples de ces translations fourmillent dans les chroniques. On dut, de peur d'exciter la cupidité des Normands, cacher ou faire disparaître complétement un grand nombre de tombeaux apparents, à plus forte raison en érigea-t-on peu de nouveaux : il ne faut donc pas s'attendre à trouver beaucoup de monuments funéraires du IXe siècle et de la première moitié du Xe.

« Quand le calme fut rétabli, au Xe siècle, les arts étaient tombés si bas qu'on dut n'ériger que des tombeaux très-simples. Ce ne fut guère qu'au XIe siècle que l'on vit surgir, en même temps que des églises nouvelles, des tombeaux remarquables. » (De Caumont, *Cours d'antiq. mon.*, t. VI, p. 254.)

est ordinairement empruntée aux carrières du pays, belle, unie dans telle partie de la France, terne et sans consistance dans telle autre. En Normandie, on s'est quelquefois servi de l'ardoise. Le tombeau de la reine Mathilde et celui de Cécile, fille de Guillaume le Conquérant, étaient de cette matière.

On a fait usage du marbre pour les tombeaux des grands, des riches et d'une foule de personnages ecclésiastiques.

Nous verrons bientôt que dès la fin du XIIIe siècle, mais surtout au XIVe et au XVe, on ménagea pour les hauts dignitaires un heureux assortiment du marbre blanc et du marbre noir.

Le bronze a été également employé pour la construction ou l'ornementation des tombeaux. Bien que nous ne possédions aujourd'hui qu'un très-petit nombre de ces monuments, il est certain que nos églises en ont reçu beaucoup.

La *Gallia Christiana* dit en parlant de Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, mort en 1171 : « Sepultus est hic antistes in choro majoris Sancti Stephani ecclesiæ sub laminâ æreâ. » Soixante et un ans après, Simon de Sully, autre archevêque de Bourges, fut enterré sous la même plaque de bronze.

Je trouve dans le *Voyage littéraire* de DD. Martenne et Durand la mention du tombeau de Robert second, comte de Dreux. « Robert, de son vivant, fit faire cette tombe qui est de bronze, relevée en bosse, sur laquelle on voit son effigie, tenant en main une fleur de lys avec son épitaphe. »

Il y a dans la nef de la cathédrale d'Amiens, deux tombeaux en bronze du XIIIe siècle, l'un est celui de l'évêque Fouilloy qui posa la première pierre de la cathédrale ; l'autre est celui de son successeur, Geoffroy d'Eu. Les deux évêques y sont représentés à peu près comme on le faisait sur les pierres tombales de ce siècle,

c'est-à-dire habillés, mitre en tête et la main bénissante. Dans les décorations supérieures on distingue deux tours crénelées. A droite et à gauche de la tête, deux anges encensent, plus bas deux clercs portent des cierges allumés.

Ces deux tombeaux de bronze sont les seuls que nous ayons en France, intégralement conservés. Les porte-feuilles de Gaignières signalent, entre autres, ceux de Nicolas de Roye, évêque de Noyon au XIIIe siècle, et de Jean d'Aubergenville, évêque d'Evreux. Parmi les évêques de Chartres, Henri de Grès, évêque du XIIIe siècle, fut enterré aux Jacobins sous une tombe de fonte. Quelques années après, Pierre de Mincy fut recouvert d'une tombe semblable.

Enfin, quand on construisit l'autel du vœu de Louis XIII à Notre-Dame de Paris, on enleva du chœur plusieurs tombes de bronze dont on peut consulter le catalogue à la bibliothèque du Louvre. Nous possédons de rares débris de ces belles tombes ; elles ont été violées, dispersées ou détruites, les unes par les protestants au XVIe siècle, les autres, pendant la Révolution de 89. On s'en servit aussi, comme on avait fait des cloches, pour la fonte des canons.

Les tombes dans la construction desquelles est entré l'argent sont plus rares encore. Du Breul dit que le tombeau de Philippe-Auguste, jadis couvert d'argent, se voyait dans le second chœur de l'église Saint-Denis et qu'il fut devasté par les Anglais, sous Charles VI (1). Des lames d'argent furent aussi plaquées sur le magnifique tombeau de Henri, neuvième comte de Champagne, inhumé à Saint-Etienne de Troyes. La statue du mort était

(1) *Antiq. de Paris*, p. 1113.

placée dans le tombeau même que l'artiste avait évidé, en y pratiquant de nombreuses arquettes à jour.

La forme du tombeau va cesser d'être celle des cercueils à extrémités inégales. Le mausolée des temps mérovingiens était rétréci par les pieds. Au XIe siècle, le tombeau, même quand il est distinct du cercueil, conserve ordinairement la forme de celui-ci ; mais à mesure que l'on avance vers le XIVe siècle, la forme rectangulaire domine. « Une remarque générale que je fais encore, dit l'abbé Lebeuf, par rapport aux tombes qui couvrent les sépultures, c'est que celles qui sont plus étroites du côté des pieds que vers la tête sont plus anciennes que celles qui sont d'une largeur égale dans les deux bouts (1). »

Une autre modification qui caractérise mieux les tombeaux du XIe siècle, c'est que, bien que quelques-uns soient encore posés à plat sur le sol, la majorité a pour piédestaux des socles ou de petites colonnes ; il en résulte plus de légèreté pour l'aspect.

La décoration de ces tombeaux présente des moulures sur la totalité des faces ou une inscription sur une des extrémités. Les plus beaux ont reçu de petites niches pratiquées dans la partie antérieure. On y a placé des personnages, particulièrement des saints. D'autres ont reçu des bas-reliefs représentant des sujets chrétiens ; mais l'ornement le plus général est une simple croix.

On distingue les tombeaux du moyen âge en tombeaux *isolés* et en tombeaux *arqués*, lesquels se subdivisent en tombeaux élevés et en tombeaux plats ou *pierres tombales*. Les premiers sont ceux

(1) *Hist. du dioc. de Paris*, Avert.

qui ne sont pas engagés dans une muraille. Ils peuvent dès lors occuper tout emplacement soit dans l'église, soit dans le cimetière. La bibliothèque de Poitiers a conservé le dessin d'un tombeau porté sur deux chantiers ornés, chacun, sur le devant, de trois colonnettes. Il était dans le cloître de Nouaillé, près Poitiers. « Le toit était orné de feuillages et de quatre rosaces, les extrémités de la figure d'une croix. Une inscription gravée sur le faîte attestait que ce tombeau était celui d'un prieur nommé Guillaume. Autant que j'ai pu en juger, ce tombeau devait être de la fin du XIIe siècle (1). »

Je donne (fig. 6.), d'après le même savant, une représentation de ce dessin. Je l'ai choisi, parce qu'il offre un type de tombeaux dont l'usage a été commun en Poitou, dans les cimetières de la Vienne, dans ceux de la Charente-Inférieure, es Deux-Sèvres, etc., et qu'il a duré jusqu'à nos jours.

La figure 5 représente un des tombeaux arqués de Jouarre. C'est celui de sainte Mode, abbesse, morte au VIIe siècle ; mais ce monument est de construction postérieure : il offre un exemple de ces sarcophages plus étroits vers la tête que vers les pieds et entièrement couverts de dessins semblables à de la broderie, comme on les façonnait si souvent au XIe et au XIIe siècle.

A Saint-Etienne de Caen, le tombeau isolé de Guillaume le Conquérant était supporté par des pilastres. Les tombeaux de saint Maixent et de saint Léger, placés dans la crypte de Saint-Maixent, sont portés sur des tablettes soutenues par de petites colonnes à chapiteaux romains. Quelquefois enfin, comme nous l'avons vu, le sarcophage-mausolée est séparé du socle par une table prismatique ornée de rinceaux.

(1) De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. VI, p. 361.

Les tombeaux dans les églises ne sont, en général, isolés que dans celles qui en ont un petit nombre. Cela vient de ce que la place qu'ils occupaient nuisait au moins à la circulation. Là où ils sont plus nombreux, ils sont placés dans un renfoncement des murs latéraux. Ce renfoncement est presque toujours arqué. On désigne cette seconde espèce de tombeaux par le nom de *sepultura sub arcu.*

Les tombeaux arqués sont une réminiscence de ceux des catacombes romaines, dont ils diffèrent, du reste, sous le rapport de l'élévation et des ornements. A l'époque romane, ils sont assez simples ; les architectes gothiques les ont embellis en les décorant de pignons, de trèfles, de niches, de dentelures fines et de gracieuses colonnettes.

Dans les cloîtres qui reçurent un si grand nombre de sépultures, ces arcades tumulaires étaient fréquemment accolées et régnaient ainsi disposées sur la totalité des longues murailles.

« Les tombeaux placés dans l'épaisseur des murs sous des arcades, reposent tantôt sur un soubassement en pierre de taille, tantôt sur des colonnes cylindriques ou sur des espèces de chantiers. Le couvercle quelquefois plat est aussi parfois de forme prismatique ou triangulaire, imitant la disposition d'un toit à double égout (1). » La place de l'épitaphe était sur le mur de fond, dans un encadrement, ou sur une plaque de marbre fixée contre la pierre.

L'arcade sous laquelle ces tombeaux sont placés a souvent, au XIIe siècle, son archivolte ornée de chevrons, de zigzags, de rinceaux et de moulures diverses. Elle vient aboutir à des colonnes

(1) De Caumont, *Abécéd. archéol.*, p. 195.

ou massives, ou d'une grande légèreté, lesquelles reposent à leur tour sur des lions accroupis, comme on en sculptait aux portes des anciennes églises.

A Airvault (Deux-Sèvres), un tombeau, que l'on croit être celui de la fondatrice de l'église, présente une pierre prismatique longue de plus de cinq pieds et placée sous une arcade ornée de modillons élégants. Il n'y a là qu'une partie du monument primitif, mais on distingue sur ce qui en reste neuf petites arcades ayant pour pieds droits des colonnettes cannelées, décorées de zigzags et de dessins en spirale. Ces arquettes entourent autant de personnages.

Il s'en faut que tous les tombeaux arqués de l'époque romane aient été traités avec cette élégance : on peut s'en convaincre en parcourant les porte-feuilles de Gaignières. Pour ne citer que les tombeaux des évêques de Paris, on remarquera la sobriété de décoration. Les tombeaux de saint Céran et de Prudent sont même d'un aspect lourd; quelques dessins géométriques dissimulent à peine la nudité de la face qui est en vue. Ils sont posés chacun sur quatre socles arrondis.

« Au XIIe siècle, dit encore M. de Caumont, les cénotaphes se couvrirent d'un plus grand nombre de moulures ; les arcades sous lesquelles s'abritèrent ceux qui étaient incrustés dans les murailles furent bordés d'archivoltes plus richement sculptées ; le cercueil lui-même fut quelquefois couvert de moulures. Nous pouvons citer, pour exemple de ce progrès, le magnifique tombeau de saint Junien (Haute-Vienne) : sur les deux faces latérales de ce tombeau, on voit, dans des niches aux arcs surbaissés, vingt-quatre statuettes sculptées en haut-relief et représentant des vieillards. Ils sont rangés trois à trois, douze du côté de la

Vierge, et douze du côté opposé ; ils sont barbus, assis sur des trônes et drapés de riches vêtements. Le nimbe, attribut de sainteté, se montre derrière leur tête; des couronnes entourent leurs fronts ; ils tiennent d'une main une coupe au cou allongé, de l'autre, une cithare (1). »

Je ne crois pas qu'on ait placé de statue sur les tombeaux avant le XIIe siècle. Le plus ancien mausolée de ce genre, que je connaisse, est celui de Philippe I, mort en 1108, et qui fut inhumé dans l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. Monfaucon décrit ce tombeau (2) où le roi était représenté couché, vêtu de ses habits royaux, la couronne sur la tête, et un gant de fauconnerie à la main. Un peu plus tard, Suger, voulant remplacer à Saint-Denis le tombeau de Dagobert que les Normands avaient dévasté, fit placer une statue de ce roi également couché sur le cippe. Louis VII et sa femme Constance furent inhumés dans l'abbaye de Barbeau sous un mausolée semblable. Ce fut dès lors une mode adoptée par les princes et les seigneurs de haut rang. Saint Louis en hâta la vogue en faisant mettre de ces effigies sur les tombeaux qu'il fit reconstruire à Saint-Denis.

On a donné à ces figures le nom de *gisants*. Au XVe siècle, quand le personnage sera agenouillé sur son tombeau, les mains jointes, il sera *priant*.

Les premiers gisants ont été en pierre, puis en marbre sur tombeau de pierre, et enfin en marbre blanc sur marbre noir.

Les gisants sont habillés dans le costume de leur état ; leurs mains sont jointes, leur tête ordinairement nue, sauf celle

(1) *Abécéd. archéol.*, p. 196.
(2) Tome I de ses *Monuments*.

des rois, des évêques et d'autres dignitaires ecclésiastiques.

Dans le principe, ces gisants faisaient corps avec la pierre, que les sculpteurs se contentaient de creuser, laissant sur le sommet une partie à peine relevée pour figurer le corps. Insensiblement celui-ci se détacha davantage, la ronde-bosse remplaça le bas-relief et l'on obtint une vraie statue, un personnage entier. Dès le XIIIe siècle, ces statues furent exécutées avec une rare perfection. Quelques-unes sont alors accompagnées d'anges aux ailes éployées, soutenant sur un coussin la tête du défunt (1).

Avant de passer à l'examen des tombeaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles, je veux signaler une particularité qui me paraît mériter plus d'attention que la science ne lui en a montré, car on la rencontre sur beaucoup de tombeaux dont elle a servi à rehausser la beauté. Je veux parler de l'emploi de la peinture sur les arcades des tombeaux et sur les mausolées eux-mêmes.

Nous voyons dans Gaignières que Pierre, abbé de Fontevrault, qui devint évêque de Poitiers au XIIe siècle, était représenté sur son tombeau revêtu d'habits coloriés.

De fort belles peintures ornaient aussi à Fontevrault les tombeaux de Richard-Cœur-de-Lion et de Henri II. « Quelques années après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, la princesse Eléonore vint achever sa longue carrière à Fontevrault, où elle mourut le 13 mars 1204. Elle fut inhumée dans le cimetière des rois, nom qu'on avait donné à cette portion de la grande église de l'abbaye où étaient déjà enterrés les restes de son époux Richard et de Henri II. On plaça sur le tombeau d'Eléonore sa statue de bois peint et doré. Elle porte une couronne sur la tête, fixée par une

(1) *V. la fig.* 7.

bandelette qui serre et enveloppe le menton. Les mains sont croisées sur la poitrine et tiennent un pan de robe ou manteau royal (1). »

Orderic Vital, dans son *Histoire de la Normandie*, dit en parlant du tombeau de Nicolas, abbé de St-Ouen de Rouen, que sur ce tombeau brille un monument de bois peint au sommet duquel le religieux Maurice a gravé une épitaphe en lettres d'or.

Le même auteur rapporte (*ibid.*) que le moine Ernault fit décorer la tombe de son frère Robert d'une arcade, et que cette arcade et le tombeau reçurent diverses couleurs.

Des peintures de ce genre furent appliquées, au XIIe siècle encore, sur le tombeau de Geoffroy de Loudun ; au XIIIe, sur celui d'Enguerrand de Coucy, à Longpont. Ce dernier présentait même des dorures.

Pour le XIVe siècle, Gaignières cite le tombeau de Simon de Bucy, évêque de Paris, et celui de Georges, seigneur de Préaux, en Touraine.

L'église de Cauvigny, en Beauvaisis, a reçu, au XVe siècle, trois magnifiques tombeaux peints. Ces sépultures sont celles des seigneurs de Farcourt et de leurs femmes. Il y en avait d'autres du même temps, à l'abbaye de Coulombs ; enfin, on peut voir au Musée du moyen âge, à Paris, les statues peintes de Philippe de Commines et de sa femme.

Revenons à la disposition des tombeaux de l'époque gothique.

Au XIIIe siècle, la division en tombeaux isolés et tombeaux arqués porte sur un nombre de plus en plus grand de monuments. L'apparition des pierres tombales destinées à recouvrir les morts

(1) Bodin, *Recherches histor. sur Saumur et le haut Anjou*, t. I, p. 210.

enterrés dans toutes les parties de l'église est un fait nouveau. J'en parlerai après les deux premiers.

Les tombeaux isolés du XIIIe siècle occupent généralement dans les églises l'emplacement laissé libre entre les travées des nefs et celles du chœur. Ils formaient ainsi une sorte de balustrade entre les piliers (1). Deux enfants de saint Louis avaient leurs tombeaux à Royaumont, entre deux travées du chœur; à Longpont, cette place était occupée par le mausolée d'un Coucy. Plus tard, c'est Jacques d'Estouteville, à Valmont. Dans les grandes églises qui ont reçu des sépultures, cette remarque se rencontre à chaque pas. Les tombeaux isolés ont occupé le chœur, les nefs, les chapelles et jusqu'aux parvis.

Un des plus beaux tombeaux isolés portant la date du XIIIe siècle, est celui de la reine Bérengère, femme de Richard-Cœur-de-Lion. « Il se voyait primitivement au Mans, où cette princesse avait été inhumée, et il fut transporté dans le transsept nord de l'église, en 1821. Le tombeau subit alors quelques changements. En faisant abstraction de ses parties modernes, on aura le tombeau tel qu'il existait au XIIIe siècle, c'est-à-dire une statue de grande proportion, couchée sur un cercueil orné sur les grands

(1) Cette disposition des tombeaux dans les travées du chœur donna parfois, aux décorateurs, l'idée de fixer à chacun des piliers entre lesquels était le gisant, une tige de fer supportant, dans sa partie médiane, une lampe que l'on éclairait à certaines époques, à celle d'un anniversaire, par exemple, ou le jour de la fête de quelque saint patron. Ailleurs, cette lampe est suspendue à une volute située à l'extrémité d'une colonnette adossée au petit dais qui entourait la tête de la statue du mort. Si la statue était double, il y avait deux lampes, une au-dessus de chaque personnage. Cet accessoire d'ornementation peut être considéré comme une rareté. Je ne crois pas qu'il en reste aucune trace; mais je l'ai vu figuré dans Gaignières qui n'inventait pas.

côtés de quatre-feuilles à lobes arrondis, cantonnés chacun de quatre petites roses. Les huit petites roses inférieures sont semblables, formées d'un double rang de cinq pétales; les roses du rang supérieur sont, au contraire, différentes les unes des autres, et l'une est remplacée par une feuille de chêne. La statue de la reine Bérengère a la tête posée sur un coussin : sa robe est fixée au moyen d'une ceinture à laquelle est suspendue l'escarcelle : elle tient des deux mains sur sa poitrine un petit tableau sculpté représentant une reine : c'est son portrait (1). »

Quant aux monuments arqués, depuis le magnifique tombeau de saint Maurice à Rouen et de l'abbé Richard à Fécamp, jusqu'à ceux qui occupaient presque la totalité des murs latéraux dans certaines églises, comme à l'abbaye de Lehon, auprès de Dinan, ils présentent une arcade tantôt à cintre brisé, tantôt trilobé, reposant sur des colonnes ou colonnettes, ou bien glissant jusqu'au sol sans interruption.

Le tombeau de Maurice, archevêque de Rouen, que je viens de nommer, mérite une mention particulière. On y a figuré l'évêque gisant, en habits de cérémonies, mitre en tête, mais sans crosse. Les deux mains du prélat sont croisées sur sa poitrine. L'arcade, au cintre très-développé et surmontée d'un fronton triangulaire, s'arrête sur les chapiteaux élégants de quatre piliers. L'archivolte est ornée de plusieurs personnages sculptés, au milieu desquels deux anges reçoivent l'âme du défunt dans un vêtement.

Les arcades qui surmontent les tombeaux sont traitées aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, d'après le style adopté pour la décoration

(1) De Caumont, *Abécéd. archéol.*, p. 351.

des grands monuments. Ainsi, au XIIIe, elles le seront comme les arceaux des claires-voies ; au XIVe, elles offriront des rosaces tracées au compas; au XVe, elles recevront les formes indéfinies du dessin que l'on a nommé flamboyant. L'arc est brisé et seul, ou bien il est brisé ou trilobé et surmonté d'un arc en accolade. Les petites statuettes figurant des pleureurs sont quelquefois relevées sur l'archivolte.

La pierre continue d'être la matière employée communément pour la construction des tombeaux, comme elle le fut pour celle des cercueils; mais à partir du XIIIe siècle, le marbre se montre de préférence sur les mausolées des princes, des grands et des hauts fonctionnaires ecclésiastiques. Au XVe siècle, il y eut pour ces constructions une alliance très-fréquente du marbre blanc et du marbre noir. On réservait le marbre blanc pour la statue qui se détachait ainsi parfaitement sur le cippe à couleur noire. On employait d'autres marbres encore, le gris et le rose, par exemple ; enfin, le marbre blanc servit à faire ressortir la figure du mort, ou ses mains et ses pieds. En résumé, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe, le marbre est tantôt seul, tantôt uni à la pierre et tantôt uni à un autre marbre. Les pierres tombales nous offriront bien d'autres mélanges : pierre, marbre, émail, cuivre, argent et or, elles ont tout reçu.

Quant à l'ornementation détaillée, il faut noter, pour le XIVe, siècle, une tendance nouvelle à tourmenter la pierre au moyen de tous ces dessins où l'on reconnaît enfin ce défaut de goût que le siècle suivant devait porter à son comble dans les enluminures des cathédrales. Toutefois les sculpteurs de mausolées ont été, dès le commencement du moins, plus sobres de ces excès que ceux de nos grands édifices. On traita avec beaucoup de soin

et d'art, ces petits dais servant de cadre à la tête du gisant.

Bayeux, Campigny et surtout l'abbaye de Fécamp ont reçu, au XIVe siecle, des sépultures remarquables.

Le mausolée de Guillaume de Vienne, abbé de Saint-Seine en 1375, est une vraie chapelle toute gothique. Saint Pierre et saint Paul apparaissent sur le devant, montés sur des colonnes et la tête sous de superbes dais. Huit personnages, très-mutilés, sont sur le devant du cippe. Guillaume est couché sur le tombeau, mitre en tête et le corps enveloppé d'un grand manteau en forme de chape.

Le mausolée de Catherine de Beaufremont, dans l'église de Mirebeau, est aussi fort remarquable. On y voit de petits génies représentés au bas du sarcophage, ils s'appuient sur une tête de mort et semblent causer entre eux de la défunte. En haut, dans le fronton, deux autres génies tiennent l'écu. Puis, c'est Jean de Cluny et son fils, gisants sur un même tombeau dans l'église des Pères de l'Oratoire de Dijon; tous deux, couverts de mailles, portent l'écu ramené sur le ventre.

A Fécamp, dans la chapelle de Saint-André, un tombeau présente, sur la partie antérieure du sarcophage, des bas-reliefs figurant diverses scènes de la vie de Jésus-Christ. La statue du gisant est surmontée d'un dais et accompagnée de six statuettes assises. Sur le tombeau de l'abbé Thomas, dans la chapelle Saint-Jean, des personnages sont entourés d'élégantes arcatures. Dans l'église du Moutier-Saint-Jean, le tombeau de Jean de Réomes présentait, sur le devant, Jésus-Christ au milieu des douze Apôtres (1).

Au XIVe siècle, quelques tombeaux isolés ont été entourés d'un

(1) D. Plancher, dans son *Histoire de la Bourgogne*, a fait figurer les tombeaux que je viens de nommer.

petit édicule dont la forme se rapproche de celle des *ciborium*. Il y en avait à Amiens et à Saint-Denis qui formaient balustrade autour du chœur. Les plus beaux sont, sans contredit, ceux des tombeaux d'Innocent VI et de Jean XXII à Villeneuve-les-Avignon.

« Ce mausolée, dit M. Pinard en parlant du tombeau d'Innocent VI, a 7 mètres 80 centimètres de hauteur ; sa longueur de face est de 3 mètres 16 centimètres, et sa largeur, de 1 mètre 55 centimètres. Imaginez-vous le monument le plus léger, les clochetons les plus sveltes, les mieux découpés, des feuilles de trèfle, des festons partout ; partout de petits dais surmontés de petites croix, sous lesquelles étaient des statues de saints ou des Apôtres ; un tout si délicat enfin, qu'on ne se lasserait pas de l'admirer.

« A l'un des soubassements, on lit cette épitaphe :

Hic jacet
Beatus Papa Innocentius VI
Primus fundator hujus domûs
Qui obiit anno M CCC LXII die vero
XII mensis septembris cujus anima
In pace requiescat. Amen (1). »

Le tombeau de Jean de Bourgogne et de sa femme Marguerite de Bavière, enterrés dans l'église des chartreux de Dijon, là même où se trouvait primitivement celui de Philippe le Hardi, a été exécuté avec une véritable perfection.

Le Musée lorrain doit à la générosité de M. Thirion l'acquisition récente d'un superbe tombeau du XIVe siècle. C'est la sépul-

(1) T. Pinard, *Revue archéol.*, an 1849. p. 331.

ture d'un comte de Salm et de son épouse. Les deux statues qui nous ont conservé leurs traits, la forme et toutes les pièces de leurs vêtements, paraissent avoir été sculptées dans la même pierre que la table inférieure. « La première, ou celle de droite, a une longueur de 1 mètre 92 centimètres ; elle représente un guerrier couché, les mains jointes sur la poitrine. Il a les yeux fermés, et sa tête repose sur un oreiller long de 50 centimètres, large de 32, et enfermé dans une taie ornée de glands aux quatre coins et lacée sur les petits côtés. Les cheveux sont courts et un peu bouclés sur le sommet de la tête et sur le front, assez longs et roulés sur les oreilles et sur la nuque. A part une légère avarie subie par le nez, la tête est bien conservée et ne manque pas de noblesse. Le personnage est couvert d'une cotte de mailles, dont les manches s'élargissent vers le bas où existe un repli, qui semble avoir été destiné à préserver les mains; le cou est nu, mais on voit sur les épaules un capuchon de mailles, que l'on relevait sur la tête et qui protégeait même le menton. La cotte de mailles est en grande partie cachée par une cotte de drap nommée haubert, très-ample et descendant jusqu'au-dessous du genou; les manches du haubert sont elles-mêmes assez larges, et il est serré à la taille par une ceinture, retenue sur le ventre au moyen d'une grosse boucle; la ceinture supporte une forte épée, dont la pointe a disparu, et dont on ne voit plus guère que la poignée, l'épée étant masquée presque totalement par un écu ou bouclier de forme ogivale, qui est suspendu au bras gauche au moyen d'une courroie et chargé de deux saumons adossés. Les jambes et les pieds sont garnis de mailles; ceux-ci étaient anciennement munis d'éperons qui ont été brisés, et dont on voit encore les courroies, tout à fait pareil-

les à celles que nous employons pour fixer les crampons, en temps de verglas, avec cette seule différence que la boucle est sur le coude-pied. Les pieds sont appuyés sur le flanc gauche d'un lion accroupi, regardant à droite et placé sur un socle, large de 17 centimètres, haut de 10 et long de 52.

« La seconde statue, qui représente évidemment l'épouse du personnage que nous venons de décrire, est exactement dans la même posture, et sa longueur n'est moindre que de 2 centimètres. La tête repose sur un oreiller non lacé, mais également décoré de glands; on n'aperçoit qu'un petit nombre de cheveux sur le front, et la figure est encadrée dans une guimpe et une coiffure plissée, sur laquelle est jetée une seconde coiffure, ou pour mieux dire un petit voile tombant sur les épaules. La statue est vêtue d'une robe longue, montante et à manches tellement collantes, que l'on remarque, aux avant-bras, une série de petits boutons qui permettaient à la manche de s'ouvrir pour laisser passer le poignet; au-dessus de cette robe existe une tunique décolletée, descendant jusqu'à mi-jambes, et à manches larges, ornées d'une espèce de nœud au rentrant du coude. Un manteau descendant jusqu'aux talons, mais sans ampleur, complète le costume de la comtesse; le manteau est retenu sur la poitrine, au moyen d'une espèce de courroie décorée de houppes. Les pieds, chaussés de souliers, s'appuient sur le flanc droit d'un chien, regardant à gauche, à moitié brisé, et placé sur un socle.

« Nous nous tairons sur la valeur artistique de cette dernière figure, car elle est trop mutilée pour que l'on puisse l'apprécier en connaissance de cause; mais le lion qui soutient les pieds du chevalier est d'un assez bon travail, meilleur peut-être que celui des deux grandes statues, dont la pose et les traits laissent quelque

chose à désirer, quoique les draperies soient réellement d'un excellent style.

« Nous ferons le même éloge de la plupart des statuettes remplissant les vingt niches ogivales qui garnissaient primitivement les deux côtés du tombeau, et qui sont aujourd'hui disposées de la manière suivante : cinq aux pieds, dix sur le flanc droit et cinq à la tête. Chacune des niches est large de 21 centimètres; elles sont assez profondes, séparées l'une de l'autre par un simple filet formant archivolte, et les statuettes, hautes d'environ 44 c., sont un peu engagées dans la pierre (1). »

Ces statuettes représentent, les unes, un ange tenant un encensoir, les autres un apôtre avec différents attributs; d'autres encore nous montrent un saint militaire, un évêque ou une sainte : les nimbes manquent partout. Les surfaces triangulaires séparant les autres archivoltes, ont reçu des figures grimaçantes, des trèfles, des fleurons, etc. Ce splendide tombeau était, avant la Révolution, dans l'église de Saint-Sauveur et placé probablement sous une arcade. Les vingt niches à statuettes qui couvrent aujourd'hui trois des faces du tombeau, étaient placées sur les deux grands côtés. On pense que les deux gisants sont le comte Jean II, mort en 1351 et Marguerite de Chiny, sa femme.

On peut citer parmi les plus remarquables mausolées du même temps celui de Cramaud, évêque de Poitiers, mort en 1422 : « C'était, dit l'abbé Auber, le plus beau monument de ce genre que possédât l'église. Un cercueil de plomb élevé au-dessus du sol, sous une arcade pratiquée dans le mur septentrional du chœur, et à gauche du grand autel, contenait le corps tout entier et était

(1) Aug. Digot, *Journal de la Soc. d'Archéol. et du Comité du Musée lorrain.*

recouvert d'une doublure de marbre noir longue de sept pieds et large de trois. Sur la table horizontale qui fermait le sépulcre s'étendait, couchée et revêtue des habits pontificaux, la statue de l'évêque en pierre d'albâtre luisante, les mains jointes, la mitre en tête (1). »

A Saint-Maurice d'Angers, le tombeau de l'évêque Jean de Beauveau, au xve siècle, portait l'image d'un squelette ayant mitre en tête et crosse dans la main gauche ; la droite semblait bénir encore. Ce tombeau était contre un mur, au-dessous d'une croisée. L'écusson y était répété plusieurs fois. Sur une des faces du monument, on voyait quatre moines dans de petites niches.

Dans la même église, l'évêque Jean de Bely reposait sous un très-beau tombeau en marbre noir. Sur le mur du fond on a sculpté un tableau divisé en deux parties : d'un côté on a représenté Jésus-Christ portant sa croix, de l'autre un évêque et son clerc en posture de suppliants. L'épitaphe ne faisait pas, comme on le croirait, partie de ce tableau ; on l'avait gravée en lettres d'or sur la bordure supérieure du tombeau.

Les *priants* sont une innovation du xve siècle ; mais leur emploi ne devint fréquent qu'au suivant ; aussi devons-nous peu nous y arrêter. On donne ce nom aux statues agenouillées sur les édicules qui recouvrent les mausolées des personnages de distinction. Ordinairement, ils reproduisent l'image inférieure du gisant. Dès l'année 1431, nous avons un exemple de *priant* sur le tombeau de Jean Juvénal des Ursins ; en 1456, sur celui de sa femme. En 1498, le mausolée de Charles VIII reçut cet ornement, et l'usage en devint commun pour les rois de Frances. Le tombeau de

(1) *Hist. de la cathéd. de Poitiers*, t. II, p. 160

François Ier et celui de Henri II à Saint-Denis sont les chefs-d'œuvre du genre.

Le Musée du moyen âge, à Paris, possède les deux statues peintes de Philippe de Commines et de sa femme. Le premier fit construire en 1306, dans l'église des Grands-Augustins, une chapelle où fut érigé plus tard le tombeau des deux époux.

On peut dire des tombeaux du XVe siècle, ce qu'on dit de l'architecture de cette époque. A force de multiplier les détails, les sculpteurs aboutirent à la sécheresse. Tous ces ornements rendus avec tant deprécision sont cependant secs, maigres et maniérés. Ils fatiguent l'œil, loin de le charmer; c'est l'intention de perfectionner poussée à l'excès. En outre-passant les moyens, on arriva justement au but que l'on cherchait le moins. Toutefois, il faut convenir que nous devons au XVe siècle de fort beaux tombeaux. Dom Plancher en a signalé pour la Bourgogne qui sont vraiment admirables: celui de Philippe le Hardi, qui a été conservé au Musée de Dijon, nous offre la représentation d'un petit cloître dans la voussure duquel on compte jusqu'à quarante personnages. Le duc est couché sur le cippe, couronné en tête et habillé magnifiquement. Sur le devant du tombeau, quatorze moines pleureurs sont pleins d'expression. Le marbre blanc, le marbre noir et l'or se mêlent admirablement sur ce mausolée (1).

(1) « Dans l'entre-colonnement qui supporte l'ogive de la porte, à droite et à gauche, se trouvent les statues agenouillées des fondateurs de la Chartreuse : Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre, sa femme. Elles ont été très-mutilées. Philippe mourut en 1404 ; son cœur fut porté à Saint-Denis et son corps à la Chartreuse. L'exécution de son tombeau fut confiée aux talents des sculpteurs Claux-Sluter, Claux-de-Vouzonne et Jacques de la Barse. Les petites figures, placées dans les niches du soubassement du monument, sont justement estimées: elles peignent le deuil et la douleur

« Le tombeau de Jean-sans-Peur et de la duchesse son épouse, exécuté par

Il y a au Musée du moyen âge, à Paris, « un fragment d'angle, dit l'épigraphe, d'un tombeau orné de figures en prière, dites *pleurants*, provenant du Musée de Dijon et sculpté vers 1430 dans l'école de Claux Sluter. » Ce morceau est de toute beauté. Le moine qui y est figuré debout et les dessins accessoires sont en marbre blanc se détachant sur un marbre noir. Tout y est de petite dimension et exécuté avec un soin et une délicatesse inouïs.

Le grand Cartulaire de Poitiers nous a conservé la description du tombeau de l'évêque Ithier de Marteuil : « C'était un sépulcre tout clos et renfermé de quatre grandes tables de marbre noir bien poli et luisant, par-dessus quoi était une autre grande table de même, longue de six grands pieds et demi et large de trois et demi environ : là était couchée l'image en albâtre d'un évêque ayant crosse et mitre, chasuble et aube avec deux courbiteaux (tuniques portées sous la chasuble), les mains jointes, la tête sur un oreiller. Et tout autour de ladite table était écrit et engravé en lettres de forme l'épitaphe dudit évêque en latin : tout cela reposait sur un soubassement de trois pieds d'élévation. » Ce tombeau fut brisé, en 1562, par les protestants.

J'ai donné cet extrait comme résumé de ce que j'ai dit des mausolées, particulièrement de ceux des évêques au XVe siècle.

On sait que la plupart de nos anciennes églises rondes ont été construites, plus ou moins fidèlement, sur le modèle de celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Quelques fondateurs de ces églises ont eu l'idée, peut-être pour copier plus exactement encore le

Jean de la Verse dit Dacora, aragonais, secondé par Jean de Brogues et Antoine Lemouturier, n'est pas moins curieux à examiner. L'un et l'autre sont aujourd'hui dans le riche Musée de Dijon. » T. Pinard, *Rev. arch.*, p. 640. M. De Caumont a donné dans son *Cours d'antiquités monumentales* une ample description de cet admirable monument. V. t. VI, p. 423.

type en question, de faire élever dans l'intérieur du lieu saint un tombeau destiné à recouvrir les restes, soit du fondateur lui-même, soit de quelque autre chrétien. Au XIe siècle, un seigneur de Neuvi, en retour d'un voyage en Terre-Sainte, fit élever dans cette ville un monument circulaire qui reçut le corps de son fils. Le fait est avéré, et le nom de Neuvi-Saint-Sépulcre, que la ville a gardé depuis, n'a pas d'autre origine (1). « Et comme pour faire ressortir l'importance de certaines traditions, dit M. Viollet-le-Duc, nous voyons encore, en plein XVIe siècle, Catherine de Médicis faire construire, au nord de l'église abbatiale de Saint-Denis en France, un monument circulaire avec bas-côté à deux étages, comme le Saint-Sépulcre de Jérusalem, pour abriter la sépulture de son époux et de ses successeurs (2). » A Saint-Bénigne de Dijon, autre église ronde, le corps de saint Bénigne occupa d'abord un caveau placé sous le chœur. Comme les fidèles y affluaient, on rapprocha le tombeau du sanctuaire.

Nous n'avons examiné jusqu'ici que des tombes levées. Ces monuments sont les tombeaux apparents par excellence. Ils ont été pour les églises un élément particulier de décoration ; mais cet ornement venant à se multiplier, il en résulta un encombrement qu'il devint urgent de prévenir. Soit que ce motif ait suggéré l'idée de la réforme dont nous allons parler, soit qu'on ait songé à économiser sur le prix des sépultures, ou bien encore, qu'on ait voulu admettre un plus grand nombre de fidèles au

(1) Il faut dire que la présence d'un corps dans les tombeaux de ces églises est assez rare. Le plus souvent, le sépulcre était vide et servait seulement à figurer celui où le Sauveur fut déposé. Il faut l'assimiler dès lors à ces tombeaux que l'on élève dans les temples chrétiens, pendant la semaine sainte.

(2) *Dictionnaire de l'architect.*, t. I, p. 216.

privilège de l'inhumation dans le lieu saint, le fait est que, dès le XIIe siècle, on a ouvert à la sépulture d'une foule de personnes le vaste champ des nefs. L'église se trouva dès lors pavée de grandes lames de pierre ou de marbre recouvrant autant de cercueils. Je réunis, sous le titre commun de *pierres tombales*, tout ce que j'aurai à dire de ces plaques; car, bien qu'on les ait très-souvent couvertes de cuivre, de bronze ou d'argent, la pierre en est toujours le fond.

Il y a moins à dire sur la forme des pierres tombales que sur leur décoration. Dans le principe, elles ressemblent assez aux couvercles plats des sarcophages, plus larges à l'une des extrémités qu'à l'autre. La forme rectangulaire qu'elles ont reçue dans la suite doit être attribuée au besoin de les juxtaposer de manière à ce qu'elles pavassent régulièrement l'édifice. Ces lames funéraires, d'abord fort simples et ne portant d'autre ornement que quelques dessins géométriques, tels que zigzags, rinceaux, croix, losanges et une épitaphe, devinrent peu à peu de vrais tableaux, dont le sujet habituel est la représentation du mort et des attributs de sa profession. L'épitaphe y occupe, tantôt la partie inférieure, tantôt court autour du personnage ou sur la bordure de la pierre (1). Il faut aller à Châlons-sur-Marne, à Noyon, à Troyes, à Laon, à Rouen, etc., pour avoir une juste idée de la perfection que les artistes ont rencontrée dans la figuration des défunts et dans tous ces encadrements des pierres tombales des

(1) « Afin que la mémoire des morts demeure, dit Dante, les tombes construites au pavé des églises, montrent le portrait des ensevelis, tels qu'ils étaient jadis, si bien qu'on se prend maintes fois à pleurer, tout poigné par ce souvenir qui ne fait sentir son aiguillon que dans les cœurs pieux. » *Div. com. Purgat.*, ch. XII.

XIIIe et XIVe siècles, où le style de chaque période architecturale se distingue si aisément que, dans beaucoup de cas, il a suffi de l'inspection de ces monuments pour déterminer, avant tout examen, la date de la construction des églises qui les ont reçus. L'usage de surmonter d'un petit dais la tête des gisants sur les tombeaux levés, donna aux graveurs des dalles funéraires l'idée de reproduire ce détail dans leurs dessins. Ils arrivèrent à couvrir les tombes de véritables chapelles gothiques : arcs aigus, contre-forts, colonnettes, niches, rosaces, trèfles, feuillages, clochetons, moulures, dentelures, rien n'y manque.

Au XVe siècle, on ne connut plus de bornes; l'œil se fatigue à suivre ces divagations d'une imagination exubérante et vétilleuse, qui, poussant outre mesure le goût du détail, n'aboutit qu'à la confusion.

Quand le ciseau a entaillé la pierre plus profondément, les traits de la gravure ont reçu des mastics coloriés et des filets de cuivre; l'image ressortait ainsi d'autant mieux.

Les personnages des pierres tombales y sont la plupart représentés vivants. Les yeux sont ouverts, les mains relèvent un vêtement ou serrent quelque objet, le corps est habillé comme dans l'état de vie. L'archevêque se reconnaît à la croix à double branche; les évêques portent la mitre, la crosse et tout le costume de cérémonie. Leur main droite est bénissante, la gauche tient le bâton pastoral. Dans la partie supérieure, deux anges balancent des encensoirs; Abraham reçoit l'âme du défunt, figurée par un petit personnage nu, aux mains jointes; des écussons sont placés en haut ou en bas, à gauche ou à droite, quelquefois aux quatre places. Ici les pieds sont libres, là ils reposent sur un animal symbolique. Guillaume de Beaumont, à Saint-Maurice d'Angers, Guillaume, évêque de Châlons,

et quantité d'autres sont couchés sur un champ de fleurs de lis. Les chanoines ont l'aumusse sur la tête, les prêtres tiennent un calice, une patène ou un livre; leur tête est découverte. Les diacres et les sous-diacres portent la tunique et la dalmatique. Le chantre se reconnaît à sa longue chape et à son bâton, un livre est posé sur sa poitrine. Au xve siècle, les officiers du chapitre ont une ample tunique à grandes manches surmontée d'une large collerette; on figurait également les abbés et les abbesses dans le costume de leur ordre (1).

Parmi les laïques, les chevaliers sont distingués par leur armure; le heaume, l'écu et la lance occupent des places diverses. Les bourgeois et gens de métier ont d'autres attributs, il en est de même pour les femmes (1).

(1) Je donne, dans le livre suivant, le dessin d'une pierre tombale du xiiie siècle où se trouvent une grande partie des ornements que l'on gravait sur ces lames. Le personnage représenté sur la dalle est Guilbert, abbé de Saint-Nicaise, à Reims, et mort en 1289. Cet abbé est couché, et ses mains, dont la droite tient une crosse, sont ramenées en croix sur sa poitrine. Sa tête repose sur un coussin décoré de nombreux quatre-feuilles disposés en quinconces. En dehors de chacune des colonnes surmontées d'une ogive trilobée, inscrite dans un fronton à crochets, un clocheton plein d'élégance s'élève jusqu'au sommet de la pierre dont l'ornementation supérieure consiste dans la figuration de deux anges dont la main balance un encensoir. L'un d'eux porte une navette. J'ai extrait ce dessin d'une notice publiée en 1847 par A. Duchesne, dans le compte rendu des séances et travaux de l'Académie de Reims.

(2) Louis d'Orléans, dans son testament, ordonne que « la remembrance de son visage et de ses mains soit faite sur sa tombe en guise de mort, avec une pierre sous sa tête en guise d'oreiller, et aux pieds, au lieu de lyons et d'autres bêtes, une rude roche semée et couverte de ses armes : que sa sépulture ne soit que de trois doigts de haut sur terre, de marbre noir, élevée et d'albastre blanc, qu'il tienne un livre auquel soit écrit ce psaume : « *Quicumque vult salvusesse*, etc, , et autour de sa tombe, soit écrit le *Pater noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo*, grand et petit, en lettres d'or. »

Ces indications suffisent pour constater la variété de tous ces tableaux de pierre. La description plus étendue de chaque pièce de décoration appartient à l'histoire de l'architecture et à celle du costume au moyen âge; je donnerai plus loin le complément de mes observations, en recherchant le sens de ce que je n'envisage ici que comme un fait.

En général, les pierres tombales ne recouvraient qu'un seul personnage et l'image indicatrice était simple ; on en rencontre de doubles dans la collection Gaignières, notamment pour Noyon et Châlons. Par exemple, il est souvent aisé de reconnaître sur la même tombe, soit le mari et la femme, soit l'un ou l'autre avec un enfant. Enfin, la représentation peut être triple; il y en a à Châlons où le mari et la femme sont accompagnés d'un enfant, ou bien le père a deux de ses fils auprès de lui, la mère ses deux filles.

Il est rare qu'une pierre tombale, engagée verticalement dans le mur d'une église, désigne la sépulture de quelque personne dans la partie de terrain qu'elle domine immédiatement. Ces dalles engagées dans le mur de clôture ou dans un pilier doivent être regardées comme des monuments commémoratifs. Fallait-il renouveler le dallage des églises, on faisait aux principaux donateurs l'honneur de conserver ainsi leur mémoire. La même chose arrivait dans la restauration qui suivait le pillage des édifices religieux.

Enfin, on exécuta, sur certaines pierres tombales, des dessins en demi-relief. Il faut visiter les églises des bords du Rhin pour en trouver : elles n'ont pu être d'un usage commun et cela s'explique : du moment que l'on destinait ces pierres à devenir le pavé des églises, il fallait éviter tout ce qui pouvait y gêner la marche

des fidèles. Il est vrai que l'on a pu entourer de balustrades les pierres à dessin demi-relevé ; mais alors, si le monument était sauvegardé, la circulation n'était plus libre.

En résumé, voici ce que l'on peut dire de l'ornementation des pierres tombales : les plus anciennes n'ont reçu que des croix gravées ; celles du XIIe siècle présentent des dessins vagues, et l'épitaphe ou des enroulements de feuillage, ou des moulures en creux d'une grande simplicité ; au XIIIe, le corps du personnage inhumé sous la dalle est figuré au trait ; les ornements accessoires sont des arcades à cintre brisé ou trilobé, des anges, des rosaces, des trèfles, des animaux et des objets symboliques ; au XIVe, l'arcade est ordinairement surmontée ou même tout à fait remplacée par un fronton triangulaire, garni de corniches ou de feuillage ; au XVe, la décoration est très-compliquée ou très-simple ; c'est un des caractères de l'architecture de cette époque, de multiplier les ornements à l'excès ou d'en être sobre jusqu'à la sécheresse. L'usage des pierres tombales dura pendant tout le XVIe siècle, et en Picardie jusqu'au XVIIe.

On orientait ces tombes de manière à ce que les pieds du personnage couché sur la dalle fussent tournés vers le sanctuaire. On pensait que si le jour de la résurrection générale survenait, le mort, en soulevant la pierre de son tombeau, se trouverait ainsi tout naturellement en face du souverain Juge.

Les pierres tombales ont eu pour emplacement, non-seulement les nefs, mais les chœurs, les chapelles, le parvis et jusqu'aux sacristies. On peut s'en convaincre en visitant les plus célèbres églises de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Normandie et de la Champagne.

Les églises et les salles capitulaires des abbayes en ont aussi

reçu. « A l'abbaye de Barbeau, l'ancien cloître et le chapitre, dit D. Martenne, étaient pavés de tombes d'abbés. Il y en avait, en outre, quelques-unes de personnes distinguées (1). » — La même chose existait à l'abbaye de Notre-Dame, aux Nonnains de Troyes, La sainte Chapelle du palais, à Paris, était remplie de lames funéraires, indiquant la sépulture d'une foule de hauts dignitaires et de chanoines de l'endroit. Mais aucune église ne paraît en avoir reçu plus que la cathédrale de Châlons-sur-Marne, où l'on en compte encore plus de 500. Après, viennent Notre-Dame de Noyon et Saint-Urbain de Troyes. Il y en a aussi de fort belles dans les cathédrales de Laon, de Reims, de Rouen, à Saint-Paul de Beaucaire, à Sainte-Marthe de Tarascon, à Beaune, au Musée d'Avignon et, sans aller si loin, dans les environs même de Paris, à Notre-Dame de Melun, à Saint-Etienne de Meaux (2), à Poissy, et, plus près encore, à Créteil, à Rosny, à Bagneux, etc. Il n'est guère de monographie d'église qui n'en mentionne quelqu'une. Gaignières en a recueilli beaucoup dont la Bibliothèque impériale garde copie. Enfin on publie, en ce moment, sous les yeux de M. Didron aîné, une description des pierres tombales du moyen âge, où doivent figurer les dalles des saints et saintes, des évêques, des prêtres, des diacres, des sous-diacres, des clercs, des enfants de chœur; celles des abbés et doyens, des prieurs, des prévôts, des moines, des chanoines, des frères; celles des chevaliers et des militaires; celles des seigneurs et des nobles; celles des magistrats, des échevins, des bourgeois et bourgeoises,

(1) Voy. *Litt. des deux Bénédict.*, t. I, page 70.

(2) Saint-Etienne de Meaux possède une de ces belles tombes comme il y en avait à Paris dans les quartiers voisins de l'Université. On y voit un docteur en théologie, en chaire.

des marchands, des artisans, des artistes, des femmes du peuple et des familles.

La science attendait cette entreprise au sujet d'une étude aussi intéressante et aussi variée que celle des pierres tombales. Un autre sentiment, le respect pour d'aussi belles productions de l'art, commence à inspirer d'heureuses mesures aux membres des fabriques de nos églises. Ils ont songé à sauver ce qui reste de ces monuments des dégradations qu'ils sont exposés à recevoir du frottement continuel des chaussures dans les allées des nefs et dans la partie du chœur où circulent les officiants. Nos musées reçoivent tous les jours quelques-unes de ces pages du passé, où le génie artistique de nos pères nous frappe moins que leur piété profonde.

J'ai dit plus haut que les incrustations de la pierre ont reçu tantôt des pâtes coloriées et tantôt des filets de cuivre. On s'est même servi de ce métal pour recouvrir la totalité des tombes. Ces dalles ont été entaillées comme les premières et ont également reçu différents mastics, principalement pour indiquer les couleurs du blason.

J'ai rencontré dans les porte-feuilles de Gaignières un nombre considérable de tombes de cuivre où l'image de l'évêque est reproduite avec infiniment de talent. Les plus belles sont des XIVe et XVe siècles. De même que sur les pierres tombales, les artistes y ont multiplié les accessoires de décoration compliquée et délicate; du reste, c'est la merveilleuse élégance des reliquaires et des saintes chapelles de ce temps (1).

(1) Les plus beaux cuivres funéraires ont été faits en Angleterre, dans le Cambridge, le Surrey, le Suffolk et le Kent. Les *Monumental Brasses* et *Sepulchral Slabs* publiés récemment chez nos voisins, le prouvent de reste.

L'application de l'émail sur les tombes de cuivre ne paraît pas avant la fin du XIIe siècle (1). On a employé cette composition pour rehausser l'effet des figures et faire ressortir sur le métal les autres parties du corps laissées à nu. On livrait d'abord le cuivre à l'orfévre qui le travaillait au repoussé, ménageant des cloisons entre lesquelles l'émailleur mettait ses pâtes. De larges fours chauffés recevaient le tout, et l'émail en sortait solide et adhérent.

Limoges semble avoir eu le monopole de ce commerce. On lui envoyait des commandes de tous les points de la France et même de l'étranger (2). Cette ville avait seule des fours assez grands pour contenir des plaques de cinq à six pieds.

Les rois se donnèrent, les premiers, le luxe de tombeaux aussi coûteux; « d'autres le pratiquèrent, dit M. de Laborde, non plus à titre de princes et de grands seigneurs, mais par droit de noblesse. La grande vogue des armoiries ayant été pour beaucoup dans cette application de l'émail aux monuments funéraires, on put dès lors espérer passer à la postérité la plus reculée dans un faste nobiliaire inaltérable. La dévotion y eut aussi sa part · un fils, une veuve ne trouvèrent rien de trop brillant pour orner l'église de leurs pieux souvenirs (3). »

Saint Louis commanda à Limoges, en 1247, deux tombes émail-

(1) L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, parle d'une tombe découverte en 1724 dans le parvis de Saint-Sulpice, et remontant, dit-il, à cinq ou six cents ans. « Elle indiquait le XIIe siècle, à en juger par la plaque de cuivre émaillé qu'on y trouve, représentant l'histoire d'Elie et de la veuve de Sarepta : ce qui dénote une sépulture chrétienne. »

(2) Lorsque Gautier de Merton, évêque de Rochester, mourut en 1276, on demanda à Limoges une plaque émaillée pour son tombeau.

(3) *Notice des Emaux*, Ire part. p. 62.

lées pour ses enfants enterrés à Royaumont. Celle de Jean de France avait été recueillie par Lenoir dans le *Musée des monuments français;* on la déposa, en 1816, à Saint-Denis où elle est encore. Gaignières l'a reproduite avec le plus grand soin, et M. de Laborde en a donné, dans sa *Notice des émaux du Louvre*, une description précise et complète. C'est une tombe où le travail de l'orfévre est de peu de valeur, mais où des rinceaux d'or se détachent sur un fond d'émail bleu. Des émaux de couleurs variées y ont été employés pour peindre les yeux, la figure, les mains, les armoiries et des fleurs.

La tombe de Blanche est également de cuivre émaillé. « Cette jeune personne, dit Millin, a une tunique en mosaïque, et, dans chaque losange, on voit alternativement une fleur de lys et une tour. Elle tient d'une main une pomme pour la jeter, et, de l'autre, elle retrousse sa robe pour lancer la pomme avec plus de facilité (1).»

Au XIVe siècle, Guillaume de Harcourt laissa par testament 800 livres pour faire deux tombes de l'œuvre de Limoges : « l'une pour moi, dit-il, l'autre pour Blanche d'Avanger, ma chère compagne. »

Gaignières nous a laissé la liste des plus belles tombes émaillées. Outre celles des enfants de saint Louis, il cite pour la cathédrale de Beauvais, celle de Philippe de Dreux. La figure du mort était émaillée ainsi que le fond du tombeau. L'église de l'abbaye Saint-Yved de Braines possédait celle de Marie de Bourbon, femme de Jean Ier, comte de Dreux et de Braines, morte en 1274. Cette tombe était environnée de petites niches occupées par les figures de tous les parents de la comtesse. Chacun avait au-

(1) *Antiq. nation.*, t. II, Abbaye de Royaumont.

dessus de lui ses armes, et, sur la bordure du tombeau, son nom écrit en or sur un fond rouge et bleu. Celles d'Alix et de Iolande, comtesses de Bretagne, mortes toutes deux au XIIIe siècle, et enterrées dans l'église de Villeneuve, présentaient, dit M. de Laborde, « deux figures couchées, en relief de cuivre émaillé et doré, reposant sur une plaque dorée soutenue par des lions. Toutes les parois et jusqu'à la base étaient criblées de petits écussons. » La tombe de l'archevêque Simon de Beaulieu était également ornée de son image émaillée et dorée. Elle était dans l'église de l'abbaye de Jouy. La figure du cardinal Jean Cholet, à Saint-Lucien de Beauvais, était, assure-t-on, d'argent sur fond d'émail ; l'argent a été remplacé par du bois peint. On voyait aux Jacobins d'Angers le tombeau émaillé de l'évêque Michel de Villoyseau et celui de l'évêque Ulger, auquel on donna la forme d'une châsse. Enfin, il y avait des tombes émaillées à Evron, à Notre-Dame de Champagne, à Fontaine-Daniel, toutes abbayes du Maine.

Mais on rencontre l'émail sur d'autres tombes que ces plaques de cuivre. L'abbaye de Jumiéges reçut un nombre considérable de dalles de terre cuite où l'on fixa l'émail absolument comme on le faisait sur le métal. « Toutes ces tombes paraissent avoir été faites en même temps, au XIIIe siècle. Elles représentent des abbés, les mains croisées sur la poitrine, vêtus d'une chasuble rouge et d'une aube blanche à parements jaunes, losangés et ornés de quatre-feuilles bleues ; la crosse est jaune, à volute tournée en dehors ; les souliers sont noirs. La figure est sur un fond gris ; la tête est surmontée d'un couronnement jaune où est inscrit le nom du défunt en lettres noires. Quoique ces dessins ne soient pas identiques entre eux, toutes ces effigies doivent avoir été faites

dans les mêmes moules; les inscriptions seules étaient changées (1). »

Les tombes à mosaïques sont les plus rares. Je ne crois pas que l'on puisse en mentionner plus de trois. La plus célèbre est celle que les religieux de Saint-Germain-des-Prés firent construire au XIIe siècle, en mémoire de Frédégonde, fondatrice de leur abbaye. Lenoir, dans son *Musée des monuments français* et quelques archéologues, M. de Caumont entre autres, la font remonter aux temps mérovingiens. C'est une méprise dans laquelle on s'étonne davantage de voir tomber des hommes comme DD. Mabillon et Monfaucon. La tombe est cloisonnée en cuivre, et les tons de la mosaïque sont le vert et le rouge. La tête et les mains ont dû être en métal précieux; on n'en voit plus que la place. Ce monument est postérieur au VIIe siècle, il n'en faut pas douter. Les vêtements de Frédégonde sont ceux des reines du XIIe siècle. Et puis, comment supposer que les Normands qui ont pillé l'église de Saint-Vincent eussent respecté cette tombe ?

L'église de Saint-Denis possède aujourd'hui ce monument.

Les deux autres tombes à mosaïques sont celle que l'on trouva dans les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin, avec la date de 1109, et celle de Frumaldus, mort en 1180. Cette dernière se voit encore à Arras, dont Frumaldus fut évêque.

Les pierres tombales ont subi à la longue de fâcheuses, mais inévitables altérations. Là où elles ont servi à paver le lieu saint,

(1) *Arch. des missions scientif. du ministère de l'Instr. publique*, septembre 1851. — Ceux qui désireraient avoir une liste plus complète des tombes émaillées de Limoges, se renseigneront avec fruit en lisant les savants travaux de M. l'abbé Texier, soit dans son *Manuel des inscriptions du Limousin*, soit dans les *Annales archéologiques* dirigées par M. Didron.

le frottement des chaussures les a endommagées, détériorées, usées; les dessins y ont disparu çà et là et y sont à peine reconnaissables. Un plus rude coup les a atteintes quand on a renouvelé le pavé des églises. Les tombes plates furent alors rejetées; ou bien la scie les divisa, ou elles furent brisées par le marteau des démolisseurs. Celles qui furent utilisées dans le nouveau pavage ont été pour la plupart retournées, d'autres ont été engagées dans des pans de muraille, dans les chapelles des églises ou reléguées dans les cimetières. Aujourd'hui, nos musées les recueillent avec soin et la science y trouve des arguments authentiques extrêmement précieux pour l'histoire de l'art et du costume dans la France de saint Louis, de Charles VII et de Louis XI.

On remonterait bien haut si l'on voulait amasser des preuves sur le respect que tous les peuples ont toujours eu pour les tombeaux. Ce sentiment si naturel à l'homme prouve que, dans tous les temps, il a eu la conscience de sa dignité. L'arrêt divin qui a condamné, dès le commencement du monde, le corps de l'homme à retourner dans la poussière d'où il est sorti, ne lui a pas fait oublier qu'il est une créature noble et formée à l'image de Dieu. « Un corps humain, dit Origène (1), qui a été le séjour d'une âme créée à l'image de Dieu, n'a rien de méprisable; les honneurs funèbres ont été ordonnés par les lois les plus sages, afin de mettre une différence entre le corps de l'homme et celui des animaux, et ces honneurs sont censés rendus à l'âme elle-même. » La foi à l'immortalité a contribué à faire regarder la terre à laquelle nous sommes rendus comme un lieu de repos (2). Le som-

(1). *Contr. Cels.*, l. V, n. 14 et 24.

(2) En général, le soin de donner aux morts une sépulture honorable,

meil de la tombe porte un cachet de consécration qui saisit instinctivement. Celui qui le trouble est plus qu'un voleur, plus qu'un méchant, c'est un lâche. Les païens ont voué ces violateurs aux dieux infernaux; les barbares les ont immolés ou condamnés à de lourdes amendes; l'Eglise les a excommuniés; il est peu de criminels que la société méprise plus profondément.

Au moyen âge, les plus regrettables spoliations de ce genre ont été commises par les Normands. Ce qu'ils ont détruit d'églises, d'abbayes et de tombeaux en France est incalculable. Jamais la rage de la dévastation ne fut poussée à un pareil délire. Je parle des Normands du IXe siècle; la piété de leurs successeurs remédia, comme elle put, à tant de désastres, en relevant les églises abattues et en renouvelant les monuments funèbres. On connaît aussi les magnifiques restaurations exécutées à Saint-Denis par ordre de saint Louis; mais les artistes, qui ont dès lors apporté tant de

l'usage de respecter les tombeaux et de les regarder comme un asile sacré, est une attestation certaine de la croyance à l'immortalité de l'âme. Sur quoi, en effet, serait fondée cette coutume générale, si l'on avait pensé que l'homme meurt tout entier, qu'il n'en reste rien lorsque son corps est détruit par la corruption? Or, nous voyons le respect pour les tombeaux établi dès les premiers âges du monde et chez toutes les nations desquelles nous avons quelque connaissance. Ceux de Sara, d'Abraham, de Jacob, de Joseph, sont célèbres dans les livres saints : les Egyptiens embaumaient les morts, parce qu'il espéraient la résurrection. On a trouvé, même chez les Sauvages, ce sentiment de l'humanité. Quand on a voulu les transplanter d'une contrée dans une autre, ils ont répondu : « Nos pères ensevelis dans cette terre se lèveront-ils pour venir avec nous? Les patriarches voulaient dormir avec leurs pères, et, pour exprimer la mort, ils disaient : *se réunir à son peuple* ou *à sa famille;* un des motifs qui faisaient désirer aux Juifs captifs à Babylone de retourner dans la Judée, était la consolation d'aller revoir les tombeaux de leurs pères *Esdr.*, l. II, c. II, v. 3, etc., etc. » BERGIER, *Diction. de Théolog.*, t. II, col. 283.

soin à la décoration des tombeaux, ont fourni un appât à la cupidité brutale. L'or, l'argent, le bronze, le cuivre, l'émail et le marbre sont devenus, au XVIe siècle, la proie des protestants; ils ont été, il y a soixante ans, celle d'une fureur insensée, brisant pour l'inexplicable plaisir de briser; ils sont encore celle des voleurs et de certains industriels.

LIVRE TROISIÈME.

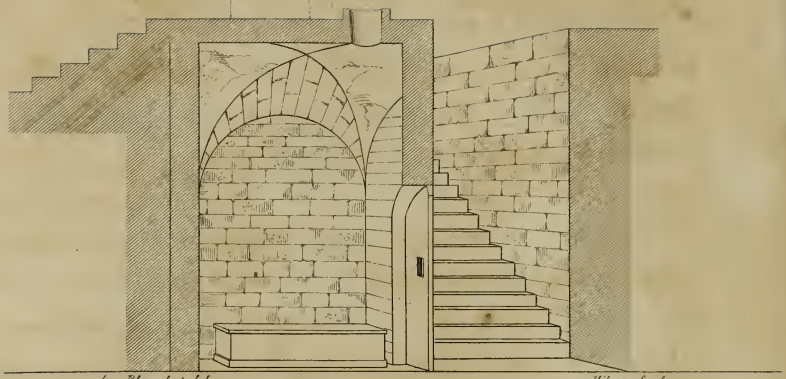

Aug. Blanchot del. Hibon Sculp.

IX

Aug. Blanchot del. Hibon Sculp.

Imp.r H. Marquerie r. boulot 22. Pa

LIVRE III.

SÉPULTURES DANS LES ÉGLISES.

—

SOMMAIRE.

Exposé de la doctrine de l'Eglise relativement à la sépulture dans le lieu saint. — Confession. — Cryptes carlovingiennes, romanes, gothiques. — Emplacement occupé par les tombeaux des ecclésiastiques et des laïques, dans l'église haute. — Personnages élisant le lieu de leur sépulture. — Inhumations partielles. — L'Eglise, en ouvrant ses temples à l'inhumation des chrétiens, doit-elle être accusée d'injustice et de vénalité ?

J'ai dit au commencement de cet ouvrage que mon dessein est d'envisager l'histoire de la sépulture chrétienne au moyen âge, au seul point de vue archéologique. Je crois que jusqu'ici je ne suis pas sorti de mon cadre, car les éclaircissements dont j'ai accompagné le sujet principal, bien qu'étrangers à l'architecture, si l'on tient rigoureusement aux termes, étaient cependant nécessaires à l'intelligence de mon œuvre. Je vais m'arrêter quelque temps sur la doctrine de l'Église, relativement à l'admission de certaines classes de chrétiens à la sépulture dans l'église et à l'exclusion de plusieurs autres. Cet examen préliminaire et rapide aura peut-être pour effet de rompre la monotonie inséparable de toute excursion dans une des spécialités de la science. Dans tous les cas, je me consolerai d'avoir manqué ce but, si je réussis à éclairer le lecteur sur l'esprit de sagesse dont l'Eglise a été animée, en ce qui touche à la sépulture de sa grande famille.

La question de savoir si l'on doit admettre les morts à la sépul-

ture dans l'église a été, dès les temps les plus anciens, différemment résolue par les Pères de l'Église, par les papes, les évêques et par les rois. Nous avons des conciles qui autorisent l'inhumation dans l'église pour les personnes mortes en état de sainteté, d'autres accordent cette permission à tout évêque et ecclésiastique indistinctement. Puis, l'idée de considération et d'honneur attachée à cette prérogative mit en éveil la vanité des grands, et insensiblement, de hauts et puissants seigneurs laïques partagèrent, avec le clergé, le bénéfice de la sépulture dans l'église ; il faut dire aussi que s'il y eut de leur part quelques usurpations à ce sujet, ce fut, le plus souvent, la reconnaissance du clergé qui les mit en possession de ce droit.

Les martyrs et les confesseurs jouirent les premiers du privilége de l'inhumation dans l'église. Saint Ambroise en avait donné la raison : « Succedant victimæ triumphales in locum ubi Christus est : sed ille super altare, qui pro omnibus passus est ; isti sub altari, qui illius redempti sunt passione (1). »

Saint Augustin, dans un ouvrage sur le soin que l'on doit prendre des morts (2), saint Grégoire (3) et saint Nicolas, dans sa réponse aux Bulgares, parlent dans ce sens. Saint Maxime, évêque de Turin (*Serm.* 55) est le plus positif :

« Ideò hoc à majoribus provisum est, ut sanctorum ossibus nostra corpora sociemus, ut dùm illos Tartarus metuit, nos pœna non tangat ; dùm illos Christus illuminat, nobis tenebrarum ca-

(1) *Epist. cl.*, I, *de reliquiis Gervasi et Protasi*, nº 13.

(2) Non video quæ sint adjumenta mortuorum, nisi adhuc ut viventes Deum recolant ubi sunt posita eorum quos diligunt corpora, eisdem sanctis illos tanquam patronis susceptos apud Deum adjuvandos orando commendent. — *De cura pro mort.*, c. 1.

(3) *Dial.*, l. IV, c. 50, 52, 53.

ligo diffugiat. Cum sanctis ergo martyribus quiescentes evadimus inferni tenebras, eorum propriis meritis attamen consocii sanctitate. »

Il est probable que cette concession amena de bonne heure des abus, car, dès l'an 503, le concile de Brague qui cite les *Civitates Galliæ*, comme ayant l'habitude de recevoir des corps dans les églises, défend cette pratique en termes formels : « Firmissimum usque nunc retinent hoc privilegium civitates Galliæ, et nullo modo intrà ambitum murorum civitatum cujuslibet defuncti corpus sit humatum... Placuit corpora defunctorum, nullo modo, intrà basilicam sepeliantur ; sed si necesse est, deforìs circà murum basilicæ.»

Une mesure analogue fut prise en France, au IXe siècle, par Théodulfe, évêque d'Orléans. Ce prélat se plaignait de voir transformer les églises en une sorte de cimetières : « Loca divino cultui mancipata et ad offerendas hostias præparata, cœmeteria sive polyandria facta sunt ; undè volumus ut ab hàc re deinceps abstineatur, et nemo in ecclesiâ sepeliatur, nisi fortè talis sit persona sacerdotis, aut cujuslibet justi hominis, qui per vitæ meritum talem vivendo suo corpori defuncto locum acquisivit. » (1)

A côté de l'Église, la royauté intervint aussi dans le débat survenu entre Théodulfe et les autres prélats de France, au sujet des réformes que réclamait l'évêque d'Orléans.

Charlemagne priva les laïques de la sépulture dans les églises, et cette défense s'étendit bientôt à toute personne. « Nullus deinceps in ecclesiâ mortuus sepeliatur (2). »

Le concile de Nantes, en 890, n'est pas moins explicite : « Pro-

(1) THEODULF., *cap. ad par.* c. 9.

(2) *Capitul.*, an 797, liv. I, c. 159 et liv. V, c. 48.

hibendum etiam, secundùm majorum instituta, ut in ecclesiâ nullatenùs sepeliantur, sed in atrio, aut in porticis, aut in exhedris ecclesiæ; infrà ecclesiam verò aut prope altare ubi corpus Domini et sanguis conficiuntur, nullatenùs sepeliantur (1). »

Toutefois, il n'y avait pas interdiction complète : « Cùm jure canonico contineatur, quòd nullus in ecclesiâ sepeliatur, inhibemus sub pœnâ suspensionis, ne aliquis capellanus sepeliat, aut sepeliri permittat, *nisi sit episcopus, abbas, vel patronus, vel dignus presbyter*, nisi de nostrâ licentiâ speciali (2). »

Il y avait seulement une exception au désavantage de la masse des fidèles ; encore voyons-nous ces derniers admis à l'inhumation dans l'église à titre de fondateurs : « Dispensantes cum omnibus *fundatoribus* ecclesiarum seu capellarum, ut in eisdem ecclesiis seu capellis per eos datis, et cæteri utilitatem competentem, secundùm eorum facultates, in reditibus, sed in aliis legatis fabricæ ecclesiarum afferentes, in eisdem ecclesiis seu capellis inhumari valeant, inhibentes rectoribus ecclesiarum et procuratoribus dictarum fabricarum, ne aliàs indistinctè quemlibet in ecclesiis suis seu capellis ad sepulturam admittant (3). »

Les statuts du synode de Cîteaux, en 1292, parlent dans ce sens : « In ecclesiis vel earum cancellis, non fiant sepulturæ indistinctè, ad cujuslibet voluntariam electionem, corporum defunctorum, villarum dominis et patronis ecclesiarum et illorum uxoribus, rectoribus etiam ac vicariis exceptis, perquos vel per quas accreverit honor illis ecclesiis honorabiliter et perpetuò duraturus (4). »

(1) Labbe, *Conc.*, t. IX.
(2) *Stat. Trec.* I, an. 374. *Thes. anecd.*, tit. IV, col. 1125.
(3) Labbe, *loc. cit.*
(4) *De Synod. Cisterc.*, an. 1292, tit. 5.—Labbe. *Concil.*, t. II, part. 2.

Le concile d'Arles, an. 813, c. 21, celui de Mayence, an. 813, c. 52, et celui de Meaux, an. 845, font les mêmes distinctions.

J. Beleth (*de sepult. christ.*) n'admet dans l'église que les corps saint sou réputés tels : « Certè nullum corpus in ecclesià debet sepeliri, nisi sint corpora sanctorum Patrum qui dicuntur patroni, id est defensores ; ipsi enim meritis suis totàm patriam defendunt. Sed cæteri circà ecclesiam debent sepeliri. »

Guill. Durand a étendu cette permission : « Sanè non debent passìm omnes intrà ecclesiam sepeliri ; » et un peu plus bas : « Nullum ergo corpus debet in ecclesià aut prope altare, ubi corpus Domini et sanguis conficitur, sepeliri , et nisi corpora sanctorum Patrum qui dicuntur patroni, id est defensores, qui meritis suis totam defundunt patriam, et episcopi, abbates, et digni presbyteri, et *laici summæ sanctitatis* (1). »

L'humilité chrétienne inspira à un grand nombre de ces privilégiés le renoncement volontaire à l'honneur dont nous parlons. Saint Grégoire (2) rapporte que, de son temps, des religieuses et notamment des abbés qui avaient le droit d'être inhumés dans leurs églises , s'en abstinrent modestement. Mais, il en est peu qui se soient prononcés là-dessus aussi énergiquement que saint Ephrem : « Si quis, fallacibus rationibus ausus fuerit sub altari me collocare, supernum ac cœleste altare talis nunquàm videat; non enim decet vermem putredine scatentem in templo et sanctuario me poni; sed neque in alio loco templi permittas reponi (3). »

Le même sentiment porta plus tard le bienheureux Jean, évê-

(1) *Ration.*, c. 3, n. 12.
(2) Liv. II, dialog. 23.
(3) *Testam.* c. 2.

que d'Auxerre, à être enterré dans l'égout de son église (1); mais, on le reporta dans la suite dans l'intérieur, devant l'autel de saint Pierre. Nous aurons à constater d'autres exemples de cette humilité.

Si dans la suite on put invoquer le droit héréditaire pour se faire enterrer dans les églises, il est certain que, primitivement, on ne fut pas admis à faire valoir ces titres. « Nemo christianorum præsumat quasi hereditario jure de sepulturâ contendere (2). »

Il ne suffisait pas non plus d'être noble : tout laïque, quel qu'il fût, était écarté par ce seul fait. Au XVIe siècle, la doctrine subsistait encore : « Laicis omnibus, etiam nobilibus, minimè liceat sepulturas in ecclesiis jure proprio sibi vindicare, quum sepultura sit propriè et merè jus spiritale et ecclesiasticum (3). » L'exception concernait les laïques « summæ sanctitatis. »

Le jour où l'Eglise ouvrit le terrain de son sanctuaire, de ses nefs et de ses chapelles aux personnages laïques recommandables par leur piété, elle se trouva nécessairement dans l'embarras de faire un choix où ses bonnes intentions cédèrent souvent aux démarches ambitieuses des familles puissantes. Ce qui fut d'abord donné à la vertu, passa peu à peu à tout donateur indifféremment: il était difficile de peser les mérites, et impossible d'admettre tout le monde à cette distinction.

S'il y a eu des abus, c'est que la bonne foi du clergé a été surprise. Je ne vois dans le reproche de vénalité qu'on lui a souvent adressé à ce sujet qu'une imputation aveuglément calomnieuse. Les décrets ecclésiastiques et notamment celui du

(1) Henry, *Hist. de saint Germain d'Aux.*
(2) Labbe, *Concil.*, t. VIII, col. 586.
(3) *Concil. Tur.*, an. 1583.

pape Léon, en 450, *Roma in Dardaniam*, et celui de Grégoire, *Roma in Sardiniam*, en 599, prouvent formellement que l'Eglise a empêché ces exactions. Le concile de Tibur, en 895, est le plus explicite : « Abhorrendus et christianis omnibus devitandus mos irrepsit, sepulturam mortuis debitam sub pretio vendere, cùm hoc nusquam sub evangelicâ gratiâ meminerimus nos invenisse vel legisse. In *Ecclesiastico* namque libro scriptum est : *Mortuo non prohibeas gratiam, sciens quoniam omnes moriemur*. Et item : *Omnia quæ de terrâ sunt, in terram convertentur*. Quid, terra, terram vendis ? Memento quoniam terra es et in terram ibis, et quoniam mors tibi futura est, approperat et non tardat. Recordare quoniam non hominis est terra, sed, ut Psalmista commemorat : *Domini est terra, et qui hobitant in eâ*. Si terram vendis, invasione alienæ rei reus teneberis. Gratìs accepisti à Deo; gratìs da pro eo. Quare interdictum sit omnibus omninò christianis terram mortuis vendere, et debitam sepulturam denegare, nisi fortè proximi, et amici defuncti propter nomen et redemptionem animæ viri gratìs aliquid dare voluit (1).»

Le concile de Nantes, le même que nous citions tout à l'heure au sujet de la réserve avec laquelle on devait admettre les fidèles à l'honneur d'être enterrés dans l'église, s'exprime ainsi :

« Præcipiendum est, secundùm canonum auctoritatem, ut de sepulcris et hominibus sepeliendis nihil muneris exigant : nisi fortè qui sepelitur, vivens jusserit ecclesiæ, in cujus atrio sepelitur, aliquid de suis rebus tribuere, aut etiam post mortem ipsius, illi quibus commissum est ejus eleemosynam facere, de rebus illius aliquid sponte dare voluerit : et tamen nullatenùs à

(1) *Concil. Tibur. in Germaniâ*, an. 895, c. 56

presbyteris ecclesiæ illius aliquid exigatur, sive ab illis qui locis et villis præsunt. »

Ainsi l'Eglise accueillait les aumônes des testateurs; elle put même les engager à cette pieuse action en leur faisant regarder ces donations comme un moyen de se rendre Dieu favorable, de rentrer en grâce avec lui, de concourir à l'ornementation de ses temples, au soulagement des pauvres, ou, comme disait Pascal II : « Pro redemptione peccatorum morientis in Ecclesiâ, in quâ fidei sacramenta acceperit ; » mais sitôt qu'elle s'aperçut que ses ministres revendiquaient ces dons à titre d'honoraires obligatoires, elle fit prompte justice de cette prétention, et cela, dans des termes qui, comme on vient de le voir, doivent la décharger de toute accusation de connivence avec les simoniaques. Cette discipline a duré pendant toute l'époque du moyen âge que nous étudions, et le fond de la loi n'a point changé. L'esprit de sagesse qui avait présidé à ces réglements ne commença à être un peu oublié que vers la fin du XVe siècle. Aussi voyons-nous, à l'époque suivante, les papes et les évêques rappeler énergiquement l'ancienne doctrine. Un concile de Paris alla jusqu'à menacer de l'excommunication les prêtres qui exigeraient un salaire pour la cérémonie des funérailles. Les conciles de Sens (1514), de Tours et de Reims (1583), de Bourges (1584) et d'Aix (1585) suffiraient à venger le clergé français, s'il avait besoin d'être défendu devant ceux qui savent.

Nous avons vu quelles sont les personnes qui ont joui, de droit, de la sépulture dans l'église et à quels titres d'autres ont pu obtenir cette faveur. Plus nous avancerons dans l'histoire des sépultures du moyen âge, plus il sera facile de constater l'extension du privilége. L'opposition de l'évêque Théodulfe et le décret des Capitu-

laires n'ont arrêté que pour un temps l'ardeur que les chrétiens mettaient à rechercher la sépulture dans le lieu saint. Au XIe siècle, ils se contentent du parvis, puis ils avancent dans les nefs, dans les chapelles, gagnent insensiblement le chœur et s'arrêtent à peine au sanctuaire.

Mais en même temps qu'on livrait le sol de l'église aux corps des pieux fidèles, on en interdisait formellement l'entrée aux excommuniés; en voici la raison : « Quibus enim non communicavimus vivis, nec defunctis communicare debemus. Undè carebunt ecclesiasticâ sepulturâ qui priùs erant ab ecclesiasticâ unitate præcisi : igitur nec paganus, nec judæus, nec hereticus, nec qui usuras exercuit, nec qui sibi mortem consciverunt, aut qui personis ecclesiasticis violentas manus injecerunt, nec homicidæ, nec incendiarii, aut ecclesiarum violatores, nec incestuosi, nec blasphemi, nec ullus, qui pro manifestis condemnatus est excessibus, ecclesiasticæ sepulturæ tradi poterit (1). »

Les excommuniés étaient exclus même de la terre des cimetières : « Si corpora excommunicatorum sunt sepulta in ecclesiastico cœmeterio et discerni possunt, debent exhumari et projici (2). »

Je ne veux pas m'étendre davantage sur le chapitre des lois ecclésiastiques relativement aux sépultures. Je n'ai même pas eu dessein de parler des droits honorifiques, tels qu'on les entend aujourd'hui : c'est un sujet très-vaste et qui demanderait à être traité séparément. Ayant à examiner les sépultures chrétiennes, surtout au point de vue archéologique, je me renfermerai désormais dans ces limites.

(1) *Instit. jur. canon.*, t. I, lib. 2, tit. 24, *de sepult.*
(2 *Decret. Greg.* IX, cap. 12.

La crypte, comme l'indique son nom, était un lieu caché. Il faut aller jusqu'au temps des premières persécutions pour avoir la preuve que ces lieux de refuge ont reçu des sépultures de chrétiens. Cette histoire n'est nulle part aussi curieuse qu'à Rome où les catacombes ont plus d'étendue que certaines villes. En France, le même motif put porter à construire de ces asiles, puisque la religion chrétienne y fut persécutée aussi.

La crypte a remplacé l'ancienne confession ou *martyrium* qui était elle-même une petite crypte ménagée sous l'autel principal où reposait le corps d'un saint. Cette confession s'élevait plus ou moins au-dessus du sol du sanctuaire. Le tombeau du saint était placé immédiatement sous le maître-autel. Le dessin que je donne (fig. 8) représente un de ces caveaux où l'on descendait par un escalier pratiqué derrière l'autel. Avant d'arriver aux dernières marches, on rencontrait une porte dans laquelle était pratiquée une petite ouverture : c'est par cette baie que l'on voyait le tombeau. Une autre ouverture ménagée dans la partie supérieure de la confession, livrait passage aux objets que l'on y descendait afin qu'ils touchassent la sépulture du martyr. Les dernières confessions datant du VIIe siècle, je me borne à cette courte description. Si je m'étends davantage sur les cryptes, c'est que l'on en construisit beaucoup plus longtemps et que leur histoire offre plus d'intérêt.

En principe, la crypte ne devait contenir que le corps d'un ou de quelques saints ; c'était, entre autres, celui du patron de l'église ou d'un martyr (1). La confession, elle, ne pouvait en

(1) La crypte de Saint-Victor, à Marseille, a pourtant servi de cimetière commun ; c'est une exception.

contenir qu'un seul. Nous verrons bientôt qu'on y enterra d'autres personnages avant que leur sainteté fût reconnue.

Les premières cryptes n'occupaient qu'une partie de l'emplacement que l'on pouvait creuser sous l'église, et leur plan était variable.

Celle de Jouarre, qui est très-ancienne, présente une grande salle oblongue, divisée en deux parties par une rangée de colonnes. La voûte, haute de deux mètres au plus, est à petits compartiments d'arête. Un autre caractère de haute ancienneté appartenant à la crypte de Jouarre, c'est l'emprunt fait aux monuments antiques pour les colonnes. Les chapiteaux proviennent très-probablement de monuments païens (1).

Les cryptes carlovingiennes sont sur le même plan que celle de Jouarre, mais disposées différemment. Ce sont des carrés longs dont les grands côtés regardent, l'un le nord, l'autre le midi; c'est le contraire dans celle de Jouarre : cela vient de ce que celle-ci suit la configuration du transsept et du chœur ; les autres suivent la configuration du transsept seulement. En outre, les cryptes carlovingiennes n'ont plus seulement un rang de colonnes, mais deux. Elles sont voûtées en arêtes. Les cryptes les plus célèbres du IXe siècle sont celles de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Laurent de Grenoble.

La première possédait un nombre considérable de tombeaux de saints. Elle existait déjà en partie quand Conrard, célèbre

(1) « Cette crypte se compose de deux chapelles souterraines ; l'une dédiée à saint Paul, ermite, l'autre à saint Ebrigésile, évêque de Meaux, qui y fut enterré vers l'an 700. Le tombeau de sainte Telchide, première abbesse de Jouarre, qui y fut enterrée en 660, prouve que cette chapelle existait déjà vers le milieu du VIIe siècle. Ce tombeau est parfaitement conservé. » — *Revue archéol.*, t. I, p. 550.

abbé laïque du IXe siècle, fit construire la partie qui regarde l'Orient. « Ipsam ecclesiam, miro cryptarum opere, à parte Orientis, addito decoravit (1). »

« Pour avoir une idée des cryptes de Saint-Germain, qu'on se représente une nef de bas-côté faisant le tour du sanctuaire, comme dans nos cathédrales ; c'est cette même nef plus basse que l'église d'environ deux mètres et demi, et voûtée à la hauteur de trois mètres quatre-vingts centimètres qu'on appelle les cryptes ou *saintes grottes*. Il faut descendre quinze marches pour y arriver. Le terrain qui est en pente a permis de pratiquer des fenêtres qui l'éclairent faiblement. Leur longueur est de dix-huit mètres sur quatre de largeur... Au-dessus de la porte des cryptes au nord, on lit ces mots de l'Exode : *Ne appropies huc, solve calceamentum de pedibus tuis*. Au-dessus de celle du sud, on lit cet autre passage du même livre : *Locus enim in quo stas, terra sancta est*. Les voûtes à plein cintre retombent sur des pilastres massifs à moulures d'une grande simplicité. Les deux colonnes qui soutiennent les voûtes des passages latéraux sont remarquables par le mélange d'architecture ancienne, où l'on voit une partie du chapiteau ionien (2). »

Héric nous a laissé le récit de la translation des corps déposés dans cette église souterraine. Je cite ce passage qui donnera une idée de l'affluence des saints dont la crypte de Saint-Germain d'Auxerre a reçu les restes. « Aussitôt, dit-il, que les constructions furent terminées, et que le clergé et le peuple fidèle eurent trouvé cette demeure assez pourvue d'ornements pour renfermer

(1) Labbe, *Bibl. mss.*, t. I, p. 531.

(2) Voy. B. Henry, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, p. 66.

les précieux gages des corps saints, on y transporta d'abord les ossements des martyrs et les corps des bienheureux pontifes qui avaient gouverné l'église d'Auxerre, et qui y avaient reçu leur sépulture. On les rangea autour du corps du grand saint Germain, afin de placer sous une même voûte ceux que le palais des cieux réunissait déjà. A droite, on déposa dans un même cercueil les ossements du bienheureux Urbain, pape, avec la tête de saint Innocent, martyr. Plus loin, on mit la tête du vénérable Alode, ensuite les corps de trois saints évêques : Urse, Romain et Théodose. A l'Orient, au delà de l'autel, on déposa les membres vénérés de saint Aumaire, évêque et confesseur. Les reliques du glorieux martyr Tiburce occupent le côté gauche avec celles de cinq pontifes, savoir : saint Fraterne, martyr, saint Censure, saint Grégoire, saint Didier et saint Loup près de saint Moré, qui reçut la couronne du martyre étant encore enfant. » — « La situation présente des saintes grottes, ajoute l'abbé Henry, est toujours conforme à la description qu'en fait Héric (1). »

On lit, à l'entrée de cette crypte, ce vers latin inscrit également dans la crypte supérieure de Saint-Saturnin, à Toulouse, au-dessus de la porte dite des Pèlerins :

Vix est in toto sanctior orbe locus.

Il est, en effet, peu de reliquaires qui puissent lui être comparés (2).

(1) B. Henry, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, p. 80.

(2) « L'abbaye doit son origine au grand saint dont elle porte le nom, qui le choisit pour le lieu de sa sépulture, et qui lui a attiré les vœux des fidèles de tout le royaume... Le pape Urbain V, qui en avait été abbé, y fit bâtir trois églises l'une sur l'autre. Le tombeau de saint Germain est dans celle du milieu, et autour ceux de la plupart des saints évêques ses successeurs,

A l'époque romane, la construction des cryptes tendit à se rapprocher de plus en plus du plan de l'église supérieure. Elles furent orientées de la même manière; on y construisit un chœur, une galerie autour du chœur et des chapelles absidales. « Naturellement, dit l'abbé Lebeuf (1), en parlant de Saint-Germain-des Prés, *les cryptes sont pratiquées sous le rond-point des anciennes basiliques, surtout lorsque le terrain de ces basiliques a une pente prochaine* (2). Dans cette supposition, les cryptes de l'abbaye de Saint-Germain auraient pu être sous ce même rond-point que l'ordinaire de l'abbaye a appelé *Chorea*. Cependant, comme Dom Bouillard peut avoir trouvé quelque ancien titre qui rappelait le souvenir de la situation de ces cryptes, j'aime mieux acquiescer à son sentiment, d'autant que je me souviens qu'à l'abbaye de Jouarre-en-Brie, j'ai vu une crypte considérable ailleurs que sous la grande église. »

A mesure que les églises s'agrandirent, les cryptes reçurent moins de développement et l'on renonça alors à y reproduire l'église haute. On s'y prenait de manière à ce que le corps du saint principal reposât dans la crypte, immédiatement au-dessous du

dont on conserve encore les corps entiers dans des tombeaux de pierre. Ils furent ouverts du temps de M. Séguier, évêque d'Auxerre, qui eut une consolation sensible d'en trouver encore quelques-uns qui avaient été religieux, revêtus de leur cilice et de leur habit monastique. Ce lieu est peut-être le plus vénérable du royaume, et, après les catacombes de Rome, je ne sais si on peut en trouver un plus saint; car on prétend qu'il y a plus de soixante corps saints bien avérés et reconnus pour tels par l'Eglise. » *Voy. littér. de deux Bénédict.*, t. I, p. 56.

(1) *Hist. du dioc. de Paris*, t. II, p. 427.

(2) Cette disposition, nous venons de la signaler en parlant de la crypte de Saint-Germain d'Auxerre. On obtenait ainsi un moyen de procurer plus de lumière à l'église inférieure.

maître-autel ; quant au chœur et aux bas-côtés, ils furent remplacés par une galerie circulaire, au milieu de laquelle était placé le tombeau en question. La crypte ne fut plus dès lors qu'une grande confession ; elle fut même élevée, comme celle-ci, au point que la moitié sortait du sol : ce qui surhaussa singulièrement le sanctuaire. Cette élévation s'arrêtait à l'enceinte du chœur. Les fidèles qui circulaient dans l'abside pouvaient voir à travers de petites lucarnes pratiquées dans le haut de la crypte les cérémonies qui se passaient à l'intérieur et le tombeau du saint. Toutes les cryptes avaient leur ouverture derrière le maître-autel ; c'est là qu'on ménageait les *gradus descensionis et ascensionis* dont l'entrée était défendue par de fortes grilles en fer. Du côté de la grande nef, il n'y avait pas de lucarne, mais la place des marches, comme à l'entrée du chœur de Saint-Denis. On peut voir cette disposition de quelques anciennes cryptes à Vézelai, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Saint-Saturnin de Toulouse, etc.

Le système d'architecture commun à ces cryptes paraît avoir moins été la reproduction du style en vogue au moment de leur construction que celui des premières basiliques. On conserva l'ancienne manière de traiter les voûtes et les piliers d'appui. L'architecture du moment n'y ajouta que quelques moulures aux retombées des petites voûtes d'arête et sur les chapiteaux. Il ne faudrait donc pas assigner à une crypte une date très-reculée par cette seule raison que les éléments de l'architecture antique s'y rencontrent.

En somme, la présence des cryptes dans les églises est un fait très-ancien. Elles furent très-communes dans les églises latines et romanes. L'architecture gothique les admit d'abord, mais re-

connaissant qu'elles nuisaient à la solidité de l'édifice principal, et d'un autre côté, ne choisissant plus les terrains inclinés pour asseoir l'église, elle s'en défit, sans pourtant obvier à l'exposition des reliques saintes; seulement elle leur réserva un autre réceptacle. Les reliquaires et ces grandes et magnifiques châsses qui ont reçu le nom de Saintes-Chapelles, datent de ce temps, qui est celui de la seconde période gothique.

La dernière crypte importante qui ait été construite dans une église gothique est celle de la cathédrale de Bourges.

On descend dans cette église souterraine par deux escaliers placés dans les basses nefs et ouvrant leurs entrées à l'Est des portes latérales. « Les nervures mâles et accentuées des voûtes reposent sur des consoles historiées de sujets variés ; toutes les clefs de voûte sont sculptées. Les deux galeries débouchent dans une des deux nefs circulaires dont se compose l'église souterraine. Ces nefs, qui correspondent à celles de l'abside de la cathédrale, sont divisées par six piliers isolés, composés chacun de quatre grosses colonnes, et huit plus petites supportant les voûtes, dont les nervures reposent aussi sur des faisceaux de colonnes engagées dans les murs latéraux au nombre de dix-neuf ; car il y en a un dans l'axe qui correspond à celui de la chapelle de la Vierge. Douze baies en ogive garnies de verreries éclairent cette crypte (1). »

Cette église souterraine contient quelques pierres tombales dont je n'ai pas parlé, attendu qu'elles sont postérieures au XVIe siècle (2).

(1) Girardot et Durand, *Descript. de la cathéd. de Bourges*, p. 58.

(2) « Il y a de plus, dans la cathédrale de Bourges, un caveau, nommé *Caveau des archevêques*, où sont inhumés les derniers prélats de cette église. Il provient probablement d'une crypte antérieure à la construction de l'admi-

J'ai donné cette description rapide de la crypte de Bourges, afin que l'on puisse la comparer avec celle de Saint-Germain d'Auxerre. Toutes deux ont été construites à des époques différentes. Il est facile de voir que chacune a reçu l'influence de l'architecture contemporaine.

Nous possédons des cryptes antérieures à l'an mille, tandis que nous n'avons, en fait d'églises du même temps, que des portions d'édifices et des débris. Cela est facile à expliquer. Les Normands qui jetèrent bas les églises ne songèrent pas à dégager le sol qu'ils couvraient de ruines, et surtout ils ne le fouillaient pas pour y découvrir des constructions inférieures.

Je ne crois pas devoir quitter le sujet des cryptes sans dire quelques mots de celles que le moyen âge nous a laissées. Je ne citerai que les plus célèbres.

Celle de Saint-Denis date de la restauration de l'église. Sous Suger, elle avait plus d'étendue qu'aujourd'hui : elle n'occupe plus que la place de l'abside. « Elle se composait, dit M. de Guillermy, d'une partie centrale correspondant au sanctuaire de l'église haute, d'un collatéral tournant et de sept chapelles profondes. Ces chapelles avaient une étendue égale à celle

rable cathédrale. On pénètre dans ce tombeau en levant deux dalles situées dans le chœur. On arrive, après avoir descendu deux escaliers, dans une galerie de plus de dix mètres, orientée du nord au sud, et voûtée en plein cintre. Elle a un peu plus de deux mètres de hauteur ; un autel très-simple est adossé au mur du fond, vis-à-vis de la porte d'entrée. C'est là que l'on pose le corps de l'archevêque mort le plus récemment. L'aspect des arcs cintrés dont un est fortifié de doubleaux, l'emploi du petit appareil pour la construction de ces arcs, un quatre-feuilles à la clef de voûte et le style sévère de ce monument doivent enlever toute espèce de doute sur l'époque de sa construction. Elle est romane et peut remonter jusqu'au xe siècle. » *Idem ibid.*

des chapelles du chevet, plus la largeur de la seconde galerie du collatéral (1). »

Les tombeaux des rois n'étaient pas primitivement dans la crypte, mais dans l'église supérieure. Du Breul, dans ses *Antiquités de Paris* (2), marque leur emplacement dans le chœur de la grande basilique. Depuis le xve siècle, les chapelles en reçurent à leur tour.

Je n'ai plus rien à dire de l'église souterraine de Saint-Denis, puisque les morts qui l'ont occupée n'y étaient pas à l'époque où je dois m'arrêter.

La crypte de Chartres, qui fut bâtie par Fulbert de 1020 à 1022, m'offrant la même disette de sépultures connues, je dois aussi passer outre. Je n'ai pas été peu étonné, en lisant ce qui a été écrit sur cette église souterraine, de n'y rencontrer aucun vestige notable de la mort. Ne trouvant rien dans les livres, j'ai voulu visiter moi-même la célèbre cathédrale, et j'ai reconnu qu'en effet la crypte, quelque grande qu'elle soit, ne fournit rien à mon sujet. C'est la plus grande que je connaisse. Elle ne compte pas moins de 140 mètres de long; mais il faut dire qu'elle n'existe que sous les bas-côtés de l'église supérieure. Toute la partie qui est au-dessous de la nef a été comblée (3).

(1) *Monograph. de Saint-Denis*, p. 186.

(2) *Ant. de Paris*, p. 1113 et suiv.

(3) La crypte de Chartres est, avec celle de Bourges, un des rares exemples de constructions de ce genre, portant la date du xiiie siècle. Cette crypte est une véritable église avec chapelles, fonts baptismaux, caveau à l'endroit de l'ancienne confession, salle capitulaire, tours servant, l'une à renfermer les archives du chapitre, l'autre de prison pour les gens d'église, etc. On y voit de plus, et ceci est curieux, une piscine du xie siècle surmontée d'un tableau mural peint deux siècles après et représentant la naissance de Jésus.

L'église fort ancienne de Saint-Aignan, à Chartres, formait, au XIIIe siècle, une collégiale composée de sept chanoines. « Le revenu des chanoines est assis ès villages de Dondainville, Mondainville et Ermenonville, qui estoient les seigneuries de Donde, Monde et Ermenonde, sœurs d'icelui saint Aignan, dont les tombeaux se voient encore ès cryptes de l'église (1). »

La crypte de Saint-Aignan est très-ancienne. On l'a restaurée au XVIe siècle. Elle a 19 mètres 80 centimètres de long, 1 mètre de moins en largeur et un peu plus de 4 mètres de haut. Elle a possédé le corps de saint Aignan et de ses trois sœurs. On lisait sur le tombeau du saint cette courte épitaphe :

Corpus in his cryptis Aniani præsulis olim
Carnutum recubat, spiritus astra colit.

On y voit aujourd'hui une épitaphe du XVIe siècle, enfermée dans le mur septentrional.

La crypte de Saint-Saturnin date de la restauration de cette église au XIe siècle. Celle de Saint-Germain d'Auxerre peut seule lui être comparée pour le nombre des corps saints qu'on lui a confiés. Saint Exupère, sous qui l'église Saint-Saturnin fut achevée, transféra dans la crypte les corps du patron de Toulouse et de saint Honorat son successeur. Les évêques saint Hilaire, saint Sylve et saint Exupère vinrent les y joindre. Après eux, ce furent saint Papoul et saint Honeste, disciples de saint Saturnin. Charlemagne, au retour de ses conquêtes, y fit ajouter des reliques de cinq Apôtres, les corps entiers de huit corps saints et quantité d'autres reliques, dont la mention se trouve dans un procès-verbal du

(1) *Prolég. du Cartul. de Saint-Père*, p. cc. xc. vij.

XIIIe siècle, et l'inscription placée sur la porte conduisant aux cryptes supérieures est des mieux justifiées :

..... Urbis et orbis honor, tot detinet ista
Ædes, quot capiunt cætera templa simul.
Corpus Elisæi potuit si plurima quondam,
Quid tot sanctorum corpora posse putas ?

C'est là que, par les soins de Louis VIII, fut transporté le corps du martyr saint Edmond, roi d'Angleterre. Les corps de saint Claude et de saint Nicostrate y furent élevés le même jour; puis, ce sont ceux de saint Symphorien, de saint Castor, de saint Simplice, etc. « Pour faire connaître complétement l'état des cryptes de Saint-Saturnin, avant la Révolution, il suffit d'ajouter que chacune des chapelles était ornée d'un retable en bois doré, sur lequel étaient sculptées en haut relief les figures des saints dont les reliques étaient renfermées dans la chapelle, et que ces retables étaient tout à fait dans le genre de ceux qui décorent les cinq chapelles supérieures de l'abside. Telles étaient les cryptes anciennes. Les ornements et les décorations en avaient été bannis, mais tout ce qui touchait aux saintes reliques était environné de la plus grande magnificence. Toutefois la nudité des murailles, la beauté et l'élégance des voûtes, les grandes grilles noires fermant les chapelles de leurs mailles épaisses à travers lesquelles brillaient l'or et l'argent des châsses et des retables, formaient un ensemble saisissant et présentaient un mélange remarquable de splendeur et de sévérité (1). »

(1) *La Société archéologique du midi de la France*, à laquelle j'emprunte ces lignes, vient de publier la description complète des cryptes de Saint-Saturnin. — Cet ouvrage se trouve, à Paris, à la librairie de Victor Didron.

Après ces cryptes, il faut citer parmi les plus célèbres celle de Saint-Gervais à Rouen; elle est bâtie en petit appareil et date du ve siècle, époque où vivait saint Victrice, qui y plaça les reliques de saint Gervais et de saint Protais que saint Ambroise envoya de Milan. A l'entrée, sous deux arcades, sont les tombeaux de saint Mellon et de saint Avicien, les deux premiers évêques de Rouen. — La même ville nous montre la crypte de Saint-Godard, autrefois église Sainte-Marie. C'est dans cette crypte que fut enterré saint Romain qui avait occupé, durant sa vie, une maison voisine. Elle ne contient rien d'antique et a été refaite complétement au XVIe siècle.

La crypte qui recouvre le tombeau de saint Léger à Saint-Maixent, présente des colonnes cannelées qui sont imitées ou tirées, dit Dom Pitra, des monuments antiques de Poitiers. « Les chapiteaux, les entrelacs, les modillons, les chaînes en losange que l'on voit près des tombeaux, sont d'un roman pur et très-prononcé. Il est fâcheux que ce dernier débris d'un édifice, qu'au VIIe siècle on admirait déjà, ait été défiguré par les reconstructions modernes, par ces arcs étranglés et surbaissés et ces voûtes plates qui l'affaissent, et surtout par cet autel de très-moderne facture qui masque le tombeau du saint (1). »

La crypte de Saint-Maximin possède, à ce que l'on croit, les tombeaux de sainte Madeleine, de saint Sidoine et de sainte Marcelle. Elle remonte au temps de l'occupation romaine dans les Gaules, et fut reconstruite en 1404, parce qu'elle menaçait ruine. Je renvoie à la longue et savante description que M. l'abbé Fayon en a donnée dans ses *Monuments inédits* sur sainte Madeleine.

(1) *Hist. de saint Léger*, *Miscellanea*, p. 424.

A Bayeux, il y a une crypte qui s'étend sous le sanctuaire et une partie du chœur de la cathédrale. « Elle est soutenue par huit colonnes trapues, à chapiteaux grossièrement sculptés. On y reconnaît le signe des constructions du commencement du XIe siècle. C'est une des cryptes les plus étendues et les mieux conservées de nos grands édifices du moyen âge (1). » Cette crypte ne fut découverte qu'en 1412, en creusant le tombeau de l'évêque Boissey.

L'église d'Eu renferme dans sa crypte le tombeau de saint Laurent de Dublin (1180). Les comtes d'Eu ont été inhumés plus tard dans le même endroit.

A Caen, dans l'Abbaye-aux-Dames, une crypte possède le tombeau de la reine Mathilde.

Il y a encore une crypte à Saint-Jean d'Obletot, près du Havre. Elle est sous le chœur, et son style est roman comme celui de l'église qui a été construite en 1040.

Celle de Boulogne-sur-Mer a été construite entre le VIIe et le IXe siècle. « C'était, dit Arnould de Ferron, un lieu des plus secrets, des plus saints et des plus augustes. Sept lampes, dont quatre étaient d'argent et les trois autres d'or, brûlaient incessamment devant l'image de Notre-Dame. Les colonnes près de l'autel étaient revêtues de lames d'argent (2). »

Cette crypte, placée sous le chœur de l'église, fut profanée et comblée par les soldats de Henri VIII. Après le départ des Anglais, elle servit de sépulture à de nombreux ecclésiastiques. Dans les restaurations dont elle vient d'être l'objet, on a découvert que son pavé était formé de terre cuite, peinte en blanc et

(1) A. Bourassé, *Dict. archéol.*, t. I, p. 1076.
(2) *Supplém. à l'Hist. de Paul-Emile*, liv. IX, édit. de 1550.

rouge et offrant divers dessins. Ce pavage en carreaux historiés fut très-commun au temps de la féodalité (1).

« Les cryptes ne paraissent pas avoir été jamais bien nombreuses dans le diocèse de Paris. La plus considérable, celle de Saint-Denis, peut, en raison de son étendue, passer pour une église presque complète. La confession des saints martyrs à Montmartre datait de l'origine même du christianisme en ce pays ; elle s'est effondrée, sans laisser le moindre vestige, au milieu des excavations que les plâtriers ont pratiquées sur les flancs de la montagne. Creteil conserve sa crypte, dépositaire d'un vieux sépulcre qui renferme les ossements de martyrs dont les annales ecclésiastiques n'ont pas recueilli les noms et dont le culte n'a point été régulièrement autorisé. Creusée sous le chœur de l'église, cette crypte, d'une origine probablement très-ancienne, a été reconstruite dans la première moitié du XIIIe siècle ; les voûtes sont en arête ; les arcs-doubleaux, arrondis en plein cintre, retombent sur quatre colonnes isolées, que surmontent des chapiteaux à crochets, et sur huit pilastres engagés dans les murs. Un autel très-simple, composé de larges pierres, s'élève à l'orient ; près de cet autel, du côté de l'Évangile, est placé le tombeau des martyrs qui avait été en partie brisé, et qu'on ne peut plus voir, caché qu'il est aujourd'hui par un revêtement de dalles. La crypte de Creteil, abandonnée toute l'année, ne sert aux cérémonies du culte que pendant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte ; c'est là qu'on établit la représentation du Saint-Sépulcre. Ce monument est d'ailleurs dans un état de conservation très-satisfaisant, bien qu'il soit enterré de tous côtés (2). »

(1) *Annales archéol.*, t. I, p. 102.

(2) La crypte de Boulogne règne un peu irrégulièrement sous la totalité

Il existe encore des cryptes à la cathédrale d'Auxerre, à Limoges, à Saint-Hilaire de Poitiers, à Saint-Benoit-sur-Loire, à Châlons-sur-Marne, à Saint-Maur et Faye-la-Vineuse en Touraine, à Vertus près (Vichy), à Royat, à Issoire, à Notre-Dame du Port, à Tarascon, etc...

On interrogerait avec plus de succès les anciennes églises monastiques. Les cryptes y furent toujours plus nombreuses par la raison qu'elles ont eu plus de corps saints à abriter.

DD. Martenne et Durand, dans leur *Voyage littéraire*, en ont signalé quelques-unes : « Il y a, disent-ils, à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, dessous la chapelle de la Vierge, une église souterraine, qui sert de sacristie, où plusieurs saints ont été enterrés... Au fond de l'enclos du monastère est l'église de la paroisse de Saint-Savinien. Il y a sous le grand autel une crypte où sont les tombeaux de saint Savinien, de saint Potentien et de saint Eodad, martyrs. »

Et en parlant de Clairvaux :

« La chapelle des comtes de Flandre est assez proche du cime-

de l'église haute. Il a fallu, pour sauvegarder la solidité de celle-ci, opérer des séparations dans l'église inférieure. Telle qu'elle est aujourd'hui, on peut la diviser en huit parties, savoir : 1° la crypte centrale, sous les deux travées du chœur ; 2° la crypte latérale du nord, s'étendant sous les chapelles situées de ce côté ; 3° la crypte latérale du midi qui est parallèle à la précédente ; 4° la crypte superieure ou du dôme ; 5° la crypte absidale ; 6° la crypte du transsept ; 7° la crypte de la nef ; 8° la crypte des chapelles latérales de la basse église. Je renvoie, pour la description de chacune d'elles, à la *Notice*, très-détaillée, qu'en a donnée, en 1851, M. l'abbé Haigneré. Il y a de curieux renseignements sur la décoration des chapiteaux, sur les peintures en chevrons alternés de gueules et de sinoples, dont les pointes s'arrondissent et descendent en pommettes, comme dans l'ornementation des édifices romano-byzantins, sur la construction des voûtes, des portes, des fenêtres et du pavage.

tière des abbés ; on y voit les tombeaux de Philippe, comte de Flandre, et de la comtesse Mathilde son épouse. Sous l'autel de cette chapelle, il y a une belle crypte voûtée, dans laquelle sont rangés les ossements des religieux qui vivaient du temps de saint Bernard : on les vénère comme des saints, car le bienheureux avait eu révélation que tous les religieux qui vivaient alors à Clairvaux seraient sauvés. — Devant cette crypte on lit ces vers :

Hic jacet in caveâ Bernardi prima propago,
Cujus mens superas possidet alta domos.
Hic locus est sanctus : venerans insignia tanta.
Supplex intrato, cerne, nec ossa rape.

« Et ceux-ci :

Quæ vallem hanc coluit Bernardi prima propago,
Hic jacet. Huc intrans, si rapis ossa, peris. »

J'ai dit plus haut que, passé le XIIIe siècle, on construisit fort peu de cryptes. Il ne faut pas confondre les restaurations dont quelques-unes ont été l'objet avec les constructions nouvelles. La cathédrale de Bourges est une exception dans la longue liste des églises du XIIIe et du XIVe siècle d'où les cryptes sont absentes. Il n'y a pas de cryptes à Notre-Dame de Paris, point à Laon, point à Reims, point à Notre-Dame de Rouen, point à Saint-Ouen, etc., etc.

Après Philippe-Auguste on n'en construisit plus. On pensa qu'elles mettaient en péril la solidité de l'édifice supérieur et on les remplaça par des reliquaires. Les plus grands, les plus beaux et les plus somptueux de ces reliquaires sont les saintes-chapelles,

petites églises à voûtes portant directement sur les murs de clôture.

L'emplacement occupé par les tombeaux dans l'église n'était pas fixé d'après une règle constante. Il paraît néanmoins avoir été d'usage de placer la sépulture du fondateur sous le portail ; c'était probablement pour que son souvenir vînt frapper les fidèles, à leur entrée dans le lieu saint, et comme une invitation à prier pour le bienfaiteur défunt ; mais les fondateurs étaient également inhumés sous une arcade pratiquée dans le mur du nord ou du midi.

Les archevêques, évêques, curés et abbés ont été enterrés dans le sanctuaire, dans le chœur, dans les nefs et dans les chapelles. Cet endroit de l'église était plus communément occupé par les prêtres de la hiérarchie inférieure et les fidèles qui étaient admis à la sépulture dans l'église, à titre de donateurs ou grâce à leur piété.

Parmi les archevêques de Bourges, Vulgrin, mort en 1136, fut enterré entre deux colonnes des bas-côtés ; Pierre de la Châtre, mort en 1171, entre le banc des chantres et l'aigle ; saint Guillaume, mort en 1209, dans le chœur ; Simon de Sully, mort en 1232, dans la tombe de Pierre de la Châtre ; le bienheureux Philippe Berruyer, dans le chœur ; Foucault de Rochechouart, mort en 1343, *ibid.* ; Guillaume de Boisgautier, mort en 1421, à côté de la stalle du doyen ; Jean Cœur (fils du célèbre argentier), mort en 1482, dans le chœur.

On pourrait continuer cette liste pour les archevêques des autres métropoles ; on en dresserait une plus longue encore pour les prélats de Paris, de Chartres, de Noyon, de Châlons, d'Angers, de Beauvais, de Sens, de Narbonne, etc. Il ne paraît pas y avoir

eu de règle commune et constamment observée, pour la distribution des places destinées à recevoir les tombeaux.

A Paris, à Reims, à Sens, à Tours et à Narbonne, par exemple, plusieurs évêques et archevêques furent inhumés tout près du maître-autel ; à Chartres, à Noyon, à Angers, à Châlons, ils ont surtout occupé le chœur ; mais à Paris même, à Rouen, à Chartres, à Beauvais, on destina certaines chapelles, telles que celle de la sainte Vierge, à la sépulture épiscopale.

Que l'on consulte la *Gallia christiana*, les *Acta Sanctorum*, les épitaphiers, les nécrologes, les volumes de Gaignières et les monographies, et l'on trouvera surabondamment la preuve de ce que j'avance.

On enterra aussi sous le parvis. « Nous savons, dit l'abbé Auber, que le parvis de Saint-Pierre, à Poitiers, reçut la sépulture accordée de temps immémorial par le chapitre aux chantres, coustres, bedeaux et autres personnes formant le bas-chœur ou le service de l'église. Avant 1780, époque où l'on cessa d'inhumer dans l'intérieur des villes, cette coutume, qui avait commencé avec le XIIIe siècle, se continuait à Poitiers (1). » Renault Ier, comte de Bourgogne, fut enterré, en 1507, au parvis de Saint-Etienne de Besançon.

A Cîteaux, Eudes Ier, duc de Bourgogne, fut inhumé, en 1102, sous le portail de l'abbaye qu'il avait fondée. Les seigneurs de Vergy étaient également enterrés sous le parvis de la même abbaye. Nous verrons bientôt d'autres personnages réclamer cette place, se trouvant plus dignes d'être foulés aux pieds de leurs frères, que de reposer à côté des purs serviteurs de Dieu.

Quant aux supérieurs de maisons religieuses, ils étaient ordi-

(1) *Hist. de la cathéd. de Poitiers*, t. I, p. 186.

nairement enterrés dans le cloître ou dans la salle capitulaire ; les simples religieux l'étaient dans le cloître ou dans le cimetière de l'abbaye. Je pourrais citer pour autorités les ouvrages que j'indiquais tout à l'heure, en y joignant l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, et le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*. Beaucoup de ces abbayes ont, en outre, reçu des tombeaux d'archevêques, d'évêques, de princes et de personnes de distinction. Cluny était dans ce cas, et l'on y voyait le mausolée du pape Gélase II et ceux de vingt-six abbés.

« Selon un usage adopté dans la plupart des monastères qui n'avaient qu'un cloître, dit l'abbé Texier, cette construction, destinée à servir de promenoir, abritait en même temps des sépultures. Les morts n'avaient pas trouvé de meilleur asile pour se recommander au souvenir des vivants (1). »

Passons aux laïques :

Le premier prince, qui fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis, fut Dagobert, fils de Chilpéric et de Frédégonde. Félibien nous donne l'épitaphe de ce prince, mort au berceau; elle est en vers acrostiches.

Ce ne fut qu'après la restauration de cette église, au VIIe siècle, que le roi Dagobert, Nantilde, sa femme, ses fils Sigebert II, Clovis II et son beau-frère Landégésile, y furent enterrés.

Auparavant, les rois étaient enterrés à l'abbaye de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), que Childebert avait fondée. D'autres princes de la première race furent, dans la suite, enterrés à l'abbaye de Chelles, à Saint-Bertin, à Saint-Vast d'Arras, à Saint-Etienne de Choisy, à l'abbaye de Jumiéges, à Saint-Crépin de Soissons, à Saint-Romain de Blaye, à Metz, à Angoulême, etc.

(1) *Inscriptions du Limousin*, p. 165.

Parmi les rois de la seconde race, plusieurs, et en tête Charlemagne, furent enterrés en Allemagne ; cet empereur élut le lieu de sa sépulture à Aix-la-Chapelle. D'autres ont préféré Cologne, d'autres Mayence, etc..... Ceux qui ne furent pas enterrés à Saint-Denis, le furent à Saint-Remy de Reims, ou à Saint-Médard de Soissons, à Sainte-Radegonde de Poitiers, à Saint-Pierre de Sens, à Saint-Arnoult de Metz, à Saint-Martin de Tours, à Saint-Laurent et à Saint-Sulpice de Bourges.

Les rois capétiens furent enterrés à Saint-Denis (1), à l'exception de trois : Philippe Ier, qui fut inhumé à Saint-Benoît-sur-Loire, Louis VII, dont le corps était à l'abbaye de Barbeau, et Louis XI, qui choisit Notre-Dame de Cléry. Les princes reposaient, les uns à Notre-Dame de Paris, d'autres à Fontevrault, à Pontigny, à Montmartre, à Maubuisson, aux Cordeliers de Vernon, et chez les Dominicains de Montargis, de Notre-Dame de Cléry, de Saint-Laon, de Thouars, etc.

Les religieux de Saint-Denis réclamèrent. Ils se croyaient en droit de posséder seuls les restes des personnes du sang royal; « mais, dit M. de Guilhermy, les Frères-Prêcheurs et les Cordeliers l'emportèrent sur les Bénédictins ; leurs églises conventuelles furent admises à prendre à des cadavres royaux, l'une, le cœur, l'autre, les entrailles. Le crédit des moines de Saint-Dominique et de Saint-François ayant diminué plus tard, leur privilége passa aux religieuses de Maubuisson, aux Célestins, aux Jésuites, enfin, aux Dames du Val-de-Grâce. »

(1) Quand un roi mourait, on le déposait à Saint-Denis, dans un caveau de l'église souterraine, dit *Caveau de cérémonie*. Ce caveau et le milieu de la crypte furent plus tard l'endroit où reposaient les Bourbons de la branche aînée.

On ne sait pas au juste quelles étaient la forme et la décoration des tombeaux de nos rois, avant le renouvellement qu'en fit faire saint Louis. Quand la Révolution arriva, elle n'eut à saccager que des tombeaux postérieurs au XIIIe siècle. « Il y avait là, dit encore M. de Guilhermy, trente et un monuments de rois, reines et princesses, au nombre desquels il faut distinguer cinq chapelles sépulcrales, vingt et un sarcophages, une colonne et quatre tombes plates. »

On admit à être enterrées à Saint-Denis d'autres personnes que les rois et les princes. Au rapport de Félibien, treize prieurs de l'abbaye y avaient leur tombeau.

Pierre, chambellan de saint Louis, et Alphonse de Brienne partagèrent cet honneur. « Les ossements de Pierre le chambellan furent enterrés aux pieds du bon roi, tout en la manière qu'il gisoit à ses pieds quand il estoit en vie (1). » Du Guesclin, Louis de Sancerre, Bureau de la Rivière, Barbazan, Jean Pastourel, Sédile de Sainte-Croix, Guillaume du Chastel et Louis de Pontoise reçurent aussi cette récompense en mémoire des services rendus à la patrie.

Si nous descendons encore, est-il besoin de rappeler que les grands, les nobles, les riches et les personnes laïques mortes en état de sainteté, avaient, en grande partie, leurs tombeaux dans l'église? La place de ces sépultures a pu être dans les nefs, entre les piliers, et jusque dans le voisinage du chœur; mais elle fut bien plus généralement dans les chapelles. Quand le contraire se présente, c'est que le fondateur ou bienfaiteur a témoigné le désir d'être enterré en un autre lieu, ou qu'il a été matériellement

(1) Voy. *la Chronique de Saint-Denis.*

impossible de creuser le sol de la chapelle, comme il arriva à Bourges pour Jean de Bar (1), ou que les chapelles regorgeaient de tombes.

Un grand nombre de personnages se sont occupés eux-mêmes du soin de leur sépulture, soit qu'ils se bornassent à en indiquer l'emplacement, soit qu'ils concourussent à la construction du monument funéraire.

Nous avons vu saint Ambroise autoriser la sépulture des prêtres dans l'église. Il exprima, à cette occasion, le vœu de reposer sous l'autel. « Dignum existimans ut ibi quiescat sacerdos ubi offerre consuevit (2). »

Salvius, évêque d'Alby, nous fournit un autre exemple très-ancien de ce soin. « Cùm autem, ut credo, jam revelante Deo, tempus suæ vocationis agnosceret, ipse sibi sacophagum composuit, corpus abluit, vestem induit, et sic intentum semper Deo spiritum exhalavit (3). »

Sainte Radegonde demande avec instance, dans son testament, qu'on l'inhume dans l'église qu'elle commençait à faire bâtir à Poitiers, sous l'invocation de la Vierge.

Au xe siècle, Richard Ier, duc de Normandie, ordonne « sibi excidi sarcophagum ex silice. » Il demande de plus à être enterré sous le larmier de l'église · « Cadaver tanti sceleris non requiescet infrà aditum hujus templi, sed ad illius ostium, in stillicidio

(1) Ce chanoine, qui devint évêque de Tulle, avait fondé, dans la cathédrale de Bourges, la chapelle de Saint-Denis. Il ne put y être enterré, parce que, dans la construction de son caveau, on avait été arrêté par la rencontre de l'escalier qui mène à la crypte.

(2) S. Ambr. *Ep.* 24.

(3) Bouquet, *Gall. christ.*, t, II, p. 294.

monasterii (1), » de l'église abbatiale de Fécamp, qu'il avait fondée.

Un siècle après, Geoffroy de Mombray, évêque de Coutances, fut aussi enterré sous un larmier : « Sepelierunt eum honorificè in stillicidio ecclesiæ, sicut ipse præceperat vivens adhuc in corpore. » En 1172, l'évêque de Langres, Gautier, fit construire le tombeau qu'il devait occuper dans le sanctuaire des chartreux de Lugny.

Raymond d'Aux, mort doyen de Poitiers en 1303, après avoir fondé la chapelle Notre-Dame-des-Gésines, voulut y être enterré. Son frère Guillaume, sous-chantre, y fut inhumé en 1327. Leur frère aîné, l'évêque Fortius, vint les y rejoindre en 1357, et cette chapelle devint un tombeau de famille. — Les épitaphes de ces tombeaux étaient sur des plaques de cuivre fixées aux piliers. — Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers et mort en 1385, avait élu sa sépulture dans la chapelle Saint-André (2).

Ithier de Marteuil, autre évêque de Poitiers, mort en 1405, avait marqué la sienne dans la chapelle des Apôtres.

Jacques Cœur, avait fondé, dans la cathédrale de Bourges, une chapelle qu'il choisit pour être le lieu de sa sépulture. Il lui fallut toutefois obtenir cette autorisation de MM. les Chanoines qui ordonnèrent, en 1450, la célébration d'une messe d'anniversaire « pro domino argentario. » Mais Jacques Cœur mourut en exil et son vœu ne fut pas réalisé.

Serlon, évêque de Séez, mort au commencement du XIIe siècle, poussa plus loin cette précaution. Écoutons Orderic Vital : « Ce

(1) Bouquet, *Gallia christ.*, t. XI, col. 224.

(2) A Poitiers, les chanoines avaient le droit d'élire leur sépulture dans l'église, et les ordres mendiants étaient tenus d'envoyer à leurs obsèques quatre de leurs religieux, en mémoire du bien que le chapitre avait fait à leurs maisons. Auber, *Hist. de la cathéd. de Poitiers*, t. II, p. 82.

vénérable prélat, sentant approcher sa fin, se rendit avec son clergé devant l'autel de la sainte Vierge. C'est là, devant cet autel, qu'il désigna, avec son bâton pastoral, l'espace de son tombeau qu'il aspergea d'eau bénite. Aussitôt il fit creuser la fosse. Des maçons et des tailleurs de pierre creusèrent un sarcophage avec leurs marteaux, pour ce prélat qui marchait et parlait encore, et le déposèrent dans sa tombe, comme s'il eût été déjà étendu sans vie. « Omnem apparatum ambulanti et loquenti, quasi exanimis jaceret in feretro, coaptarunt (1). »

Le droit d'élire le lieu de la sépulture paraît avoir été le privilége des fondateurs de chapelles. Ils en ont usé jusqu'au XVIIe siècle.

La sépulture dans les églises me paraît renfermer encore une particularité digne de remarque : c'est ce que j'appellerai les inhumations partielles. Elles ont eu lieu principalement pour la classe la plus élevée et pour quelques bienfaiteurs. L'antiquité, soit sacrée, soit profane, ne nous a laissé aucun exemple de ce procédé d'inhumation. Il commença avec la méthode d'embaumement consistant à séparer les chairs, pour les faire bouillir et les saler. La reconnaissance et la piété se disputèrent dès lors la possession des restes d'un bienfaiteur ou d'un saint. Dans le partage qu'on en faisait, le cœur était regardé comme le plus noble présent.

Nous lisons, dans l'*Histoire littéraire de la France*, que Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault, étant mort en 1117, dans le monastère d'Orsan, son « corps fut apporté à Fontevrault; mais les religieuses d'Orsan témoignèrent tant de

(1) Bouquet, *Gall. christ.*, t. XI, col. 685.

douleur de perdre deux fois leur père que, pour les consoler, on leur laissa son cœur (1). »

Richard-Cœur-de-Lion, mort en 1199, donna son corps à l'abbaye de Fontevrault, son cœur à la cathédrale de Rouen et ses entrailles à l'abbaye de Charroux.

Quant aux rois et princes de France, cet usage commença dans la famille de saint Louis. Louis VIII, mort en 1226 à Montpensier, fut porté à Saint-Denis, son cœur et ses entrailles ayant été inhumés à Saint-André en Auvergne. Saint Louis étant mort en Afrique, son cœur fut porté avec son corps à Saint-Denis, selon Guillaume de Nangis ; Geoffroy de Beaulieu dit, de son côté, que le cœur de ce roi fut porté à Palerme avec ses entrailles, et inhumé à Montréal.

« Enfin, notre Philippe le Hardi, son fils, étant mort, il fut le premier de nos rois dont le cœur seul fut inhumé séparement, et il y eut sur cela un grand différend. Un Jacobin, confesseur du jeune roi, lui demanda le cœur du feu roi son père ; ce qu'il lui accorda très-volontiers. Les religieux de Saint-Denis prétendirent que le feu roi ayant voulu être inhumé chez eux, on ne pouvait pas inhumer son cœur ailleurs. On fit sur ce sujet une grande conférence de docteurs où présidait le cardinal Cholet, légat apostolique. L'affaire y fut traitée comme une des plus sérieuses de la religion, et il fut conclu que cela ne se pouvait pas, à moins d'avoir une dispense du pape. Cependant la volonté du roi l'emporta, et le cœur fut donné aux Jacobins, quoiqu'on n'en trouve aucun monument dans leur église. *C'est néanmoins ce jugement du roi, qui acheva d'établir l'usage de diviser*

(1) *Hist. litt.*, t. X, p. 166.

ainsi les corps des princes. Dès lors, comme dit Gaguin, les jacobins et les cordeliers, qui partageaient toute la faveur, s'attribuèrent comme un droit spécial d'avoir quelque partie des corps de nos rois, qu'on ne leur donnait jamais sans quelque fondation.

« Enfin, cet usage, qui n'était alors que pour les personnes les plus distinguées, s'est rendu plus commun de nos jours, même pour les particuliers : quoiqu'aucun cérémonial ecclésiastique ne l'ait autorisé, que plusieurs royaumes de l'Europe ne l'aient pas jusqu'ici reçu, et que l'Eglise ne reconnaisse dans ses oraisons et dans ses rubriques que la seule déposition des corps (1). »

La reine Blanche, mère de saint Louis, avait ordonné que ses entrailles fussent déposées à Taverny, son corps à Maubuisson et son cœur dans l'église du Lys, « en témoignage perpétuel de l'amour qu'elle avait porté à cette abbaye. » On donna à ce cœur la place d'honneur : on l'inhuma sous le maître-autel.

Cette division du corps fut observée à l'égard de plusieurs princes. Thibault, roi de Navarre et comte de Champagne, était mort à Trépane en Sicile, trois mois après saint Louis. « Quand l'âme se fust partie du corps, disent les Chroniques de Saint-Denys, il fu commandé que les entrailles fussent mises hors et qu'il fust cuit et couroyé de bonnes espices et de flairans. Les entrailles furent mises en une église en la ville de Trappes, et le corps fut enbasmé et enveloppé et mis en un escrin bien et gentement, et fut gardé avec le corps de saint Loys jusque en France. Si fut enterré moult honorablement au moustier des Frères Meneurs de Provins. »

Lorsque Pierre, frère de saint Louis et comte d'Alençon, mou-

(1) *Le nouv. Mercure*, août 1718.

rut à Salerne, ses entrailles furent déposées à Montréal, mais son cœur fut envoyé aux Jacobins de Paris. « J'eslis, dit-il dans son testament, la sépulture de mon orde charogne aux Cordeliers, et celle de mon maulvais cuer aux Frères Prescheurs de Paris. Veulx que la tombe qui sera sur mon corps ne soit pas de plus grande despense que cinquante livres et celle de mon cuer de trente. » Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, autre frère de saint Louis, fut enterré à Saint-Denis, mais son cœur fut déposé à Maubuisson.

Je m'arrête à ces noms. Quant aux personnes ecclésiastiques et aux bienfaiteurs laïques, combien n'en pourrait-on pas citer dont les églises ont ainsi réclamé quelque relique précieuse et vénérée, depuis Calixte II, dont le cœur fut enchâssé à Cîteaux, derrière le grand autel de l'église, jusqu'au simple fondateur de chapelle. Il n'est presque pas de monographie d'église ou de vie de saint qui n'en offre un exemple. La chose se pratique encore de nos jours, et comme toutes les pieuses et touchantes attentions dont la mémoire d'un mort est l'objet, il faut savoir l'admirer et la respecter (1).

On a beaucoup déclamé non-seulement contre l'abus, mais

(1) Ç'a été au moyen âge, époque de ferveur où la foi se traduisait en fondations pieuses, une coutume universelle des rois, des princes ou des grands du monde, de faire élever, de leurs épargnes, des sanctuaires particuliers, des oratoires, des chapelles qu'ils enrichissaient de toute la magnificence des Beaux-Arts. Ç'a été une autre coutume sacrée de ce temps, que le corps ou le cœur du fondateur reposât dans cet asile privilégié, qu'il y occupât la plus noble place, la plus sainte : le centre du chœur ou de l'abside, place réservée, dans toutes les églises de la chrétienté, aux fondateurs, aux plus grands princes, aux personnages les plus saints ou les plus vénérés. (*Extr. d'une broch., publiée en* 1853, *sur la découverte du cœur de saint Louis*. p. 242.)

même contre l'usage des inhumations dans les églises. J'ai lu à peu près tout ce qui a été écrit sur les dangers de ces sépultures. On y envisage le sujet surtout au point de vue sanitaire ; je me borne à dire que les médecins ne sont point d'accord là-dessus, et que les théories médicales contre la sépulture dans les églises, sont appuyées de peu d'exemples qui en fassent voir le péril. Mais les mêmes auteurs, et d'autres avec eux, ont attaqué cet usage comme une inconséquence de l'Eglise, qui prêche l'humilité et l'égalité aux chrétiens. L'Eglise n'a été ici nullement en désaccord avec sa doctrine. Elle accueillit d'abord dans ses temples les ministres et les officiers de son culte ; elle en avait bien le droit. Après eux, elle trouva dans l'admission des grands à cette prérogative un moyen de reconnaître leurs bienfaits; rien de plus juste encore. Il n'y a là ni un échange mercantile, ni un parti-pris de préférer dans ses affections le grand au petit, le riche au pauvre.

Du reste, les riches donateurs ne possédaient pas seuls le privilége de ces inhumations. Le pauvre y avait droit et le recevait, s'il avait su le mériter par la sainteté de sa vie. Il est évident que l'on ne pouvait accueillir indistinctement tous les morts dans le lieu saint, sinon la place aurait bientôt manqué, même à l'époque où l'on se servait des pierres tombales. S'il s'est trouvé à côté du pauvre mort en état de sainteté un riche mort en état de damnation, l'Eglise a pu l'ignorer; elle n'admit en principe à la sépulture dans le lieu saint que les chrétiens morts apres avoir été réconciliés avec Dieu. Nous avons vu, en parlant des sarcophages du XIIIe siècle, que l'excommunication et l'interdiction prononcées contre les laïques et les prêtres leur fermèrent, morts, les portes de l'église où, vivants, ils n'étaient plus reçus. Les conciles ne

font point d'exception pour les riches. Quant au luxe des tombeaux, il embellissait le temple et donnait aux arts l'occasion de se développer. La mort parlait aussi éloquemment sur les mausolées de marbre et sur les tombes dorées que sur la bière de bois. Parce que la cendre du pauvre n'était pas mêlée à celle du riche, il ne s'ensuivait pas que celui-ci, passé le seuil de l'éternité, eût un sort meilleur ; l'aspect des tombeaux des grands et des puissants offrait même une leçon plus forte : cette somptuosité de la dernière demeure d'un homme qui avait occupé un rang élevé pendant sa vie, ne recouvrait toujours que des débris.

J'avoue que sous le rapport de la conservation des églises, de l'histoire, du maintien des idées fortes et touchantes de la famille, je regrette ces beaux monuments. Le temps où ils ont couvert le sol des cathédrales, est aussi celui où ces églises ont été le plus respectées, et où elles ont acquis les richesses les plus légitimes. L'homme qui achetait soit pour lui, soit pour les siens, le terrain d'une chapelle, savait à quoi il s'engageait et agissait librement. Il acquiesçait de plein gré au tarif marqué par les membres de la fabrique ; s'il le trouvait onéreux, il avait le choix de conditions plus modestes : dans tous les cas, il était reçu comme un bienfaiteur, et les procédés de la reconnaissance étaient les seuls qu'on témoignât à sa générosité.

Au point de vue de l'art, il est vrai qu'au moyen âge les églises présentaient habituellement une remarquable uniformité de type et que les tombeaux étaient construits dans le goût de l'ornementation en vogue. Aujourd'hui que dans nos monuments religieux, le byzantin, le roman, le gothique et la renaissance se donnent la main, on pourrait obvier à ces disparates et élever des tombeaux en harmonie avec le style général de l'édifice supérieur.

M. du Sommerard, qui ne peut être soupçonné de fanatisme pour les institutions de l'Eglise, ne parle pas de ces sépultures sans exprimer le désir de revoir dans nos cathédrales cet élément de décoration : cette opinion a de nombreux adeptes, je crois que l'on peut justement s'y ranger.

Ceux qui ont accusé l'Eglise d'avoir voulu trafiquer avec plus de profit des sépultures en leur donnant entrée dans son enceinte, n'ont donc rien compris au sentiment de reconnaissance qui la faisait agir. Ils n'ont pas compris non plus que son intention, en laissant insensiblement les tombeaux pénétrer dans tout l'édifice, fut de rapprocher le plus possible les morts des vivants. Qui de nous, visitant quelque église de village et passant à côté des tombes qui l'environnent, n'a donné un regret à la mémoire des morts et prié pour eux? Au moyen âge, cet appel des trépassés à la pieuse compassion des fidèles s'adressait à ceux-ci dès leur entrée dans le temple chrétien. La vue des mausolées à droite et à gauche, des dalles funéraires sous les pieds, des épitaphes sur les piliers ou dans les chapelles, concourait à associer les morts aux offices auxquels assistaient les survivants. Ce bienfaiteur généreux, cet humble fondateur, ce prêtre dont on avait reçu tel ou tel sacrement, ce grand du monde, cet humble serviteur de Dieu, ils étaient là et il semblait que leur corps n'eût fait que changer de place.

On arrivait ainsi à se persuader que de tant de frères appelés de Dieu à une autre vie, aucun cependant n'avait quitté tout à fait la grande famille chrétienne. Ceux qui avaient prié pour leurs devanciers obtenaient la même assistance des parents et des amis qu'ils laissaient sur la terre.

LIVRE QUATRIÈME.

XI

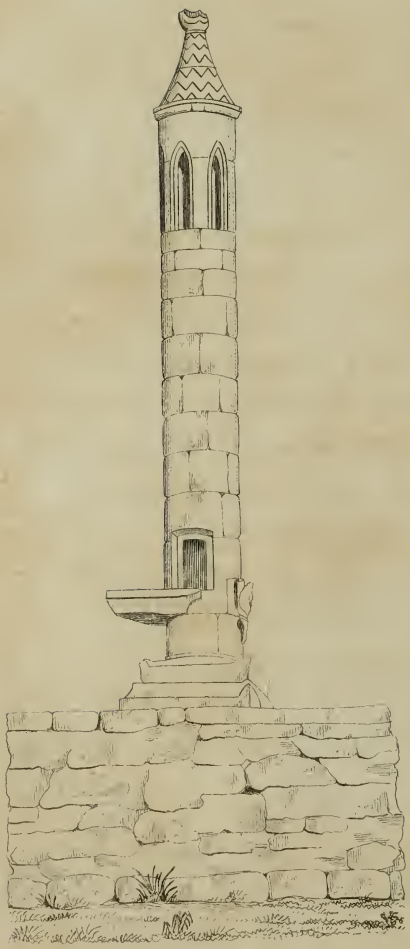

XII

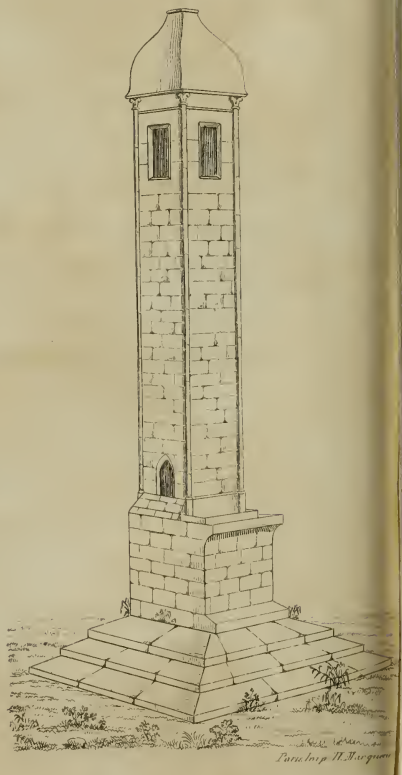

LIVRE IV.

CIMETIÈRES.

—

SOMMAIRE.

Cimetières dans les villes et hors des villes. — Eglises converties en cimetières. — Le cimetière des Innocents. — Charniers et ossuaires. — Danses des morts. — Croix de cimetières. — Chapelles dédiées à saint Michel.— La présence de nombreux cimetières dans une localité ne prouve pas infailliblement l'existence d'un cimetière. — Lanternes des morts. — Violation des cimetières.

L'histoire des cimetières au moyen âge offre beaucoup moins d'intérêt que celle de la sépulture dans l'église. On ambitionnait surtout cette dernière, et l'inhumation dans les cimetières était le partage du commun des fidèles. Ceux des personnages de haut rang qui y ont élu leur sépulture, ont été conduits à faire ce choix par un vif sentiment de l'humilité chrétienne.

La piété des chrétiens les porta, de bonne heure, à se rapprocher des lieux où les saints étaient vénérés. Ceux qui purent apporter le plus de titres à reposer dans leur voisinage, furent reçus dans l'église ; les autres trouvèrent un asile autour de l'édifice religieux. Les premiers cimetières furent donc dans les villes et près des églises. Dans les basiliques latines, on convertit souvent l'*atrium* en cimetière ; mais ceci nous reporte aux plus anciens temps et nous n'avons pas plus à nous y arrêter qu'au fait de l'inhumation le long

des chemins, usage romain transporté dans les Gaules (1) à la suite de la conquête et qui était totalement oublié au XIe siècle.

Je vais donner, comme j'ai fait pour le cercueil et le tombeau, quelques textes qui établiront le sens du mot cimetière et son emploi à une époque très-reculée. Du Cange, dans une de ses notes, rapporte ceci : « Yvo magister in glossis ad Prudentium : *Cymitron* græcè, latinè *dormitorium*. Hinc cymiterium et cymiteria dicuntur, id est : dormitoria in quibus sancti quasi dormire videntur usquè in diem judicii. »

« Le dernier asile des morts, dit l'abbé Pascal (2), porte un nom qui rappelle au chrétien le dogme consolant de la résurrection des corps. Ce nom dérive du terme analogue en grec, qui exprime l'appartement destiné au sommeil, en latin *dormitorium*, dortoir. Il résume ces paroles des livres saints : *Qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt.*

Les mots *cœmeterium*, *cimiterium*, *cimisterium*, *cimiterius*, cimetière, chimentière, sont autant de transcriptions ou de formes plus ou moins altérées du mot grec : c'est le lieu où l'on dort, lieu du repos éternel. Les Hébreux appelaient ces demeures : maisons de l'éternité. Le mot *cœmeterium* désigne au moyen âge tout lieu où l'on enterre les fidèles. Une église même, du moment qu'elle contenait des sépultures, put recevoir ce nom. Du Cange le dit clairement : « Cœmeterium, locus in quo humantur fidelium corpora; » et plus loin : « Cœmeterium, ecclesia in quâ scilicet

(1) Extrà urbes in campis et agris sepeliendi consuetudo antiquissima est, quæ legum auctoritate sæpiùs firmata et renovata fuit etiam ab imperatoribus christianis. Hanc præ ceteris religiosè coluerunt Galli, ut patet ex can. 55, conc. primo Braccarensio, etc. Greg. Turon.—Vide Savaronis notas in epist. XII, lib. III, Apollinaris Sidonii.

(2) *Diction. de liturgie*, collect. Migne.

corpora fidelium humantur; » ailleurs : « Cimisterialis ecclesia, in quâ humantur corpora mortuorum. »

Mais le cimetière pouvait aussi être distinct de l'église : « Cœmeterium, locus quidam seu vicus fortè prope ecclesiam constitutus (1). » (V. *Charta*, an. 1249.)

Les Hébreux, les Grecs, les Romains ont, les uns enterré, les

(1) « Cimetière ne signifie autre chose que *dormitoire* ou *dortouër*, d'autant que la foy nous enseigne que les fidèles ne meurent point, mais seulement dorment pour quelque temps d'un doux repos, attendant qu'ils se réveillent heureusement pour jamais plus ne dormir, mais pour estre perpétuellement jouissant de la gloire céleste. Auquel sens nous voyons que nostre Seigneur et les Apostres ont souvent appelé la mort : *Dormition* ou sommeil, et les morts : *Dormans*. Et en l'ancien Testament ceste façon de parler se trouve fort fréquente pour ceux qui mouroient au Seigneur : *il dormit avec ses pères*. D'où procèdent toutes ces cérémonies et décorations des fidèles pour les morts, c'est à sçavoir pour rendre tout honneur aux corps capables de la résurrection à la vie éternelle, comme ayant esté les maisons de Dieu, les temples du Saint-Esprit, et l'instrument par lequel les âmes ont reçu sanctification par le moyen des sacrements. Les cimetières ne sont pas simples sépulcres et réservoirs de corps morts, mais davantage sont lieux saints et sacrés, destinés pour les âmes des trespassés qui y reposent. D'où saint Augustin nous enseigne que les sépulcres sont appelés monuments, d'autant qu'ils admonestent les hommes de prier pour les morts.

« Et de là, les cimetières sont maintenant colloqués auprès et devant les églises, et l'estoient anciennement devant les portes des villes et sur les grands chemins, afin que par ce moyen les passants, et ceux qui entrent et sortent des églises ou des villes, se ressouviennent de prier pour ceux qui y sont enterrés.

« Qui est la raison pour laquelle ils observent si soigneusement la distinction des lieux sacrés et profanes de la sépulture : non pas qu'ils estiment que la sépulture en soi, et encore moins les lieux d'icelle, profitent ou nuisent absolument à l'âme du défunct, pour augmenter ou diminuer sa gloire ou sa misère, mais ils l'observent pour ce que les lieux sacrés profitent par occasion, à cause de ces suffrages des vivants, par lesquels l'Eglise chrétienne a toujours cru que les âmes de ceux qui sont morts hors

autres, brûlé les morts hors des villes. L'abbé Lebeuf n'hésite pas à déclarer que la prohibition de la loi des Douze Tables (1) fut en vigueur dans les Gaules jusqu'à l'établissement définitif des Francs; que le premier exemple du contraire n'est que du VIe siècle (*Vita S. Vedasti Atrebat.*), encore n'est-ce qu'une exception particulière, et que ce ne fut qu'au Xe siècle que l'infraction à l'ancienne règle commença à devenir fréquente. Et se fondant sur cette opinion peut-être un peu trop affirmative, dit M. A. Tardieu (2), il relève une erreur commise par les Bollandistes dans la Vie de saint Lidoire, deuxième évêque de Tours, et qui consistait à avoir dit que ce prélat, mort en 370, avait été inhumé dans l'église cathédrale de cette ville, tandis qu'il l'avait été dans une basilique différente de l'*ecclesia*, ou église située hors de la ville (3).

Saint Martin et saint Ursin, premier évêque de Bourges, furent aussi enterrés dans une de ces basiliques.

de péché mortel sont grandement soulagées. Et combien que les vivants puissent prier ès églises pour ceux qui seront ensevelis ailleurs qu'ès lieux sacrés, toutefois ils ne s'en souviendroient pas facilement s'ils n'en estoient admonestés par leurs monuments. » Sponde, *Les cimetières sacrés*, p. 110.

(1) La constitution de Théodose est formelle : « Omnia quæ super terram urnis clausa vel sarcophagis corpora detinentur, extrà urbem delata ponantur, ut et humanitatis instar exhibeant et relinquant incolarum domicilio sanctitatem (Muratori propose : *sanitatem*). Quisquis autem hujus præcepti negligens fuerit atque aliquid tale ad hujus interminationem præcepti ausus fuerit moliri, tertiâ in futurum parte patrimonii mulctetur... Ac ne alicujus fallax et arguta solertia ab hujus se præcepti intentione subducat, atque apostolorum vel martyrum sedem humandis corporibus existimet esse concessam, ab his quoque ità ut à reliquo civitatis noverint se atque intelligant esse submotos. »

(2) Examen d'un passage de Grégoire de Tours, sur le temps où l'on a commencé d'enterrer les morts dans les cités. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVII, p. 179.

(3) *Voiries et cimetières*, par A. Tardieu.

Nous avons vu (art. *Sépulture dans l'église*) qu'au IXe siècle on avait oublié l'ancienne doctrine, au point que Théodulfe assimile les églises à des cimetières, ce qui le détermina à prendre cette mesure : « Corpora verò quæ antiquitùs in ecclesiis sepulta sunt, nequaquàm projiciantur, sed tumuli qui apparent profundiùs in terram mittantur, et pavimento desuper facto, nullo tumulorum vestigio apparente, ecclesiæ reverentia conservetur. Ubi verò est tanta cadaverum multitudo, ut hoc facere difficile sit, locus ille pro cœmeterio habeatur, ablato indè altari, et in eo loco constructo ubi religiosè et purè Deo sacrificium offerri valeat. »

Constatons en passant l'exemple d'une église convertie en cimetière; ce n'est pas le seul. Vers l'an 1000, l'église Saint-Georges, à Paris, dans la cité, était devenue, dit Lebeuf (1), le cimetière des religieux de Saint-Barthélemy. Le même auteur cite d'autres exemples.

Nous venons de voir comment les églises ont été transformées en cimetières; il est aussi vrai de dire que des cimetières sont arrivés à devenir des églises par l'accroissement successif des diverses constructions qui servaient à marquer leur circonscription.

« Les cimetières, une fois formés, dit M. Tardieu, virent s'élever dans leur enceinte des autels, des chapelles destinées à servir de retraites pendant les cérémonies funèbres. On les orna avec un soin particulier, et ces autels ou chapelles des cimetières devinrent, pour la plupart, autant d'églises paroissiales. Ces petits édifices, d'abord séparés de l'église, y formèrent des bas-côtés; on les ferma de toutes parts, et ils firent corps avec le reste de l'édi-

(1) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, I, p. 288.

fice. Les tombeaux et les cercueils ou bières qu'ils contenaient et recouvraient, devinrent les fondements mêmes des autels des chapelles latérales. D'autre part, beaucoup de cimetières des paroisses, situés dans la campagne, finirent par être compris dans l'enceinte des villes, par suite de l'agrandissement de celles-ci. C'est ainsi que nous concevons et l'introduction des premières sépultures dans les temples chrétiens et la formation des cimetières au sein même des cités (1). »

Cette opinion est en partie hypothétique, et il est bien plus facile de prouver que les cimetières se sont formés autour des églises par suite des moyens employés pour débarrasser le lieu saint de l'affluence des morts. Du reste, M. Tardieu n'assigne aucune époque à l'innovation qu'il signale, et il est permis de supposer qu'il a voulu parler d'un temps très-reculé.

Quoi qu'il en soit, cet encombrement des églises par les morts fit revenir à l'ancienne méthode d'enterrer la majorité des fidèles en dehors du temple saint.

Parmi les sépultures hors de l'église, il faut noter en premier lieu celles qui ont eu assez souvent pour emplacement l'espace ménagé entre les contre-forts des églises. (V. fig. 10.) C'est encore un fait que l'on est en mesure d'affirmer avec l'autorité de Gaignières, et pour peu que l'on examine la partie externe de nos vieilles églises. A Fleurance, on plaça de ces tombeaux entre les contre-forts de la façade, comme à Sainte-Croix de Florence ; on peut encore se convaincre de l'existence de cette pratique à Saint-Jean-des-Bois, près Compiègne, à Poitiers, etc.

On comprendra aisément que cet emplacement fut le plus sou-

(1) A. Tardieu, *loc. cit.*

vent réservé à des personnages laïques, les ecclésiastiques ayant naturellement leur place dans l'église ; toutefois il n'y avait pas de règle là-dessus. Quand le temple saint fut rempli de tombes, au point qu'on ne pouvait plus y en admettre, ecclésiastiques et laïques furent admis à faire valoir le droit de se rapprocher autant que possible de l'église. La sépulture entre les contre-forts dut avoir lieu dans ce cas et dans celui où on la demandait par humilité. Elle n'a jamais été qu'un fait exceptionnel, si on la compare avec ce qui se passait dans l'église et dans les cimetières. On la toléra parce qu'elle concourait d'une certaine manière à l'ornementation de l'édifice extérieur. L'usage tomba probablement par cette raison même, quand on reconnut la superfétation à laquelle cette décoration devait nécessairement aboutir.

L'évêque d'Orléans, Théodulfe, en prescrivant la réforme dont j'ai parlé, pria Charlemagne de l'appuyer de son autorité. L'empereur y consentit, et la sépulture commune dans les églises, censurée par l'autorité ecclésiastique et défendue par la puissance laïque, tomba en désuétude.

De là, les cimetières nombreux autour des édifices religieux ou relégués hors de la ville. Cette modification ne devint véritablement uniforme qu'au XIe et au XIIe siècle.

A Paris, pour ne citer qu'un seul endroit, on se servit longtemps d'un cimetière d'origine romaine et situé dans ce qu'on appelait, au moyen âge, la route royale. C'est la route qui conduisait dans les pays de l'est par le faubourg du nord. « Ce cimetière, dit M. Théod. Vacquer, placé dans les environs de l'Hôtel-de-Ville actuel, continua, pendant les premiers temps de la monarchie, de servir à presque toute la population de la rive droite de la Seine ; plus tard, à mesure que les paroisses s'établirent de ce côté, il se

trouva abandonné peu à peu ; de sorte que, vers le XIe ou XIIe siècle, il fut restreint à la seule paroisse de Saint-Gervais. Les tombes postérieures à cette époque, celles en plâtre, qui sont généralement les plus rapprochées de cette église, doivent lui appartenir exclusivement. Il est probable qu'au XIIIe siècle, on n'enterra plus que dans l'église même ou le long des murs latéraux, du côté du midi et autour, du côté du nord où un cimetière existait encore à la fin du moyen âge entre l'église et la rue du Pourtour. La petite place située devant le portail, et au milieu de laquelle se trouvait l'orme de Saint-Gervais, était le seul endroit où l'on enterrait encore de temps à autre (1). »

Ce serait ici le lieu de donner une description des plus célèbres cimetières. Il y aurait beaucoup à dire sur ceux de Paris seulement ; mais ces détails seraient trop longs pour les limites que je me suis tracées. Je me contenterai de dire quelques mots du cimetière des Innocents, le plus important de tous ; après quoi, j'aborderai dans la même mesure le sujet des danses des morts, me réservant de traiter séparément des charniers et des ossuaires, des chapelles dédiées à saint Michel et des lanternes funèbres.

Le cimetière des Innocents a été le champ de repos le plus vaste et le plus important de Paris, au moyen âge et postérieure-

(1) Ce cimetière était sur le territoire de Saint-Germain, paroisse primitive de tout le quartier. Ses habitants, dit Lebeuf, furent les premiers qui y reçurent la sépulture, ensuite ceux des paroisses formées de ses démembrements. — Du Breul nomme Saint-Eustache et Saint-Sauveur, les dames de Sainte-Catherine, Saint-Jacques-la-Boucherie et le Châtelet de Paris ; messieurs de l'Hôtel-Dieu pour tous ceux qui sortent de l'Hôtel-Dieu et ses paroisses de Saint-Christophe et de Sainte-Marine. *Antiq. de Paris*, p. 950.

ment. Pendant plus de huit siècles, il a servi de lieu de sépulture à vingt-deux paroisses, c'est-à-dire, à un tiers de la population parisienne. Les églises qui manquaient de cimetières, telles que Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Jacques-la-Boucherie, etc., envoyaient leurs morts à ce cimetière commun. Il était situé dans les environs de la rue Saint-Denis. Louis VII, qui avait une dévotion particulière pour les saints Innocents, enrichit de grandes largesses l'édifice religieux qu'il fit construire à l'endroit dont nous parlons. Derrière la nouvelle église, s'étendait un vaste terrain qui, depuis peu, était devenu le cimetière de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Comme à cette époque on fit de nombreux changements dans la ville, plusieurs champs mortuaires changèrent de destination, et le cimetière principal de Paris fut celui des Innocents. Il y avait un marché en cet endroit, et l'affluence de ceux qui s'y rendaient, devint l'occasion de tant de débordements et de souillures, qu'en 1186, Philippe-Auguste fit ceindre le cimeière de murs (1).

Le cimetière des Innocents fut fermé, puis rouvert diffé-

(1) Quâdam die, dùm Philippus rex Parisiis moram fecisset, perlatum est ei ad aures ejus verbum de cœmeterio quod in Campellis est juxtà ecclesiam santi Innocentii reparando. Cœmeterium enim antiquitùs fuerat platea grandis omnibus transeuntibus pervia et vendendis mercibus exposita, ubi cives parisienses mortuos suos sepelire consueverant. Sed quia corpora defunctorum minùs honestè poterant ibi sepelire propter concursus pluviarum et luti fœtentis nimiam abundantiam, idèo rex christianissimus bonis operibus semper intentus, considerans hoc opus esse honestum et valde necessarium, præcepit ut totum cœmeterium circumquaquè muro lapideo clauderetur, et portæ sufficientes ipsi muro aptarentur, quæ in nocte propter insidias supervenientium semper clauderentur. Consideravit quidem celebri consideratione et piâ, quod cœmeterium in quo tot millia virorum sepulta jacebant, à posteris Deum timentibus mundissimè custodiretur. » (V. Du Breul, *Antiq. de Paris*, p. 783.)

rentes fois. De 1248 à 1351, sous Philippe VI, une épidémie s'étant déclarée, les morts furent portés hors de la ville ; mais le fléau disparu, on revint à l'ancien usage. Sous Charles VII, ce champ de repos devint la proie des Anglais, qui y commirent les plus révoltantes profanations.

L'emplacement de ce cimetière, au centre de Paris et dans un endroit où affluait la population marchande, présentait des inconvénients. « On lui disputa le terrain pied à pied, dit Béraud-Regny, puis les nécessités, les exigences devinrent telles que cette usurpation fut régularisée par l'établissement d'une galerie couverte dont on entoura le cimetière. Au xve siècle, le maréchal de Boucicaut fit élever une des galeries, appelées dès lors : Charnier des Innocents. Nicolas Flamel fit, de son côté, construire, à ses frais, toute la galerie qui s'étendait le long de la rue de la Lingerie. Après avoir été établies pour les besoins de la population, ces galeries devinrent bientôt, pour les morts, un lieu privilégié. Les trépassés, que leur fortune plaçait en dehors et au-dessus du commun des défunts, se faisaient une gloire de dresser, dans ces vastes couloirs, leur pierre funéraire (1). »

Quelques mots suffiront pour donner une idée de ces charniers, dont les galeries du cimetière des Innocents devinrent le type.

Du Cange fait de *carnarium* le synonyme de *cœmeterium*, de *polyandrium ;* c'est un *cœmeterium* ou « locus in quo humantur corpora, seu cadavera humo conduntur. »

Les galeries, qui ont reçu le nom de Charniers, ont été, dans presque toutes les grandes villes, dont le cimetière était enfermé

(1) *Le Constitutionel*, janv. 1854.

dans la cité, un lieu de sépulture privilégiée. On enterrait, sous le portique, les personnes qui avaient obtenu une concession. Ces concessions, assez semblables à celles que l'on achète aujourd'hui, assuraient au défunt la possession plus ou moins limitée d'une petite portion de terre. A la longue, ces charniers furent entièrement dallés en pierres funéraires comme l'était la cathédrale de Châlons, par exemple. On appliquait fréquemment au mur une inscription, laquelle demeurait en cet endroit longtems après l'expiration du temps de la concession, et quand le personnage, dont cette épitaphe portait le nom, avait été remplacé par un nouvel hôte. Au cimetière des Innocents, la toiture des galeries recouvrait une grande quantité d'ossements entassés sur les charpentes du plafond. « Le droit et proufit des corps qui sont ensevelis en ce grand cimetière, dit Du Breul (1), appartient à plusieurs personnes qui en sont en possession de temps immémorial. Aux galetas et sur les quatre-vingts arcades des charniers duquel l'on voit une infinité d'ossements et testes de trespassés, très-belles et bonnes glasses à représenter la grandeur et impertinence de notre vanité humaine... Les charniers de ce cimetière ont esté rebastis en divers temps et à diverses fois des aumosnes de plusieurs personnes de qualité (2). »

Le commun des fidèles était enterré hors des portiques et

(1) *Antiq. de Paris*, p. 830. La place des charniers était tantôt contre l'église, tantôt dans un cimetière distinct.

(2) A l'entrée du charnier des Innocents on lisait cette épigraphe :

Vous qui voyez tant d'os et testes
Ez charniers de ce cimetière,
Ne faictes pas comme les bestes
Qui s'endorment sur leur litière :
La mort nuict et jour nous esclaire,
Et prend enfants, hommes et femmes.

dans toute la partie non couverte du cimetière ; si quelques personnes considérables ont eu leur tombe en cet endroit, il faut en voir la raison dans l'humilité chrétienne.

Je crois qu'on a tort de confondre dans la même définition les charniers et les ossuaires ou reliquaires. Le charnier, comme l'indique assez son nom, était un lieu de sépulture pour le corps. Il fut à la fois charnier et ossuaire quand, à côté des corps enterrés entiers, il reçut des ossements seulement. Dans un grand nombre de localités, un petit monument était élevé à l'un des coins du cimetière. On y recueillait les débris du corps humain quand on avait à renouveler les sépultures (1). En Bretagne, où cet usage

Voicy belle exemple et matière,
Pour prier pour les pauvres âmes.

Le cadre restreint dans lequel j'ai voulu resserrer ce travail me met dans la nécessité de ne point m'étendre davantage sur la description des cimetières de Paris : ils n'offrent pour l'histoire des sépultures chrétiennes que des particularités et je cherche surtout à généraliser. Le lecteur que ce sujet peut intéresser, trouvera dans un prochain ouvrage de M. Ernest Feydeau, une ample moisson de détails, dont une partie nous est assez connue pour nous faire vivement désirer le reste.

(1) « Ces constructions, adossées aux églises, étaient ordinairement grillées en bois et totalement couvertes de couleur noire. Sur les principales pièces de charpente se voyaient peints des têtes de mort et des os en sautoir, et les barreaux de la claire-voie étaient semés de larmes ; tout autour de l'église, des espèces de châsses, portant aussi le nom de reliquaires, renfermaient chacune une véritable tête de mort, reconnue pour avoir appartenu à tel ou tel défunt dont le nom occupait la partie supérieure de ces boîtes, et la formule ordinaire : *Priez Dieu pour son âme*, se lisait sur le bas. Les châsses des gens mariés étaient peintes en noir, celles des célibataires en blanc ; les inscriptions étaient tracées en noir sur le blanc et en blanc sur le noir.

Mon confrère et ami, M. Jouannin, se rappelle avoir vu, à Saint-Brieuc, un grand reliquaire tel que celui qui vient d'être décrit. Au surplus, cet usage qui, en France, avait principalement lieu en Bretagne, se retrouvait

s'est conservé, à peine modifié, il y a de ces reliquaires remplis de petites boîtes pleines d'ossements ; plus souvent ceux-ci sont déposés pêle-mêle dans cette chambre soigneusement fermée. Le fossoyeur introduit les os par une petite baie, seul endroit par lequel le curieux soit admis à les voir. Dans quelques églises des Pyrénées, on met les ossements sur les appuis des fenêtres des nefs collatérales, entre la vitre et le grillage extérieur (1).

La coutume de mettre des ossements sur les combles des charniers exista presque partout où l'on construisit de ces galeries, à Saint-Maclou de Rouen, à Montivilliers, etc. Ailleurs on les déposa

aussi en plusieurs endroits de la Suisse et de l'Allemagne, où des têtes de mort se voyaient avec le nom du défunt tracé sur une bande de parchemin collée sur le front ou écrit sur les os du front même. Mais on ne se bornait pas, en France, à ce silencieux *memento mori*. Presque partout le royaume, particulièrement à Toulouse, les clocheteurs des trépassés revêtus de leur longue robe noire chargée de deux têtes de mort, placées l'une sur la poitrine et l'autre entre les épaules, parcouraient les rues dans les ténèbres, agitant lentement leur clochette, et répétant de place en place, d'une voix sépulcrale :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés. »

(LANGLOIS, *Rouen au* XVIe *siècle et les Danses des Morts*, p. 87.)

(1) Les archives des églises font souvent mention de ces constructions qui paraissent avoir été traitées avec assez peu de magnificence. Il suffit de consulter la *Statistique monumentale* de Lenoir, pour se convaincre du peu de soin que l'on mettait à orner ces monuments d'utilité. Ce que les charniers ont reçu de mieux comme décoration, ce sont les peintures murales telles qu'on en voyait à Paris et à Saint-Maclou de Rouen. Nous verrons bientôt quel était le sujet de ces images. J'ai rencontré dans quelques villes de Normandie des rues désignées sous le nom de rues des *os rangés*. J'en ai conclu *a priori* qu'il y eut en cet endroit, ou dans le voisinage, quelque cimetière avec charnier, et quand les preuves écrites faisaient défaut, la tradition m'a donné raison.

dans des cryptes, ou sur la voûte de la nef centrale de l'église.

En quelques endroits de la Bretagne, on se sert encore aujourd'hui de grandes fosses murées où l'on descend par un escalier. C'est là que l'on reçoit le trop-plein des cimetières. Cet usage est commun en Espagne. On attendait, pour recourir à ces ossuaires, que les chairs fussent entièrement anéanties; on ne faisait pas comme aujourd'hui à Naples, où, à un jour donné, on vide complétement les cimetières, de sorte que, à côté d'un corps réduit en cendres, on retire de terre pour les jeter dans les sentines, des corps enterrés tout récemment.

Nous ne quitterons pas le chapitre des charniers sans parler des célèbres peintures que les artistes du xve siècle ont imaginé de confier aux murs des cimetières. Je résumerai en quelques pages ce qui a été dit de la danse des morts, sujet habituel de ces représentations, renvoyant aux ouvrages de G. Peignot, H. Fortoul, Kastner, A. Jubinal, Langlois et autres, pour tout ce qui, dans la danse des morts, touche à la philologie, à l'examen des livres d'heures, à l'ornementation des édifices civils et à l'histoire du théâtre français.

L'histoire des danses des morts n'a jamais autant préoccupé les esprits curieux et excité la passion des savants que de nos jours (1).

(1) « Une étude sur la danse des morts est un cadre excellent pour mettre en relief l'esprit du moyen âge. Mais le sujet, dira-t-on, n'est pas neuf. Nombre de patients chercheurs ont écrit des livres sur la danse des morts, au point que nous avons toute une bibliothèque spéciale sur ce sujet, en apparence si restreint. Cela est vrai, et cependant cette grave et ironique comédie n'a pas encore épuisé sa vogue. Après avoir ému nos pères sous les portiques du cimetière, où elle folâtrait au milieu du charnier; sur la place publique, aux jours de fêtes, en pantomime vivante et grimaçante; dans la maison de Dieu, peinte par le verrier sur les vitraux ou par le miniaturiste sur les marges des livres d'heures ou bien mise en relief par le sculpteur sur les murs d'une chapelle, sur

Il en est résulté une série de travaux les uns consciencieux, d'autres tout à fait frivoles, où l'on n'a pas toujours réussi à se prononcer clairement. En écartant les contradictions et les obscurités, voici, à peu près, les conclusions auxquelles les récentes explorations de la science nous amènent. « Les règnes de Charles VI et de Charles VII, dit Georges Kastner, marqués par tant de calamités publiques, furent, si l'on peut dire ainsi, l'époque florissante du sujet lugubre auquel se complaisaient les esprits. En plusieurs endroits de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, les murailles des cimetières, des églises et des couvents, étalaient aux regards des mortels le texte favori accompagné d'images qui permettaient aux illettrés de saisir la moralité du sujet, sans qu'ils eussent besoin de recourir au commentaire placé au bas de chaque tableau. Le cimetière des Innocents, à Paris, était un véritable répertoire mortuaire. Sur les pierres du charnier on lisait des inscriptions contenant des sentences morales, qui variaient de mille manières la phrase consacrée : *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris.* En 1786, avant qu'on eût enlevé ces pierres, quelques-unes de ces inscriptions, épargnées par la main du temps, s'offraient encore aux regards des curieux. C'est ce charnierc élèbre qui passe généralement pour avoir été le berceau de la danse macabre (1). »

les montants des stalles du chœur, sur le parapet d'un pont, partout elle remue profondément le cœur, et pendant des siècles encore elle préoccupera les races futures. C'est que l'idée de l'égalité devant la mort est instinctivement en nous et répond aux sentiments d'humilité enseignés par la religion, comme aux sentiments de haine et d'envie qu'excitent dans les cœurs saignants les difficultés de la vie et les fausses idées qu'on se fait du bonheur d'autrui. »
De Laborde, *Art. du Moniteur*, 23 décembre 1854.

(1) Kastner, *Les Danses des morts*, p. 13.

Kastner ajoute que c'est à tort que l'on donne le titre générique de danse macabre àces représentations : « leur nom véritable est la danse des morts, et parmi ces danses, celle du cimetière des Innocents a été appelée *Macabre* (1). »

Les continuateurs de Du Cange disent à ce sujet : « Machabæorum chorea, vulgò Dance Macabre, ludicra quædam ceremonia ab ecclesiasticis piè instituta, quâ omnium dignitatum, tam Ecclesiæ quàm imperii, personæ choream simul ducendo, alternis vicibus à choreâ evanescebant, ut mortem ab omnibus suo ordine oppetendam esse significarent. Hujusce ritûs mentio fit in veteri Codice ms. eccl. Vesunt., laudato in Mercur. Franc. mensis sept. an. 1742, p. 1955. — Sexcallus solvat D. Johanni Caleti, matriculario S. Johannis, quatuor simasias vini per dictum matricularium exhibitas illis, qui choream Machabæorum fecerunt 10 julii (1453) nuper

(1) « C'est au milieu du XIVe siècle, qu'André Orcagna entreprit de tracer la sienne sur les murs de Campo-Santo de Pise, concurremment avec d'autres images représentant le jugement dernier et l'enfer. Il y introduisit un personnage qui semble étranger à la légende : saint Macaire, l'ermite, l'anachorète égyptien. Ce personnage arrête les trois rois qui vont à la chasse avec leurs maîtresses, il les invite à contempler, dans trois sépulcres qui barrent le chemin, trois cadavres de rois, l'un en putréfaction, l'autre rongé par les vers, le troisième réduit à l'état de squelette.

« En France, le *Dit des trois Morts et des trois Vifs* fut sculpté, au commencement du XIVe siècle, sur la grande porte méridionale de l'église des Saints-Innocents, à Paris, par ordre de Jean, duc de Berry, oncle de Charles VI. L'Allemagne possède des monuments à peu près semblables. »

M. Hippolyte Fortoul, dans son édition de la *Danse d'Holbein*, attribue au nom de Macaire le mot Macabre ; mais M. Achille Jubinal a fait observer que dans les légendes de la Vie de saint Macaire, les Bollandistes n'ont pas fait la moindre allusion à l'histoire des trois jeunes gens.

En somme, on n'est point fixé sur l'étymologie de ce mot.

lapsa hora missæ in ecclesia S. Johannis Evangelistæ, propter capitulum provinciale Fratrum Minorum. »

Plusieurs écrivains, M. de Barante entre autres, partant de ce texte, ont prétendu que la danse macabre du cimetière des Innocents ne fut autre chose qu'une représentation mimique, assez analogue aux célèbres *mystères* du moyen âge.

Cet historien prétend que ce spectacle fut donné à l'occasion des fêtes qui eurent lieu à Paris quand Philippe le Bon, duc de Bourgogne, y vint, en 1424. « Il n'y avait point de divertissement, dit-il, pour les seigneurs seulement, le peuple avait aussi les siens. Durant six mois, depuis le mois d'août jusqu'au carême, on représenta au cimetière des Innocents la *Danse des morts* qu'on nommait aussi *Danse macabrée*. Les Anglais s'y plaisaient surtout, dit-on; c'étaient des danses entre gens de tous états et de toutes professions, où, par grande moralité, la mort faisait toujours le rôle principal (1).»

Villaret affirme que la représentation eut lieu à Paris, en 1424, après la bataille de Verneuil : « On donna, en même temps, un spectacle anglais ; le cimetière des Innocents fut choisi pour lieu de la scène. Les personnages des deux sexes, de tout âge et de toutes conditions, y passèrent en revue et exécutèrent diverses danses, ayant la mort pour coryphée. Cette triste et dégoûtante allégorie s'appelait : Danse macabrée (2). »

Quant à Dulaure, il semble d'abord pencher vers ce sentiment, puis il fait cet aveu : « Il est incertain si les personnages de ces tristes scènes étaient des êtres vivants ou des êtres en peinture : j'incline vers cette dernière opinion. »

(1) *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. V, p. 182.
(2) *Histoire de France*, t. XIV.

Et plus bas, parlant des danses des morts de la Suisse :

« Tous ces témoignages tendent à faire croire que les personnages de ce spectacle n'étaient qu'en peinture et qu'un démonstrateur récitait en public les vers que la mort adressait aux divers individus, ainsi que les réponses qui lui étaient faites (1). »

G. Peignot pense qu'il y avait, sur le mur de ce cimetière, une véritable peinture à fresque. « La danse des morts faite aux Innocents, commencée environ le mois d'aoust (en 1424), et achevée au karesme suivant, n'estoit point une danse exécutée par des personnages vivants, mais bien une peinture dont l'excessive dimension a demandé six mois de travail (2). » Peignot donne cette autre citation : « En l'an 1429, le cordelier Richard, preschant aux Innocents, estoit monté sur ung hault eschaffaut qui estoit près de toise et demie de hault, le dos tourné vers les charniers en contre la charonnerie, à l'endroit de la Danse macabre (3). »

Dans les contes d'Eutrapel, Hudolphe, un des interlocuteurs que Noël du Fail met en scène, dit, en parlant des alchimistes, « avoir veu de son temps, que le grand rendez-vous de tels académiques estoit à Notre-Dame de Paris ou aux portaux d'esglises que Nicolas Flamel, grand et souverain arracheur de dents en ce mestier, avoit fait construire ; et surtout, on les voit par bandes et régiments, comme estourneaux, se promenans aux cloistres sainct Innocent à Paris, avec les trespassez et secrétaires de chambrières, visitans la dance Marcade, poëte parisien, que ce savant et belliqueux roy Charles le Quint y fit peindre, où sont représentées au

(1) *Histoire de Paris* (art. *Tableau moral*), t. II.

(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

(3) Charles Nodier, dans son *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, a commis l'erreur de dire que cette danse était sculptée : elle était peinte.

vif les effigies des hommes de marque de ce temps-là, et qui dansent en la main de la mort. Parmi lesquelles peintures y a des deux costez du cimetière, deux pourtraits, d'un lion rouge et d'un serpent verd, illec fait mettre par iceluy Flamel, avec bonne dotation pour l'entretenement d'iceux (1). »

Ceci nous reporte à une date plus ancienne que 1424, car Charles V est mort en 1383.

« C'est en 1389 et en 1397 que Nicolas Flamel et Nicolas Boulard firent construire une partie du charnier des Innocents : d'après du Fail, le premier fit peindre des animaux emblématiques sur les murs de cette enceinte funèbre, et Dulaure rapporte (2) qu'au-dessus de la voûte construite par ce même Flamel, du côté de la rue de la Lingerie, était une peinture représentant un homme tout noir. Ce personnage est évidemment celui que nous retrouvons dans les gravures de quelques vieilles danses macabres, où nous le voyons figurer comme un nègre, coiffé d'un tortil, vêtu d'une tunique courte, les jambes et les bras nus, élevant un cor qu'il tient embouché, et dont il appelle les hommes à leur danse finale (3). »

Il est peu de personnes, dit plus loin le même auteur, qui aient remarqué une peinture presque entièrement effacée aujourd'hui, qui se voyait à l'extérieur de l'abside de l'église de Longpaon, près de Rouen. Les traces de cette fresque sont cependant encore assez visibles pour qu'on puisse distinguer les poses et le nombre des

(1) *Contes et discours d'Eutrapel*, Rennes, 1597 ch. *Des bons Larrecins*), p. 51.

(2) *Description des Curiosités de Paris*, 1791, 2 vol. in-12, t. II, p. 131.

(3) E.-H. Langlois, *Rouen au* XVIe *siècle* et la *Danse des morts d cimetière Saint-Maclou.*

morts, qui ne sont que trois seulement, sans aucun autre personnage. Ce tableau se prolongeait sur le pan du mur voisin qui forme avec lui un angle fort ouvert; mais cette seconde partie est totalement détruite, sauf quelques restes insignifiants du fond. Je pense que l'ensemble de cette peinture représentait *la moult merveilleuse et terrible histoire du ditz des trois mors et des trois vifs*, qui consistait dans l'apparition de trois cadavres rongés de vers et admonestant trois jeunes et fringants cavaliers. Cette légende, jadis extrêmement célèbre, remontait au XIIIe siècle et fut rimée, entre autres poètes, par Baudoin de Condé et Richoles de Marginal. Jean, duc de Berry, oncle de Charles VI, la fit représenter sur la grande porte méridionale des Saints-Innocents de Paris... (1). »

Après ce qui a été rapporté au sujet de l'existence d'une peinture de la danse macabre au cimetière des Innocents, qu'on nous permette de citer un extrait du travail le plus récent qui ait été fait sur cette question.

« Qu'on ne perde pas de vue cette marche de la danse des morts : la légende des trois jeunes seigneurs et des trois morts surgissant au XIIIe siècle, enfantant au XIVe la comédie de la mort sous deux formes différentes : un dialogue et un branle. On dira avec raison qu'il n'y a pas de danse dans tout cela; et, en effet, la danse des

(1) « Dans les statuettes du cimetière de Saint-Maclou, tantôt la mort se montre dans une action d'entraînement plus ou moins brusque ; tantôt, affectant une pose tranquille, elle paraît employer le raisonnement plutôt que la violence. Sur quelques colonnes des plus mutilées, on retrouve des pieds décharnés dont l'élévation au-dessus du plan sur lequel posaient les figures atteste que plusieurs de ces cadavres symboliques *gambadaient* en s'emparant de leurs victimes. Quant à ces derniers personnages, ils montrent généralement, par leurs poses simples et calmes, plus de résignation que de résistance. » LANGLOIS, *loc. cit.*

morts n'est pas une véritable danse. Le squelette, dans ses mouvements anguleux, brusques, énergiques, a bien quelque chose de l'action saltatoire ; mais l'idée de danse doit s'entendre au figuré, dans un sens ironique et dans l'expression populaire : *Tu la danseras, je te la ferai danser.*

« Une pensée, qui s'est conquis une grande popularité et qu'on a développée sur la scène, est naturellement pittoresque ; elle entre de plein droit dans le domaine des arts. Par cette raison, de même que la légende des trois vifs et des trois morts avait été mise sous les yeux et dans les mains de tous par la peinture murale et les miniatures des manuscrits, de même aussi, dès la seconde moitié du XIVe siècle, nos artistes s'emparèrent de ces rondes fantastiques qui entraînaient pêle-mêle les morts et les vivants de tous les rangs de la société. Les documents nous manquent pour prouver que ces peintures existaient presque partout dès le XIVe siècle ; mais nous trouvons, vers cette époque, un voyageur qui en parle, sans étonnement, comme d'une décoration ordinaire et qui se rencontre en tous lieux. Ce voyageur, Guillebert de Metz, était à Paris en 1407, occupé à visiter curieusement toutes choses et notant avec soin tout ce qu'il voyait. Arrivé au cimetière des Innocents, voici la remarque qu'il fait : *A l'église des Innocens, sont engigneusement entailliés de pierre les images des trois vifz et des trois mors ; là est un cimetière moult grant, enclos des maisons appellés charniers, là où les os des mors sont entassés. Illec sont paintures notables de la danse macabre et autres avec escriptures pour esmouvoir les gens à dévotion.* Ainsi la légende était sculptée dans l'église, la danse peinte sur les murs du cimetière. Si l'on se figure les confrères costumés en squelettes sur les échafauds à côté de ces sculptures, en face de ces pein-

tures, au milieu des ossements du charnier et des tombes qui se dressaient de tous côtés, on comprendra, alors seulement, le côté grave et le sens profond de ces scènes, bien faites assurément, ainsi que l'observe Guillebert de Metz, *pour esmouvoir les gens à dévotion* (1). »

Ces représentations du personnage de la mort occupèrent, comme on le voit, d'autres endroits que les murs des cimetières. La danse des morts fut figurée, dans quelques églises, sur le pourtour du chœur et à la partie extérieure de l'abside. En même temps que la peinture et la sculpture composaient ces allégories pour impressionner le peuple, les imagiers en couvraient des livres d'heures, les poëtes en faisaient un sujet de poëme moitié sérieux, moitié burlesque, et on allait jusqu'à faire jouer la danse des morts par des personnages vivants.

En France, les plus célèbres danses des morts étaient au charnier des Innocents, à Paris ; au cloître de la Sainte-Chapelle, à Dijon ; à Amiens, dans un cloître attenant à la cathédrale ; au charnier des Cordeliers, à Toulouse ; à Fécamp, où elle était sculptée sur un des piliers de l'église ; à Sainte-Marie-aux-Anglais, près de Lisieux, etc...

Quant à celles de Saint-Maurice, à Angers, de Saint-Maclou, à Rouen, elles sont douteuses.

Nous ne les suivrons pas en Allemagne, où le sombre génie de la nation leur a donné des développements véritablement monstrueux (2).

(1) Le comte de Laborde, *Etude sur la Danse des morts* (art. du *Moniteur*, 23 décembre 1854).

(2) « En visitant toutes les églises et tous les cimetières de l'Europe, dit Kastner, on n'aurait pas de peine à trouver encore des fresques, des sculptures et des statues offrant des symboles de la fragilité de notre existence.

Les tombeaux des cimetières du moyen âge ont eu, pour ornement le plus commun, des croix de pierre ou de bois sur lesquelles on gravait ou l'on peignait une épitaphe. En Normandie, il n'est pas rare de rencontrer des tombes en forme de croix, remontant au XVe siècle.

Ces tombes sont à peu près ce que le moyen âge imagina de mieux pour les monuments funèbres dans les cimetières. Une croix plus grande les dominait, dans la partie médiane de l'enclos. Ces monuments ont parfois été traités avec soin par nos vieux artistes. « Les plus anciennes que je connaisse, dit M. de Caumont, peuvent remonter au XIIe siècle ou à la fin du XIe. Ce sont le plus souvent de simples croix encadrées dans un cercle, comme celles qui surmontent plusieurs de nos églises romanes, et portées sur un piédestal carré, ou cylindrique, ou octogone, dont les proportions anciennes en hauteur sont difficiles à apprécier, parce que le support a été brisé et rétabli plusieurs fois. L'image du Christ est très-rarement sculptée sur ces croix romanes. J'ai presque toujours, à

Sur les riches sépulcres, à l'intérieur des églises, de grandes et mornes figures armées d'une faux, couvertes d'un linceul et portant un sablier, fournissent des représentations du temps ou de la mort. Sur les tombes, à l'intérieur des cimetières et des cloîtres, des ossements et des crânes sculptés composent les sinistres emblèmes du *memento mori*. Mais, à proprement parler, tout cela n'est point une imitation de la danse des morts; la plupart de ces représentations appartiennent à une époque peu reculée, d'autres sont très-anciennes et ont devancé l'apparition des danses murales, circonstance qui donne lieu de penser qu'elles n'ont pas été sans influence sur leur exécution. Toutefois, parmi les monuments qui peuvent avoir été inspirés directement par les danses des morts, on remarquera celui de Lézardrieux, au fond de la Bretagne. Là, sur les stalles du chœur, sont sculptés des groupes de personnages qui, en se livrant à tous les plaisirs de la vie, tiennent dans la main des têtes de mort qui en rappellent la brièveté. » *Loc. cit.* p. 110.

partir du XIIIe siècle jusqu'au XVIe, trouvé les mêmes sujets sur les deux faces de la croix : d'un côté le Christ enfant sur les bras de sa mère, de l'autre le Christ mourant. La croix du XIVe siècle ressemble beaucoup à celles du XIIIe; mais, à partir de cette époque, la colonne est quelquefois posée sur un piédestal carré ou octogone qui, vers le XVe siècle, se trouve orné sur chaque face de petits frontons triangulaires, comme on en voit, à la même époque, à la partie supérieure des contre-forts et à la naissance des clochetons des églises (1). »

Au XVe siècle elles présentent des moulures prismatiques, des effoliations, des dessins flamboyants empruntés à l'architecture du temps. Le XVIe siècle y multiplia les groupes ; mais s'il n'y épargna pas les détails, il faut lui rendre cette justice que, contrairement à son habitude, il conserva à ces monuments leur caractère exclusivement religieux.

Au nombre des croix de cimetières les plus célèbres il faut citer, pour la fin du XIIIe siècle, celle de Jouarre dont le fût assez grêle porte entre les branches un petit groupe représentant la sainte Vierge avec l'enfant Jésus. Nous devons à M. de Glanville la découverte de ce que la Normandie nous a laissé de plus beau en ce genre, et au XVe et au XVIe siècle; mais c'est en Bretagne qu'il en a été élevé en majorité. Elles sont construites dans le style de celles que l'on rencontre si souvent sur les grandes routes, au sommet des calvaires ou près des églises du Morbihan et du Finistère.

Mabillon (2) et, avant lui, Pierre le Vénérable (3), ont constaté

(1) *Cours d'antiq. monum.*, t. VI. p. 351.
(2) *Annal. Bened.*, t. VI.
(3) *De Miracul.*, lib. II, c. 27.

l'existence d'une *chapelle dédiée à saint Michel* dans quelques cimetières chrétiens. On y priait spécialement pour les morts, en invoquant cet archange que les artistes du moyen âge ont si souvent représenté pesant les âmes, avant la redoutable comparution au tribunal du souverain Juge. On pensait aussi qu'il doit donner le signal du jugement dernier. « C'est à saint Michel, dit Alfred Maury, que l'on consacre au moyen âge les chapelles de cimetières; c'est son image que l'on place à l'entrée des champs de repos, de même que dans l'antiquité on peignait, à la porte des tombeaux, la figure du génie de la mort ou celle de Mercure *Propylæus.* »

« Il paraît, dit l'abbé Lebeuf, en parlant de l'église des Innocents, que la raison pour laquelle cette église fut d'abord bâtie, était pour servir de lieu d'oraison aux fidèles qui viendraient visiter les sépultures ; car, *dans les anciens cimetières, il y avait toujours quelque église destinée à la prière pour les morts.* On jugea à propos de l'augmenter depuis que Philippe-Auguste eut fait entourer de murs le cimetière de Champeaux. On ajouta à l'église des Innocents une chapelle de Saint-Michel, parce qu'on avait coutume d'en bâtir une en son honneur dedans ou proche les cimetières. » — « On a vu jusqu'à ces dernières années, dit-il ailleurs, dans la chapelle de Saint-Michel qui est située au midi de l'église de Saint-Martin, à la distance de vingt pas, les sépultures de ceux qui composaient la famille des Arrode, anciens bourgeois de Paris du XIIIe siècle. Arrode a pu faire construire cette chapelle sur la sépulture de quelques-uns de ses ancêtres déjà inhumés dans le cimetière. Ce fondateur avait suivi en cela le goût de l'antiquité qui élevait ordinairement dans les cimetières des oratoires sous le titre de saint Michel (2). »

(1) *Hist. de la ville et du dioc. de Paris*, t. I.

Il y avait un grand nombre de ces chapelles dans les clochers, à la hauteur d'un premier étage, comme on en voit à Brioude. L'archange y était représenté pesant les âmes ou terrasasnt le démon. M. Didron pense que cet emplacement a pu servir, comme cela se fait encore en Grèce dans des monuments à peu près analogues, à recevoir les ossements que l'on retirait des cimetières. On récitait des prières sur ces débris humains et finalement on les reléguait dans l'ossuaire commun.

Les chapelles sépulcrales dédiées à saint Michel étaient généralement carrées; mais on leur donna aussi la forme octogonale et même la forme circulaire. Un très-petit nombre reçut une lanterne pour couronnement ; l'édifice trouvé à Mont morillon est une de ces exceptions. Le même cimetière en contenait souvent plusieurs, placées ou non aux quatre coins de l'enclos. On y disait la messe pour les morts et un chapelain était spécialement nommé pour cet office.

Il nous reste fort peu de ces monuments, et, parmi ceux que l'on pourrait citer, à peine en est-il dont on puisse affirmer, à coup sûr, la destination primitive que mentionnent les historiens. Ou la chapelle est en partie détruite, ou on lui a fait subir de telles modifications que le souvenir de saint Michel s'efface sous les décorations postérieures. Nous en avons vu, particulièrement dans l'est de la France, qu'on nous a certifiées avait été affectées à l'usage dont nous avons parlé ; mais rien ne le prouve. Quand le cimetière en était privé, il y en avait une dans l'église voisine où, à certains jours, on priait exclusivement pour les trépassés, comme cela se pratique dans nos chapelles des âmes du purgatoire.

L'agglomération d'un grand nombre de tombeaux dans un

même endroit ne doit pas toujours faire présumer de l'existence d'un cimetière. Dans plusieurs localités de France, où les carrières fournissaient aux tombiers (1) les pierres propres à faire des sarcophages, il y eut des fabriques de tombes. L'abbé Lebeuf l'a prouvé pour Civaux en Poitou, où de nombreuses fouilles ont amené la découverte de tombes diposées circulairement, pour tenir moins de place. A défaut de renseignements plus précis, il a suffi de reconnaître que ces tombeaux étaient orientés contrairement aux habitudes chrétiennes et que la plupart de ces tombes ne présentaient point d'épitaphes.

La même chose a été démontrée pour le village de Quarrées-les-Tombes. *L'Histoire de l'Académie des Inscriptions* contient une analyse des conjectures de M. de Mautour à ce sujet. Voici la conclusion de cet article : « M. de Mautour croit que Quarrées était autrefois un magasin, un entrepôt où l'on avait conduit de la carrière de Champ Rotard des cercueils tout faits, pour être de là transportés dans les lieux où on en aurait besoin; et c'est ce qui fait qu'ils n'ont ni caractère, ni gravure, ni aucune autre marque qui prouve qu'ils aient servi. Ce qui a enfin contribué à déterminer à prendre ce parti, c'est la lecture d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de M. de Savigny, président à mortier du parlement de Dijon, où il a trouvé que dans le XIIIe siècle il y avait, dans

(1) Il y avait au moyen âge, et particulièrement au XIVe siècle, des magasins de tombes dans certaines villes auprès desquelles abondait la pierre; de là un corps de métier dont la mention se trouve dans un si grand nombre de vieux inventaires. Les tombiers y construisaient des tombes de pierre, de marbre et même de métal. (V. l'abbé Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, art. *Paroisses de Maisons, de Palaiseau, de Saint-Yon; Doyennés de Montlhéry et de Châteaufort.*)— A Troyes, et principalement à Limoges, il y avait des entrepôts de tombes émaillées.

Quarrées et aux environs, une multitude considérable de tombeaux de pierre qui n'avaient jamais été employés, et qui étaient devenus inutiles depuis que l'usage s'était établi d'enterrer les fidèles dans les églises. »

Comment expliquerait-on autrement la présence de tombeaux aussi nombreux dans des centres aussi resserrés ? On a parlé de batailles et de guerriers inhumés dans ces terrains après le départ de l'ennemi; mais ces tombeaux auraient au moins conservé quelque chose des soldats, une arme , des ossements , tout au moins leur cendre : rien n'a été trouvé; rien dedans, rien non plus dessus. Un tombeau que l'on rencontrerait en quelque endroit avec cette pénurie de renseignements ne prouverait rien, mais il faut avouer qu'on est justement fondé à faire valoir notre conclusion, quand on compte ces tombeaux par centaines dans un même lieu.

L'étendue de quelques-uns des anciens cimetières étonnera moins, si l'on considère qu'au moyen âge il s'en fallait que toutes les paroisses eussent la faculté d'inhumer les morts près du lieu saint. Dans beaucoup d'endroits, la chose était matériellement impossible, soit à cause des terrains impropres, soit à cause de l'absence de terre libre , ou à cause des défenses synodales. Il fallait alors cessairement porter les morts aux cimetières des paroisses voisines. Quelquefois le trajet était assez long pour que l'on prît la précaution de porter le mort sans son cercueil, qu'il n'occupait qu'au lieu d'arrivée. Selon M. Siauve, le fait existe encore en Poitou (1).

1) DD. Martenne et Durand rapportent, dans leur *Voyage littéraire*, que dans les Pyrénées, soixante paroisses s'adressaient au monastère de Saint-Savin pour y recevoir le baptême et la sépulture. Cet exemple n'est pas rare. Le privilége d'être enterré dans les cimetières des religieux fut

On n'admettait pas indifféremment toute espèce de morts dans les cimetières chrétiens. Les fidèles étaient séparés non-seulement des juifs, mais des lépreux (1). Ailleurs on distinguait le cimetière de l'hôpital de celui de l'église, ou bien celui des clercs de celui des séculiers, ou bien encore celui des adultes de celui des enfants. L'abbé Lebeuf mentionne fréquemment cette différence. Voici ce que D. Martenne raconte dans son *Voyage littéraire*, au sujet de Clairvaux :

« Du cimetière des abbés, on entre dans le cimetière des nobles, qui joint le collatéral de l'église et qui est couvert. Celui des religieux tire plus dans le champ ; il y a au milieu un tombeau élevé et couvert, avec cette épitaphe : « *Hic jacet dominus Guillelmus de Joinvilla episcopus Lingonensis, posteà Nemensis archiepiscopus.* Ce qu'on remarque de singulier dans ce cimetière, c'est qu'il y a toujours une fosse commencée et une à moitié faite, proche du dernier religieux qui a été enterré, afin que ce spectacle conserve dans l'esprit la mémoire de la mort et par ce souvenir contienne les religieux en leur devoir. »

Les cimetières des XIIe, XIIIe et XIVe siècles vont nous offrir une particularité nouvelle, ou du moins, si elle est antérieure à ce temps, nous avons trop peu de preuves pour l'attester : je veux

toujours très-recherché. Ceux qui le conféraient en retiraient un bénéfice matériel pour la communauté qui témoignait sa reconnaissance en priant pour les défunts.

(1) « Quant aux chrétiens, dit H. Sponde, ils ont eu, dès le commencement, leurs cimetières propres et particuliers, séparés de ceux des juifs et des païens, se contre-regardant, des sépulcres de leurs pères infidèles, et ayant en plus grande estime la société et communion de la religion que celle du sang. On observait ceci que les prestres et gens d'église fussent à part, et les autres chrétiens laïcs à part, chacun selon son ordre, comme nous l'enseigne saint Denys Aréopagite. » *Cimet. sacr.*, p. 77.

parler des *Lanternes des morts* ou fanaux de cimetières. La science archéologique a payé à M. de Caumont le tribut d'éloges qu'il mérite pour avoir, non pas « signalé le premier, » comme le savant archéologue aime à se le persuader (1), mais fixé l'opinion sur l'existence de ces monuments dans un grand nombre de cimetières chrétiens. Il faut en effet recourir aux curieuses et savantes descriptions de fanaux que M. de Caumont a données au *Bulletin monumental* et dans le VIe volume de son *Cours d'Antiquités*. Les planches dont le texte est orné forment le complément exact de ces pages précieuses (2).

Ces lanternes, de forme, de hauteur et d'ornementation variables, ont occupé généralement le milieu des cimetières où on les rencontre. Elles étaient ou cylindriques comme à Fenioux, à Cullent, ou carrées comme à Antigny. La lumière jaillissait sur le cimetière, venant du sommet évidé de l'édifice. Quant à la hauteur, elle a pu aller, comme à Estrées, jusqu'à huit mètres. Le faîte était une croix ordinairement de pierre. Au bas de la colonne étaient, dans le plus grand nombre de cas, un autel orienté, où il est probable qu'on célébrait des messes d'inhumation. On pénétrait dans ces colonnes, soit au moyen d'un escalier pratiqué

(1) T. VI, p. D. Montfaucon a devancé M. de Caumont dans cette mention, et Pierre le Vénérable a donné, avant tous deux, celle du fanal de Cherlieu en termes assez précis. « Obtinet medium cœmeterii locum structura quædam lapidea, habens in summitate suî quantitatem unius lampadis capacem, quæ ob reverentiam fidelium ibi quiescentium, totis noctibus fulgore suo locum illum sacratum illustrat. Sunt et gradus, per quos illuc ascenditur supràque spatium duobus vel tribus ad standum vel sedendum hominibus sufficiens, etc. » Petr. Vener., *De miraculis*, lib. II, *in Bibliot. Patrum*, t. XXII, p. 1121.

(2) J'y joins la brochure que M. A. de Chasteigner, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a publiée, il y a plusieurs années.

dans la tour, soit en s'aidant, pour cette ascension, des nombreuses anfractuosités qui paraissent y avoir été ménagées dans ce but.

Ces fanaux n'étaient pas allumés tous les soirs, mais à certains jours désignés par l'Eglise : le lendemain de la Toussaint, par exemple. Un curé de Mauriac, au XIIIe siècle, avait fait une fondation pour que l'on éclairât, tous les samedis, la lanterne qu'il avait fait élever au milieu du cimetière de sa paroisse. A la fête de la Commémoration des morts, il y avait, dans plusieurs villes de l'Ouest, un office de nuit dont une partie était célébrée au cimetière même. Les populations s'y rendaient en procession et la lanterne brillait à la fois pour guider les fidèles et donner plus de solennité à la cérémonie.

Les lanternes des morts les plus célèbres appartiennent au Poitou, au Maine, à la Normandie et à l'Auvergne. Il en existe encore à Ciron, à Estrées, à Brantôme, à Parigné-l'Evêque (Sarthe), à Bayeux, à Aviot (Meuse), à Felletin (Creuse), à Mauriac et à Faigoux (Cantal), et surtout, je le répète, dans nos provinces de l'ouest.

M. de Caumont, à qui j'emprunte la représentation de deux de ces colonnes (V. fig. 11 et 12), va nous aider à les décrire. Celle de Ciron, assise sur un large piédestal en maçonnerie, haut de 1 mètre 20 centimètres, a reçu elle-même 7 mètres 20 centimètres d'élévation. « L'édifice se termine, à sa partie supérieure, par un toit aigu, en pierre, surmonté d'une boule, au-dessus de laquelle était placée anciennement une croix aussi en pierre. Une corniche très-simple règne à la base du toit, dont la surface est sculptée de manière à représenter des tuiles pointues. Un peu au-dessous, la colonne est percée de six fenêtres ogivales,

étroites et allongées, comme celles qu'on a nommées lancettes. Une petite ouverture carrée, qui regarde le sud, se trouve à la naissance de la cavité intérieure et communique avec elle. On reconnaît aisément qu'une porte était jadis adaptée à cette entrée par laquelle il est assez difficile de passer (1). » Une pierre faisant saillie vers l'ouest au-dessus de la base de la colonne rappelle l'autel orienté. Quant à la petite saillie du côté opposé, on ne s'explique pas à quoi elle a pu servir.

Le fanal d'Antigny est carré et décoré sur les angles de petites colonnettes. Il y a, comme dans celui de Ciron, un autel de pierre, large de plus d'un mètre. La hauteur du monument pris de la base au faîte est de plus de six mètres. Une croix surmontait le toit de la tour ; « quatre fenêtres carrées, orientées est-ouest, nord et sud, s'ouvrent au-dessus de ce toit, au sommet de l'édifice; c'était là qu'on plaçait autrefois le fanal. La porte qui servait à s'introduire dans le corps de la colonne est percée du côté du nord, presque au niveau de la table de l'autel (2). »

Outre ces fanaux, avec ou sans autels, on construisit, dès le XIIe siècle, des chapelles sépulcrales surmontées, elles aussi, de lanternes. Fontevrault en possédait une au XIIIe siècle, de forme carrée, flanquée de quatre petites tourelles à pignons aigus ; elle était dédiée à sainte Catherine. Les lanternes de ces chapelles avaient la même destination que celles des fanaux. Ce sont ces monuments en forme de tour à plusieurs étages que l'abbé Lebeuf a en vue, quand il parle des chapelles élevées à saint Michel, au milieu des cimetières (3).

(1) *Cours d'antiq. monum.*, t. VI, p. 332.
(2) *Ib. ibid.*, p. 327.
(3) J'ai déjà eu occasion de citer Lebeuf en parlant du cimetière des In-

Comme ces monuments se sont rencontrés parfois sur le bord des grandes routes, on a vu dans cet éclairage des cimetières une

nocents. Le savant abbé nous donne la description d'un monument analogue à ceux dont je parle. On la lira dans le passage suivant où se trouve, en outre, un éclaircissement relatif à la célèbre chapelle de Montmorillon :

« Quant à la petite tour octogone dont je viens de faire mention, il y a eu divers sentiments sur l'usage auquel elle a servi. Les uns ont cru que ç'avait été originairement une espèce de guérite où l'on faisait la garde dans les siècles auxquels ce lieu était environné de bois. D'autres ont pensé que c'était un phare où l'on allumait des feux, qui servaient à éclairer les conducteurs de bateaux sur la Seine : mais ce phare eût été trop éloigné des bords de cette rivière. M. Piganiol juge que ce dut être un temple, parce qu'il lui trouve beaucoup de ressemblance avec celui qui est à Montmorillon, en Poitou. Pour moi qui suis entré dans le haut et dans le bas de l'édifice de Montmorillon, je n'y trouve aucune ressemblance, sinon que ce qu'on prend pour un temple de Gaulois à Montmorillon est situé dans le très-ancien cimetière de l'église Notre-Dame aujourd'hui occupée par des Augustins, de même que la tourelle des Saints-Innocents est placée dans un cimetière. Dom Mabillon, qui avait vu à Bonneval, au diocèse de Chartres et dans le cimetière de Sarlat, de petites tours de cette sorte et qui ne savait qu'en penser, non plus que de celle des Innocents, avait cru qu'elles avaient été érigées pour y mettre de quoi éclairer ceux qui venaient à l'église durant la nuit. Ensuite, ayant lu le jugement que porte Pierre le Vénérable d'une tour de cette espèce, bâtie au milieu du cimetière de l'abbaye de Cherlieu, au diocèse de Mâcon, finissant en forme de lanterne, et dans laquelle il y avait des degrés pour monter à cette lanterne capable de contenir deux ou trois hommes debout ou assis, et où l'on allumait toutes les nuits une lampe pour le respect dû à ce lieu sacré, dans lequel reposaient les fidèles, il embrasse ce dernier sentiment, sans cependant se départir de croire que cette lumière était aussi pour éclairer ceux qui se rendaient à l'église pendant la nuit. Mais peut-être qu'on pourrait dire aussi que ce fanal (s'il est plus ancien que le cimetière) aurait servi primitivement à éclairer les marchands qui abordaient à Paris par Sèvres, surtout de ce coté-là qui était le plus fréquenté par eux, et le plus fangeux à cause des anciens marais, ou enfin que cette espèce de tourelle a servi à placer, dans sa partie supérieure, un crieur de nuit, d'autant qu'en 1411 la confrérie de ces crieurs était dans l'église des Innocents. Au reste, je croirais que lorsque Philippe-Auguste fit clore de murs ce cimetière, la tourelle se trouva précisément dans le milieu, et que

précaution tendant à rassurer les esprits crédules contre les apparitions de revenants et contre les piéges de l'esprit malin. On gratifie là nos pères d'une attention au moins étrange. Mabillon pense que la lumière de ces fanaux servait à éclairer ceux qui allaient prier à l'église pendant la nuit. Cela peut être vrai de fanaux aussi élevés que ceux d'Evrault et des Saints-Innocents à Paris (1), mais il s'en faut qu'ils aient tous eu cette hauteur; et puis, l'église était souvent assez éloignée du cimetière pour rendre ce secours inutile. Ne vaut-il pas mieux voir tout simplement dans l'éclairage de ces lanternes le symbole de la foi chrétienne veillant sur les tombes et les protégeant, ou encore une invitation faite aux vivants de prier pour les morts?

Après ce que nous avons dit de la doctrine de l'Eglise sur les sépultures, nous croyons inutile de rouvrir le *Corpus Juris canonici*. On y voit la sépulture ecclésiastique refusée aux païens, aux Juifs, aux hérétiques ou à leurs fauteurs, recélateurs et défenseurs; aux excommuniés, aux interdits, aux blasphémateurs, à ceux qui pillent et brûlent les églises, aux suicidés, enfin à tous ceux qui sont morts notoirement en état de péché mortel; aussi saint Augustin (2) avance-t-il que: « la sépulture des fidèles défunts signifie la rémission de leurs péchés; » cette parole est la confirmation et le résumé de ce que nous avons dit des refus de la sépulture (3).

ce n'est que depuis la construction des galeries ou corridors et celle des maisons, que cette turricule se trouve plus voisine du côté méridional que de l'autre. »

(1) Ce dernier avait 41 pieds (V. Montfaucon, *loc. cit.*) La tour d'Evrault en avait 80.

(2) Aug., *Quæst. sup. Genes.*, lib. I, p. 161.

(3) Voici, d'après G. Durand, quelle était, au XIIIe siècle, la discipline de l'Eglise relativement aux cimetières : « On ne doit ensevelir dans le cimetière des chrétiens qu'un chrétien baptisé, et encore pas tout chrétien;

Yves de Chartres rapporte (1) qu'un moine ayant été enterré à Vendôme, au cimetière de ses frères, il commanda à l'abbé (Geoffroi) de l'en faire ôter, parce que ce religieux était mort sans avoir restitué un objet qu'il avait volé.

Et nous lisons dans Bède (2) que des moines refusèrent de célé-

comme, par exemple, un homme tué par un maléfice, car le maléfice est un péché mortel ; ou en adultère, ou en vol, ou bien dans les jeux des païens, excepté pourtant le tournoi ; et l'on ne doit mettre dans le cimetière que les laïques d'une très-grande sainteté. Et c'est pourquoi, là où l'on trouve un homme mort, on l'ensevelira à cause du doute où l'on est de la cause de sa mort. Et si quelqu'un meurt subitement en se livrant aux jeux en usage, comme à celui de la balle ou de la boule (*ludo pilæ*), il peut être enterré dans le cimetière, parce qu'il ne pensait à faire de mal à personne. Mais parce qu'il était occupé aux divertissements de ce monde, quelques-uns disent qu'il doit être enseveli sans le chant des psaumes et sans les autres cérémonies des morts. Si quelqu'un excite un autre à se disputer ou à se battre et vient à mourir impénitent, et sans demander le prêtre, il ne doit pas être mis dans le cimetière, comme disent quelques-uns, non plus que celui qui s'est donné la mort de sa propre main ; on en excepte le cas où il serait mort en repoussant la violence faite à son patrimoine ou à celui des siens, étant toutefois pénitent et repentant de ses fautes. Mais si un homme meurt subitement, non pour quelque cause manifeste, mais par le seul jugement de Dieu, il peut être enterré dans le cimetière ; car le juste, à quelque heure qu'il sorte de la vie, est sauvé, surtout si, au moment où le Seigneur l'a pris, il s'occupait de choses permises. Le cimetière et l'office des morts sont accordés sans obstacle au défenseur de la justice et au guerrier tués dans une guerre dont le motif était selon l'équité ; cependant, on ne porte pas dans l'église ceux qui ont été tués, de peur que leur sang ne souille le pavé du temple de Dieu. Mais si un homme revenant d'une maison de prostitution ou de quelque lieu où il aura forniqué, est tué en chemin, ou, s'y arrêtant pour quelque cause, y meurt, il ne sera pas enterré dans le cimetière commun, et cela si l'on peut prouver, comme il faut, qu'il a forniqué, et s'il n'est pas établi qu'ensuite il s'est confessé ou qu'il a eu la contrition de son péché ; autrement il doit être enterré. » *Ration. trad.*, Ch. Barthélemy, t. I, p. 79.

(1) V. *Ep.* 62.

(2) L. V, c. 13.

brer la messe et de chanter les psaumes à l'enterrement d'un personnage qui était mort dans leur monastère, parce que cet homme était mort en désespéré et hors de la grâce de Dieu. Ils jetèrent son corps dans une terre profane et sans aucune cérémonie.

L'Eglise usait de cette rigueur envers des pécheurs de tout rang. Raymond, comte de Toulouse, mort albigeois, ne put recevoir la sépulture en terre sainte; son corps fut jugé indigne de reposer dans un cimetière catholique, et comme on défendit de joindre ses restes à ceux de ses prédécesseurs, il fut relégué dans la terre profane d'un jardin.

Les cimetières chrétiens sont souillés par les mêmes actes qui profanent la sainteté d'une église. Tel a été de tout temps le respect pour l'inviolabilité de la demeure des morts. Un des statuts d'Etienne Poncher, évêque de Paris à la fin du xve siècle, résume en ces termes tout ce que le *Corpus Juris canonici* contient de censures contre les violateurs des champs de repos :

« Et vos singuli curati etiam prohibitum nuncietis, ne in cœmeteriis, ecclesiis et locis sanctis ac religiosis, teneantur placita secularia, neque comessationes, neque choreæ, seu ludi, sed et nova itinera, et quæ non fuerunt ibi ab antiquo, nullatenùs fiant in eisdem; necnon colloquia profana, fabulationes et progressus, ac nundinarum negotiationes, et quicumque tumultus et clamores (1). »

Je ne rappellerai pas ici ce que j'ai dit de la vénération que les peuples chrétiens ont toujours portée à la tombe (2). Un caractère de consécration analogue a été attaché à la terre où reposaient les

(1) *Stat. Steph. Ponch.*, p. 84.

(2) Les païens eux-mêmes ont éprouvé ce sentiment qui, du reste et re-

morts. Les cimetières reçurent, pour cette raison, une bénédiction particulière. Ils ont souvent servi de lieu d'asile comme les anciennes églises; quiconque y mettait le pied, devenait aussi inviolable que celui qui s'abritait derrière l'autel. Dans toute la durée du moyen âge, l'Eglise et la Royauté ont maintenu, par les lois les plus sages et avec une louable sévérité, l'antique idée de respect dont les champs de mort ont été l'objet, et qui, lorsque tant d'autres se transformaient ou se perdaient, est restée généralement comprise, intacte et vivace.

ligion à part, a sa racine dans le cœur de l'humanité tout entière : « L'origine des cimetières est aussi ancienne que le monde, les païens les moins éclairés sur la résurrection ont toujours eu soin des morts, ils ont eu du respect pour eux et même pour les lieux de leur sépulture. Chez les anciens Romains, les cimetières étaient des lieux religieux, *loci religiosi;* un champ profane et particulier devenait même tel par l'inhumation d'un mort; il n'était plus permis de le cultiver, et si on le faisait, on était puni comme des violateurs des lieux saints. » — André, *Cours de droit canon*, t. II, p. 39.

LIVRE CINQUIÈME.

XIII

XIV

XV

Oremus. dominus ihesus
xp̃s qui dixit discipu
lis suis q̃ d̃cuq ligaueri tis
super terram erit ligatũ
& in celis & q̃ o c̃uq solueritis
super terram erit solutum &
in celis de quorum numero licet
indignos nos esse uoluit ipse et
absoluat hemmelina per
ministriũ nostrũ ab o nibs cri
minib̃ tuis quecũqũ cogita
cio ne locutione op era
ti one neglegent̃ egisti
atq noxibs absolutã p̃du
cere dignet̃ ad regna celo p̃
qui uiuit et
regnat
sc̃l
sc̃l

LIVRE V.

SYMBOLISME.

—

SOMMAIRE.

Objets symboliques enfermés dans le cercueil, ou représentés sur les tombeaux. — Ames, anges, attributs de la profession. — Costumes et armoiries. — Animaux et végétaux symboliques. — Le symbolisme n'a pas été observé uniformément.

Nous avons déjà rencontré le symbolisme dans l'histoire des sépultures chrétiennes : il s'y présente à chaque pas. Nous allons en traiter ici séparément.

On ne peut fixer aucune règle pour ce symbolisme, comme nous le prouverons plus loin ; toutefois, les artistes du moyen âge paraissent avoir suivi une méthode assez uniforme. S'ils ont agi d'après une règle, nous n'en avons pas le texte. Les auteurs liturgiques ont seuls précisé le fait ; mais nous verrons que les documents qu'ils nous ont laissés sur cette question, ne portent que sur un très-petit nombre de points. Je pense qu'on se conformait surtout à un usage, et que cette obéissance n'était pas tellement exigée qu'on ne laissât une large part au caprice des décorateurs. L'artiste devait avoir à peu près autant de liberté qu'aujourd'hui. Si les ornements des tombeaux du moyen âge offrent moins de variété et s'ils sont entachés de moins d'anomalie, la raison en est assurément dans la place qu'occupaient les monuments funèbres, sinon dans l'unité de foi. Du moment que

l'on travaillait pour une église, il devenait difficile d'introduire dans l'ornementation des détails en désaccord avec la sainteté du lieu. On est devenu moins scrupuleux, mais nous ne croyons pas que l'art ait gagné à ces contrastes. A Rome même, où ils abondent, ils choquent et choqueront toujours des yeux catholiques. Nous verrons bientôt à quelle influence nous devons cette innovation malheureuse; commençons par passer en revue ceux des monuments funèbres où apparaît le symbolisme.

Nous avons ouvert notre essai sur les sépultures chrétiennes par l'examen du cercueil; retournons-y. Nous interrogerons ensuite les tombeaux.

La cérémonie du lavement et de l'ensevelissement du corps avait sa raison d'être. « Tout corps doit être lavé, dit Beleth, ce qui signifie que si l'âme s'est purgée par la confession du péché qui la souillait, elle obtiendra, au jour du jugement, conjointement avec le corps, une gloire éternelle (1). »

On se servait, pour le lavement du corps, d'eau pure, quelquefois, mais rarement, d'huile, et plus fréquemment d'eau aromatisée.

« On doit aussi *ensevelir* les fidèles chrétiens, ajoute G. Durand, après les avoir enveloppés dans un suaire, comme font les Provençaux qui ont emprunté cet usage à l'évangile où il est parlé du suaire et du linge dans lequel a été enseveli Jésus-Christ. Il en est d'autres qui cousent les morts dans un cilice pour représenter les instruments de la pénitence, car la cendre et le cilice sont les armes des pénitents. On ne doit point les revêtir d'habits communs, comme on fait en Italie; et, comme quelques-uns le disent,

(1) Beleth, c. *De sepult.*

on doit leur vêtir les jambes et leur mettre aux pieds des chaussures, pour désigner par là qu'ils sont prêts à paraître au jugement. Les clercs, s'ils sont ordonnés, sont revêtus ou parés des insignes de leurs ordres; sinon, on les inhume comme les laïques. Cela sera omis si le défunt est pauvre. Pour un prêtre et pour un évêque, il ne faut pas l'omettre; car les habits sacerdotaux désignent les vertus, ornés desquelles ils doivent être en un plus haut degré que d'autres et présentés à Dieu (1). »

Quand on étudie la liturgie catholique et que l'on considère seulement le sens sacré qui est attaché au moindre vêtement ecclésiastique, peut-on s'étonner que G. Durand ait présenté cette explication de l'ensevelissement des clercs et des pieux laïques?

Nous avons vu que l'on trouve dans un grand nombre de sarcophages de petits pots à encens ou à eau bénite. Il est à présumer que cette coutume est un souvenir de la pratique si commune chez les Gallo-Romains et qui consistait à remplir les cercueils de toute sorte de poteries.

Les petits pots gallo-romains étaient surtout des ustensiles rappelant quelque particularité de la vie terrestre de celui que l'on pleurait; le christianisme, lui, parlait avant tout de l'autre vie; aussi changea-t-il l'emploi des pots en question. Au XIIe et au XIIIe siècle, il ne faut plus demander aux cercueils ces compositions aromatiques, ces vases lacrymatoires, ces fibules, ces bijoux et tous ces objets d'art que recueille si amoureusement l'antiquaire;

(1) *Ration. trad.* Barthélemy. « ... Debent quoque fideles christiani sepeliri induti sudariis. Quidam verò cilicio induuntur : ut hâc veste insignia pœnitentiæ repræsentent; nam cinis et cilicium arma sunt pœnitentium. Nec debent indui vestibus communibus, prout in Italiâ fit; et, ut quidam dicunt, debent habere caligas circà tibias, ut per hoc ipsos esse paratos ad judicium repræsentatur. » *De officio mortuor.*, lib. VII, c. 24.

le plus souvent le vase est vide, ou bien il ne contient que des débris de charbon. Les petits pots de terre cuite affectent, les uns, la forme d'une petite marmite, d'autres, celle d'une cruche avec ou sans anse. Ceux qui présentent dans la partie médiane de petits trous irréguliers et disposés circulairement, contenaient du charbon et de l'encens; on mettait de l'eau bénite dans ceux dont la convexité était unie, et on les coiffait de leur couvercle. (V. fig. 13 et 14.)

Guillaume Durand va nous donner le sens de cette nouvelle pratique : « Deindè cadaver, *dit-il*, ponitur in speluncâ in quâ, in quibusdam locis, ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure : aqua benedicta, ne dæmones qui multùm eam timent, ad corpus accedant ; thus verò ibi ponitur non propter fœtorem corporis removendum, sed ut defunctus creatori suo acceptabilem bonorum operum odorem intelligatur obtulisse (1). » Les mots : *in quibusdam locis* donneraient à penser que cet usage était une exception ; dans tous les cas, il n'en était pas une au XIIe siècle. Beleth s'explique formellement et sans cette restriction ; les fouilles qui ont été faites depuis le XIIIe siècle, et surtout dans les deux derniers, permettent de le considérer comme une sorte de règle plus ou moins observée, mais jamais complétement oubliée.

L'évêque Durand dit qu'on renfermait du charbon dans ces pots, parce que cette matière se conserve mieux que toute autre dans la terre. Beleth avait dit, avant lui, que le charbon servait à désigner que ce lieu marqué pour la sépulture d'un chrétien ne devait plus avoir d'autre destination. Je crois qu'on a pu employer aussi bien le charbon comme désinfectant. Beleth ajoute

(1) *Ration.*, loc. cit.

que l'encens sert à chasser les mauvaises odeurs; quant à l'eau bénite, elle a pour effet d'éloigner le démon.

La présence des petits pots à charbon, à encens ou à eau bénite avec l'idée symbolique que je viens de signaler, ne peut guère être constatée au delà du XIIIe siècle. Si l'on en trouve, passé le XIVe, on est de plus en plus autorisé à dire, après Durand, que c'est seulement *in quibusdam locis* (1).

Le lecteur nous permettra d'insérer ici la copie d'une lettre que l'abbé Cochet écrivait, il y a quelques mois, à un savant de Londres (M. J. Y. Akerman) à propos d'un seau en bronze

(1) « En creusant, il y a quelques années, dans le chœur de l'église paroissiale de Chastenay sous Bagneux, près de Sceaux, on trouva dix à douze tombeaux de plâtre, dans chacun desquels il y avait au moins un pot de terre grise à petites bandes rouges, rempli de cendres et de charbon ; il y en avait quelquefois trois ou quatre, et, quelquefois aussi, une petite fiole. On trouva de semblables pots dans d'autres cercueils qui sont dans l'ancien cimetière de la paroisse, éloigné du village d'environ un demi-quart de lieue. M. de Clairambault, généalogiste des ordres du roi, communiqua à la compagnie un de ces pots. Il y joignit une plaque de cuivre avec sa boucle, qu'on avait trouvée sur l'os d'un bras qu'elle avait carié et teint du verni qui se forme sur ce métal. Il a conservé les dessins de toutes ces pièces et les plans des lieux où l'on a trouvé ces tombeaux. Il demandait à quel usage ces fioles et ces pots étaient destinés, à quel temps il fallait renvoyer cet usage et quand a commencé celui d'enterrer dans les églises indifféremment toutes sortes de personnes. On répondit à ces différentes questions en invoquant le témoignage de Jean Beleth. » *Hist. de l'acad. des inscript.*, t. V, p. 281, art. *Sur quelques tombeaux trouvés en l'église paroissiale de Chatenay.*

Ces pots étaient placés dans le cercueil, à droite et à gauche du mort, ou près de sa tête, quelquefois même sur sa poitrine. Dans les caveaux, on les rencontre, soit aux extrémités du tombeau et sur le tombeau même, soit à côté du soubassement. Ils étaient placés sans ordre. Selon toute apparence, ils n'étaient pas fabriqués pour cette destination : leur forme est très-variable et les trous que l'on a pratiqués dans ceux où l'on mettait de l'encens ont été faits pour la circonstance, avec un clou ou quelque instrument terminé en pointe.

trouvé à Cuddesden (Oxfort-Shire) dans une sépulture présumée saxonne.

« Voulez-vous me permettre de risquer une interprétation sur l'usage auquel ce seau a pu être autrefois consacré? Vous en ferez le cas que vous voudrez; mais pour moi, catholique, homme de la tradition beaucoup plus que de l'examen, le fait a une grande portée et l'interprétation est plus vraisemblable.

« —Vous savez sans doute combien nous sommes traditionnels, conservateurs, stationnaires même en fait de liturgie et de tout ce qui touche au culte de près comme de loin : or savez-vous à quoi ressemble pour la forme et pour le métal votre seau de Cuddesden ? A nos seaux à eau bénite : surtout, à ces seaux en cuivre que l'on trouve dans toutes nos églises de campagne, dans lesquels on bénit l'eau tous les dimanches avant la grand'messe. Ces seaux, on les accroche à la porte des églises, on les porte aux processions, aux inhumations surtout (notez ceci) et on les dépose (soit à l'église, soit à la maison), à l'extrémité de chaque cercueil.

« Tout cela se fait aujourd'hui dans nos églises catholiques de Normandie.— Or, jusqu'à quel temps cela remonte-t-il ? Jusqu'à Jean d'Avranches, archevêque de Rouen sous Guillaume le Conquérant, qui nous en a laissé trace et mention dans son livre *De officiis ecclesiasticis.*

« Maintenant, vous allez voir comment le seau à eau bénite, se rattache à la sépulture des Francs et des Saxons.

« Vous savez que dans les sépultures franques ou saxones où nous trouvons le seau, soit en bois, soit en bronze, il est ordinairement aux pieds et il y remplace le vase de terre. Or, savez-vous, selon moi, ce que contenait ce vase de terre presque obligé dans toutes nos sépultures du VIe siècle au XVIe siècle? Il contenait

de l'eau bénite. — Ce n'est qu'une conjecture, direz-vous? — Cela est vrai, mais une conjecture fondée encore sur la liturgie. Jean Beleth, qui vivait au XIIe siècle, et Durand, son successeur sur le siége épiscopal de Mende, nous apprennent ce que contenaient ces vases et la raison de leur existence. Voici ce texte :

« Ponitur in sepulcrum mortui aqua benedicta et prunæ cum « thure... aqua benedicta, *ajoute-t-il*, ne dæmones qui multùm « eam timent, ad corpus accedant. »

« Ainsi, il est évident que, dans la pensée des chrétiens un peu rudes et grossiers du moyen âge, c'était contre les possessions que l'on plaçait ainsi des vases dans le tombeau des morts; et, en effet, il y en a dans les tombeaux des enfants du peuple comme dans ceux des fils de rois, et dans le cercueil de l'évêque comme dans celui du simple fidèle.

« La reine Blanche de Castille en mit quatre dans les tombeaux de ses deux fils Jean et Philippe morts en bas âge, et enterrés dans l'église de Poissy (*Mercure de France* de 1735).

« Les carmélites de Pontoise mirent aussi des vases dans le tombeau de madame Acarie, leur fondatrice, morte à Pontoise en 1618

« Comme vous le voyez, chez ces saints personnages, tout cela tenait à la croyance et à la crainte des possessions démoniaques. — Mais c'est là une superstition, direz-vous? — Je ne le nie pas absolument. Le moyen âge se raconte et ne se discute pas.

« Vous ajouterez peut-être une objection qui aurait plus de poids : c'est que, dans votre pensée comme dans la mienne, cet usage est païen dans son origine et dans sa source; nous le voyons chez les Romains avant le christianisme; on le trouve chez les Barbares, etc. — Je ne nie point cela; j'ajouterai même que, dans ma pensée, beaucoup d'usages passés dans la liturgie chré-

tienne se trouvent au sein du paganisme, et même dans la nature.

« Le christianisme, avec sa doctrine douce et pacifique, est moins venu pour détruire l'humanité, que pour la développer et la diriger doucement, sans contrainte comme sans violence. « Ce n'est point parce qu'ils avaient des autels et qu'ils offraient des sacrifices, dit avec raison saint Augustin, que les païens faisaient mal, mais parce qu'ils consacraient ces autels et offraient ces sacrifices à de dieux faux au lieu du vrai. » De là je conclus que les premiers apôtres du christianisme chez nos pères, aussi bien les apôtres des Gallo-Romains que ceux des Francs, laissaient subsister parmi eux tout ce qui n'était pas formellement contraire à la doctrine nouvelle. Il y a plus : ils appropriaient, en les sanctifiant, en leur donnant une distinction et un sens chrétiens, une foule d'usages et de coutumes auxquels les populations tenaient par le fond des entrailles. Ces usages, innocents par eux-mêmes, n'étaient devenus mauvais pour nos ancêtres qu'à cause de l'application superstitieuse et idolâtrique qu'ils en faisaient, tandis qu'une fois convertis au vrai Dieu et à son culte, ces usages devenaient non-seulement innocents, mais même méritoires.

« De ce nombre dut être l'usage des vases placés avec les morts. Faisant application de mes principes à l'affaire qui nous occupe, je suppose que le christianisme toléra et même s'appropria la coutume des vases funéraires déposés avec les corps. Le christianisme, loin de détruire la croyance aux esprits bons et mauvais, la confirmait de toute son autorité ; il ne niait point non plus leur action même matérielle sur les morts comme sur les vivants; au contraire, l'Evangile et l'Ancien Testament fournissent de ces exemples; seulement il enseigna à changer le contenu, tout

en conservant le contenant. Maintenant, en supposant que dans le polythéisme gallo-romain les vases aient pu renfermer de l'eau lustrale (car enfin ils contenaient quelque chose et ils n'ont pu être mis là sans destination aucune), nous nous trouvons conduits tout naturellement à conclure que, dans le christianisme, ils auront pu contenir de l'eau bénite, et sur ce dernier point nous ne sommes pas réduits aux conjectures, puisque nous avons le texte formel de deux des plus anciens liturgistes de l'Eglise gallicane. « Arrivant enfin au sujet qui nous occupe, le seau de Cuddesden, notre point de départ, j'inclinerai à penser que c'est aussi un seau à eau bénite qui aura été mis plein dans le tombeau d'un mort riche et puissant, peut-être même dans la tombe d'un évêque, car le seau a été trouvé sur une terre de l'évêché d'Oxfort. Il s'ensuivrait donc, toujours selon moi, que chez les riches et les puissants de cette époque, au lieu de mettre l'eau préservatrice dans un simple vase, on aurait été parfois jusqu'à déposer le seau même qui la contenait. »

Le symbole de l'immortalité de l'âme était rappelé, dans les anciens sarcophages, par ces plantes vivaces dont on parsemait la couche du mort, et en même temps qu'on tapissait le cercueil de feuilles de laurier, de cyprès et de lierre, on représentait ces végétaux sur la face antérieure du tombeau.

Nous avons vu que l'usage d'enterrer les morts avec l'Eucharistie exista dans les premiers siècles de l'Eglise, mais on ne peut signaler le fait, que pour un très-petit nombre de pays. « Aliqui olim ori mortuorum imposuêre hunc nummum, ad abolendum usum ethnicum immittendi ori mortuorum pecuniolam quæ esset pro naulo ad transvectionem per cymbam Charontis. Ut ergo is profanus usus aboleretur, et naulum transvectionis nostræ in cœlum

esse Eucharistiam docerent, ori mortuorum divinam Eucharistiam transmittebant (1). »

Ainsi, il y avait là un souvenir du *naulus* antique, que le christianisme corrigeait, comme il a corrigé tant d'autres pratiques païennes, toutes les fois qu'il a cru pouvoir en conserver quelque chose.

On s'autorisait, pour donner ce passe-port au mort, de cette parole de l'Evangile : « Si vous ne mangez la chair du fils de l'Homme, vous n'aurez point la vie en vous; et celui qui la mangera, vivra éternellement. » — « Oui, répond le troisième concile de Carthage, mais cela s'entend de ceux qui peuvent la manger. » Les morts n'étaient point dans ce cas. L'hostie sainte, dans leur bouche, devenait un objet profané, puisque cette hostie se trouvait mêlée à la pourriture du corps. Aussi, conclut le même concile : « Placuit ut corporibus defunctorum Eucharistia non detur ; dictum est enim : Accipite et edite; cadavera autem non accipere possunt, nec edere. »

Puisque je mentionne cette coutume, je vais donner ici les autres textes qui prouvent qu'elle a existé. Je laisse parler Grancolas (2) : « Cela se trouve aussi défendu par le concile d'Auxerre (Can. 12) et par celui *in Trullo*. (Can. 83). Ferdinand de Mendoze, dans ses *Notes sur le concile d'Elvire*, assure que cette communion se faisait pour chasser les démons des corps de ceux qui étaient morts. On trouve aussi qu'on enterrait quelquefois les morts avec l'Eucharistie. Saint Benoît le fit à un de ses religieux, comme le rapporte saint Grégoire, qu'on ne pouvait enterrer, la terre l'ayant repoussé plusieurs fois. Saint Benoît fit mettre sur sa poitrine :

(1) Theod. Raynald, *Heter. spir.*, t. XV, p. 82, col. 2.
(2) *Anc. liturg.*, t. II.

« Dominicum corpus, communionem corporis Domini. » Dans la *Vie de saint Basile* attribuée à Amphiloque, il est dit qu'ayant divisé le pain sacré en trois parties, il en réserva une pour être enterrée avec lui après sa mort. Cela se voit encore dans la *Vie de saint Curbert*, évêque de Lindisarne en Angleterre, mort en 687, comme le rapporte Bède. Quand on l'enterra : « Oblata super corpus sanctum posita sunt. » Le concile *in Trullo* (an. 692) défendit d'enterrer avec l'Eucharistie, et Balsamon dit sur ce canon que bien que cette coutume eût été abolie, on ne laissait pas d'enterrer les prélats avec le pain bénit, pour repousser apparemment les démons, pour servir de viatique, et conduire dans le ciel ceux qui ont été honorés des trônes apostoliques (1). »

Voilà un fait avéré pour les premiers siècles. Il est à penser que l'Eglise, qui le rejeta, fut scrupuleusement obéie, car nous n'avons pas connaissance que l'on ait eu l'idée, depuis le XIe siècle, de renouveler cet accessoire de l'ensevelissement. Les chrétiens y substituèrent l'emploi de l'eau bénite et même du pain bénit, ce qui était encore une réminiscence païenne, mais plus acceptable ; en cela on s'occupa moins de copier l'usage de l'eau lustrale, que de mettre à côté du mort un préservatif contre les embûches du démon. On dira peut-être que le démon n'avait plus rien à faire auprès d'un être sans vie ; mais on pouvait penser que sa présence aurait pour effet de souiller un asile sacré, et

(1) L'évêque de Constance faisant la cérémonie de lever le corps de saint Othmar, abbé de Saint-Galles, trouva sous sa tête plusieurs petits pains ronds et fort minces, et il ne douta pas que ce ne fût l'Eucharistie qu'une piété mal entendue et réprouvée par les conciles (d'Auxerre, d'Hippone, de de Carthage, de Constantinople : *in Trullo*), faisait ainsi enterrer. — *Mém. pour servir ainsi à l'histoire des sciences et des arts.* — A. Trévoux, fév. 1714, p. 320.

n'eût-on voulu que trouver un moyen d'empêcher la violation des sépultures, l'idée, avouons-le, était bonne encore.

Le même sentiment poussa d'autres chrétiens à se faire enterrer avec des reliques.

Saint Bernard voulut être inhumé avec celles de saint Thadée, dans l'espérance de ressusciter avec lui. C'est un trait renouvelé de saint Daniel stylite qui s'était fait enterrer avec des reliques des trois jeunes Hébreux dont parle la Bible. On en trouverait d'autres exemples, avec d'autant plus de probabilité que cette pratique était tout à fait en rapport avec l'antique coutume de laisser au mort une partie des objets qu'il avait aimés, et avec le sentiment tout chrétien qui présidait à la cérémonie de l'ensevelissement.

Enfin, on combattit les approches du démon par la position de petites croix sur la poitrine du mort. Ces croix portent l'inscription suivante :

iCrux Cri (Christi)
Pellit hostem.
Crux Cri triumphat.

On en a trouvé, en 1829, en Angleterre, ornées de cette devise. Le motif qui les a dictées ne saurait être mis en doute.

J'ai parlé plus haut des croix d'absolution, laissant la parole à M. l'abbé Cochet pour appuyer l'authenticité du fait.

Je dois à ce savant et très-obligeant ecclésiastique, la communication d'une de ces croix. Le dessin que j'en donne (fig. 15) peut être pris comme type. La formule d'absolution qui y est gravée se retrouve, à très-peu de chose près, la même dans nos rituels : ce qui, soit dit en passant, rend un assez beau témoignage

de la perpétuité des usages liturgiques dans l'Eglise catholique.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler ce que j'ai dit en parlant des autres objets religieux renfermés dans le cercueil. Le costume des évêques, prêtres et clercs dans la tombe fera toujours reconnaître aisément la dignité de chacun d'eux, et on ne confondra pas leurs sépultures avec celles des autres fidèles.

Passons à l'extérieur du sarcophage.

Les anciens tombeaux chrétiens ont reçu de nombreuses décorations symboliques. Tantôt c'est Notre Seigneur Jésus - Christ ressuscitant Lazare, ou guérissant l'hémorroïsse, un aveugle, un paralytique, ou conversant avec la Samaritaine; tantôt même c'est Moïse frappant le rocher, un épisode de la vie de Job, Daniel dans la fosse aux lions, Susanne et les deux vieillards; ou bien les trois enfants dans la fournaise. Ici, c'est un palmier, symbole de la foi (selon Bède), ou de la mortification (selon saint Ambroise); là ce sont des enfants cueillant des olives; ailleurs, un arbre porte une nichée d'oiseaux que menace un serpent; ailleurs encore, deux fleuves, où se désaltèrent des cerfs, s'échappent du flanc d'une montagne. Enfin on plaça sur ces tombeaux des phénix, des dauphins et des colombes.

Je constate cet usage sans m'y arrêter, car ces dessins symboliques ne se rencontrent guère, chez nous, que sur les sarcophages d'une date très-reculée. Il est facile de s'en convaincre en parcourant les Musées du midi. On retrouvera sur ces monuments plusieurs autres réminiscences des catacombes, telles que le monogramme du Christ et les couronnes.

Si nous y ajoutons la croix, nous aurons la formule de décoration à peu près constante des sarcophages construits dans les premiers temps du christianisme.

Le même motif qui m'a fait renvoyer au livre des *sarcophages* pour tout ce que l'on inhumait avec les morts, m'engage à ne pas répéter ici ce que j'ai dit de l'orientation des cercueils et des tombeaux chrétiens. J'ajouterai seulement que, tandis que les laïques enterrés sous les lames ont constamment les pieds tournés vers le sanctuaire, les prêtres les ont parfois dirigés vers le peuple. Il semblait que, même après la mort, ces ministres de Dieu continuassent à enseigner à leurs frères les vérités éternelles et qu'ils se missent en position de montrer au Juge suprême, quand viendrait le jour de la résurrection générale, le troupeau dont ils avaient reçu la garde et que leur main avait si souvent béni.

Les tombeaux romans n'ont généralement reçu, comme signe symbolique, que la croix ; c'est surtout sur les tombes levées et les tombes plates de l'époque gothique que nous trouvons le symbolisme. Nous savons que les attributs de la profession y étaient fréquemment représentés. On imagina de plus, au moyen âge, de donner une figure à l'âme. Elle consistait en un petit corps, sans sexe et ordinairement nu (1). Tantôt ce petit personnage est appuyé sur le sein d'un vieillard : c'est

(1) « Dans les bas-reliefs légendaires, sur les vitraux et les tombeaux, les âmes sont représentées par des formes humaines, jeunes, souvent drapées, quelquefois nues. Dans le curieux bas-relief qui remplit le fond de l'arcade de Dagobert, à Saint-Denis (tombeau élevé par les soins de saint Louis), on voit représentée, sous la forme d'un personnage nu, ayant le front ceint d'une couronne, l'âme de Dagobert, soumise à diverses épreuves avant d'être admise au ciel. Dans presque tous les bas-reliefs de la mort de la sainte Vierge, sculptés pendant les XIIIe et XIVe siècles, Notre Seigneur assiste aux derniers moments de sa mère et porte son âme entre ses bras, comme on porte un enfant. » —VIOLLET-LE-DUC, *Diction. d'Archit.*, t. I, art. *Ames*.

Abraham ; tantôt il s'échappe d'une petite draperie dont les extrémités sont tenues par deux anges. Un des premiers tombeaux sur lequel je sais qu'on a ainsi figuré l'âme est celui de saint Hilaire de Poitiers. L'évêque est à son lit de mort, ses deux patrons assistent à ses derniers moments et un ange reçoit son âme. Les artistes gothiques paraissent avoir affectionné cette allégorie, dont la reproduction est un fait presque constant aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, principalement sur les tombes des évêques et des ecclésiastiques. Dom Plancher, dans son *Histoire de Bourgogne*, a donné quelques dessins de tombeaux de laïques où l'âme du mort domine la tête de ce personnage couché, la tête découverte et les mains jointes.

Pour peu que l'on ait étudié le moyen âge, on comprend combien cette gracieuse idée devait sourire à l'imagination naïve de nos pères. Le corps était rendu à la terre, mais il importait de faire connaître que le chrétien était mort réconcilié avec Dieu. Il y avait là un signe qui autorisait les fidèles à penser que le défunt occupait justement le sol de l'église. L'âme purifiée, dépouillée de toute attache terrestre, c'était celle d'un frère en Jésus-Christ, et une pieuse espérance la faisait déjà participante de la compagnie des patriarches et des esprits angéliques.

C'était encore une gracieuse idée que de donner une forme humaine aux anges dont la présence sur les tombes devint si commune depuis le XIIIe siècle. Ceux-ci entourent le gisant, les mains jointes ; plus souvent encore ils tiennent un encensoir qu'ils balancent au-dessus de la tête du mort, ou recueillent le petit corps nu dont je parlais tout à l'heure. A côté du dais qui couronne la partie supérieure des tombes levées, les sculpteurs ont quelquefois placé des anges aux ailes éployées, soutenant le cous-

sin sur lequel la tête de la statue est appuyée (V. la fig. 9). Le tombeau de Marigny, archevêque de Rouen (qui était dans le sanctuaire des Chartreux de Paris), et celui de Philippe de Cahors, à Notre-Dame d'Evreux, en sont des exemples. Ces anges paraissent surtout sur la tombe des dignitaires ecclésiastiques ; mais bon nombre de laïques, de simples bourgeois, de femmes même furent ainsi encensées (1).

Legrand d'Aussy, dans son étude très-incomplète des *sépultures nationales*, s'épuise en ridicules plaisanteries au sujet de ces orgueilleux évêques qui se faisaient ainsi rendre un honneur que nous adressons à la Divinité. A-t-il cru sérieusement qu'il y eût là, soit une pensée de vanité de la part de ces prélats, soit une flatterie de l'artiste à l'adresse du clergé, et n'est-il pas évident que ce n'était pas l'homme qui recevait cet hommage, mais Dieu dans la personne de son ministre ? Aujourd'hui encore n'encense-t-on pas nos prêtres à la messe? Je ne crois pas qu'ils en soient plus vains.

Un emblème funèbre, que les sculpteurs du XVIe siècle devaient reproduire avec une grande perfection de détails, est la figuration de la mort sur les tombeaux. Nous ne voyons pas que, jusqu'au XIIIe siècle, on ait songé à offrir aux chrétiens l'image de la mort comme un objet hideux et effrayant. Le paganisme avait eu rarement cette idée de montrer aux hommes le néant des choses humaines et d'impressionner l'esprit d'une façon aussi saisissante (2). La mort était véritablement un épouvantail dans

(1) Citons la tombe d'une dame d'Attenville, inhumée dans l'église de cenom, en 1285.

(2) Pétrone raconte que, dans le festin de Trimalcion, on fit apporter un petit squelette d'argent que les convives se passèrent de mains en mains.

une société pétrie dans le matérialisme ; elle perdit ce caractère à l'avénement d'une religion essentiellement mystique, consolante, et dont le langage entretient sans cesse des récompenses impérissables d'une autre vie. Dès lors, il fut doux de mourir, si l'on avait bien vécu, et la figure humaine, à cet instant suprême, commença de sourire à la béatitude céleste. Le païen disait d'un trépassé : « Il a vécu ; » le chrétien semble dire : « Il va revivre : » la mort est, pour son âme purifiée, l'aurore d'une existence meilleure. S'il ne l'a pas fait figurer plus tôt sur les tombeaux, ce n'est pas que cette pensée lui répugnât, c'est que cette exhortation tacite n'était pas alors nécessaire. Il est probable que le désir d'ajouter aux monuments de la sépulture un ornement d'un nouveau genre, ne fut pas tant la raison pour laquelle le ciseau ou le pinceau fut appliqué à la représentation des squelettes, que l'utilité de rappeler les fins dernières à des chrétiens oublieux. Au XIIIe siècle, on fit de la mort un sujet de *moralité*. Le dit *des trois morts et des trois vifs*, dont nous possédons des manuscrits, devint une sorte de sermon contre la frivolité des gentilshommes (1). Les fameuses *dan-*

Les anciens faisaient paraître ces larves au milieu de l'ivresse des fêtes pour rappeler aux invités la brièveté de la vie, et la conclusion de l'assistance était qu'il fallait user au plus vite et le plus follement possible du temps qu'on avait à rester sur la terre.

(1) Les Egyptiens, dit Hérodote (liv. II, ch. LXXVIII), faisaient parfois apporter, dans les banquets, après que les viandes avaient été servies, une figurine de bois peint représentant un mort dans son cercueil. Cette figurine était de la grandeur d'une ou deux coudées; on la faisait circuler autour de la table, et on la montrait à chaque convive qui répétait alors, en voyant cette image : « Pense à boire et à te divertir, car lorsque tu seras mort, tu seras semblable à cette figure. » — Au moyen âge, la vue du squelette inspira d'autres idées : elle humilia les superbes, en leur montrant l'égalité de tous les humains dans la tombe et prêcha la pénitence à tout pécheur.

ses des morts n'ont pas eu d'autre but que d'exciter vivement l'appréhension des grands et du peuple pour cette heure de la mort si terrible aux yeux de l'incrédule et de l'impénitent.

C'est ce qu'exprime fort bien M. Fortoul quand il dit que « la danse des morts fut une des inventions que les moines employèrent le plus familièrement pour captiver l'imagination des hommes et pour ramener leurs esprits aux austères vérités du christianisme. Elle devint tout à la fois entre leurs mains un symbole de l'égalité qu'ils annonçaient, une protestation contre l'orgueil du siècle qu'ils venaient humilier, un avertissement de la vie éternelle, au nom de laquelle ils régentaient la vie présente. »

« Quand le christianisme, dit Alfred Maury, eut recours aux images pour propager son enseignement et entretenir la croyance à ses dogmes dans l'esprit du vulgaire, il dut non-seulement prêter à la mort une existence individuelle, un langage, des actions, mais encore une forme, une apparence spéciale. Cette forme, il n'en trouvait pas de modèle chez les juifs, il dut emprunter au polythéisme gréco-Latin ses représentations et ses souvenirs plastiques pour les adapter à des idées nouvelles. Ce fut donc à l'art hellénique que les néophytes demandèrent les images de la mort, non à l'art grandiose et idéaliste qu'inspirait la philosophie, mais à cet art simple et populaire qui se bornait à reproduire les grossières idées du vulgaire (1). »

M. Jubinal, dans son travail sur la *Danse des morts de la Chaise-Dieu*, se demande si les anciens ont connu les danses des morts, telles du moins que le moyen âge nous les a transmises. On peut, dit-il, répondre que non. « Il y a bien, il est vrai, sur quelques

(1) *Rev. archéol.*, an. 1847, premier mém.

monuments antiques, des représentations de squelettes, mais l'idée qui préside à ces œuvres du paganisme semble entièrement opposée à celles qui inspira les danses des morts chez les chrétiens modernes. En effet, dans la société païenne, toute composée de sensualisme et de licence, on se gardait bien de représenter la mort comme quelque chose de hideux ; il ne paraît même point que le squelette ait été alors le symbole de l'impitoyable divinité ; mais quand le christianisme eut conquis le monde, quand une éternité malheureuse dut être la punition des fautes commises ici-bas, la mort, qui avait semblé si indifférente aux anciens, devint une chose dont les conséquences furent si terribles pour le chrétien, qu'il fallut les lui rappeler à chaque instant en frappant ses yeux par des images funèbres. Plus tard, au moyen âge, quand de grandes calamités publiques vinrent fondre sur les nations, le sentiment de la mort s'exalta. On ne se borna point à représenter la terrible déesse seule et pour chacun ; on la peignit, on la sculpta pour tous, et avec tout son cortége ; c'est-à-dire qu'on la montra successivement au roi, au page, à l'empereur, emportant dans sa ronde fantastique aussi bien le joyeux ménétrier que le moine saintement enfermé dans sa cellule. Telle est l'origine qu'on assigne généralement aux *danses des morts* (1). »

(1) « Avec ces peintures, le moyen âge ridiculisait l'humanité tout entière ; il raillait sa faiblesse, son insouciance, sa vanité. Aujourd'hui, nos caricatures frappent sur les individus au lieu de frapper sur l'homme. Elles apprennent à l'un qu'il est trop maigre, à celui-ci qu'il est trop gros, à l'autre qu'il est trop petit. Ce ne sont guère là de grandes découvertes de satire ; mais, lieux communs pour lieux communs, je ne sais si je ne préfère point ceux du moyen âge : ils indiquent tout au moins une époque plus sérieuse et plus grave, un génie qui voit de plus haut les choses et les hommes, et une imagination qui garde un profond sentiment de peine dans ses gaîtés

En même temps qu'on figura la mort sur les murs des cimetières dans les églises et qu'on lui fit jouer un rôle dans les *moralités*, on mit son image sur les tombeaux. « Au XIIIe siècle, époque d'imagination, de mouvement intellectuel et de renaissance, si l'on peut s'exprimer ainsi, nous voyons tout d'un coup apparaître des images de la mort hideusement fidèles. Jusque là, la religion avait pu présenter à l'esprit des hommes la fin d'une existence pieuse et vouée au service du Christ, sous une forme gracieuse et faite pour exciter le zèle et le désir. Mais voici que s'opère la substitution d'une figure matérielle et horrible, calculée pour jeter l'effroi dans les âmes et faire reculer les plus endurcis dans la voie de perdition et d'orgueil où ils sont engagés (1). »

Plus tard, au XVe siècle, on plaça cette prédication sous les yeux de ceux qui venaient prier auprès des tombeaux. Cette tentative produisit son effet, et, dans la période suivante, le squelette devint l'ornement presque obligé des plus beaux mausolées : « Voilà, semblait dire le mort, voilà ce que je suis et ce que vous serez. » Le tombeau de Jean de Blaisi, curé de Saint-Seine en Bourgogne, au XVe siècle, portait sur la plaque supérieure un squelette dont les mains étaient croisées sur la poitrine. Au-dessus, sur deux fragments de rouleaux était le commencement d'une invocation, laquelle se terminait sur deux autres rouleaux sortant de la bouche du mort. L'une de ces inscriptions nommait la sainte Vierge, l'autre Notre Seigneur Jésus-Christ. Jean de Beauveau, évêque d'Angers, au même temps, avait son tombeau

mêmes et dans ses caprices. » SAINT-MARC GIRARDIN, *Journal des Débats*, art. du 13 fév. 1835.

(1) *Rev. archéol.*, an 1845, p. 242.

dans l'église de Saint-Maurice. On y figura son squelette, mitre en tête, la crosse à la main gauche, et la main droite dans l'attitude de la bénédiction.

Dom Plancher pense que cet usage de graver l'image du squelette avec les insignes de la profession du défunt peut remonter à la fin du XIVe siècle. La chose eut lieu pour quelques personnages ecclésiastiques élevés en dignité et plus rarement pour les laïques. On choisissait à dessein l'exemple d'un de ces hommes que le peuple avait le plus en honneur. Plus l'image du terrible niveau où la mort réduit tous les mortels était prise haut, plus la leçon était forte.

Les animaux symboliques, que l'on rencontre à chaque pas sur les tombes des XIIIe, XIVe et XVe siècle sont : 1° le lion : il faisait allusion à la force d'âme qui avait distingué le personnage et à la victoire qu'il avait remportée sur ses passions. C'est ainsi qu'on peut expliquer sa présence sur les tombes des évêques, des prêtres, des femmes et même des enfants. Quant aux tombes des princes et chevaliers, le lion y a pu figurer la force physique et le courage guerrier; mais, dans ce cas encore, je pense que l'on dut joindre la première idée.

2° Le chien, symbole de la fidélité, rappelait les vertus domestiques du mort et surtout de la morte, car on le voit le plus communément sur les tombes de femmes.

3° Le dragon ailé ou monstre grimaçant, que le mort foule aux pieds, est encore une allégorie de la victoire de l'homme sur ses passions; elle rappelle la parole de David : *Conculcabis leonem et draconem.*

Nous avons vu qu'on enterrait souvent les évêques auprès du maître-autel, afin que le saint Sacrifice de la messe et les ordi-

nations fussent célébrés avec eux. « On le faisait encore, dit l'abbé Pascal, pour indiquer l'unité de foi et marquer la succession légitime. »

Les tombeaux des personnes ecclésiastiques étaient ornés de divers attributs où, à défaut d'autre renseignement, il est aisé de voir quel dignitaire est inhumé en telle ou telle église. Ainsi la double croix symbolise l'archevêque; la mitre, la crosse dans la main gauche et la main droite donnant la bénédiction désignent la sépulture d'un évêque. Le personnage avec crosse et habits épiscopaux, mais sans mitre et tête nue, peut être un abbé. On l'a dit souvent, mais qui le prouve? N'y avait-il pas des abbés mitrés? La présence du livre sur la poitrine de ces derniers est un meilleur indice; encore pourrait-on se tromper. Les chanoines et beaucoup de prêtres portent l'aumusse sur la tête et, dans les mains, un calice, une patène et un livre; le chantre est tête nue, recouvert d'un grand manteau, et tient son bâton d'office (1).

Pour les laïques, les pièces de décoration symbolique sont surtout celles du blason. Ces armoiries se rencontrent sur une foule de tombes levées et de tombes plates soit d'ecclésiastiques, soit de laïques. Elles offrent de bons renseignements sur la filiation des familles, et il a suffi parfois de consulter nos pierres tombales pour relever bien des erreurs de la science héraldique.

Il y a de ces tombeaux qui sont véritablement chargés d'écus.

(1) Il y aurait tout un chapitre à faire sur l'utilité de l'étude des tombes pour l'histoire du costume. J'indique cette source de documents aux artistes érudits. La sépulture au moyen âge est un livre qu'il importe d'étudier pour beaucoup d'autres travaux.

On les plaçait à droite et à gauche du personnage. Ils se trouvaient souvent répétés à la tête, aux pieds, sur une des faces du monument; ce qui n'empêche pas de les retrouver dans les ornements architectoniques qui contournent le corps, sur les colonnes, au fond du dais et sous les animaux symboliques.

Lorsque le tombeau était placé dans l'église, entre deux piliers, comme l'étaient ceux des enfants de saint Louis à Royaumont (1), on mettait ordinairement les armoiries sur les piliers. Ces écus ont reçu de l'émail faisant ressortir les couleurs. En France, il y en avait beaucoup, mais les révolutions les ont brisés ou les voleurs en ont trafiqué; il en reste un très-grand nombre en Angleterre. N'oublions pas de dire que ce sont les couleurs seules de l'écu que l'on reproduisait ainsi; ce n'est qu'à partir du XIVe siècle, qu'on exposa les armes mêmes.

Les chevaliers ont l'écu ramené sur le ventre, ou passé en bandoulière et suspendu au côté. Sur les tombeaux des XIIIe et XIVe siècles, ils commencent à *tenir* l'écu (2). Dans l'est de la France on a souvent figuré sur les tombeaux le cimier et le

(1) Les plaques d'émail de leurs armoiries représentent les couleurs royales. Le garçon a l'écu franc, fleurdelysé au milieu. La fille a l'écu demi-franc.

(2) « Les tenants sont une ou deux figures d'hommes d'armes, chevaliers, couverts de leurs armures et de la cotte armoyée aux armes de l'écu. L'origine de cette manière d'accompagner l'écu se trouve sur les tombeaux des XIIIe et XIVe siècles. Dans l'église de l'abbaye de Maubuisson, devant l'autel de saint Michel, on voyait, à la fin du siècle dernier, le tombeau de Clarembaud de Vendel, sur lequel ce personnage était représenté vêtu d'une cotte de mailles avec son écu placé sur le corps, émanché de quatre pièces. Il existe encore dans les cryptes de l'église Saint-Denis un assez grand nombre de statues de princes du sang royal, morts à la fin du XIIIe siècle, ou au commencement du XIVe, qui sont représentés de la même manière, couchés sur leurs tombes. — VIOLLET-LE-DUC, *Diction. d'archit.*, t. I, p. 497.

heaume, tantôt sur la tête des personnages, tantôt sur la tête et entre les mains.

Les rois sont reconnaissables à leurs attributs royaux. Les princes portent le costume officiel. Les chevaliers sont revêtus de leur armure; la tête est nue, l'épée au côté ou entre les jambes, le bouclier au bras ou sur le corps; les gentilshommes non chevaliers ont à côté d'eux leur chien de chasse, leur faucon et le gant de fauconnerie.

Quant aux gens de métier, ce n'est guère que depuis le XVIe siècle qu'on dessina sur leur tombe les instruments de leur profession. Il y aurait quelques exceptions à noter pour les architectes. Des règles, un compas, un plan d'église : voilà ce qui, à défaut d'épitaphe, nous indiquerait, à Reims, la sépulture de Libergier, constructeur de Saint-Nicaise (1). On sait que les maîtres

(1) « Lorsqu'on détruisit le bel édifice de Saint-Nicaise, vendu comme bien national, on transporta la tombe de Libergier dans la cathédrale de Reims où elle repose dignement. D'abord placée à l'entrée de la grande nef, où elle était usée sous les pas des fidèles et des nombreux visiteurs, elle a été transférée à l'entrée d'une chapelle dans le croisillon méridional. C'est alors que l'on y fit quelques réparations et que l'on coula du plomb, enlevé autrefois, dans les ciselures du dessin. Libergier ne foule aux pieds ni lion, ni chien, ni dragon, comme les autres personnages gravés ou sculptés sur les tombes gothiques; il a les pieds sur des nuages et la tête en plein dans le ciel, où deux anges l'encensent comme s'il était un saint. Il tient de la main gauche le bâton de l'architecte, la verge géométrale (*virga geometralis*) si souvent nommée dans nos anciennes légendes et dont l'architecte de Théodoric, roi des Visigoths, était déjà armé au VIe siècle... Aux pieds de Libergier, à sa gauche, est la louve qui a monté les pierres de l'église; à sa droite, l'équerre sous laquelle se sont alignées les assises. Libergier porte enfin de sa main droite, la main puissante, le modèle de l'église qu'il a bâtie; il l'appuie contre sa poitrine comme son œuvre chérie.

« Libergier était laïque, comme le prouve son costume purement civil. Au XIIIe siècle, l'artiste, clerc ordinairement jusqu'alors, se sécularise et se

de l'art étaient fort considérés au moyen âge. Pierre de Montereau, à qui nous devons la Sainte-Chapelle de Paris, eut l'insigne honneur de reposer, avec sa femme, dans le chœur de cet édifice.

Je ne veux pas quitter le sujet du symbolisme dans les monuments de la sépulture chrétienne, sans mentionner quelques particularités que j'ai observées sur des tombes. La présence des *pleureurs* sur les mausolées est un fait que j'ai vainement demandé à l'antiquité chrétienne. Ces pleureurs sont ordinairement des moines; on en compte un grand nombre sur les tombeaux des ducs de Bourgogne. Tantôt ils assistent, un cierge à la main, à la cérémonie des funérailles, tantôt ils forment des groupes et paraissent causer entre eux du défunt.

Ailleurs le personnage est assisté par ses saints patrons, dont les uns sont tournés vers lui et les autres repoussent les démons qui assiégent le chevet du moribond.

Sur le tombeau de saint Etienne, à Obasine, un artiste du XIIIe siècle a représenté les deux familles de Cîteaux et de Cluny, au jour du jugement dernier. Les moines sortent de leurs tombeaux et vont, en ordre, présenter leurs adorations à Jésus et

marie; il a femme comme Pierre de Montereau, femme et enfants comme Erwin de Steinbach. La niche où Libergier se dresse est du XIIIe siècle, encore énergique par les clochers du pignon, par les trèfles cintrés du tympan et par les chapiteaux ornés d'une abondante végétation.

Voici son épitaphe :

Ci. gist. maistre. Hues. Libergiers. qui.
Comensa. ceste. eglise. lan. de. lincarnation.
M. CC. XX. IX. le. mardi. de pasques.
Et. trespassa. lan. de. lincarnation.
M. CC. LXIII. le. samedi. apres pasques.
Pries. Deu. por. lui.

V. *Annales archéol.*, t. I.

à la sainte Vierge. La cérémonie des funérailles était sculptée d'une manière fort remarquable, sur la tombe du prêtre Plathée inhumé, vers l'an 1300, dans l'église de Chenerailles (Creuse).

M. l'abbé Texier va nous donner la description de ce magnifique tombeau du XIVe siècle. Je prie qu'on lui compare ce que les artistes de la renaissance ont imaginé de plus parfait, même dans les monuments où ils ont osé se montrer chrétiens : « Ce tombeau a trois pieds de hauteur sur une largeur d'un pied et demi. Il est engagé dans la troisième travée du mur méridional, à deux mètres environ du pavé. Il est taillé dans un seul bloc de calcaire. Un cadre d'architecture embrasse les personnages, hauts en moyenne de quinze à vingt centimètres. Entièrement détachés du fond, ils se distribuent, au nombre de vingt-sept, en trois scènes superposées. Nous suivons l'ordre logique en commençant par le haut relief inférieur. Un prêtre, revêtu de ses ornements sacerdotaux, est couché sur un lit funéraire que décorent des arcades trilobées. Les mains sont jointes sur la poitrine. Sa tête sereine, mais endormie par la mort, repose sur un riche coussin. L'absoute, qui clôt la cérémonie des funérailles, vient de finir. Un clerc vient d'adresser comme un dernier adieu dans le chant du *Requiescat in pace*. L'assistance entière, prêtres et parents, défile pour jeter sur ce corps gardé par la religion l'eau qui purifie. Selon l'ordre du *Rituel*, l'officiant, vêtu de l'amict, de l'aube et de l'étole, marche en tête du funèbre cortége. Précédé par le sous-diacre portant la croix et le bénitier, il va tremper dans ce bénitier un aspersoir formé d'une petite gerbe d'épis. L'attitude du célébrant est grave ; sa douleur est contenue, comme il convient à l'homme qui a mission de prier sur les tombeaux et de consoler les survivants. Plus jeune, mais mûri par l'expérience de la douleur, le

diacre qui le suit laisse lire sur ses traits une affliction plus vive. La tête s'incline comme si elle succombait sous le poids de son émotion. Deux jeunes clercs, faisant fonction d'acolytes et portant des chandeliers, les suivent. Ils se détournent pour regarder le mort; mais leur physionomie trahit moins l'attendrissement qu'une naïve curiosité. Enfants encore, ils sont plus étonnés qu'émus à la vue de ce spectacle lugubre. Entre eux, marchent deux femmes, probablement les sœurs du défunt. Vêtues avec la simplicité du deuil, le visage enveloppé par une sorte de guimpe, elles joignent douloureusement les mains et se retournent avec angoisse pour donner un dernier regard à celui que la tombe va désormais leur cacher. Enfin, aux pieds du défunt et comme appuyés l'un sur l'autre, un homme et une femme semblent étrangers à tout ce qui se passe à l'entour; ils paraissent ne lire que dans leur cœur. L'homme, vêtu d'une robe que recouvre un manteau à capuchon, laisse tomber sa tête sur sa main droite. Sa main gauche, cachée sous son manteau, semble presser son cœur comme pour en contenir les battements. Les mots nous manquent pour louer convenablement la grâce exquise, la variété d'expressions, la finesse de sentiments qui respirent sur toutes ces petites figures. Les hommes impartiaux reconnaîtront l'art ingénieux avec lequel est composée cette scène si difficile à rendre. Les draperies sont jetées avec une simplicité pleine de vérité, d'élégance et de goût. On notera la forme du bénitier, du goupillon, des vêtements sacerdotaux. Le défunt est couvert d'une longue et souple chasuble ronde relevée sur les côtés pour livrer passage aux mains. L'étole et le manipule, longs et étroits, et le collet de la chasuble, sont semés de quatre-feuilles ou trèfles lancéolés. Tous ces détails si imperceptibles, sont finement exécutés.

« Au-dessus de cette scène, un gracieux petit ange déroule une large banderolle sur laquelle on lit, en caractères du XIIIe siècle et sculptés en relief :

Hic ⁝ jacet ⁝ Dominus ⁝
Bartholomæus ⁝ de
Plathea ⁝ presbiter (1). »

Il est très-rare de rencontrer, sur les tombeaux du moyen âge, des représentations qui ne soient pas religieuses. M. Mérimée a donné, dans la *Revue Archéologique*, la description du couvercle d'un sarcophage qui dut, en même temps, servir de mausolée. On y voit une chasse au faucon, les personnages portent les costumes du XIIe siècle, et le tombeau est orné de deux croix, d'où l'on peut affirmer que le tombeau n'est pas de l'époque païenne. Je donne le passage suivant de cet article comme une conclusion vraie de ce que je dis ici du symbolisme :

« Le moyen âge, séparé des traditions romaines par un long intervalle de barbarie, fut plus grave et plus austère dans la décoration de ses tombeaux. Il y eut alors une symbolique chrétienne essentiellement religieuse et qui n'a cessé qu'à la renaissance, lorsque se produisit ce bizarre mélange d'emblèmes empruntés à toutes les croyances chrétiennes et qui est encore en vogue aujourd'hui (2). »

Ces réminiscences païennes sont rares avant le XVIe siècle. Après

(2) *Inscript. du Limousin*, p. 208 et 209.

(1) « A toutes les époques, la chasse a été considérée comme le plus noble des amusements. Dans la Gaule romaine, elle paraît avoir été réservée aux hommes d'une haute naissance, qui s'y livraient avec une sorte de passion. Des scènes de chasse offraient une allusion à la qualité du personnage dont le tombeau était décoré de la sorte. » — MÉRIMÉE, *Rev. arch.*, an. 1846, p. 46.

le couvercle du sarcophage du Musée de Niort, je ne connais que le tombeau de saint Hilaire de Limoux, qui ait reçu pour ornement, également au XIIe siècle, le tableau d'une chasse ; mais je sais qu'il y en a à Toulouse et je ne serais point étonné qu'on en trouvât d'autres dans le midi. Le sujet de la chasse était souvent traité sur les tombeaux des Romains, et, dans celles de nos provinces méridionales où les fouilles ont donné le plus de monuments antiques, les artistes copiaient ce qu'ils avaient sous les yeux. C'est une remarque qu'auraient dû faire ceux qui, se trouvant en présence de tombeaux tels que celui de saint Hilaire de Limoux, n'ont pas hésité à dire que ce sont des tombeaux païens. Je ne prétends pas nier pour cela qu'on ait fait servir des sarcophages païens à la sépulture des chrétiens : on l'a fait souvent ; mais, dans ce cas, ou on laissait le sarcophage païen tel qu'il était, ou on indiquait la religion du nouvel occupant au moyen d'une croix et du monogramme du Christ.

Le symbolisme sur les tombeaux peut-il faire présumer l'existence d'une règle constamment suivie ? Je ne le crois pas. J'ai pu voir, soit sur des fac-simile, soit dans les églises, bien des tombes élevées et des tombes plates. Assurément, tous ces attributs religieux et profanes, ces animaux et ces végétaux qui couvrent la pluralité des tombeaux du moyen âge, ont eu un sens emblématique ; mais dire que tel ou tel de ces symboles a servi exclusivement à désigner telle ou telle personne et sa profession, serait aller trop loin. On rencontrerait à chaque pas des démentis. Ainsi le lion, emblème de la force, se trouve généralement sous les pieds des hommes, et le chien, symbole de la fidélité, sous ceux des dames ; le contraire a eu lieu souvent. Les évêques foulent aux pieds un dragon ; à la place

de ce monstre, on rencontrera ici un lion, et là un chien (1).

A l'égard des guerriers, voici ce que je lis dans l'*Histoire généalogique des comtes de Pontieu*, par le carme Joseph de Jesus-Maria : « Ceux qui mouroient en une bataille du costé des victorieux, estoient figurez, l'espée nue leuée au poing dextre, le heaume en teste et, au-dessous de leurs pieds, un lion. Ceux qui mouroient du costé des vaincus estoient figurez sans cottes d'armes, les mains iointes deuant leurs poictrines et leurs pieds appuyez sur le dos d'un lion mort et terrassé. Ceux qui mouroient en paix, avoient la teste descouuerte, sans casque, les yeux fermez et sans aucune espée, comme je l'ay remarqué des tombeaux qui sont dans les plus anciennes églises de nostre archidiaconé de Ponthieu. » Cet auteur ne cite aucune autorité. Je n'ai pas été

(1) M. de Caumont, qui mentionne ce symbolisme au sujet des tombes d'évêques, a la prudence d'atténuer ses affirmations : « On peut distinguer, dit-il, par la position des crosses, les statues des évêques de celles des supérieurs de maisons religieuses. En général, les évêques tiennent leurs crosses, le crochet tourné en avant, ce qui signifiait que leur juridiction s'étendait sur le peuple, tandis que les abbés portent leur crosse, le crochet tourné en sens inverse, pour montrer que leur autorité n'était point publique et s'exerçait seulement sur leurs communautés. *Je n'oserais cependant affirmer que les sculpteurs aient toujours observé cette différence.*

« Relativement aux figures de chevaliers armés, très-fréquentes sur les tombeaux des XIIIe et XIVe siècles, ceux qui ont une jacque de maille et des casques cylindriques, sont plus anciens que ceux revêtus d'une armure plate et coiffés d'un casque à visière. Les cheveux tombant autour de la tête et terminés par une frisure en rouleau, annoncent généralement le XIIIe siècle et le XIVe.

« Beaucoup d'autres inductions peuvent se tirer de la forme des boucliers, des écussons et des sculptures héraldiques. Les séculiers des deux sexes portaient également des habits longs, ils avaient une ceinture par-dessus la robe, à laquelle on suspendait ses clefs, sa bourse et son couteau. » *Cours d'ant. monum.*, t. VI, p. 580.

plus heureux en consultant l'ouvrage du P. Pomey, *De funeribus*.

« Viri nobiles, *dit-il*, qui in acie cecidissent, statuà, post mortem donabantur chlamyde seu militari sago instructà, super eorum tumulos, aut juxta sepulcralem cryptam collocatà... Qui paci tempore, domi, naturali morte defuncti, effingebantur instructi quidem chlamyde, sine cingulo, sine galeâ et ense, nudo capite, luminibus clausis, pedibus vertagi dorsum prementibus... Qui in congressu cum hoste à victoribus pugnans occidisset, post mortem, dextrâ stricto ense armatâ, sinistrâ scuto, galeâ tecto capite, chlamyde præcinctus, pedibus leonem proculcabat. Sin, à victis stans periisset, ense vaginâ incluso, adfibulato lateri, sagi militaris expers, dejecto casside specularii, junctis manibus, leone ad pedes ac mortuo, jacebat supra monumentum... etc. » Quant aux preuves, quant à des exemples, quant à l'indication du temps où cet usage a existé, rien. L'auteur a senti cet embarras, car il ajoute : « Verùm ut hæc ità se habuerint aliquandò (*nolo enim altercari de re tam nullà, cùm scriptore qui quæ profert nullo nisi suo firmare solet testimonio*), his certè temporibus, nullo discrimine, armatæ icones funereæ heroum, equitum, virorum nobilium modò supino, modò recto positæ, flexis plerumquè genibus, scuto gentilitio, chlamydi adpicto passim visuntur (1). »

On ne devra pas non plus regarder comme de règle absolue la présence des attributs épiscopaux sur les tombes d'évêques, et moins encore la place occupée par ces objets sur le monument. Les prélats portent ordinairement la mitre et la crosse ; mais on en

(1) *Libitina, seu de funeribus*, cap. *De funer christian.*, p. 212. Je crois qu'il faut rejeter l'opinion de ceux qui voient, dans la disposition des jambes croisées, un signe certain que le chevalier, dont la tombe offre cette particularité, a été à la croisade. Les jeux de mots n'ont rien à faire ici.

rencontrera, comme Adam de l'Isle, à l'abbaye du Val, et Jean Ludert, à Châlons, dont la tête est découverte. La mitre et la crosse sont reportées l'une à droite, l'autre à gauche ; mais on la voit aussi passée dans le bras droit, sous les mains jointes ou croisées. Quelquefois, surtout sur les tombes d'abbés, la crosse apparaît seule, tenue par une main, sans le corps. Il y en avait deux de ce genre à l'abbaye d'Ardenne, à Caen, et d'autres à Jumiéges.

Les pieds reposent sur des animaux symboliques, c'est vrai ; mais à côté, dans les mêmes églises, à Châlons, par exemple, il y a des tombes où les pieds sont libres. L'épitaphe contourne la bordure ou la tête, c'est vrai encore ; mais elle peut être aussi reportée sous les pieds. Si cette inscription se lit communément, parfois elle manque. On peut s'en convaincre dans la même église de Châlons, notamment sur la tombe de l'évêque Archaimbault de Lautrec.

En somme, il est facile de voir que, sans reproduire absolument les mêmes symboles ou sans les placer au même endroit, on innova fort peu. L'artiste sobstinait probablement sans s'affranchir d'un usage reçu, de copier absolument son voisin.

Le symbolisme, comme la philologie, est un terrain où s'exerceront toujours les esprits curieux ; il faut s'y mettre en garde contre les conséquences exclusives, et se rappeler qu'à côté des solutions raisonnables, il y a un piége où tombent inconsidérément les critiques trop ingénieux.

Le symbolisme chrétien reçut au XVIe siècle des modifications où il faut reconnaître la grande habileté des artistes, mais qui prouvent à quel point le paganisme s'infiltrait dans les idées (1).

(1) « A partir de la fin du XVIe siècle et pendant le XVIIe, beaucoup de tom-

Toutes ces torches renversées, ces femmes et ces génies en pleurs, ces images de combats et de chasses, ces urnes, ces faisceaux, ces papillons et ces sabliers sont autant d'emprunts faits à l'antiquité. On se demande ce que tout cela peut signifier sur un tombeau chrétien. Il me semble que nos vieux artistes en figurant l'âme entre les mains des anges ou simplement la croix, parlaient au peuple un langage bien plus à sa portée. Tout le monde ne sait pas la mythologie, mais tout chrétien connaît le signe de sa rédemption et comprend de quelle espérance il est l'emblème.

beaux prennent la forme d'une carène de navire et sont renflés vers le milieu de leurs flancs. Souvent le tombeau reçoit de grandes et belles pyramides, des obélisques élancés, de magnifiques colonnes monumentales, des groupes de personnages allégoriques, malheureusement sans aucun rapport avec la pensée religieuse. La statue, il est vrai, est bien encore parfois à genoux ou couchée, mais, le plus souvent, elle prend toute autre posture plus ou moins naturelle, plus ou moins forcée ou même ridicule : tantôt elle est en prière ou en méditation ; tantôt elle soulève la pierre de son tombeau et sort de ce dernier au son terrible de la trompette du jugement ; ici, c'est un squelette environné de son suaire ; là, c'est la mort avec sa faux ; d'autres fois, ce sont des scènes lugubres ou des représentations pathétiques, théâtrales et pittoresques ; des génies qui pleurent ou qui portent des torches funèbres, etc., le tout parfaitement travaillé, propre à frapper l'imagination, mais manquant généralement de convenance, de décence même, et surtout de sentiment religieux. » Gareiso, *L'Archéologue chrétien*, p. 197.

LIVRE SIXIÈME.

ALPHABETS ROMANS

XIE Siècle ABCDEFGHIKLMNOPPQQRSTUVX

XIE ABCDEFGhIKLMNOPQRSTVXY

XIIE AbCDEFGhIKLMNOPQRSTVXZ

XIIE ABCDEFGHILMNOPQRSTU

XIIE ABCDEHIKLMNOPQRSTUVXXZ

ALPHABETS GOTHIQUES ARRONDIS

XIIIE ABCDEFGhIJKLMNOPQRSTUXYZ

XIVE ABCDEFGhIKLMNOPQRSTUVXY

ALPHABET GOTHIQUE CARRÉ

XVE XVIE abcdefghijklmnopqrzfzſstuvxyz

SIGNES D'ABRÉVIATION

abreviations contractions cum et con us que

LETTRES MONOGRAMMATIQUES

AB	ab	AV	ann	AE	ave	DE	dei	F	fe	A	ia	IO	no	Q	qu	TR	ta	VE	ve
AC	ac	AN	ant	B	bi	D	ed	HI	hi	MP	imp	NE	net	R	ra	TE	te	V	ut
AE	aet	RN	arn	CO	co	ER	er	HC	hic	LAV	lau	OR	or	ER	re	T	tu	VX	vx
AL	alt	AT	at	CR	cr	CE	çt	N	ia	MA	ma	P	pt	S	si	VL	val	X	xv

Imp. H. Marquis ... Paris

LIVRE VI.

ÉPIGRAPHIE TUMULAIRE.

—

SOMMAIRE.

Déchiffrement des Epitaphes. — Emplacement qu'elles ont occupé sur les sarcophages, sur les tombeaux, etc. — Les Epitapl es étaient peintes, ou gravées, ou relevées sur le monument funèbre. — Langue, formules, style des Epitaphes. — Renseignements curieux et singularités qu'elles renferment. — Supériorité des Epitaphes du moyen âge sur celles de la Renaissance dans l'expression du sentiment chrétien.

Je termine cette étude par quelques considérations sur la forme et sur le fond des inscriptions funèbres, sur la place qu'elles ont occupée et sur les diverses modifications qu'on leur a fait subir depuis les temps les plus anciens jusqu'à la Renaissance. Comme le déchiffrement des épitaphes m'entraînerait à faire une dissertation sur les variations successives des lettres, je n'en parlerai que succinctement. M. de Vailly, dans ses *Eléments de Paléographie*, a traité amplement la question des inscriptions murales. Ce qu'il a dit peut être appliqué à la généralité des sarcophages et des tombeaux ; mais, on a surtout affaire, pour ces monuments, avec les lettres capitales et les lettres onciales.

Les inscriptions tumulaires, antérieures au IXe siècle, ne présentent que la majuscule capitale. Cette forme a été employée d'abord par les Romains, et c'est celle qui a le plus duré. La majuscule onciale, qui naquit du besoin d'arrondir les contours des lettres, se montre surtout depuis le IXe siècle et dure jusqu'au XIIIe.

Pendant l'époque gothique, les lettres sont, d'ordinaire, la reproduction des majuscules que nous remarquons dans les manuscrits du temps. A partir du XIVe siècle, vers 1360, ces majuscules ne se voient guère qu'au commencement des lignes : le reste de l'épitaphe est en minuscule gothique. Jusqu'au XIIIe siècle, la majuscule capitale varie peu; aussi ne sera-t-il pas toujours facile de reconnaître la date de la construction d'une tombe, à la seule inspection des inscriptions des Xe, XIe et XIIe siècles. Ce n'est qu'à la fin de ce dernier, que les capitales s'allongent et se resserrent.

Voici, à peu près, les signes particuliers que l'on rencontrera sur les inscriptions tumulaires postérieures à l'an 1000. La forme des lettres romaines se conserve bien. Tous les mots sont séparés par un point et la diphthongue AE commence à se réduire à la seule lettre E. Au XIIe siècle, même réduction de la diphthongue AE; les C et les S reçoivent une forme carrée, les O sont aigus ou losangés, les mots sont souvent séparés l'un de l'autre par trois points disposés verticalement. Les M et les N sont fréquemment arrondis. Les lettres s'enlacent et s'entrelacent. A la fin de ce siècle, elles se terminent souvent par des enroulements. Pendant la première moitié du XIIIe, on rencontre le gothique arrondi. Passé 1250, c'est le gothique carré, amenant le resserrement des mots. Les lettres précédemment arrondies sont losangées. Déjà l'U et le V apparaissent comme lettres distinctes. Au XIVe et au XVe siècle, cette forme anguleuse des lettres continue, ainsi que les entrelacements, et, par contre, les abréviations. Les jambages des lettres portent, à leur extrémité, de petits traits destinés à enjoliver. Au XVIe, nous avons un mélange de toutes ces formes. Cette époque qui a évidemment un cachet

d'originalité dans l'histoire artistique de notre pays, est pourtant par excellence l'époque des emprunts (1).

(1) J'ajoute à ce résumé les deux procédés d'estampage dont M. Mérimée a donné la description au tome I, p. 184, du *Bulletin du Comité des arts*. Le premier est l'estampage dit : *A la manière blanche :*

1° Nettoyer, en la brossant avec soin, l'inscription ou la sculpture dont on veut prendre l'empreinte ;

2° Appliquer dessus une feuille de papier assez fort, non collé, semblable à celui dont on se sert dans les imprimeries ;

3° Mouiller légèrement ce papier avec une éponge humectée, jusqu'à ce qu'il soit devenu parfaitement souple et qu'il se colle sur la pierre qu'on veut estamper ;

4° Appuyer sur ce papier une brosse à poils longs et doux, comme celles dont on se sert pour nettoyer les tables ; presser et frapper à petits coups, de façon que le papier entre dans le creux des lettres ou de la sculpture, et qu'il prenne tous les contours en relief ;

5° Laisser sécher aux trois quarts le papier ; l'enlever avec précaution de dessus la pierre ; attendre qu'il soit entièrement sec. Alors on peut l'envoyer si l'on veut sans avoir à craindre que l'empreinte ne s'efface. Il vaut mieux ne pas laisser sécher entièrement le papier sur la pierre, parce que le retrait provenant de la dessiccation le ferait crever.

6° Si, pendant qu'on mouille avec l'éponge ou qu'on frappe avec la brosse, le papier se crève, on peut mettre une pièce sur la partie ouverte ; on mouille la pièce jusqu'à ce qu'elle fasse pâte avec la feuille entière et s'y soude. Elle adhère en séchant et fait un tout avec la pièce quand on la retire. Il faudrait opérer de même si l'on n'avait pas de papier assez grand. Le papier à la mécanique fournit bien des feuilles de l'étendue qu'on désire, mais il est presque toujours collé et cassant.

7° Lorsque la pierre à estamper occupe une position verticale, on facilitera beaucoup le travail en fixant à la pierre le bord supérieur du papier au moyen de cire ou de gomme.

Le second procédé est dit : *A la manière noire*. Cet estampage donne des résultats plus rapides et plus simples, mais un peu moins satisfaisants sous le rapport de la netteté.

1° Nettoyer le monument avec précaution ;

2° Fixer par ses angles sur le monument une feuille de papier non collé, assez fort, mais de pâte souple et flexible. Si l'objet a peu d'étendue, une

Outre ces enlacements, l'épigraphie tumulaire présente de nombreuses abréviations. L'extrait suivant que j'emprunte à M. l'abbé Texier (*Manuel d'Epigraphie*, p. 38) en explique le sens. Ces signes se trouvent reproduits dans la planche précédente ainsi que les variations des lettres, du XIe au XVIe siècle, les abréviations par entrelacement, par signes, par contraction et par suppression de lettres. « L'enlacement, employé dès l'époque romaine, a eu pour but de ménager l'espace. Très-souvent il n'est possible de l'expliquer que par une recherche de mauvais goût : il devient en effet plus fréquent aux époques de décadence. Les copistes l'opéraient de deux manières, soit en renfermant les lettres les unes dans les autres, soit en leur donnant des jambages communs. Cette écriture présente des difficultés plus apparentes que réelles ; toute difficulté disparaîtra, si l'on a soin de donner la première place à la lettre qui renferme l'autre, et, dans les lettres liées, à celle dont une partie est plus rapprochée de la gauche.

main peut maintenir le papier en place pendant que l'autre main y étend le noir ; dans tous les cas, il importe que le papier ne se déplace pas;

3° Promener légèrement et sans compression sur le papier un tampon plat recouvert de feutre et enduit de mine de plomb légèrement humectée d'huile. La mine de plomb peut être remplacée par du noir de fumée.

4° Quelques antiquaires, au lieu de la mine de plomb et du noir de fumée, emploient de la cire noire à souliers ou de la pierre noire dite *de charpentier*. L'emploi de ces matières a l'avantage de réduire considérablement les bagages de l'antiquaire, en supprimant le tampon, l'huile, la mine de plomb, toutes choses d'un transport incommode. Nous rappelons que la cire, comme le tampon de feutre, doit être largement et rapidement conduite sur le papier sans compression trop forte ; autrement les creux se teindraient aussi en noir, et l'image ne serait pas visible.

Quant aux inscriptions peintes ou incrustées d'émaux, etc., on les relève au moyen du calque, de la chambre-claire, du diagraphe ou du daguerréotype.

« Les signes sont peu nombreux ; voici les principaux et leur signification habituelle.

« Celui qui est employé le plus fréquemment a la forme du chiffre arabe 9; selon le rang qu'il occupe, il exprime deux syllabes différentes. Au commencement ou dans l'intérieur des mots, il remplace les syllabes *cum*, *cun*, *con;* il est alors sur la même ligne que l'écriture, mis au-dessus de la ligne; à la fin d'un mot, il supplée la syllabe *us*, et plus rarement *ur* ou *er*.

« Le point ou le point et virgule, après la lettre *q*, remplacent les lettres *ue;* le point et virgule remplace aussi la syllabe *et*.

« Le trait horizontal au-dessus d'une voyelle exprime la suppression d'une lettre, presque toujours de l'*n* ou de l'*m*. Cette dernière lettre est en effet une de celles qui occupent le plus de place; aussi les abréviateurs l'ont élaguée avec une sorte de complaisance.

« Le P dont la queue est coupée par une ligne droite signifie *per*, *par* ou *por*.

« Si le trait est la prolongation de la partie inférieure de la panse du P, il signifie *pro*.

« L'R en forme du chiffre 2 dont la queue est tranchée remplace la syllabe *rum*.

« Un signe en forme de Z remplace la syllabe *et*.

« Les abréviations par contraction sont indiquées par une sorte d'accent circonflexe placé au-dessus du mot réduit. Ces contractions ont lieu de trois manières : par le rapprochement du commencement et de la fin du mot : $\overline{\text{APS}}$, pour *apostolus;* $\overline{\text{EPS}}$, pour *episcopus;* $\overline{\text{DONI}}$; pour *Domini;* par la réunion des consonnes principales de chaque syllabe : $\overline{\text{SCS}}$, pour *sanctus;* $\overline{\text{BND}}$, pour

benedictus; DCS, pour *dictus;* HRLM, pour *Hierusalem;* par la réunion des voyelles : AIONE, pour *actionem.* »

Jamais les inscriptions n'ont été moins longues que sur les monuments romains. La dédicace : DIIS MANIBUS, le nom du mort, rarement l'indication de sa profession, et la date : on ne sort guère de là.

Les premiers monuments chrétiens montrent la même sobriété. Le D. M. S. n'est plus *Diis Manibus*, mais *Deo maximo sacrum.* L'addition la plus commune consiste dans le monogramme du Christ, l'alpha ou l'oméga, ou des oiseaux symboliques.

Les sigles et autres signes abréviatifs dont les Romains se sont servi pour resserrer les caractères de leurs inscriptions, ont été beaucoup moins employés chez nous. Voici les plus communes; encore ne les rencontre-t-on que rarement, à mesure qu'on se rapproche du XVIe siècle : elles n'apparaissent régulièrement sur les tombeaux que jusqu'au VIIe.

A. D. R. — Anno Domini resurrectionis.
A. Q. I. C. — Anima quiescat in Christo.
A. V. I. S. P. — Anima vivat in sempiternâ pace.
B. ou BIX. — Bixit *pour* vixit.
B. M. -- Bonæ memoriæ.
CFES. — Confessor.
C. H. L. S. E. — Corpus hoc loco sepultum est.
D. G. — Deo gratias.
D. O. M. — Deo omnipotenti maximo.
E. ECL. ECCL. — Ecclesia.
EPS. — Episcopus.
EXP. G. R. — Expectans gloriam resurrectionis.
F. Filius; FF. Filii.
G. GRA. — Gratia.
H. L. S. E. — Hoc loco situs est.
H. M. C. T. — Hodiè mihi. cràs tibi.

H. S. E. — hic sepultus est.
INL. — Inluster ou inlustris.
I. V. D. — Juris utriusque doctor.
L. M. — Locus monumenti.
MAT. — Mater.
MARS. — Maritus.
MED. D. ET. P. P. — Medicinæ doctor et professor publicus.
MED. LIC. — Medicinæ licentiatus.
M. E. S. I. B. G. — Memoria ejus sit in benedictione gloriosâ
M. M. — Memento mori.
O. P. N. — Ora pro nobis.
PBR. — Presbyter.
P. M — Piæ memoriæ.
P. N. — Pater noster.
Q. I. P. — Quiescat in pace.
RDVS PR. — Reverendus pater.
R. I. P. A. — Requiescat in pace. Amen.
SCS. — Sanctus. — SCOR. — Sanctorum.
SP. M. C. E. — Spes mea Christus est.
S. T. T. L. — Sit tibi terra levis.
SS. THEOL. D. P. P. — Sacrosanctæ Theologiæ doctor, professor publicus.
TVM. — Tumulus.
V. S. — Vir spectabilis.
XPS, XPO, XPM. — Christus, Christo, Christum.

Nous devons à peine nous arrêter aux épitaphes qui ont été mises à l'intérieur du sarcophage. D. Ruinart, parlant des découvertes faites au XVIIe siècle à Saint-Germain-des-Prés, dit : « Soli Chilperici tumulo *inerat* inscriptio litteris majusculis et antiquis in gyrum exsculpta (1). » Je donne, plus loin, celle de saint Junien de Limoges. Elle est du XIIe siècle, ainsi que celle de Guillaume de Treignac, sixième abbé de Grandpont.

Sous Henri Ier, fils de Guillaume le Conquérant, on découvrit la

(1) Bouquet, *Coll.*, t. II.

sépulture de saint Gaud, évêque du temps de Childéric. L'épitaphe était sur une tablette de pierre et déposée dans le cercueil. Plusieurs de ces tablettes ont été faites en plomb; mais à quelque matière qu'on les ait confiées, elles n'ont jamais été d'un usage commun.

Il faut ranger parmi les inscriptions internes, ces épitaphes que l'on écrivit quelquefois, au moyen âge, sur une bande de parchemin. La *Gallia christiana* (t. IV) signale celle de Robert de Pontivi, vingt-huitième abbé de Cîteaux. Elle était en vers latins et enfermée dans le cercueil avec le corps.

On conçoit que du moment que l'on employait le vélin pour recevoir une inscription funèbre, il y avait des précautions à prendre pour que la matière et l'écriture fussent le moins possible endommagées. Voilà pourquoi on enterrait ces épitaphes avec les corps et pourquoi on songea quelquefois à les encadrer et bien abriter, quand on les laissa dans le voisinage des tombeaux. L'épitaphe de Gui de Rochefort et celle de Marie Chambellan furent ainsi entourées d'une bordure de bois et fixées à un pilier d'église (1).

Enfin, quelques inscriptions ont été peintes dans les cercueils. Ces peintures à la détrempe ont été faites à la tête de sarcophages en pierre trop tendre pour qu'on y pût graver quoi que ce fût. Lorsque la pierre avait un peu plus de consistance que cette dernière, on la préférait, pour la gravure des épitaphes, aux calcaires durs, au marbre, à l'albâtre et aux métaux (2).

La partie extérieure des sarcophages ne reçut d'inscription un

(1) *Voy.* Palliot, *Hist. du Parl. de Dijon.*

(2) C'est de cette pierre tendre que parle Isidore de Séville, quand il dit : « Albus lapis tractabilis in opere est, ità ut in eo quasi in ligno litteræ scribantur... » *Etymol.*, lib. xix, c. 10, *De constructione.*

peu importante qu'à l'époque où le sarcophage servit aussi de tombeau. Au XIe siècle, l'épitaphe est tantôt sur le couvercle du sarcophage, tantôt sur une des parois latérales, ordinairement sur la face antérieure ou à l'une des extrémités du monument.

Quant aux épitaphes sur les tombeaux, si ceux-ci sont isolés, elles occupent une des faces du monument ou la bordure ; s'ils sont arqués, elles sont gravées ou suspendues en tableau, ou peintes sur le mur du fond.

L'épitaphe d'un tombeau isolé n'est pas toujours sur le tombeau même ; on en a relégué un grand nombre sur un des piliers les plus proches, soit qu'on voulût utiliser toutes les faces du monument pour un genre particulier de décoration, soit qu'on pensât que l'inscription dût être plus remarquée à cet endroit, et, dans ce cas, on la grava de préférence sur le cuivre (1) ou sur un marbre tantôt noir, tantôt blanc. Les épitaphes étaient encore suspendues aux piliers, quand, par des raisons d'agrandissement d'église ou de renouvellement de sépultures, on était contraint de déplacer l'inscription.

Nous avons vu qu'il y eut des épitaphes peintes. Les plus belles sont celles où l'émail et l'or remplirent les incrustations du cuivre. Une magnifique inscription de ce genre est celle du cardinal de la Chapelle-Taillefer (XIVe siècle) ; l'émail rouge et le bleu y ont été prodigués. Celles où l'or se mêle au marbre devinrent un ornement fort employé aux XIVe et XVe siècles.

(1) Les cloîtres ont reçu un grand nombre de ces cuivres funéraires. Citons, entre autres, celui des Jacobins à Limoges, à l'abbaye de Grandpont, etc. Il n'y en avait pas moins dans les églises de Paris, de Poitiers, etc.

L'inscription tumulaire sur les pierres tombales était placée, à peu près uniformément, sur la bordure ; elle y court sur un ou deux rangs, suivant sa longueur. Elle commence habituellement sous le pied droit de l'image, contourne la lame et vient s'achever sous le pied gauche. Le commencement de l'épitaphe est séparé de la fin, à cet endroit, par une croix. Je parle de la généralité, car il y a de ces inscriptions sur dalles, qu'on a placées autour de la tête du personnage, entre l'image du corps et les dessins d'encadrement, ou sous les pieds.

Que ce fût sur la pierre ou sur le cuivre, sur le plomb ou sur le bronze que l'on inscrivît l'épitaphe, il fallut toujours entailler la matière. On obtenait ainsi une gravure plus ou moins accentuée. Les épitaphes à lettres saillantes sont exceptionnelles. Un moyen bien supérieur de les faire ressortir était d'introduire dans la matière ouverte par le ciseau, un mastic coloré le plus souvent en rouge.

La langue employée pour les inscriptions funèbres fut, pendant presque toute la durée du moyen âge, la langue latine. On la conserva pour cet usage, longtemps après que le roman eut pénétré dans la langue usuelle et dans les manuscrits. Le latin était déjà considéré comme l'idiome catholique par excellence. Les épitaphes en langue vulgaire sont au plus tôt de la fin du XIIe siècle. Elles ont spécialement marqué la sépulture des simples fidèles et ont été, pour cette raison, plus nombreuses dans le cimetière que dans l'église. Les clercs et tous les personnages ecclésiastiques avaient la langue latine à leur service et au service des bienfaiteurs inhumés dans le lieu saint. Quelques beaux esprits ont composé des épitaphes en langue grecque. Si leur intention était de rester, à peu près, incompris, je cherche l'uti-

lité de cette précaution ; mais il y eut des pédants dans tous les temps.

Les formules des plus anciennes épitaphes sont simples comme leur style. Les mots : *Hic requiescit in pace* remontent aux premiers temps du christianisme. Ils indiquent à la fois et la situation où se trouve le corps et une sorte d'injonction de respecter l'asile du dernier repos. *Bonæ* ou *piæ memoriæ* est également d'origine fort ancienne : il recommande le défunt au souvenir des chrétiens. *Hic jacet* a été usité, surtout à partir du ve siècle. Cette formule figure à la tête d'un grand nombre d'épitaphes versifiées, à cause de la facilité avec laquelle elle entrait dans la mesure du vers. Toutes ces expressions ont été conservées au moyen âge. On y ajouta certaines qualifications applicables, les unes à une classe de dignitaires, les autres à tout individu. Ainsi l'évêque fut désigné par l'épithète de *venerandus* ou *Venerandissimus in Christo* (1); le prêtre, par celles de *sage* et *discrète personne*. *Magister*, seul ou joint à l'adjectif *humilis* indique ordinairement un clerc.

Au xve siècle, une innovation consiste dans le nom de la famille du mort ajouté au sien. Le prêtre est un *vénérable homme*, ou encore *une sage* et *discrète personne ;* ainsi du chanoine. Le laïque est un *honorable* homme, un *sage maître* ou une *bonne personne*. Les femmes sont des *damoiselles*. On recommande ainsi le défunt aux prières des chrétiens : « Orate pro eo, » — « Priez Dieu pour qu'il ayt l'âme de li, etc. »

Le style des plus anciennes épitaphes est simple. Le nom, la

(1) Presque toutes les épitaphes des cardinaux inhumés à Avignon commençaient ainsi.

qualité du mort et la date de son décès y sont seuls désignés. Quelquefois on y ajoute un passage de l'Ecriture sainte ou une prière brièvement formulée.

L'épitaphe est en prose ou en vers. La première est, presque toujours, l'expression toute naturelle d'un souhait relatif à l'âme du mort ou une énumération détaillée des fondations dont ce chrétien avait enrichi son église paroissiale ou quelque monastère. Les secondes brillent moins par la perfection des vers que par l'idée à la fois noble, naïve et consolante qu'elles expriment. Souvent ce n'est qu'une versification rimée. L'auteur ne se préoccupe pas toujours de la quantité, et tel qui commence une épitaphe en vers, se délivre parfois de cette contrainte au milieu de sa composition et termine en prose, ou bien il mêle de la façon la plus bizarre le français au latin et réciproquement. Les distiques et les vers dits : léonins, ont été très-employéspour ces inscriptions.

Je choisis, entre autres épitaphes rimées, celle de Gérard, évêque de Cahors, parce qu'elle offre, en outre, un exemple des divisions qu'on faisait souvent subir à ces inscriptions sur un même monument.

La sépulture de Gérard, évêque de Cahors, ici nommé, était

Gerardus jacet hic præsul venerabilis *ille*,
Quo Caturcensis sedes fulsit inclyta *villæ :*
Qui vivens Domino placuit sibi semper *inhærens*,
Semper quæ Christi fuerant, non quæ sua, *quærens*.
Vir simplex, rectus, Dominum metuens sine *fraude ;*
Promptus ad omne bonum, dignusque per omnia *laude*.
Forma gregis, tutor patriæ, protectio cleri,
Qui cùm despiceret mundum, cum paupere *Christo*
Pauper, abire loco tandem decrevit in *isto*.

recouverte d'un tombeau de cuivre doré et émaillé. L'inscription que je viens de citer se lisait à droite du tombeau; à gauche on voyait celle-ci :

Quisquis adhuc cu*ras* periturus res *perituras*,
Atque cor ind*uras* ad res sinè fine *futuras ?*
Nosce quid es, quid *eris*, qui forsan cràs *mor ieris*,
Qui vivens mov*eris*, transis cùm stare *videris*,
Si centum dec*ades* annis quas vixeris *addes*,
Non tamen ev*ades* quin te trahat ultima *clades*,
Quæ magnum mod*ico*, quæ justum coæquat *iniquo*,
Nec defert med*ico*, nec cuiquam parcit *amico*.
Ergo vigil c*ura* tibi sit meminisse *futura*.
Quove recess*ura* caro sit, post non *reditura*.

Enfin, cette troisième était gravée sur un livre placé entre les mains de l'effigie de Gérard.

Respice qui tr*ansis* qui cràs incertus es *an sis*.
Et quam sit tibi pr*æsto* mors et me memor *esto*.—(1209).
MS. du fr. P. de la Garde.

Voici celle de la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, morte en 1086, au monastère de la Sainte-Trinité de Caen :

Egregiè *pulchri* tegit hæc structura se*pulchri*
Moribus insign*em*, germen regale, Mathild*em*.
Dux Flandrita p*ater*, huic extit Hadala m*ater*,
Francorum gent*is* Roberti filia reg*is*,
Et soror Henric*i* regali sede potit*i*.
Regi magnific*o* Willermo juncta marit*o*,
Præsentem s*edem*, præsentem fecit et *ædem*,
Tam multis terr*is* quàm multis rebus honest*is*,
A se dit*atam*, se procurante dic*atam*.
Hæc consol*atrix* miserum, pietatis am*atrix*,
Bonis dispers*is* pauper sibi, dives egen*is*.
Sic infin*itæ* petiit consortia v*itæ*,
In primâ mens*is* post primam luce novembr*is*.
(*Sepulcral monuments of the Great-Britain*. t. I, p. 13).

Et celle d'Héloïse :

Hoc tumulo abbat*issa* jacet prudens Helo*issa*.
Paraclitum statu*it*, cum Paraclito requiesc*it*.
Gaudia sanct*orum* sua sunt super alta pol*orum*.
Nos merit*is* precibusque su*is* exaltet ab im*is*.

D'autres présentent des rimes alternées ; telle est celle de Jean de Dormans, cardinal, qui se voyait aux Chartreux de Paris.

Dormit hic I. de Dorm*ano* :
Christo felix est ob*latus* :
Corpus linquens mundo *vano*,
Sub marmore tumu*latus*.
Tu devoti Patris h*ujus*
Rex gloriæ IESV Chr*iste*
Animam suscipe ; c*ujus*
Corpus tegit lapis *iste*.

Du reste, je ne crois pas qu'il faille blâmer absolument cet emploi de la rime ; il a servi à graver plus facilement l'épitaphe dans la mémoire du lecteur : c'est ce que l'on voulait.

On pourrait citer un nombre presque incalculable d'autres inscriptions également en vers, mais non rimés, et beaucoup aussi en simple prose, où, à défaut de poésie élégante et de rhétorique, le sens chrétien se révèle avec tout ce qu'il prêtait d'adoucissement à la pensée de la mort. Il y a loin de là aux allusions mythologiques des fastueuses épitaphes du XVIe siècle, où l'on ne sait ce qui est le plus ridicule ou du contresens de leur conception ou de l'emphase du style. Je sais que le catalogue des épitaphes du moyen âge contient de ces souvenirs païens ; mais c'est le petit nombre, et cet exemple ne pouvait devenir contagieux qu'à l'époque où la foi commença à s'éteindre. Au XIIe ou au XIIIe siècle, si quelque bel esprit com-

mettait cet anachronisme de mauvais goût, du moins on ne prisait pas sa composition. Pour la masse des chrétiens, elle était incomprise, et dès lors à quoi servait-elle? Le clerc qui l'avait faite pouvait même être censuré.

Qu'on lise ce que dit, en 1100, un moine de Marmoutier, à propos de l'encyclique que des clercs avaient composée sur la mort de l'abbé Bernard : « Nous conjurons votre sainteté de s'abstenir de ces billevesées et de ces vers dérisoires qui, loin de pouvoir servir aux défunts, ne peuvent qu'attirer à leurs auteurs la malédiction éternelle. Contentez-vous de mettre le nom de vos églises et ce que vous aurez fait pour votre père défunt, afin que nous sachions ce que nous pouvons faire pour vous (1). »

Quelques années plus tard, les religieux de Saint-Aubin d'Angers ne craignirent pas d'annoncer, dans ce style, la mort de Marbode, évêque de Rennes; ils s'attirèrent cette remontrance : « Retranchez absolument ces riens fastueux, ces plaisanteries puériles. Il ne faut pas jouer avec une pratique instituée dans un but d'utilité. Ce sont des prières que nous réclamons et non des harnais oratoires qui ne servent de rien aux morts et nuisent beaucoup aux vivants (2). »

(1) « Sanctitatem vestram precamur ut versuum nænias et derisiones quæ, potiùs quàm prosint defuncto, facientibus accumulant damnationem, ab hâc cartâ submoveatis, tantùmque simpliciter locorum vestrorum nomina, et quid pro defuncto patre nostro et pro nobis feceritis annotetis, ut quid etiam nos pro vobis debeamus facere cognoscamus. » MABILLON, *Annal. ord. S. Ben.*, t. V, p. 668.

(2) « Admonemus ut vanitatum vanitates et nugarum nænias penitùs recidetis, ne quod utiliter nimis institutum est, notam habeat levitatis. Nos enim vota precum animabus profutura, non verborum phaleras postulamus, quæ defunctis nihil proficiunt, et vivis plurimùm obesse solent. » MARTEN. *Thesaur. anecd.*, t. I, p. 355.

Il est permis de se demander si, au temps où l'on se plaignait ainsi de la composition de certains rouleaux funèbres, dont la lecture, après tout, se restreignait à une seule classe d'individus, ont eût laissé exposer, dans les églises, aux regards de tous, des inscriptions aussi complétement en désaccord avec la sainteté du lieu que certaines épitaphes des XVIe et XVIIe siècles, et aussi stériles pour l'intelligence des simples chrétiens.

Je me suis abstenu de traiter plus longuement de ces rouleaux, parce qu'ils n'ont pas été destinés à la décoration des tombeaux. On les a appelés *perpétuels*, parce que la liste des noms qui y étaient inscrits, à mesure qu'un frère ou un bienfaiteur trépassait, était sans fin. On les faisait de parchemin, et ces feuilles s'ajoutant journellement aux anciennes, il en est résulté des rouleaux souvent très-étendus et que l'on déposait sur les autels. La piété des moines imagina cet ingénieux moyen de conserver la mémoire des morts et de leur obtenir de nombreuses prières. Plusieurs de ces rouleaux restaient au monastère, sans en sortir jamais; d'autres étaient destinés à circuler de couvent en couvent. Il se formait ainsi une touchante association de prières entre les membres d'une même famille, au bénéfice d'un frère, inconnu souvent, ou d'un fondateur, dont le souvenir durait ainsi plus encore que ses bienfaits (1).

Les épitaphes en prose sont tantôt écrites d'une manière continue et présentent des lignes égales, comme celle de Nicolas Flamel, que je donne plus loin; tantôt elles sont coupées au gré du compositeur, ou selon la fantaisie du graveur qui cherchait à tirer parti de ces lignes pour décorer la pierre, le marbre, le cuivre ou

(1) M. Léopold Delisle a donné, dans la *Revue de l'école des Chartes* tome VIII, 2me série, un article très-curieux sur les rouleaux funèbres.

s'exerçait sa main. L'inscription procurait ainsi un ornement d'un aspect plus ou moins léger et occupait la totalité de la tablette : ce qu'il eût été plus d'ifficile d'obtenir en traçant l'épitaphe d'une manière continue, quand elle était courte. On comprend fort bien qu'il ne pouvait y avoir de règle là-dessus, et c'est se tourmenter en pure perte que d'en vouloir trouver absolument, comme je l'ai vu faire à certains esprits investigateurs. Il y en avait une à observer pour les épitaphes en vers, pour les vers rimés, pour la double rime des vers léonins, mais l'inscription en prose n'est pas si exigeante. Les auteurs de ces dernières les ont capricieusement brisées ; ils ne se sont pas même préoccupés de la ponctuation. Ajoutons que la reproduction de ces épitaphes présente, à chaque pas, une disposition de mots fort variée. Celle de Joinville, que je donne plus bas, telle qu'elle fut gravée sur cuivre, dans son caveau, est coupée d'une tout autre manière dans l'*Art de vérifier les dates*.

L'épitaphe est, généralement, au style indirect ; cependant il n'est pas rare de voir le mort prendre lui-même la parole. Alors, ou ce langage est simple comme celui de cet évêque de Castres :

Ego Stephanus de Abavo, humilis ecclesiæ Castrensis
Episcopus, hoc conditus tumulo obdormio in Domino.
Scio quòd Christus à mortuis resurrexit, et credo quòd
Et resurrecturus sum in novissimo die ; hanc docui vivendo,
Et mortuus hanc ipsam profiteor.

Mém. de la Soc. archéol. du midi, t. III, p. 264.

ou il est prétentieux comme dans cette inscription tumulaire du XIIIe siècle qui se voyait au prieuré de Saint-Martin, à Brives :

Cur malè vivis homo ? Si scires experimento
Quæ merces justo, quæ pœna paratur iniquo,
Corrigeres actus, lacrymis delendo reatus.
Det Deus Heliæ cœlestia pascua vitæ (1).

La brièveté de la vie, le néant des richesses, les illusions de la gloire sont rappelés à chaque instant aux mortels.

Sors hominum titubat sicut vaga fluminis unda,
Nam modò quod validum, mox liquet occiduum.
Censu dives homo pauper non fidus adesto,
Nam telluris opes auferet una dies,
Ut Constantino tumulo qui clauditur isto.
Dives honore fuit et sua distribuit
Infirmis, nudis, cæcis, viduis et egenis;
Omnibus et studuit omnia se fieri.

Cette épitaphe du XIe siècle est celle de Constantin de Melle.

La suivante désigne la sépulture de Nicolas, sixième abbé de Saint-Victor :

Antè Joannes F. Nicolai, sed modò pulvis.
Abbas, pulvereum transferor in cinerem.
A puero processus, ibi veteranus obivi.
Magnificatus eram : vermibus esto cibus.
M. C. quater, decies septem, cum quattuor addas
Extremo mensis quarto de nocte calendas,
Corpus terra rapit, spiritus alta capit.
Cœtibus angelicis ut jungar, jugiter ora,
Quisquis cupis fieri tibi sic, dùm venerit hora (2).

(1) Dans celle de Henri II d'Angleterre, mort en 1189 et enterré à Fontevrault, c'est le roi lui-même qui fait la triste comparaison de l'éclat de son passé avec la misère où il est réduit dans la tombe.

Rex Henricus eram. Mihi plurima regna subegi,
Multiplicique modo, luxque comesque fui.
Cui satis ad votum non essent omnia terræ
Climata, terra modò sufficit octo pedum.
Qui legis hæc pensa discrimina mortis, et in me
Humanæ speculum conditionis habe!
Sufficit hic tumulus cui non suffecerat orbis.

Sepulcral monuments, t. I, p. 30.

(1) V. Du Breul, *loc. cit.*, p. 418 et suiv.

L'éloge du mort est fait en peu de mots, comme dans l'épitaphe d'Étienne, évêque de Paris, inhumé à Saint-Victor en 1140.

Hìc jacet inter oves Stephanus, qui Parisiensis
Exstitit ecclesiæ pastor et hujus ovis,
Hanc inopem, parvamque novamque pius Pater auxit,
Extulit, ornavit, rebus, honore, libris.
Multa dedit multis, se nobis : plùsque daturus,
Si dare plùs posset qui sua seque dedit.

Et celle de Eudes de Sully, autre évêque de Paris, mort en 1208 :

Quem cathedræ decoravit honor, quem sanguis avitus,
Quem morum gravitas, hîc jacet Odo situs :
Præsulis hujus erat, quod habent hæc tempora rarò;
Mens sincera, manus munda, pudica caro.
Lenibus hic lenis, toga nudis, victus egenis,
Vita fuit juvenis clara, probata senis :
Bis sexcenteno Christi quartoque bis anno,
Tredecimâ julii transiit Odo die.

Et celle d'Evrard de Fouilloy qui posa, en 1220, la première pierre de la cathédrale d'Amiens :

Qui populum pavit, qui fundamenta locavit
Hujus structuræ, cujus fuit urbs data curæ :
Hic redolens nardus, famâ requiescit Ewrardus
Vir pius afflictis, viduis tutela, relictis
Custos, quos poterat recreabat munere, verbis
Mitibus agnus erat, timidis leo, lima superbis.

Ou bien le poëte grossit sa voix et harangue ainsi les passants :

Discite, mortales, sortis memoranda supremæ
Fata quibus mors est indita, vita brevis,
Nobile pontificum decus hâc Reginaldus in urnê
Occubat, exili contumulatus humo.
Parisiæ quondam præsul celeberrimus urbis,
Fatali ad superos sorte vocatus obit.

Quisquis ades, sic te fragilem memorare, viator.
Mors est certa, brevis gloria, vita nihil.
Obiit anno suprà 1258; idus junii.
V. Du Breul, *Antiq. de Paris*, p. 428.

Au XVIe siècle, on tirait partie de cette idée, d'une autre façon :

EPITAPHIUM DOMINI PATRIS QUIQUERANI,
EPISCOPI SENECENSIS.

Dum juvenilis honos, primâ lanugine malas
Vestit, et in calido pectore fervet amor :
Me rapit quæ cuncta rapit, mors invida doctis.
Hei mihi! Cur vitæ tam brevis hora fuit?
Cur brevis hora fuit? Rerum sic volvitur ordo,
Alternantque suas tempus et hora vices.
Si sera longævæ tribuissent fata senectæ
Tempora, venturis poma dedisset ager.
Flos periit, periere simul cum cortice fructus,
Aridasque antè suos poma fuere dies.
Nemo tamen lacrymis, nec tristia funera fletu
Tædet, cur? Volito docta per ora virûm.

Hic jacet nobilis vir reverendus in Christo pater, Dominus Petrus Quiqueranus, episcopus Senecensis, filius domini Antonii Quiquerani, equitis et baronis Belloiocani illustrissimi in Provinciâ : cujus libri tres de laudibus Provinciæ exstant, disciplinarum ac rerum cognitione efflorescentes. Obiit ann. Domini 1550, 15. kalend. septemb. annos natus 24.

Du Breul, *Antiq. de Paris*, p. 558.

Les épitaphes du moyen âge sont pleines de renseignements curieux. Le plus commun est celui qui constate les libéralités du défunt. Tantôt ce dernier est simplement désigné comme bienfaiteur :

De Peyrato corpus tumulo jacet in isto,
Spiritus in cœlo sit, propitio sibi Christo,
Dudum canonicus fuit ecclesiæ cathedralis,

Nobis munificus et amicus erat specialis,
Sanctum Dominicum sibi sentiat auxiliari,
Et mereatur, eo duce, sanctis associari.
Anno Domini M. CCLI.
(Texier, *Inscript. du Limousin*, p. 178.)

Tantôt les fondations sont spécifiées :

Simon de Dampmartin, varlet de chambre du roi notre sire, changeur et bourgeois de Paris, et Marguerite sa femme, meus de grant dévotion, à la gloire et louange de Dieu, et à l'onneur et révérence de la benoiste vierge Marie, firent édifier ceste chapelle, en laquelle ils fondèrent une messe perpétuelle pour chacun jour, célébrée de *Requiem*, pour leurs âmes à heure de grant messe, laquelle feront célébrer les marguilliers de céans, et seront tenus de querir perpétuellement vestemens, livre, galices, et toutes autres choses appartenant à celle messe.

Item, lesdits Simon et Marguerite ordonnèrent chanter en ceste chapelle au salut de Notre-Dame, c'est à sçavoir une antiepne chascun samedi au soir, perpétuellement à note par chantres et orgues solemnelement à cinq cierges de cire ardans, et seront tenus lesdits marregliers de payer les chantres, chapellains, orgues et cierges. Et pour tous les services dessusdits faire et célébrer lesdits Simon et Marguerite donnèrent à l'œuvre et fabrique de céans plusieurs rentes et sommes de deniers comptans. Et trespassèrent de ce siècle, c'est à sçavoir ladite Marguerite le cinquiesme jour de juin l'an 1394 et ledit Simon le cinquiesme jour de juillet l'an 1399. Priés Dieu pour leurs ames.

Ailleurs c'est le bienfaiteur lui-même qui énumère ses donations :

Disce hospes contemnere opes, et te quoque dignum
Junge Deo, quisquis nostra sepulchra vides !
Marchia me facili comitem moderamine sensit
Hugonem, antiquâ nobilitate virum.
Contempsi tandem fastus et inania mundi
Gaudia, convertens membra animumque Deo.
Hic inter reliquos spatioso tempore vixi,
Moribus ac victu, veste animoque pari.
Huic ego sponte loco comitatus dona ferebam,
Sed prior et fratres hoc renuere pii.

Nos vitream dedimus quæ constat in æde fenestram,
Amplaque cum fructu prædia multiplici,
Nos inter scopulos et læta fluenta Vigennæ
Christiferæ matri struximus ecclesiam.
Jamdudum cinis, ossa sumus: quicumque legetis,
Dicite : Sint animæ regna beata meæ. — (1220). (1).

L'épitaphe des premiers abbés de Cluny nous initie à la construction du collége naissant :

Yvo primus hujus nominis, abbas Cluniacensis, ac primus hujus collegii fundator, anno Domini ducentesimo sexagesimo nono supra millesimum, plateam emit, murosque fecit in circuitu, refectorium, culinam, dormitorium, ac claustri medietatem. Æternâ pace fruatur. Amen.

Yvo secundus, abbas Cluniacensis, primi fundatoris nepos, hanc ædem divæ Virgini sacram, capitulum et alteram claustri medietatem fecit, cum bibliothecâ. Æternâ pace fruatur. Amen.

Du Breul, *Ant. de Paris*, p. 630.

Celle de Pierre Lombard nous donne le titre de ses ouvrages :

Hic jacet magister Petrus Lombardus, Parisiensis episcopus, qui composuit Librum Sententiarum, Glossas Psalmorum et Epistolarum, cujus obitus est XIII kalendas augusti, (et sur le socle : MIL° LXIIII).

(1) « Hugues Brun ou Le Brun, neuvième du nom, seigneur de Lusignan et comte de la Marche, se fit un nom parmi nos troubadours. La valeur et la piété s'unissaient dans cette généreuse nature. Il se distingua par ses exploits dans la Terre-Sainte, au milieu de la troupe d'élite qui marchait à la défense des Saints-Lieux. — Son épitaphe nous apprend qu'il fonda une maison de l'ordre de Grandmont, sur les bords de la Vienne. C'était le monastère de l'Ecluse où il vint finir sa vie après avoir pris l'habit religieux. Le don qu'il avait voulu faire de son comté à l'Ordre de Grandmont, le refus des religieux, les vitres en couleur dont il embellit l'église, tous ces faits rendent fort curieuse cette inscription. » Texier, *Manuel des inscript. du Limousin*, p. 169.

Nous savons par celle de Hugues III, duc de Bourgogne, qu'il alla à la troisième croisade :

Hìc jacet serenissimus dux Burgundiæ Hugo III, filius Odonis II, qui gloriosâ morte occubuit in expeditione orientali contra infideles, anno 1192. Fundaverat sacram Divionensem capellam anno 1172.

Respice qui transis, et quid sis disce et undè.

Celle d'Obizon, médecin de Louis le Gros, contient de délicates allusions à la profession de cet homme célèbre et nous apprend l'humble fin d'une vie si honorée :

Quod fuimus nunc es, quod sumus istud eris.
Pauper canonicus de divite factus Obiso
Huic dedit ecclesiæ plurima, seque Deo.
Summus erat medicus, mors sola triumphat in illo,
Cujus adhuc legem nemo cavere potest :
Non potuit medicus sibimet conferre salutem,
Huic igitur medico sit medicina Deus (1).

Le duc de Berry fit représenter, en 1508, la figure des trois morts et des trois vifs au portail des Saints-Innocents : son épitaphe suffirait pour nous l'apprendre.

En l'an mil quatre cent et huict,
Jean duc de Berry très-puissant,
En toutes vertus bien instruict,
Et prince en France florissant,
Par humains cours lors cognoissant
Qu'il convient toute créature

(1) Ces détails sont d'un bien autre intérêt que ceux d'une épitaphe du XIIIe siècle, ainsi conçue :

Noster sacrista, Petrus Planes, dormit in istâ
Fossâ : parcat ei gratia sancta Dei.
Hilarii festo vitam finivit honesto
Fine ; pius, lætus, gratus fuit, atque facetus.

Ainsy que nature consent,
Mourir et tendre à pourriture,
Fit tailler icy la sépulture
Des trois vifs, aussy des trois morts,
Et de ses deniers la facture
En paya par justes accords ;
Pour montrer que tout humain corps
Tant aye biens ou grande cité,
Ne peut éviter les discords
De la mortelle adversité :
Doncq pour avoir félicité,
Ayons de la mort souvenir ;
Afin qu'après perplexité,
Puissions aux saints cieux parvenir :
Prions pour le prince susdict
Et en suivons son intendit (1).

Dans la même église, au centre de la chapelle Notre-Dame, s'élevait un tombeau surmonté de la statue d'une religieuse couchée. Elle tenait un livre ouvert contenant une inscription où nous voyons une mention de ces récluses qui, au moyen âge, se sont volontairement condamnées à vivre renfermées dans le voisinage des églises ou des cimetières :

En ce lieu gist dame Alix la Bougotte ;
A son vivant récluse très-dévote,
Rendue à Dieu femme de bonne vie :
En cet hostel voulut estre asservie,
Où a regné humblement un long temps,
Et demeuré bien quarante-six ans,
En servant Dieu augmentée en renom :
Le Roy Louis onzième de ce nom,
Considérant sa grande préfecture,
A faict lever icy sa sépulture.

(1) Mss. de la Biblioth. imp., n. 9480.

Elle trespassa céans en son séjour
Le dimanche vingt neufviesme jour
Mois de juin mil quatre cent soixante dix :
Le doux Jésus la mette en paradis.
Amen.

Parmi tous les discours que l'on mit dans la bouche des morts, pour attendrir ou prêcher les passants, il y en a peu qui soient aussi simples que celui-ci :

Pauvre passant, considère ta vie
Et de pécher ne te prends plus d'envie ;
Car de ce lieu bien tost il faut sortir :
Mais faits que soit avec grand repentir :
Craygnant la mort qui me tient au tombeau,
Et t'y tiendra, fusses-tu laid ou beau :
Pries Dieu pour moy, pries-le qu'il me pardonne
Tous mes péchés, et qu'il ne m'abandonne.
Ainsy soit-il (1).

D'autres épitaphes nous apprennent que le cœur seul ou les entrailles de telle ou telle personne sont renfermées dans son cercueil. D'autres encore peuvent fournir des notes très-intéressantes pour l'histoire des grandes familles, de leurs alliances et de leur illustration. Enfin, il a souvent suffi des témoignages authentiques qu'elles contiennent pour rétablir une date et éclairer un point d'histoire.

Je citerai quelques singularités que j'ai rencontrées dans l'étude des inscriptions tumulaires du moyen âge. Il y a des personnages qui ont eu deux et jusqu'à trois épitaphes. Rarement elles sont du même temps, plus rarement encore elles ont occupé le même monument. Il faut les considérer comme des piè-

(1) Même endroit.

ces commémoratives dues, dans la suite des siècles, à l'admiration ou à la reconnaissance des chrétiens.

Nous verrons bientôt Adam de St-Victor et Pierre le Vénérable composer plusieurs épitaphes. Je n'hésite pas à croire que certains clercs du moyen âge aient été chargés d'un soin semblable : ils possédaient les secrets de la langue latine comme pas un bourgeois, et même comme pas un noble. Quelques écrivains, Simon (dit *Capra Aurea*) entre autres, paraissent s'être adonnés à ce genre de composition.

Un fait digne de remarque est la précaution que certains chrétiens ont prise, de recommander l'omission d'une épitaphe sur leur tombeau. Personne n'a poussé cette humilité aussi loin que Louis IX : « Ad laudem humilitatis ejus spectat, *dit Geoffroy de Beaulieu*, quod, in extremâ voluntate suâ, statuit et in testamento suo scribi præcipit quòd super sepulturam ipsius defuncti nulla curiositas, nulla superfluitas fieret, ut sicut humilitatis exemplum se exhibuit vivus, ostenderet et defunctus. »

Bien que l'épitaphe ait, dans la pluralité des cas, servi à marquer une seule sépulture, on rencontre pourtant des inscriptions tumulaires collectives, telles que celle-ci :

Hic jacet Fr. Rotgerius
de Aged' (Agenduno), sacerdos
et prædicator, qui obiit
anno Dni M. CCLXV ;
et ad caput ejus jacet
Fr. Bartholomæus de
Aged', sacerdos et
prædicator, qui obiit
Anno Dni. M. CC. LX
nono, in octab. Sci
Augustini. Orate
pro eis. Pat. nr.

Je trouve cet autre exemple dans le *Voyage littéraire* de DD. Martenne et Durand :

D. O. M.
Sacrum
Ac piæ memoriæ illustrissimorum DD. Toparchorum
Dynastarum ac militum prænobilis domûs ac familiæ
De Ligneâ.
Walteri II, 1200. Walteri III, 1245.
Walteri IV, 1271, etc. (1).

Il y avait des épitaphes de ce genre à l'abbaye de Barbeau, sur des tombeaux de famille. L'inscription y désigne collectivement la sépulture du père, de la mère et des enfants. Dans les monastères, où l'humilité était une des vertus les plus recommandées, les moines, enterrés dans les cloîtres ou les cimetières, sont ordinairement nommés en commun sur une plaque engagée dans quelque mur. La liste se compose de leur nom précédé du mot : *frater*, comme à l'abbaye de l'Artige. Les mots : *Dona eis requiem* ferment la série.

Nous connaissons les formules dont on se servait pour recommander l'âme des morts à la piété des fidèles. On a parfois poussé ce soin jusqu'à donner le texte même de la prière que l'on devait réciter.

Moribus et vitâ verus fuit Israelita
Gauzbertus, cujus cernitur hîc tumulus.
Vos, ô Christicolæ ! Salvatorem rogitate,
Ut det ei requiem, perpetuumque diem.
Dicite sic Christo : Gauzbertum, Christe, memento
Sanctorum nitidis consociare choris.

(1) Cette épitaphe de plusieurs seigneurs de Ligne, enterrés tant dans église de Cambron que dans le cloître, était engagée dans une croisée du midi de l'église.

Tecum lætetur ; te, te sine fine fruatur,
Perspectâ specie, monadis in triade.
VIII kl. jul. obiit
Gauzbertus sacerdos
Et præcentor S. Stephani. (XIIe siècle) (1)

Mais ordinairement on se contente de dire : *orate pro eo* ou : dicatis : *Pater noster*, *Ave Maria*.

Nous avons vu plus haut qu'un grand nombre de personnages se sont occupés eux-mêmes du soin de choisir le lieu de leur sépulture et de surveiller la construction de leurs tombeaux ; d'autres ont travaillé à leur propre épitaphe. Pierre Comestor est auteur de celle-ci :

Petrus eram quem petra tegit, dictusque *Comestor ;*
Nunc comedor. Vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum :
Quid sumus iste fuit, erimus quandoquè quod hic est (2).

Nicolas Flamel, mort en 1418, avait, de son vivant, composé la sienne : il la gardait dans sa maison.

Feu Nicolas Flamel jadis écrivain
a laissé par son testement à
l'œuvre de celle église (3) certaines
rentes et maisons qu'il avait
acquestées et achetées à son vi-
vant pour faire certain service
divin et distribucions d'argent
chascun an par aumosne tou-
chans les quinze vins, l'ostel Dieu
et autres églises et hospitaux
de Paris. Soit prié pour les trespassez.

(1) (Autrefois à Saint-Aubin-lez-Limoges).
(2) Du Breul, *Antiq. de Paris*, p. 453.
(3) St-Jacques-la Boucherie.

Plus bas, l'image d'un squelette est figurée sur le tombeau avec ces inscriptions :

Domine Deus, in tua misericordia peravi.
De terre suis venus et en terre retourne
L'âme rends à toi I. H. V. qui les péchiés pardonne (1)

Parmi les autres singularités à relever, j'ose à peine ranger ces ridicules jeux de mots que présentent quelques épitaphes. La recherche de la rime simple et de la double rime est excusable, quand la langue n'y a pas trop défiguré une idée simple et belle, mais que dire de ce tour de force ?

Claræ sunt valles, sed claris vallibus abbas,
Clarior, his clarum nomen in orbe dedit.
Clarus avis, clarus meritis et clarus honore,
Claruit ingenio, relligione magis.
Mors est clara, cinis clarus, clarumque sepulcrum,
Clarior exsultat spiritus ante Deum (2).

Cet abbé de Clairvaux, ainsi recommandé à la postérité, n'est rien moins que saint Bernard !

L'épitaphe que DD. Durand et Martenne ont découverte dans un manuscrit, à Barzelle, lui est bien supérierre.

Ecce latet Claravallis clarissimus abbas,
Qui summis summus, qui sibi parvus erat.
Relligionis apex, lux mundi, laus monachorum,
Flos cleri, legis sanctio, juris amor.
Instructus, velox, sublimis, pauper, abundans,
Artibus, ingenio, sanguine, veste, bonis.

(1) Cette épitaphe fut placée sur un pilier de Saint-Jacques-la-Boucherie, près du portail que Flamel avait fait élever à ses frais.

(2) Labbe, *Thes. Epit.*, p. 86.

Dura, malum, cunctos, tulit, horruit, ædificavit,
Vana, Deum, requiem, sprevit, amavit, habet.

Le nom de saint Bonaventure a inspiré ce rapprochement plus innocent :

Bona sua
Semper ventura credidit
Bonaventura, cùm vixit.
Præsentia ubi vidit,
Mutavit nomen cum vitâ.

Le XVIe siècle mit à la mode les chronographes, les versacrostiches et les énigmes (1). Quand on rencontre de pareils écarts de l'esprit jusque sur la pierre des tombeaux et sur les murs d'une église, il est permis de se demander quel fut le plus à plaindre, ou du chrétien dont la mémoire recevait un tel hommage, ou du panégyriste.

Nous avons deux épitaphes d'Abailard, composées par Pierre le Vénérable. On remarquera dans la première quelques-unes de ces allusions à l'antiquité païenne, dont la vogue ne fut vraiment établie que depuis le XVIe siècle :

Gallorum Socrates, Plato maximus Hesperiarum,
Noster Aristoteles, logicis, quicumque fuerunt,
Aut par aut melior, studiorum cognitus orbi.
Princeps, ingenio varius, subtilis et acer,
Omni vi superans rationis et arte loquendi;
Abælardus erat. Sed tunc magis omnia vincit,
Cùm, Cluniacensem monachum morumque professus,
Ad Christ. veram transivit philosophiam,
In quâ longævæ benè complens ultima vitæ,
Philosophis quando que bonis se commemorandum
Spem dedit, undenas maio revocante calendas.

(1) Millin a donné, dans le 3e volume de ses *Antiquités nationales*, quelques-unes de ces épitaphes énigmatiques, qui sont le comble de l'ineptie.

La seconde met également en évidence l'habileté du lettré. Il y a des réminiscences païennes du même genre, mais rien, toutefois, qui nous égare dans les régions de la mythologie.

Petrus in hâc petrâ latitat, quem mundus Homerum
Clamabat, sed jam sidera sidus habent :
Sol erat in Gallis, sed eum jam fata tulerunt :
Ergo caret regio gallica sole suo.
Ille sciens quidquid fuit ulli scibile, vicit
Artifices, artes absque docente docens.
Undecimæ maii Petrum rapuere calendæ,
Privantes logices atria rege suo.
Est satis : in tumulo Petrus jacet Abelardus,
Cui soli patuit scibile quidquid erat.

Pierre le Vénérable composa d'autres épitaphes célèbres. Ce sont, à vrai dire, des panégyriques; mais, sur ce point encore, il surpasse de beaucoup les panégyristes de la Renaissance. Prenons une épitaphe de chacune de ces époques, et comparons :

ÉPITAPHE DU COMTE EUSTACHE,
PAR PIERRE LE VÉNÉRABLE.

Principis Eustachii, quo Gallia floruit olim,
Exuviis præsens nobilitatur humus.
Istius arma viri tremuerunt Persica regna,
Et Babylon tremuit, quæ timor orbis erat
Ethiopum proprio rubuit nigredo cruore,
Quem fudit Christo dextera sacra ducis;
Pallet adhuc Oriens stupefactus cæde suorum,
Dùm pavet occiduo rursùs ab hoste premi.
Regia Jerusalem Christi veneranda trophæis,
Hoc duce, captivum tollit ad astra caput.
Spem, Cluniace, suæ tibi credidit iste salutis,
Ut sibi placaret, te mediante, Deum.

Hàc spe longinquis veniens peregrinus ab oris,
Hìc jacet, et pro se supplicat ecce tibi;
Aurea crux, geminæ cellæ, piscesque marini
Clamant, quod nihil huic jure negare potes:
Hujus tu membris sicut tua claustra parasti,
Sic prece spiritui regna superna para.
Hæc quoque felici quæ contegis ossa sepulcro,
Post hoc hospitium redde suæ patriæ (1).

ÉPITAPHE

DE TRÈS-ILLUSTRE ET TRÈS-MAGNIFIQUE PRINCE FRANÇOIS DE LORRAINE, GRAND PRIEUR DE FRANCE.

Passant qui, sans penser au destin rigoureux,
Vivant au prix des morts t'estimes bien heureux,
Arrête un peu le pas, et tu pourras connoistre,
Lequel est plus heureux, ou celui qui vient naistre,
Ou celui qui, mourant, laisse avecque son nom,
Les fidèles témoins d'un immortel renom.
Sous ce marbre engourdi demeure l'ombre vaine,
Et le corps enfermé de François de Lorraine,
Non de ce grand François, qui, par ses braves faits,
Défendit les Lorrains, et recouvra Calais;
Mais d'un qui, descendu des mêmes père et mère,
Suivait assez de près la grandeur de son frère;
Qui défendant la foi ne voulut s'épargner,
Comme de sa vertu Malthe peut témoigner;
Qui défendit son Roi, voire toute la France,
Comme confesse assez la coste de Provence;
Les nourrissons du Rhin, le pays Boulenois,
Les remparts emmurés des frontières d'Artois.
C'est, passant, ce qui fait qu'encore que la vie
Lui fust avant ses jours subitement ravie,
Si est ce qu'il vivra, et son renom toujours,
Renom qui fleurira plutôt par sa vaillance
Que par heureusement avoir pris sa naissance,

(1) Labbe, p. 94.

D'un prince successeur à ce grand Godefroy,
Qui, laissant son pays, par armes se fit Roy,
Ayant divinement conduite son armée,
Jusqu'au lieu capital de la terre Idumée;
La vertu toutefois, ni l'heur de ses aïeux,
Bien qu'il fust à chacun courtois et gracieux,
Ne peurent empêcher qu'en la fleur de son âge,
Il n'ait passé trop tost le trop commun passage
Où l'on ne voit jamais que la trace des pas,
Ne voisent regarder toujours en contre-bas.
Vous doncques qui n'avez pour aïeux ni pour pères,
Les princes et les rois, ne pleurez vos misères;
Mais plutost sous la terre allez patiemment,
Puisque la mort aux grands ne pardonne autrement.
Obiit anno 1562 (1).

Ces deux pièces ne sont pas sans beauté; mais celle de Pierre le Vénérable, est bien supérieure à la seconde par l'expression de la pensée religieuse. Je reviens sans cesse sur ce caractère qui me paraît devoir être demandé, avant tout, aux inscriptions placées sur des tombeaux chrétiens. Au moyen âge, quand ce caractère manque, c'est l'exception. Plus tard, l'exception consiste très-fréquemment dans le contraire.

Il semblera, peut-être, que si l'on put quelquefois oublier de rester sobre en fait de discours élogieux, ce fut à l'égard des rois, des reines, des grands et puissants seigneurs; point du tout. Voyons l'épitaphe de Charlemagne d'après Eginhart :

Sub hoc conditorio situm est corpus Karoli, magni atque orthodoxi Imperatoris, qui regnum Francorum nobiliter ampliavit et per annos 47 feliciter rexit. Decessit septuagenarius anno ab incarnatione Domini 814, indictione 7, quinto kalendas februarias.

(1) Cette epitaphe se lisait dans la chapelle de *Jésus*, au Temple.

Et celle de Charles le Simple :

Hic jacet Carolus pius Francorum Rex, cujus animam absolvat omnipotens et misericors Deus. Amen

La suivante fut mise sur le tombeau de saint Louis, à Montréal :

Hic sunt tumulata viscera et corpus Ludovici Regis Franciæ, qui obiit apud Tunisium, anno Dominicæ incarnationis MCCLXX, mense augusti, XIII indictionis.

Le tombeau de Charles V et de sa femme, à Saint-Denis, portait cette inscription :

Icy gist le roy Charles le quint, sage et éloquent, fils du roy Jean : qu regna XVI ans, V. mois et VII. iours : et trespassa l'an de grâce M.CCC LXXX. le VIe jour de septembre.

Icy gist Madame la royne Jehanne de Bourbon, espouse du roy Charles le quint, et fille de très-noble prince monsieur Pierre, duc de Bourbon, qui regna avec sondit espoux XIII. ans et X. mois. et trespassa l'an M.CCC. LXXVII. le VI. jour de février (1).

« En la mesme chapelle, dit Du Breul, l'on voit un autre tombeau en marbre noir, que les deux épitaphes suivantes remarquent :

Icy gist le roy Charles sixiesme, très-aimé, large et débonnaire, fils du roi Charles le quint : qui regna quarante deux ans, un mois et six iours : et trespassa le 21. iour d'octobre, l'an M.CCCC.XXII. Priez Dieu qu'en paradis soit son âme.

Cy gist la royne Isabel de Bavière, espouse du roy Charles VI et fille de très-puissant prince Estienne, duc de Bavière et comte palatin du Rhin, qui regna avec sondit espoux, et trespassa l'an M.CCCC.XXXV. le dernier iour de septembre. Priez Dieu pour elle.

(1) *Antiq. de Paris*, p. 1118.

« Il y a un autre tombeau en la mesme chapelle, remarqué des deux épitaphes qui suivent :

Cy gist le roy Charles septiesme, très-glorieux, victorieux et bien servi, fils du roi Charles sixiesme : qui regna trente-neuf ans, neuf mois et un iour et trespassa le iour de la Magdeleine, 22e. iour de juillet, l'an M.CCCC. LXI. Priez Dieu pour luy.

Cy gist la royne Marie, fille du roi de Sicile, duc d'Aniou, espouse du roy Charles septiesme : qui regna avec sondit espoux, et trespassa le pénultième iour de novembre, l'an M.CCCC.LXIII. Priez Dieu pour elle.

Nous arrivons à François Ier : (XVIe siècle).

« Son cœur et ses intestins furent portés en l'abbaye de Notre-Dame des religieuses de Haute-Bruyère, qui est proche de Rambouillet, et mis au chœur de l'église : lesdits intestins en terre et cœur enchâssé sur une haute colonne d'albastre, devant la grande grille qui sépare le chœur de la nef. Et au-dessus dudit chœur tendant vers le grand autel et proche de ladite grille, il y a un tableau contenant ce qui ensuit :

IN TUMULUM CORDIS ET INTESTINORUM FRANCISCI I. FRANCORUM REGIS.

Hic obstat paries ne possis cernere quo sit
Cor conditum Regis loco.
At non intercedat, uti ne pectore fundas
Ex intimo preces Deo.
Det Regi æternam secum placidamque quietem,
Suoque iam vultu frui.
De Regibus Francisco demortuo, et Henrico ejus
Filio ex asse hærede.
Vobis, Camœnæ, flere iam laceris iam comis,
Vobis quoque artes ingenuæ, urbis simul
Et disciplinæ omnes vel ad unam bonæ
Collacrymare iam liceret plurimum;
Quod ille libertatis assertor pius
Vindexque vestræ, quod Camillus et parens
Vester, paterno qui sinu vos usque aluit

Et vitâ abiit, mortalis et esse desiit.
Et cana fides fleret, et adeo ipsa ecclesia
Demortuo : nisi contigisset optimus
Et gnatus et hæres, qui vel æquet vel superet
Posthac patrem pietate animoque in vos bono.
Ergo placidâ iam pace fruatur spiritus
Ille, ille Francisci parentis optimi,
Ac filio Henrico duplo datur melior.

« Cette épitaphe du roy François premier est gravée sur le vase qui contient son cœur :

Rex Francisce, tuum superis quum fata dedere
Ocyus Iliacæ fata severa domus,
Contemptis lacrymis desiderioque recenti
Ampliùs hoc quo te prosequeremur erat :
Pulvere in exiguo quum magni pectoris exta
Cor quantum Hectorea strenuitate iacet.

Christianiss. Regi Francisco primo, victori, triumphatori Anglico, Hispanico, Germanico, Burgundico Justiss. Clementiss. Principi, Henricus secundus, Rex Christianiss. Amantiss. Patri. pientiss. Filius (1).

Quel poète de la Renaissance, ayant à composer une épitaphe pour la tombe de Duguesclin, se fût montré aussi réservé que dans celle-ci :

Cy gist noble homme Messire Bertrand Duguesclin, comte de Longueville et connétable de France, qui trespassa à Chastelneuf de Randon, en Iuvaudan, en la sénéchaussée de Beaucaire, le treizième jour de juillet M.C.C.C.III. Priez pour lui.

Cette inscription rappelle, pour la simplicité, celle que l'on grava, à Jérusalem, sur la tombe de Godefroy de Bouillon.

Hic jacet inclytus Godefridus de Bouillon, qui totam istam terram acquisivit cultui divino : cujus anima requiescat in pace. Amen.

(1) Du Breul, *loc. cit.*, p. 1117.

Celle de Baudouin, frère du héros, bien que plus longuement élogieuse, n'a rien d'outré et mérite d'être citée :

Rex Balduinus, Judas alter Machabæus :
Spes patriæ, vigor Ecclesiæ, virtus utriusque.
Quem formidabant, cui dona, tributa ferebant
Cedar et Ægyptus, et Edom, ac homicida
Damascus, proh dolor ! in modico clauditur hoc tumulo.

Est-ce à dire que l'on ne sut jamais rester sobre, sensé, ou religieux, dans les épitaphes du XVIe siècle? Non. Quand le latiniste de la Renaissance savait se contenir et pensait à son public, il produisait une de ces compositions, vrais modèles de correction, d'élégance et de délicatesse, comme dans l'épitaphe du sire de Joinville, dont la date est évidemment postérieure au XIVe siècle :

Quisquis es, aut civis, aut viator,
Adsta, ut lugeas, ut legas ;
Nosti quem nunc vidisti,
Terris datum anno Domini M.CC.XXIV,
Cœlo datum M.CCC.XIX.
Nomine, virtute, scriptis et famâ nondùm mortuum,
Polo utique immortalem et solo,
Dominum D. Joannem de Joinvillâ,
Magnum olim seneschalcum,
In bello fortissimum, in pace æquissimum,
In utroque maximum :
Nunc ossa et cineres.
Tanti viri animam in cœlis viventem immortales
Amant,
Corpus in terris superstites colunt.
Ingenium candidum, affabile et amabile,
Ludovico regi sanctissimo gratissimum, principibus
Laudatissimum,
Galliæ utilissimum, patriæ suæ
Perhonorificentissimum.

Et dans celle du jeune duc de Valois, enterré aux Célestins de Paris.

Blandulus, eximius, pulcher, dulcissimus infans ;
Deliciæ matris, deliciæque patris,
Hic situs est teneris raptus Valesius annis,
Ut rosa quæ subitis imbribus icta cadit.

et encore dans la suivante :

Piis M. Stephani Bonin, Gennensis et in Lemovicensi curia, Procuratoris dignissimi, manibus.

Heu ! moritur genitor, lustris ter quinque peractis,
Heu ! moritur, toto, plebe dolente, solo ;
Ut toto lacrymante polo pluit imbribus æther.
Curità terrenæ flos cadit ipse plagæ ?
Temperet à mœstis sed tandem turba querelis :
Non cadit æternum qui super astra micat.

Mais où est le christianisme?

Je viens de faire une concession à la Renaissance ; j'ai bien le droit de demander à ses amis si, au moyen âge, on a mis à contribution jusqu'à trois langues pour aboutir à une oraison funèbre telle que celle-ci :

Aux manes de son père
Odet.

Si mille soupirs cuisants,
Pouvoyent la félonne Parque
Repousser, et de la barque
De Charron nous rendre exentz,
Bonin, tu serois encore
Jouissant de ce soleil,
Tu donrois de ton conseil
A maint client qui t'implore.
Mais les trois sœurs implacables
N'ont pas un seul sentiment.

Ains tranchent fatalement
Le fil des hommes notables.
En leur royaulté profonde,
Elles sentent un déclin,
Penceantz t'avoir mis à fin :
Tu vis au ciel et au monde.

Statuit procellam ejus in auram, et siluerunt fluctus ejus. Psal. CIV.
(Obiit 2 mai. CHRISTOGONIAS 1599, ætatis vero lustro quinto decimo (1).

Mais ce dont je suis parfaitement convaincu, c'est qu'au XIIIe siècle, on n'eût jamais commis l'indécence de placer sur la tombe d'un chrétien l'épitaphe suivante :

La déesse Cyprine avoit conçu des cieux,
En ce siècle dernier, un enfant dont la vue
De flammes et d'éclairs étoit si bien pourvue,
Qu'Amour, son fils aîné, en devint envieux.
Chagrin contre son frère et jaloux de ses yeux,
Le gauche lui creva ; mais sa main fut déçue,
Car l'autre, qui était d'une lumière aiguë,
Blessoit plus que devant les hommes et les dieux.
Il vient en souriant s'en complaindre à sa mère ;
Sa mère s'en moqua : lui, tout plein de colère,
La Parque supplia de lui donner confort.
La Parque, comme Amour, en devint amoureuse ;
Ainsi gît Maugiron sous cette tombe ombreuse,
Et vaincu par l'amour, et vaincu par la mort (2).

(1) L'inscription était placée dans le mur du clocher de Saint-Pierre du Queyroix, à l'intérieur de l'église.

(2) Cette épitaphe, de la fin du XVIe siècle, se trouvait dans l'église Saint-Paul.

« Si l'on est surpris, dit Sainte-Foix, de rencontrer les Parques, l'Amour et Vénus dans une église, on ne l'est guère moins en lisant que ces messieurs furent honorés d'oraisons funèbres, prononcées en grand appareil par

Je conviens que cette faute est une exception, mais on peut aller à l'extrême contraire et rechercher ce que la poésie du XVIe siècle a produit de plus beau en fait d'épitaphes; je mets au défi d'en trouver une qui puisse seulement être comparée à celle d'Adam de Saint-Victor :

Hæres peccati, naturâ filius iræ,
  Exilique reus nascitur omnis homo.
Undè superbit homo, cujus conceptio culpa,
  Nasci pœna, labor vita, necesse mori ?

Vana salus hominis, vanus decor, omnia vana ;
  Inter vana nihil vanius est homine.
Dùm magis alludit præsentis gloria vitæ,
  Præterit, imo fugit ; non fugit, imo perit.
Post hominem vermis, post vermem fit cinis, heu ! heu!
  Sic redit ad cinerem gloria nostra simul.
Hic ego qui jaceo miser et miserabilis Adam,
  Unam pro summo munere posco precem :

Peccavi, fateor, veniam peto, parce fatenti ;
  Parce, pater ; fratres, parcite ; parce, Deus.

« J'oppose cette pièce, dit Pasquier, à toutes épitaphes tant anciennes que modernes. On peut juger de cet échantillon que les bonnes lettres étaient alors, à bonnes enseignes, logées dans le monastère de Saint-Victor (1). »

un prélat, Arnaud de Sorbin, évêque de Nevers. » *Essai hist. sur Paris*, t. I, (1765).

Ce Maugiron avait en effet perdu un œil, à l'âge de seize ans; mais ce fut au siége d'Issoire ; l'amour fut tout à fait étranger à l'affaire.

(1) Nous retrouvons deux de ces vers dans un passage de saint Bernard : Undè superbis, homo, cujus conceptio culpa, nasci pœna, labor vita, necesse mori ? cur carnem tuam impinguas et adornas, quam post paucos dies vermes devoraturi sunt in sepulcro ? Animam verò tuam non adornas bonis operibus, quæ Deo et angelis ejus præsentanda est in cœlis ?

Don Martenne a cité une épitaphe d'Adam, qui est bien inférieure à celle-là :

Nominis et pœnæ primi patris hic situs hæres,
Terra fit, a terræ nomine nomen habens.
Ne mireris, homo, quod Adam sub humo cinerescat,
Cui cognomen humus materiamque dedit.
In vitâ reliquis reluxit, quod duce verum,
Dicat Adam quàm sit fallax opulentia rerum.
Quem fovit virtus, cui favit gloria mundi,
Ecce sub æterni cinerescit cespite fundi.

Il ne sera pas toujours aisé de dater, d'une manière précise, la composition d'une épitaphe. Beaucoup se voient sur des tombeaux du moyen âge qui ont été renouvelées au moyen âge même, plus ou moins après l'érection du monument, ou à l'époque de la Renaissance (1). Dans le premier cas, on a songé, soit à remplacer une inscription effacée, soit à multiplier, pour la mémoire des

« Ce passage admirable de la troisième méditation de saint Bernard, est imité lui-même des Soliloques de saint Augustin ; Gerson l'a développé dans un de ses ouvrages intitulé : *le Miroir d'humilité* (Speculum humilitatis). » O. Leroy, *Etudes sur les mystères*, Mss. de Geron, p. 150.

(1) Il arriva souvent que pour des raisons d'agrandissement d'église ou de remplacement de tombeaux, on fut obligé de se défaire des tombeaux plus anciens ; le mort était alors confié, soit à la terre bénite des cimetières, soit aux charniers ; mais l'épitaphe restait dans l'église ou bien on en tirait une copie que l'on appliquait à un mur de la nef ou à un pilier du chœur.

« Lorsqu'en 1666, l'abbé Vaussin fit construire à neuf le rétable du maître-autel, à Cîteaux, on fut obligé de retrancher quelques tombeaux ; mais on eut soin d'en conserver les inscriptions et les épitaphes, telles que sont celles du pape Calixte II, du patriarche d'Antioche, de l'archevêque de Cathel, des évêques du Puy, de Langres et de Châlons, dont les tombeaux ne subsistent plus et dont les épitaphes furent transcrites et peintes contre le mur extérieur du sanctuaire et renouvelées en 1686. » *Hist. de l'acad. des inscript.*, (Citeaux), p. 342.

descendants, les titres d'un défunt à la reconnaissance des chrétiens ; dans le second, on a trouvé l'épitaphe du moyen âge trop simple ou trop incorrecte, peut-être même trop chrétienne, et on lui a substitué une pièce de vers ou de prose dans le goût que nous savons.

J'ai cru inutile de donner une liste d'épitaphes pour chaque différent siècle. N'en citer que quelques-unes ne prouverait rien pour confirmer ce que je pourrais établir comme règle générale, et l'espace me manque pour exposer une série à peu près complète de rapprochements; mon intention n'est pas de présenter aucune des épitaphes que j'ai citées, comme un type absolu de celles du siècle dont elles portent la date. J'engage le lecteur qui voudra avoir une idée plus nette du style des inscriptions tumulaires au moyen âge, à parcourir le *Thesaurus epitaphiorum* de Labbe, la *Gallia christiana*, les *Antiquités de Paris* du P. du Breul, les *Antiquités nationales* de Millin, le *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne* publié par M. l'abbé Migne, le *Dictionnaire de Paris et de ses environs* par Hurtaut et Magny, l'ouvrage de M. l'abbé Texier sur les *Inscriptions du Limousin*, un bon travail de M. A. Paradis, sur quelques inscriptions du Vivarais (1), et les *Epitaphiers manuscrits de la bibliothèque Impériale*. Je mets en fait qu'il reconnaîtra que l'idée chrétienne domine dans les épitaphes de la première partie du moyen âge. Le style est incorrect, je le veux bien; obscur, je l'admets encore, bien que ce soit le défaut de la minorité. Au XIIIe siècle, l'épitaphe ajoute à la correction une sobre élégance. Nous touchons, il est vrai, aux panégyriques; mais ils sont courts et ressemblent plutôt à des notices

(1) Ces articles ont paru en 1853 et 1854, dans la Bibliothèque de l'école des Chartes.

biographiques. Les allusions païennes ne se montrent que de loin en loin ; seulement on ne recule pas assez devant la manie des jeux de mots. Au XIVe siècle, il y a peu de progrès soit en bien, soit en mal. Le XVe semble préférer la prose et commence à devenir long. Les épitaphes du XVIe nous ramènent à l'antiquité païenne, dès le début : *Sta, viator*; ou : *Siste parùm et audi.* Le passant écoute en effet, mais je ne répondrais pas qu'il entendît. On lui parle des Mânes, des Parques, du Styx, de la barque à Caron, de l'Orcus, du Tartare, de Pluton, enfin de tout le bagage mythologique. Quelle idée consolatrice est jamais sortie de ces formules, défroques usées, vieilleries que le Christianisme a remplacées par le seul langage dont la société nouvelle avait besoin (1)? — Il est vrai, me dit-on, mais au moins on savait ce qu'on voulait dire; au XIIIe siècle, on ne le sut pas toujours.

Contestation à part (et elle serait facile; la science des clercs au moyen âge n'est pas si attaquable), je trouve bien autrement coupables ces beaux esprits qui, sachant ce qu'ils disaient, ont fait un si déplorable abus de la parole.

Rendons justice au moyen âge. « C'est surtout dans les épitaphes, dit Hurter, que les sentiments profonds et généreux de cette époque s'expriment, en général, de la manière la plus touchante. Tantôt elles nous parlent des vicissitudes et du néant de toutes les choses de la terre, auxquelles se bornent et se dissi-

(1) C'est un travers d'esprit inconcevable, dit Bergier, de chercher à satisfaire l'orgueil dans des objets qui sont destinés à l'humilier, de graver sur le marbre des mensonges contredits par la notoriété publique, de placer des symboles d'idolâtrie et d'impiété sur des monuments érigés pour attester notre foi à l'immortalité et notre confiance aux mérites de Jésus-Christ. Mais la folie humaine bravera toujours les leçons du bon sens et de la religion. » *Diction. de Théol.*, t. II, p. 936.

pent néanmoins tous les efforts de l'homme, pour ne laisser, quand on a reconnu ce néant, d'autres sentiments que celui de ses péchés et du besoin de la grâce de Dieu ; tantôt elles rappellent que la véritable vie ne commence qu'à la mort ; qu'au milieu de toute la variété des situations temporelles, il n'y en a qu'une seule qui soit vraie, que c'est à celle-là seule qu'il faut penser, et que l'on est par conséquent doublement à plaindre quand on ne la néglige que pour s'occuper des intérêts terrestres. C'est pourquoi ces inscriptions sollicitent en général les prières du lecteur ; ou bien elles consolent par la pensée que si le corps est livré à la corruption, l'âme a trouvé grâce par l'intercession de la sainte Vierge, et à cause de quelques œuvres de charité chrétienne (1). »

Le moyen âge a été depuis vingt ans justement réhabilité comme grand politique, profond savant, sublime artiste. Il reste à lui donner une belle place dans l'histoire de la poésie chrétienne en France. Celui qui entreprendra ce travail trouvera de précieux documents dans l'étude de l'épigraphie tumulaire, et il arrivera à cette conclusion qui est la nôtre : Le peuple qui s'est montré d'une si touchante piété envers les morts et qui en a si dignement parlé, a prouvé qu'il savait mettre une noble langue au service des plus nobles idées.

(1) *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen âge*, t. III, p. 290.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pag.

AVANT-PROPOS..... 1

LIVRE PREMIER.

SARCOPHAGES.

Différence entre le sarcophage et le tombeau. — Matière, forme et décoration des sarcophages. — Modes divers d'inhumation.—Quelques mots sur l'ensevelissement des ecclésiastiques et des laïques. — Objets enterrés avec le mort. — Croix d'absolution sur la poitrine des morts. — Fosses. — Orientation des sarcophages. — A t-on enterré dans des pots?. 3

LIVRE DEUXIÈME.

TOMBEAUX.

Pa .

Matière, forme et décoration des tombeaux. — Tombeaux levés, isolés et arqués ; tombeaux remarquables des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. — Gisants et priants. — Pierres tombales ou tombeaux plats. — Tombes émaillées. — Tombes en mosaïque. — Violation des sépultures..... 35

LIVRE TROISIÈME.

SÉPULTURES DANS LES ÉGLISES.

Exposé de la doctrine de l'Eglise relativement à la sépulture dans le lieu saint. — Confession. — Cryptes carlovingiennes, romanes, gothiques. — Emplacement occupé par les tombeaux des ecclésiastiques et des laïques, dans l'église haute. — Personnages élisant le lieu de leur sépulture. — Inhumations partielles. — L'Eglise, en ouvrant ses temples à l'inhumation des chrétiens, doit-elle être accusée d'injustice et de vénalité ?..... 75

LIVRE QUATRIÈME.

CIMETIÈRES.

Cimetières dans les villes et hors des villes. — Eglises converties en cimetières. — Le cimetière des Innocents. — Charniers et ossuaires. — Danses des morts. — Croix de cimetières. — Chapelles dédiées à saint Michel. — La présence de nombreuses tombes dans une localité ne prouve pas infailliblement l'existence d'un cimetière — Lanternes des morts. — Vénération dont les cimetières étaient l'objet. 117

LIVRE CINQUIÈME.

SYMBOLISME.

Pag.

Objets symboliques enfermés dans le cercueil, ou représentés sur les tombeaux. — Ames, anges, attributs de la profession. — Costumes et armoiries. — Animaux et végétaux symboliques. — Le symbolisme n'a pas été observé uniformément..... 157

LIVRE SIXIÈME.

ÉPIGRAPHIE TUMULAIRE.

Déchiffrement des Epitaphes. — Emplacement qu'elles ont occupé sur les sarcophages, sur les tombeaux, etc. — Les Epitaphes étaient peintes, ou gravées, ou relevées sur le monument funèbre. — Langue, formules, style des Epitaphes. — Renseignements curieux et singularités qu'elles renferment. — Supériorité des Epitaphes du moyen âge sur celles de la Renaissance dans l'expression du sentiment chrétien..... 193

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

656

Le Droit du Seigneur au moyen âge, par M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*. — Un volume format Charpentier. Prix : 3 fr. 50 c.

La Guerre et l'Homme de guerre, par Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*. Un vol. in-8°. Prix. 5 fr.
— Format Charpentier. 3 fr.

Vie, Vertus et Miracles de la bienheureuse Germaine Cousin, bergère, d'après les documents authentiques, par Louis Veuillot. Un vol. in-8°. Prix : 5 fr.
Le même, in-12. Prix : 3 fr.

PARIS. — TYPOGRAPHIE MÉCANIQUE D'AD. DELCAMBRE ET COMP., 15, RUE BRÉDA.